

GUIDE DE L'ANIMATEUR



COMPRENDRE ET APPLIQUER

les Normes minimales
interorganisations pour la
programmation d'actions de lutte
contre la violence basée sur le genre
dans les situations d'urgence



Gender Based Violence AoR
Global Protection Cluster

GUIDE DE L'ANIMATEUR



COMPRENDRE ET APPLIQUER

les Normes minimales interorganisations pour la
programmation d'actions de lutte
contre la violence basée sur le genre
dans les situations d'urgence



Gender Based Violence AoR
Global Protection Cluster

Contenu

REMERCIEMENTS	6
APERÇU DU GUIDE DE L'ANIMATEUR	7
INTRODUCTION	9
LA STRUCTURE DES NORMES MINIMALES SUR LA VBG	17
PARTIE II : COMPRENDRE LES NORMES MINIMALES	19
NORME 1: Principes directeurs de l'action contre la VBG	20
Exercice 1: Scénario	21
Exercice 2: Consentement éclairé et assentiment éclairé	24
Exercice 3: Présentation des Principes directeurs de l'action contre la VBG	27
Exercice 4: L'importance des Principes directeurs de l'action contre la VBG	29
Exercice 5: Les « bases » de la programmation en matière de VBG	31
NORME 2: Participation et autonomisation des femmes et des filles	34
Exercice 1: Scénario	35
Exercice 2: Le jeu de la vie	39
Exercice 3: Activité sur le pouvoir	43
Exercice 4: Impliquer les hommes et les garçons grâce à une approche responsable	47
Exercice 5: Ligne Oui/Non	50
NORME 3: Prise en charge et soutien du personnel	52
Exercice 1: Scénario	53
Exercice 2: Recruter les membres de votre équipe de programmation en matière de	56
Exercice 3: Quel est mon rôle?	60
Exercice 4: Exercice du carrousel	63
Exercice 5: Garder les ballons en l'air	65
NORME 4: Soins de santé pour les survivantes de VBG	68
Exercice 1: Scénario	69
Exercice 2: Surmonter les difficultés d'accès aux soins de santé	73
Exercice 3: Jeu de rôle sur la bienveillance, les compétences et la confidentialité	77
Exercice 4: Soins de santé pour les survivantes de VBG : intervention et plaidoyer	80
NORME 5: Soutien psychosocial	84
Exercice 1: Scénario	85
Exercice 2: La pyramide des interventions du Comité permanent interorganisations (CPI)	87
Exercice 3: Demande d'inclusion des hommes survivants dans la programmation psychosociale réservée aux femmes	90
Exercice 4: Continuum de soins	94
NORME 6: Gestion de cas de VBG	101
Exercice 1: Scénario	102
Exercice 2: Coordination des services de lutte contre la VBG	105
Exercice 3: Comprendre la complexité de la prise en charge des cas de VBG	107
Exercice 4: Signalement obligatoire	110
Exercice 5: Intervenir face aux différentes formes de VBG dans les situations d'urgence	112
NORME 7: Systèmes d'orientation	115
Exercice 1: Scénario	116
Exercice 2: Tracer votre parcours d'orientation	119
Exercice 3: Activité du fil rouge	121
Exercice 4: Principes directeurs de l'action contre la VBG et parcours d'orientation	124

NORME 8: Espaces sûrs à l'usage des femmes et des filles	127
Exercice 1: Scénario	128
Exercice 2: Comprendre la vie des femmes et des filles	131
Exercice 3: Mise en place d'un espace sûr à l'usage des femmes et des filles – Principes, objectifs et services	135
Exercice 4: Foire aux questions	138
NORME 9: Sécurité et atténuation des risques	140
Exercice 1: Scénario	141
Exercice 2: Effectuer des audits de sécurité	143
Exercice 3: Identification des risques	146
Exercice 4: Protection contre l'exploitation et les abus sexuels	150
Exercice 5: Prévention de l'exploitation et des abus sexuels – vrai ou faux	152
NORME 10: Justice et aide judiciaire	157
Exercice 1: Scénario	158
Exercice 2: Définition de la « justice »	161
Exercice 3: Obstacles à l'accès à l'aide juridique pour les survivantes de VBG	163
Exercice 4: Aide juridique et principe visant à « ne pas nuire »	166
NORME 11: Trousses d'hygiène féminine, aide en espèces et en bons d'achat	168
Exercice 1: Scénario	169
Exercice 2: Distribution de trousse d'hygiène féminine et d'aide en espèces et en bons d'achat dans les situations d'urgence	172
Exercice 3: Achat et distribution des trousse d'hygiène féminine	176
Exercice 4: Rôles inversés	179
NORME 12: Autonomisation économique et moyens de subsistance	184
Exercice 1: Scénario	185
Exercice 2: Autonomisation économique et sécurité des femmes	188
Exercice 3: Résolution des problèmes	193
NORME 13: Transformation des systèmes et des normes sociales	197
Exercice 1: Scénario	198
Exercice 2: Mobilisation des hommes et des garçons pour prévenir la VBG	201
Exercice 3: Pouvoir et vulnérabilité	203
Exercice 4: Que feriez-vous ?	207
NORME 14: Collecte et utilisation des données sur les survivantes	210
Exercice 1: Scénario	211
Exercice 2: Repérer les « signaux d'alarme »	213
Exercice 3: Vrai ou faux ?	217
Exercice 4: Rédaction de courriels contenant des données relatives aux survivantes	221
NORME 15: Coordination de l'action contre la VBG	225
Exercice 1: Scénario	226
Exercice 2: Comprendre la coordination de l'action contre la VBG	229
Exercice 3: Activité du fil rouge	232
Exercice 4: Les trois « C » : coordination, communication et collaboration	235
NORME 16: Examen initial, suivi et évaluation	239
Exercice 1: Scénario	240
Exercice 2: Objectif d'une évaluation spécifique sur la VBG	243
Exercice 3: Soutenir les adolescentes en situation de handicap	247
Exercice 4: Équipe chargée de la collecte de données sur la VBG	251
PARTIE II : L'OUTIL DE CONTEXTUALISATION	255
Contextualiser les Normes minimales sur la VBG	256
Outil de contextualisation	261
BIBLIOGRAPHIE: GUIDE DE L'ANIMATEUR SUR LES NORMES MINIMALES SUR LA VBG	277

REMERCIEMENTS

Le *Guide de l'animateur : Comprendre et appliquer les Normes minimales interorganisations pour la programmation d'actions de lutte contre la violence basée sur le genre dans les situations d'urgence* a été élaboré sous la direction d'une équipe spéciale relevant du Domaine de responsabilité Violence basée sur le genre (GBV AoR, ci-après le « Domaine de responsabilité VBG ») co-présidée par Emily Krasnor (Fonds des Nations Unies pour la population – UNFPA), Sarah Cornish-Spencer (Comité international de secours – IRC) ainsi que Catherine Poulton (Fonds des Nations Unies pour l'enfance – UNICEF), sous la supervision d'Emily Krasnor. La coordination et le soutien technique ont été assurés par Elizabeth Morrissey et Constanze Quosh (Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés – HCR), et le travail de rédaction réalisé par Inbal Sansani, avec le soutien de Divya Chandran.

Des collègues du monde entier, y compris l'équipe spéciale AoR et les conseillers régionaux en matière de violence basée sur le genre (REGA), ont donné de leur temps et partagé leur expérience et leurs connaissances techniques pour enrichir le contenu de ce guide.

Nous tenons à remercier la direction générale de la protection civile et des opérations d'aide humanitaire européennes (ECHO), le Gouvernement danois et l'Office of US Foreign Disaster Assistance (OFDA) pour leur soutien, qui nous a permis de mettre au point les [Normes minimales interorganisations pour la programmation d'actions de lutte contre la violence basée sur le genre dans les situations d'urgence](#). Nous remercions également l'Initiative Safe from the Start du Bureau de la population, des réfugiés et des migrations (PRM) par l'intermédiaire du HCR pour son soutien à l'élaboration du Guide de l'animateur.

Bienvenue

Pour les femmes et les filles à travers le monde, la violence basée sur le genre (VBG) est une horreur bien réelle qui porte atteinte à leurs droits fondamentaux. Les situations d'urgence ont pour effet d'accroître les risques de violence, d'exploitation et d'abus, tout en affaiblissant les systèmes nationaux, notamment de santé et de justice, ainsi que les réseaux de soutien communautaire et social. La défaillance de ces systèmes peut restreindre l'accès aux services de santé, notamment les services de santé sexuelle et reproductive, et instaurer un climat d'impunité dans lequel les auteurs d'actes de violence n'ont pas à en répondre. Lorsque les systèmes et les services sont perturbés ou détruits, les femmes et les filles font face à un risque accru de subir des atteintes à leurs droits fondamentaux (violences sexuelles, violences conjugales, exploitation et autres abus) et sont particulièrement exposées au mariage précoce, aux privations des ressources et aux pratiques traditionnelles néfastes. La VBG a des effets considérables et durables sur la santé et sur le bien-être psychologique, social et économique des femmes et des filles, ainsi que sur leur famille et leur communauté.¹

Le Domaine de responsabilité VBG a élaboré les *Normes minimales interorganisations pour la programmation d'actions de lutte contre la violence basée sur le genre dans les situations d'urgence* (ci-après les « Normes minimales sur la VBG ») dans l'optique de parvenir à consensus sur ce qui constitue une programmation minimale de la prévention et de l'intervention face à la VBG dans les situations d'urgence. Les 16 Normes minimales énoncent les actions que les organismes responsables de programmes de lutte contre la VBG spécialisés doivent entreprendre pour prévenir et intervenir face à la GBV et fournir des services multisectoriels.

¹ Domaine de responsabilité VBG, 2019. *Normes minimales interorganisations pour la programmation d'actions de lutte contre la violence basée sur le genre dans les situations d'urgence*, p. v (Normes minimales sur la VBG). Disponible à l'adresse suivante : https://gbvresponders.org/wp-content/uploads/2020/09/GBV-Minimum-Standards.FRENCH.Final_.2020.pdf



APERÇU DU GUIDE DE L'ANIMATEUR

Objet

Le *Guide de l'animateur* : *Comprendre et appliquer les Normes minimales interorganisations pour la programmation d'actions de lutte contre la violence basée sur le genre dans les situations d'urgence* (ci-après, le « Guide de l'animateur ») vise à améliorer la compréhension et l'application des [Normes minimales interorganisations pour la programmation d'actions de lutte contre la violence basée sur le genre dans les situations d'urgence](#).

Le Guide de l'animateur s'adresse à un large éventail d'acteurs mettant en œuvre des programmes de lutte contre la VBG spécialisés, ou soutenant et/ou planifiant une telle mise en œuvre, dans des contextes humanitaires et vise à les doter 1) d'une compréhension du contenu des Normes minimales sur la VBG ; et 2) d'un processus d'évaluation de la mise en œuvre actuelle des Normes minimales sur la VBG en contexte pour favoriser une meilleure application de ces dernières sans faire de tort.

Structure

Le Guide de l'animateur se compose de deux parties complémentaires :

- 1. Comprendre les Normes minimales** : le Guide de l'animateur s'attache essentiellement à expliquer les concepts clés de chacune des 16 Normes minimales sur la VBG par le biais de présentations PowerPoint et de divers scénarios, ainsi que d'autres exercices participatifs qui exposent des problèmes et des difficultés de programmation courants.
- 2. Appliquer les Normes minimales** : l'outil de contextualisation indique comment appliquer les Normes minimales sur la VBG au contexte local des participants.

Public cible

Le Guide de l'animateur est destiné à un large éventail d'acteurs et d'organismes engagés à comprendre et à appliquer les principaux éléments de programmation en matière de VBG dans le cadre des situations d'urgence, notamment :

- les acteurs et les organismes mettant en œuvre la programmation spécialisée visant la VBG. Les premiers correspondent au personnel ayant reçu une formation spéciale à cette fin ou ayant de l'expérience dans ce domaine ; les seconds sont des organismes qui mettent en œuvre des programmes ciblés de prévention ou d'intervention en matière de VBG ;
- les organisations de femmes² ;
- les partenaires gouvernementaux ;

² Les organisations de femmes comprennent des entités de la société civile nationales, régionales et locales, notamment des organisations dirigées par des femmes et axées sur les femmes, des organisations de défense des droits des femmes et des mouvements féministes.

- les acteurs humanitaires qui travaillent sur la programmation et les compétences spécialisées relatives à la VBG dans le cadre de leur travail thématique (par exemple, dans les domaines de la santé, de l'état de droit, des moyens de subsistance), y compris les acteurs et les organisations soutenant les femmes et les filles en situation de handicap, les adolescentes, les femmes âgées, les femmes et les filles de diverses orientations sexuelles et identités de genre, les femmes et les filles vivant avec le VIH et le sida, ainsi que les femmes et les filles issues de minorités ethniques et religieuses.

Les acteurs locaux possèdent des compétences précieuses dans chaque domaine, notamment en matière de langage/des termes relatifs à la sécurité des femmes localement acceptés, de la connaissance des lois et des protocoles nationaux ainsi que des systèmes gouvernementaux.

Animateur(s)

Les animateurs doivent se familiariser avec la programmation en matière de VBG dans les situations d'urgence et avec les Normes minimales sur la VBG, utiliser des techniques d'animation inclusives et être capables de créer un espace consacré à la compréhension, à la discussion et à l'application des Normes minimales sur la VBG dans les contextes où se déroulent les activités d'animation.

INTRODUCTION

Les Normes minimales interorganisations pour la programmation d'actions de lutte contre la violence basée sur le genre dans les situations d'urgence (2019) ou Normes minimales sur la VBG établissent une définition commune de ce qui constitue une programmation minimale de la prévention et des interventions face à la VBG dans les situations d'urgence.

L'adjectif « minimal » signifie « d'une qualité suffisante » ; dans le contexte des Normes minimales, l'expression « d'une qualité suffisante » signifie 1) qui correspond à de bonnes pratiques et 2) qui ne nuit pas. Chacune des Normes minimales sur la VBG traduit ainsi une entente commune sur les aspects à respecter pour que l'élément de programme considéré soit d'une qualité suffisante. Un acteur de la programmation visant la VBG qui s'engage à mettre en œuvre un élément de programme abordé dans les Normes minimales doit le faire conformément à la Norme correspondante.

« D'une qualité suffisante » signifie 1) qui correspond à de bonnes pratiques et 2) qui ne nuit pas.

Les Normes minimales sur la VBG améliorent la qualité et la transparence de la programmation en matière de VBG dans les situations d'urgence. L'entente entre les acteurs des programmes de lutte contre la VBG sur ce qui constitue la qualité minimale de la programmation visant la VBG contribue à améliorer la coordination, l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des programmes.

*Un acteur de la programmation visant la VBG qui s'engage à mettre en œuvre un élément de programme abordé dans les Normes minimales **doit le faire conformément à la Norme correspondante.***

Les Normes minimales sur la VBG serviront à :

- parvenir à une entente commune et à des attentes mesurables concernant la qualité minimale de la programmation visant la VBG dans les situations d'urgence ;
- améliorer la qualité de la programmation et contrôler l'efficacité des interventions ;
- accroître la responsabilité des parties prenantes ;
- former le personnel ou les partenaires ;
- mener des activités de sensibilisation (dites de plaidoyer)³.

Les mesures exposées dans les Normes minimales sur la VBG s'appliquent à tous les acteurs qui s'emploient à assurer la programmation et la coordination spécialisées de l'action contre la VBG dans le cadre des crises humanitaires.

³ Ibid., p. xii.

Le Domaine de responsabilité VBG encourage les acteurs de la programmation en matière de VBG à utiliser les Normes minimales pour orienter l'élaboration d'une programmation de qualité. Les Normes minimales sur la VBG sont également un outil essentiel pour honorer les engagements pris dans le [cadre de l'Appel à l'action pour la protection contre la violence basée sur le genre dans les situations d'urgence](#), en particulier le Résultat 5 axé sur les programmes et services spécialisés, qui demande que « des services de prévention et d'intervention spécialisés contre la violence basée sur le genre [soient] mis en œuvre dans chaque phase de l'urgence, de la préparation et du déclenchement de la crise en passant par la phase de transition jusqu'au développement⁴ ».

Objet

Le *Guide de l'animateur : Comprendre et appliquer les Normes minimales interorganisations pour la programmation d'actions de lutte contre la violence basée sur le genre dans les situations d'urgence* (Guide de l'animateur) vise à améliorer la compréhension et l'application des [Normes minimales interorganisations pour la programmation d'actions de lutte contre la violence basée sur le genre dans les situations d'urgence](#).

Le Guide de l'animateur s'adresse à un large éventail d'acteurs mettant en œuvre des programmes de lutte contre la VBG spécialisés, ou soutenant et/ou planifiant une telle mise en œuvre, dans des contextes humanitaires et vise à les doter 1) d'une compréhension du contenu des Normes minimales sur la VBG ; et 2) d'un processus d'évaluation de la mise en œuvre actuelle des Normes minimales sur la VBG en contexte pour favoriser une meilleure application de ces dernières sans faire de tort.

Structure

Le Guide de l'animateur se compose de deux parties complémentaires :

Partie 1 : Comprendre les Normes minimales

- Le Guide de l'animateur **s'attache essentiellement** à expliquer les concepts clés de chacune des 16 Normes minimales par le biais de présentations PowerPoint et de divers scénarios, ainsi que d'autres exercices participatifs qui exposent des problèmes et des difficultés de programmation courants. Pour chaque Norme, la partie 1 inclura :
 - une **présentation visuelle PowerPoint** qui expose les concepts de base pour faciliter la discussion ;
 - **trois à cinq (3-5) exercices participatifs** qui mettent en exergue les mesures et les concepts clés énoncés dans chaque Norme. Bien que ces exercices soient susceptibles d'être modifiés, ils durent tous entre 30 et 60 minutes.

Partie 2 : Appliquer les Normes minimales : l'outil de contextualisation

- **L'outil de contextualisation** propose un **processus** pour appliquer les Normes minimales au contexte local des participants. Il vise à aider les organisations et les partenaires de mise en œuvre dans le cadre de la lutte contre la VBG à évaluer et à améliorer les éléments de programmation en matière de VBG qui sont actuellement mis en place dans leur contexte spécifique, afin de réaliser les Normes minimales sur la VBG. Le processus de contextualisation des Normes minimales sur la VBG peut être considéré comme étant une intervention en soi, car il contribue à la réflexion, à la planification et à la collaboration entre les membres de l'équipe, les organisations et les partenaires.

⁴ « Appel à l'action pour la protection contre la violence basée sur le genre dans les situations d'urgence » (feuille de route 2016-2020, septembre 2015), p. 11. Disponible à l'adresse suivante :

https://docs.wixstatic.com/ugd/49545f_62b4676e86f942a4a49138e2065f43bd.pdf

Le processus de contextualisation consiste à : 1) évaluer collectivement le degré de conformité de la mise en œuvre des éléments de programmation visant la VBG avec une Norme minimale dans un contexte particulier ; et 2) déterminer ensemble quelles actions clés de chaque Norme minimale et/ou actions supplémentaires doivent être privilégiées, initiées, adaptées, soutenues, renforcées ou mieux coordonnées pour respecter la Norme minimale donnée dans un contexte spécifique. Il peut également s'agir d'identifier les partenaires appropriés et d'autres ressources, y compris les organisations de femmes⁵, avec lesquels une coordination est nécessaire pour réaliser la Norme minimale.

La contextualisation des Normes minimales sur la VBG est importante, car elle aboutira à une programmation en matière de VBG axée sur les survivantes, d'une qualité suffisante et adaptée à l'évolution des besoins des femmes et des filles dans un contexte spécifique. Il s'agit également d'un processus crucial pour bâtir une communauté plus forte de praticiens, de militants et de décideurs qui s'investissent dans le développement et dans la prestation de qualité et en toute transparence de services de prévention et de riposte en matière de VBG⁶.

La contextualisation peut également être un outil de consolidation d'équipe et de renforcement des capacités, en permettant aux acteurs de la mise en œuvre de cultiver la notion d'appartenance et de façonner le processus de réalisation des Normes minimales sur la VBG. Elle peut aider les gestionnaires et les coordonnateurs à être à l'écoute et à apprendre des membres de l'équipe de mise en œuvre et des organisations de femmes, qui ont une connaissance et une compréhension précises et d'une importance capitale du contexte de la programmation en matière de VBG, ainsi que des réalités, des difficultés et des perspectives à chaque endroit.

Les deux parties du Guide de l'animateur offrent l'occasion :

- d'acquérir une connaissance appliquée des Normes minimales sur la VBG ;
- d'aider les acteurs de la lutte contre la VBG à prendre les mesures appropriées avec confiance afin d'appliquer les Normes minimales sur la VBG dans les milieux où ils travaillent ;
- d'évaluer les éléments de programmation actuels par rapport aux meilleures pratiques internationales et aux orientations mondiales existantes, conformément aux directives énoncées dans les Normes minimales sur la VBG.

Public cible

Le Guide de l'animateur est destiné à un large éventail d'acteurs et d'organismes engagés à comprendre et à appliquer les principaux éléments de programmation en matière de VBG dans le cadre des situations d'urgence, notamment :

- les acteurs et les organismes mettant en œuvre la programmation spécialisée visant la VBG. Les premiers correspondent au personnel ayant reçu une formation spéciale à cette fin ou ayant de l'expérience dans ce domaine ; les seconds sont des organismes qui mettent en œuvre des programmes ciblés de prévention ou d'intervention en matière de VBG ;
- les organisations de femmes⁷ ;
- les partenaires gouvernementaux ;
- les acteurs humanitaires qui travaillent sur la programmation et les compétences spécialisées relatives à la VBG dans le cadre de leur travail thématique (par exemple, dans les domaines de la santé, de l'état de droit, des moyens de subsistance), y compris les acteurs et les organisations soutenant les femmes et les filles en situation de handicap, les adolescentes, les femmes âgées, les femmes et les filles de diverses orientations sexuelles et identités de genre, les femmes et les filles vivant avec le VIH et le sida, ainsi que les femmes et les filles issues de minorités ethniques et religieuses.

⁵ Les organisations de femmes comprennent des entités de la société civile nationales, régionales et locales, notamment des organisations dirigées par des femmes et axées sur les femmes, des organisations de défense des droits des femmes et des mouvements féministes.

⁶ Normes minimales sur la VBG, p. xv.

⁷ Les organisations de femmes comprennent des entités de la société civile nationales, régionales et locales, notamment des organisations dirigées par des femmes et axées sur les femmes, des organisations de défense des droits des femmes et des mouvements féministes.

Dans les milieux où différentes organisations se réunissent pour travailler avec le Guide de l'animateur, il est essentiel d'encourager activement la participation des organisations de femmes, des acteurs de la lutte contre la VBG au niveau national et communautaire qui peuvent contribuer à la mise en œuvre au sein des communautés déplacées ou dans la population générale, des acteurs gouvernementaux axés sur la programmation spécialisée en matière de VBG, et d'autres intervenants locaux dans ce domaine, en particulier le personnel féminin local. Les acteurs locaux possèdent des compétences précieuses propres à chaque contexte, notamment en matière de langage/des termes relatifs à la sécurité des femmes localement acceptés, de la connaissance des lois et des protocoles nationaux ainsi que des systèmes gouvernementaux.

Le processus de travail avec le Guide de l'animateur vise à créer une communauté de praticiens qui s'engagent à utiliser les Normes minimales comme feuille de route pour assurer la qualité de la programmation en matière de VBG. L'apprentissage et l'application peuvent se dérouler au sein d'une même organisation ou entre plusieurs d'entre elles dans un cadre de mise en œuvre défini par l'intermédiaire d'un sous-groupe thématique ou d'un groupe de travail sur la VBG.

Animateurs

Les animateurs peuvent inclure des gestionnaires et des coordonnateurs de programmes de lutte contre la VBG, des responsables et des membres de groupes de coordination en matière de VBG, des organisations de femmes et tout autre acteur souhaitant en savoir plus sur les principaux éléments de la programmation visant la VBG dans les situations d'urgence. Les animateurs doivent se familiariser avec la programmation en matière de VBG dans les situations d'urgence et avec les Normes minimales sur la VBG, avoir recours à des techniques d'animation inclusives et être capables de créer un espace consacré à la compréhension, à la discussion et à l'application des Normes minimales sur la VBG dans les contextes où se déroulent les activités d'animation.

Comment utiliser le guide de l'animateur

Utiliser le Guide de l'animateur revient à s'engager à comprendre, à appliquer et à contextualiser les Normes minimales sur la VBG. Cet engagement peut être honoré de différentes manières en fonction des participants, de leurs priorités en matière de programmation et du contexte général de mise en œuvre. Pour cette raison, le Guide de l'animateur a été élaboré dans une optique de flexibilité et de choix. Il est ainsi possible de conduire des sessions à l'occasion d'un atelier ou sous la forme d'une série de séances dans le cadre de la coordination continue ou de réunions d'équipe.

La détermination de l'ampleur de l'engagement (par exemple, la durée de la discussion sur la présentation PowerPoint, le nombre d'exercices choisis, etc.) au regard de chaque Norme dépend de l'expérience et des connaissances des participants, des priorités de programmation spécifiques au contexte et du temps disponible. Au moment de décider de l'approche la mieux adaptée dans chaque contexte, il est important de tenir compte des niveaux d'expérience variables des participants. Il est recommandé de prendre le temps d'établir une base de connaissances – par exemple, en s'assurant que tous les participants sont familiarisés avec les Normes de base (Normes 1 à 3) – pour permettre à tous les acteurs de participer activement au processus. Le travail collaboratif d'application des Normes minimales sur la VBG dans chaque contexte est aussi important que les résultats finaux.

Organisation du Guide de l'animateur

Le Guide de l'animateur a été organisé de sorte que chaque chapitre – consacré à une Norme minimale sur la VBG – puisse être consulté indépendamment des autres (c'est-à-dire qu'il n'est pas nécessaire de terminer la partie sur la Norme 4 pour pouvoir passer à celle concernant la Norme 5). Grâce à cette structure plus flexible, les animateurs et les participants peuvent

donner la priorité aux Normes minimales spécifiques à un contexte donné, par exemple lorsque des éléments de programmation sont plus difficiles à mettre en œuvre ou que des Normes permettent de cibler certains problèmes courants au niveau local ou national.

Lors de la première session ou session d'introduction, il est recommandé d'inclure le PowerPoint de présentation et de donner la priorité au contenu et aux exercices de ce dernier concernant les Normes minimales de base sur la VBG – 1 : Principes directeurs de l'action contre la VBG ; 2 : Participation et autonomisation des femmes et des filles ; et 3 : Prise en charge et soutien du personnel – car ils s'appliqueront par la suite à toutes les autres Normes.

Il est possible de se référer à la partie 1 du Guide de l'animateur, présentant les Normes minimales sur la VBG par le biais de divers éléments visuels et exercices, sans recourir à l'outil de contextualisation. Il est déconseillé d'entreprendre le processus de contextualisation sans constituer au préalable un socle de connaissances au moyen des informations et des exercices du support PowerPoint de base. Une compréhension commune de chaque Norme minimale sur la VBG aidera les participants à appliquer ces dernières dans un contexte particulier.

Préparation des sessions sur les Normes minimales sur la VBG

Il est recommandé de toujours procéder en commençant par 1) le PowerPoint de présentation du Guide de l'animateur ; et 2) l'étude du contenu des Normes de base (1–3), qui sont complémentaires et s'appliquent à toutes les autres Normes minimales.

Les utilisateurs sont ensuite encouragés à choisir dès le départ les Normes à étudier en priorité, plutôt qu'à terminer les 13 chapitres du manuel dans l'ordre. Il est important de planifier le travail à réaliser autour du Guide de l'animateur et de définir des attentes réalistes tant pour les animateurs que pour les participants. Par exemple, il peut être pertinent pour une équipe du programme de lutte contre la VBG d'accorder la priorité aux Normes minimales sur la VBG qui se trouvent au cœur de sa programmation, aux éléments de programmation qui sont plus difficiles à mettre en œuvre ou encore aux Normes minimales ciblant des problèmes courants au niveau local ou national dans un contexte spécifique. Au fil du temps, les Normes minimales sur la VBG peuvent être utilisées pour façonner de nouveaux domaines de programmation.

Les participants à l'atelier doivent prendre part à la sélection des Normes minimales sur la VBG sur lesquelles ils veulent se concentrer dans le contexte donné (par exemple, au moyen de discussions individuelles et de groupe, d'enquêtes, de sondages, etc.). Le processus de sélection des Normes doit être consultatif et participatif.

Méthodologie d'apprentissage et instructions

Le contenu du Guide de l'animateur peut être adapté au contexte des participants (il est possible, par exemple, de changer le nom ou certaines caractéristiques des personnages). Bien que les exercices soient susceptibles d'être modifiés, ils durent tous entre 30 et 60 minutes.

- Une session peut porter sur une ou plusieurs Normes, selon le temps disponible.
- Tous les participants doivent savoir que les Normes de base (Normes 1 à 3) sous-tendent la mise en œuvre des autres Normes (Normes 4 à 16).
- Les sessions peuvent être organisées en série sur une période plus longue ou dans le cadre de réunions régulières, par exemple pour mettre l'accent sur une Norme spécifique lors des réunions périodiques des sous-groupes thématiques/groupes de travail sur la VBG ou des réunions d'équipe.

Présentation PowerPoint

L'animateur peut présenter une Norme en utilisant le support PowerPoint fourni à cet effet. La présentation PowerPoint met en exergue les notions élémentaires, les questions à analyser, les actions clés et les problèmes de programmation courants pour chaque Norme.

Exercices et documents

Les sections « Notes de préparation », « Liste des supports », « Temps estimé » et « Instructions » donnent un aperçu de chaque exercice. Les exercices sélectionnés comportent des documents et/ou des modèles.

L'exercice 1 de chaque chapitre comprend un scénario visant à illustrer l'application de la Norme en question dans un contexte fictif. Les scénarios abordent les difficultés de programmation courantes et aident les participants à repérer les actions clés et les Normes de base correspondantes. Chaque scénario est accompagné d'une feuille de travail vierge qui peut être dupliquée à l'usage des participants.

Les exercices supplémentaires de chaque chapitre abordent les principales notions de programmation et les difficultés couramment rencontrées dans ce domaine, dont bon nombre sont traitées dans les notes d'orientation. On peut par exemple citer les procédures de signalement obligatoire, le Dispositif minimum d'urgence (DMU), les services de soins de santé destinés aux survivantes, les services spécialisés visant à répondre aux besoins spécifiques des adolescentes, des hommes survivants de violences et des enfants survivants d'abus sexuels, ou encore l'atténuation des risques.

Notes de l'animateur : « Réponses » et « Points clés à retenir »

Chaque exercice concernant les 16 Normes minimales comporte une section intitulée « Notes de l'animateur » avec des « Réponses » et des « Points clés à retenir » pour aider l'animateur à mener la discussion de groupe. Les « Réponses » peuvent porter sur des actions clés et/ou des informations importantes à propos de la Norme minimale en question, qui est mise en contexte dans le cadre de l'exercice. Il est important de noter que les réponses fournies ne sont pas exhaustives, mais constituent plutôt un point de départ pour la discussion.

Les « Points clés à retenir » sont des messages importants que l'animateur doit garder à l'esprit lorsqu'il mène la discussion et suggèrent des mesures complémentaires pouvant être prises. Il est conseillé de présenter les points clés à retenir à la fin de la session pour passer en revue les principaux aspects abordés.

Il est important que l'animateur souligne le fait que les réponses et les points clés à retenir puissent inclure des informations provenant de la Norme minimale étudiée ainsi que d'autres normes connexes. Discuter de la pertinence de normes complémentaires et mettre l'accent sur des thèmes relevant de normes intersectorielles aidera les participants à mieux comprendre les liens entre les 16 Normes minimales.

Supports

Tous les exercices comprennent une liste spécifique de supports permettant leur réalisation (la plupart nécessitent toutefois peu de ressources). Les supports généralement demandés sont les suivants :

- des copies imprimées de la « Feuille de travail standard » et d'autres documents, selon les instructions de l'exercice ;
- des marqueurs pour tableau à feuilles mobiles ;
- du ruban adhésif ;
- du papier grand format ou du papier de tableau à feuilles mobiles ;
- la présentation PowerPoint et un projecteur (facultatif).

Placez une copie physique des *Normes minimales interorganisations pour la programmation d'actions de lutte contre la violence basée sur le genre dans les situations d'urgence* **sur chaque table** afin que les participants puissent s'y référer pendant les exercices (ou fournissez le lien correspondant pour que les participants puissent consulter la version en ligne). Il est conseillé de copier les passages sur les actions clés de chaque Norme pour en faciliter la consultation pendant les exercices.

Conseils en matière d'animation pour créer un environnement d'apprentissage inclusif et participatif

Considérations clés en matière d'animation

L'animateur joue un rôle essentiel dans la création et la gestion d'un espace où les participants peuvent partager librement leurs pensées et leurs idées, toujours de manière respectueuse. La réussite de l'intervention dépend donc en grande partie de l'animateur.

Planification et animation collaboratives

Il est recommandé de partager les responsabilités relatives à l'animation. Une animation conjointe est conseillée en vue de rassembler un éventail d'expériences et de donner l'exemple en matière de collaboration. La constitution d'une équipe d'animation inclusive peut contribuer à l'appropriation conjointe du processus de mise en œuvre des Normes minimales sur la VBG et à la création d'un espace pour la participation active de différents acteurs aux diverses compétences en matière de VBG.

Valorisation de l'expérience et de la participation

Les sessions doivent permettre de tirer parti des compétences et de l'expérience des participants. Des exemples tirés de leur travail doivent servir à appliquer les différentes notions aux scénarios et sujets abordés lors des exercices. Les sessions doivent également constituer un processus interactif et participatif au cours duquel les participants apprennent de l'animateur et les uns des autres. Ce processus doit encourager tous les acteurs à développer une entente commune et à soutenir la prestation conjointe de programmes axés sur la VBG de qualité tout en soulignant la légitimité de l'ensemble des praticiens en tant qu'acteurs responsables de la lutte contre la VBG dans les situations d'urgence (en d'autres termes, montrer que nous sommes tous responsables).

Les animateurs doivent prévoir assez de temps pour la réflexion et la discussion. Le processus d'explication et d'application des Normes minimales sur la VBG est d'une grande importance, et suffisamment de temps doit être consacré à la participation et à la planification des interventions, plutôt que de précipiter le déroulement des sessions pour aborder plus de sujets.

Faire face aux potentiels préjugés

L'équipe d'animation doit être à l'aise pour aborder et gérer les rapports de force entre les membres de l'équipe et au sein des groupes interorganisations, par exemple entre les donateurs et les partenaires opérationnels ou de mise en œuvre, ainsi qu'entre les acteurs internationaux, nationaux et communautaires. Un espace ouvert et non propice au jugement est nécessaire pour que les participants comprennent et appliquent les Normes minimales sur la VBG à leur programmation. L'équipe d'animation doit encourager les retours constructifs et être prête à se heurter à l'esprit de compétition et aux critiques.

Mise en place d'accords ou de règles de groupe

Les animateurs doivent aider les participants à identifier les accords s'appliquant au groupe et à s'engager à les respecter lors des sessions. Ces règles régiront la manière dont les participants doivent se comporter les uns envers les autres et favoriseront le soutien mutuel. Elles peuvent ainsi porter sur :

- le respect des idées et des expériences de chacun ;
- la confidentialité ;
 - Le maintien de la confidentialité est souvent problématique lors des ateliers portant sur la VBG. Les participants peuvent souhaiter partager des informations sur leurs expériences de travail avec des survivantes de VBG et leur famille. Il convient de leur dire d'adapter leurs propos lorsqu'ils souhaitent discuter d'un incident ou d'une situation spécifique, et ce de manière à éviter de communiquer des renseignements permettant d'identifier une personne. Ils peuvent par exemple modifier l'âge de la survivante, le lieu de l'incident ou certains détails sur l'incident, et ne doivent jamais mentionner les vrais noms ou lieux.
- la participation ;
- la collaboration ;
- l'écoute active.

Considérations logistiques

Les animateurs doivent recentrer la discussion si elle s'éloigne trop du sujet de la session et résumer fréquemment les points clés. Par exemple, vous pouvez vous appuyer sur les « Réponses » et les « Points clés à retenir » pour stimuler le partage et la discussion tout en encourageant la formulation d'idées supplémentaires.

Il est conseillé de commencer chaque nouvelle session par un examen du travail accompli à ce jour, afin de donner aux participants l'occasion de partager leurs réflexions. Les animateurs peuvent mettre en place et partager un emploi du temps, mais doivent être prêts à le modifier en fonction des besoins ou des suggestions du groupe. Enfin, ils doivent s'assurer que le lieu de la session est sûr et accessible à tous les participants.



LA STRUCTURE DES NORMES MINIMALES SUR LA VBG

CHACUNE DES NORMES MINIMALES SUR LA VBG CONTIENT LES ÉLÉMENTS SUIVANTS :

texte d'introduction, actions clés, indicateurs, notes d'orientation, outils et ressources. Le texte qui fait suite à la Norme proprement dite porte sur les notions clés et sur l'importance de la norme en question.

NORME :

l'énoncé figurant en tête de chaque Norme définit les mesures de prévention ainsi que les interventions devant être prises par les organismes qui travaillent sur la programmation spécialisée en matière de VBG. Il porte également sur la prestation de services multisectoriels auprès de survivantes en situation de crise humanitaire. Les Normes minimales sont universelles et doivent être appliquées dans tous les contextes.

ACTIONS CLÉS :

les actions clés sont des mesures contribuant à la réalisation de la Norme et constituent un outil permettant d'adapter la mise en œuvre de cette dernière au contexte. Bien que la Norme s'applique à tous les contextes, il peut y avoir des mesures pour lesquelles ce n'est pas le cas ou qui ne s'appliquent qu'à certaines étapes de l'intervention humanitaire. De plus, il est possible que l'efficacité de la mise en œuvre d'une mesure clé donnée varie légèrement en fonction des contextes. Les actions clés s'accompagnent de suggestions concernant les étapes les plus propices à leur mise en œuvre, à savoir la préparation, l'intervention d'urgence ou le relèvement. Certaines de ces actions sont propres à une seule étape, mais la plupart se retrouvent à toutes les phases du processus.

INDICATEURS :

les indicateurs présentés dans ce document sont des exemples que les praticiens peuvent adapter à un contexte particulier. Ils permettent de savoir si une Norme a été réalisée et si sa qualité est satisfaisante.

NOTES D'ORIENTATION :

ces notes fournissent un complément d'information, des conseils sur les principaux problèmes soulevés par les Normes ainsi que des suggestions pratiques pour surmonter des difficultés spécifiques (ou tirer parti de certaines perspectives) couramment rencontrées. Elles contiennent aussi de bonnes pratiques et des astuces.

OUTILS ET RESSOURCES :

cette section présente des outils pratiques et des ressources supplémentaires pouvant contribuer à la réalisation de la Norme.



Comprendre les Normes minimales

1. Principes directeurs de l'action contre la VBG	20
2. Participation et autonomisation des femmes et des filles	34
3. Prise en charge et soutien du personnel	52
4. Soins de santé pour les survivantes de VBG	68
5. Soutien psychosocial	84
6. Gestion de cas de VBG	101
7. Systèmes d'orientation	115
8. Espaces sûrs à l'usage des femmes et des filles	127
9. Sécurité et atténuation des risques	140
10. Justice et aide judiciaire	157
11. Trousses d'hygiène féminine, aide en espèces et en bons d'achat	168
12. Autonomisation économique et moyens de subsistance	184
13. Transformation des systèmes et des normes sociales	197
14. Collecte et utilisation des données sur les survivantes	210
15. Coordination de l'action contre la VBG	225
16. Examen initial, suivi et évaluation	239

NORME

1

Principes directeurs de l'action contre la VBG

Sous tous les rapports, la programmation visant la VBG est centrée sur les survivantes, pour préserver et favoriser la confidentialité, la sécurité, la non-discrimination et le respect des choix, des droits et de la dignité des femmes et des filles, y compris les survivantes.

Contenu :



Présentation PowerPoint sur l'aperçu de la Norme 1



5 exercices sur les Principes directeurs de l'action contre la VBG

EXERCICE

1

Scénario



Consignes :

Les participants travailleront en groupe pour lire les questions associées au scénario et y répondre. Ils devront identifier les actions clés en se basant sur les Normes minimales sur la VBG pour résoudre les difficultés relatives à la programmation et établir des liens entre les Normes. La réponse au scénario peut s'inspirer de plusieurs Normes. Pour répondre aux questions, les participants devront également s'appuyer sur les Principes directeurs de l'action contre la VBG et sur les approches abordées dans l'Introduction et la section consacrée à la Norme 1 : Principes directeurs de l'action contre la VBG.



SCÉNARIO

On vous a demandé de jouer le rôle de coordonnateur dans le cadre d'une visite de haut niveau d'un donateur et d'un journaliste de renom souhaitant documenter les effets du programme de riposte à la VBG que vous supervisez. Le journaliste insiste pour rencontrer des survivantes et prendre des photos dans l'espace sûr à l'usage des femmes et des filles géré par votre organisation. Le donateur souhaite avoir accès aux dossiers pour comprendre l'ampleur réelle de la violence dans la communauté et prendre connaissance des mesures prises pour y remédier. La direction de votre bureau de pays souhaite que vous « coopériez » avec lui.



QUESTIONS

1. Sur quelles actions clés allez-vous vous appuyer pour exprimer vos principales préoccupations concernant les demandes du journaliste et du donateur ?
2. Comment expliqueriez-vous les principes de confidentialité et visant à « ne pas nuire » aux visiteurs ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....



Notes de l'animateur

Réponses :

Remarque : cette discussion concerne principalement les Principes directeurs de l'action contre la VBG relevant d'une approche centrée sur les survivantes, la sécurité, le respect, la confidentialité et la non-discrimination (p. 4).

1. Sur quelles actions clés allez-vous vous appuyer pour exprimer vos principales préoccupations concernant les demandes du journaliste et du donateur ?

Norme 1 :

- Le personnel du programme VBG réunit les documents attestant le consentement ou l'assentiment éclairé des survivantes avant de passer à la prestation de services, sous quelque aspect que ce soit, y compris l'orientation.
- Le personnel ne partage que l'information nécessaire, à la demande ou avec le consentement de la survivante, avec les autres acteurs qui fournissent une aide.

Norme 14 :

- Élaborer des protocoles internes qui permettront de déterminer comment les données identifiables individuelles (recueillies à des fins d'orientation) et les données agrégées non identifiables (recueillies pour la rédaction de rapports) seront partagées aux niveaux organisationnel et interorganisationnel.
- Élaborer un protocole sur le partage de l'information concernant le partage des données agrégées non identifiables à des fins de compilation qui serviront à éclairer la programmation, les activités de plaidoyer et la rédaction de rapports (voir la note d'orientation 2).
- Mettre en place des politiques et former les membres de l'équipe des médias et de la communication à l'utilisation des données disponibles sur les programmes de lutte contre la VBG conformément aux principes de sécurité et d'éthique.
- Former le personnel chargé des communications et des médias ainsi que les médias externes à parler de la VBG dans les situations d'urgence, à respecter l'approche centrée sur les survivantes et à appliquer les principes de sécurité et d'éthique lors de la réalisation des reportages relatifs à la VBG.

2. Comment expliqueriez-vous les principes de confidentialité et visant à « ne pas nuire » aux visiteurs ?

- Les informations sur les survivantes ne doivent être partagées qu'à des fins de prestation de services, **ce qui n'est pas le cas** des demandes du journaliste et du donateur. Dans ce scénario, se faire prendre en photo présente des risques pour les survivantes.
- Les survivantes auraient besoin de donner leur **consentement éclairé explicite** avant de partager des informations avec le journaliste ou le donateur. Veuillez en outre noter que les rapports de pouvoir entre la survivante et le journaliste ou la survivante et le donateur seront inégaux. Le consentement éclairé des survivantes doit être donné librement, sans pression aucune.

- *Voir la définition du consentement éclairé* (p. 8) : on entend par là un choix fait librement et volontairement par des personnes se trouvant dans un rapport d'égalité de pouvoir. La survivante doit être informée de toutes les options disponibles et comprendre parfaitement ce à quoi elle consent, ainsi que les risques y afférents, notamment les limites de la confidentialité, avant d'accepter. L'éventail tout entier des choix devrait être présenté à la survivante, quoi que le prestataire des services puisse en penser personnellement. La survivante ne devrait pas subir de pressions pour consentir à quelque entretien, examen, évaluation, etc., que ce soit. La survivante a la faculté de retirer son consentement à tout moment.
- **Confidentialité** : la confidentialité fait référence au droit d'une personne de choisir avec qui partager son histoire. Chaque survivante étant la propriétaire de sa propre histoire, c'est à elle seule qu'appartient la décision de divulguer une quelconque information ayant trait à l'incident ou à sa personne. Enfreindre la confidentialité peut exposer la survivante et d'autres personnes à de nouveaux risques.
- **Ne pas nuire** : l'expression « ne pas nuire » signifie que les organisations humanitaires doivent s'efforcer de minimiser le tort qu'elles pourraient causer par inadvertance, du fait de leur présence ou de l'assistance qu'elles fournissent. Ces conséquences négatives involontaires sont parfois importantes et complexes. Les acteurs humanitaires peuvent adhérer plus étroitement au principe de « ne pas nuire » en appliquant les Principes directeurs de l'action contre la VBG.

* Les actions clés exposées tout au long des Normes minimales sur la VBG attirent l'attention sur l'importance d'analyser les risques et de communiquer directement avec les femmes et les filles, notamment pour veiller à ce que les activités de programmation soient conformes au principe humanitaire essentiel visant à « ne pas nuire ».

Points clés à retenir :

- Les Principes directeurs de l'action contre la VBG sous-tendent tous les aspects de la programmation en matière de VBG et l'ensemble des Normes minimales. Il est impératif que tous les éléments de la programmation visant la VBG, y compris les demandes des donateurs et des journalistes, soient conformes à ces principes.
- Un consentement éclairé doit être donné librement et en pleine connaissance des risques et des conséquences possibles par des personnes se trouvant dans un rapport d'égalité de pouvoir.
- Dans le cadre de l'action humanitaire et de la programmation en matière de VBG, l'ensemble du personnel est tenu de « ne pas nuire ».
- Les demandes du journaliste et du donateur pourraient nuire aux survivantes, car elles compromettent la confidentialité et la sécurité de ces dernières.

EXERCICE 2

Consentement éclairé et assentiment éclairé⁸



Préparation : si vous le souhaitez, vous pouvez recopier la définition de « consentement éclairé » (ci-dessous) sur l'une des feuilles du tableau ou une diapositive PowerPoint.



Matériel : tableau à feuilles mobiles et marqueurs.



Durée : 30 minutes.



Consignes :

Remarque : le but de cette activité est d'étudier les différents aspects du « consentement éclairé » dans le cadre des Principes directeurs de l'action contre la VBG et de passer en revue « l'assentiment éclairé ».

- Répartissez les participants en petits groupes et demandez à chaque groupe de dessiner une grande marmite sur l'une des feuilles du tableau.

Questions :

1. Quels sont les « ingrédients » du consentement lors d'une interaction avec une survivante de VBG ?
 2. Comment le « consentement » s'inscrit-il dans l'approche centrée sur les survivantes ?
- Comment le « consentement » s'inscrit-il dans l'approche centrée sur les survivantes ?
 - Accordez aux groupes 10 à 15 minutes pour discuter et noter sur la feuille les « ingrédients » du consentement et le lien entre ce dernier et l'approche centrée sur les survivantes.
 - Affichez toutes les feuilles et demandez aux participants de les regarder.
 - En plénière, réfléchissez aux différents facteurs pouvant influencer la capacité d'une femme à donner son consentement éclairé.

⁸ Adapté du document suivant : IRC, 2008. *Concepts Fondamentaux Relatifs aux VBG : le Guide du Facilitateur*, p. 48-49. Disponible à l'adresse suivante : <https://gbvresponders.org/wp-content/uploads/2015/07/Core-Concepts-Facilitator-Manual-French.pdf>



Notes de l'animateur

Réponses :

Voir la définition du consentement éclairé (p. 8) : on entend par là un choix fait librement et volontairement par des personnes se trouvant dans un rapport d'égalité de pouvoir. La survivante doit être informée de toutes les options disponibles et comprendre parfaitement ce à quoi elle consent, ainsi que les risques y afférents, notamment les limites de la confidentialité, avant d'accepter. L'éventail tout entier des choix devrait être présenté à la survivante, quoi que le prestataire des services puisse en penser personnellement. La survivante ne devrait pas subir de pressions pour consentir à quelque entretien, examen, évaluation, etc., que ce soit. La survivante a la faculté de retirer son consentement à tout moment.

Les « ingrédients » du consentement comprennent les points suivants :

- avoir atteint la majorité (18 ans). En vertu du droit international, les enfants de moins de 18 ans ne peuvent pas donner leur consentement ;
 - *o Les enfants ne peuvent donner qu'un « assentiment éclairé », défini comme l'expression de la volonté de prendre part à des services. Pour les enfants plus jeunes, qui sont par définition trop jeunes pour donner un consentement éclairé, mais suffisamment âgés pour comprendre et accepter de participer à des services, c'est « l'assentiment éclairé » de l'enfant qui est demandé.*⁹
- se trouver dans un rapport d'égalité de pouvoir avec les personnes qui demandent des informations concernant la survivante ;
- ne pas subir de pressions pour donner son consentement. Pour la survivante, cela implique également de ne pas craindre des répercussions négatives en cas de refus de donner son consentement ;
- avoir des informations complètes sur l'objet du consentement, y compris les risques et les limites de la confidentialité ;
- *survivantes en situation de handicap : La Convention relative aux droits des personnes handicapées souligne que les individus en situation de handicap ont les mêmes droits que toutes les autres personnes à prendre leurs propres décisions et que des mesures adéquates doivent être mises en œuvre pour les aider à exercer leur capacité juridique. Un individu ne peut pas perdre sa capacité juridique à prendre des décisions seulement en raison de son handicap. Vous devez d'abord supposer que toutes les survivantes adultes en situation de handicap ont la capacité de donner leur consentement éclairé de manière indépendante. Demandez toujours à la personne si elle souhaite bénéficier d'une assistance pour prendre une décision éclairée*¹⁰.

Le consentement et l'assentiment éclairés s'inscrivent dans l'approche centrée sur les survivantes.

L'approche centrée sur les survivantes crée un environnement propice à leur autonomisation. Étant donné que les incidents de VBG érodent souvent le sentiment de contrôle des survivantes, l'approche centrée sur ces dernières vise à reconnaître et à respecter leur libre arbitre et leur autonomie en s'assurant qu'elles sont les principales actrices et décideuses tout au long du processus d'aide.

⁹ Normes minimales sur la VBG, p. 8.

¹⁰ Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme. « Convention relative aux droits des personnes handicapées ». Disponible à l'adresse suivante : <https://www.ohchr.org/fr/professionalinterest/pages/conventionrightspersonswithdisabilities.aspx>

Points clés à retenir :

- Le consentement est un aspect crucial des Principes directeurs de l'action contre la VBG en matière de respect, de confidentialité et de sécurité.
- Toutes les mesures doivent être mises en œuvre dans le respect des choix, des souhaits, des droits et de la dignité des survivantes.
- Il est impératif d'appliquer les Principes directeurs de l'action contre la VBG à tous les éléments de la programmation visant la VBG. En mettant en œuvre les programmes de lutte contre la VBG conformément à ces principes, les acteurs de la programmation peuvent minimiser les préjudices causés aux femmes et aux filles et maximiser l'efficacité des interventions de prévention et d'intervention face à la VBG.

EXERCICE

3

Présentation des Principes directeurs de l'action contre la VBG



Matériel : feuilles de tableau et marqueurs.



Durée : 30 minutes.



Consignes :

- Répartissez les participants en trois groupes.
- Demandez à chaque groupe de réfléchir aux quatre Principes directeurs de l'action contre la VBG : confidentialité, sécurité, respect et non-discrimination.
- Demandez à chaque groupe de répondre aux questions suivantes :
 - Comment **expliqueriez-vous** chacun de ces mots ou de ces concepts à une survivante ?
 - De quelles manières pourriez-vous **montrer** à une survivante que vous tenez compte de la sécurité, de la confidentialité, du respect et de la non-discrimination dans vos interventions ?
- En plénière, demandez à chaque groupe de partager un élément de réponse à chacune des questions ci-dessus ; une fois que chaque groupe aura partagé sa réponse la plus pertinente à chaque question, revenez au premier groupe et demandez-lui de partager ses autres éléments de réponse, et ainsi de suite jusqu'à ce que chaque groupe ait communiqué tous ses points clés.



Notes de l'animateur

Réponses :

- **Explications :**
 - **Confidentialité** : les survivantes ont le droit de choisir avec qui elles souhaitent partager leur histoire, et toute information à leur sujet ne doit être communiquée qu'avec leur consentement éclairé. Cette définition de la confidentialité repose avant tout sur l'idée de contrôle et non de discrétion.
 - **Sécurité** : la sécurité des survivantes et de leurs enfants est prioritaire dans le cadre de la programmation visant la VBG.
 - **Respect** : toutes les mesures doivent être mises en œuvre dans le respect des choix, des souhaits, des droits et de la dignité des survivantes. Le rôle des aidants consiste à faciliter le rétablissement de ces dernières et à leur fournir des ressources utiles.
 - **Non-discrimination** : les personnes survivantes doivent bénéficier d'un traitement égal et équitable, indépendamment de leur âge, de leur handicap, de leur identité de genre, de leur religion, de leur nationalité, de leur origine ethnique, de leur orientation sexuelle ou de toute autre caractéristique.
- **Actions:**
 - Le personnel travaillant dans le cadre des programmes de lutte contre la VBG aspire à établir une relation ouverte et fondée sur la confiance avec les survivantes. Ces dernières doivent pouvoir faire confiance au prestataire de services de lutte contre la VBG et être sûres de détenir un contrôle sur les informations les concernant.
 - Il est possible de montrer à une survivante que son propos a de la valeur de plusieurs manières : en l'écoutant attentivement, en adoptant une attitude verbale et non verbale respectueuse et en faisant preuve de compassion et de patience.
 - Les personnes qui ont subi des abus physiques et sexuels doivent être en mesure de prendre leurs propres décisions et de reprendre le contrôle sur leur vie ; les prestataires de services de lutte contre la VBG doivent veiller à ne pas renforcer les obstacles auxquels ces survivantes se heurtent.

Points clés à retenir :

- Les quatre Principes directeurs de l'action contre la VBG sous-tendent l'approche centrée sur les survivantes. Celle-ci permet de créer un environnement favorable au sein duquel les droits et les souhaits des survivantes sont respectés et leur sécurité assurée, et où elles sont traitées avec dignité et respect.
- Il est essentiel de se conformer aux Principes directeurs de l'action contre la VBG dans les propos et les agissements pour assurer la sécurité des survivantes et faciliter le processus de guérison et de rétablissement. Le non-respect des Principes directeurs de l'action contre la VBG peut exposer la survivante et d'autres personnes à de nouveaux risques.
- Les Principes directeurs de l'action contre la VBG sous-tendent tous les aspects de la programmation en matière de VBG et l'ensemble des Normes minimales. Il est impératif d'appliquer ces principes à tous les éléments de la programmation visant la VBG.
- Les Principes directeurs de l'action contre la VBG aident les acteurs humanitaires à minimiser le risque de préjudice et à adhérer au principe visant à « ne pas nuire ».

EXERCICE

4

L'importance des Principes directeurs de l'action contre la VBG¹¹



Matériel : tableau à feuilles mobiles et marqueurs.



Durée : 35 minutes.



Consignes :

- Répartissez les participants en quatre groupes et donnez à chaque groupe l'une des feuilles du tableau et un marqueur.
- Demandez aux participants de réfléchir aux Principes directeurs de l'action contre la VBG : respect, confidentialité, sécurité et non-discrimination.
- Demandez à chaque groupe d'imaginer toutes les conséquences négatives possibles pour 1) la survivante, 2) sa communauté et 3) le prestataire de services de lutte contre la VBG, si les principes directeurs ne sont pas respectés.
- Réunissez les groupes après 20 minutes et demandez aux participants de partager leurs réponses.
- Entamez une discussion autour des réponses fournies, en veillant à aborder les répercussions négatives qui peuvent survenir si les principes ne sont pas respectés, notamment les préjudices pouvant être causés à la survivante, à sa communauté ainsi qu'au travailleur social ou au prestataire de services de lutte contre la VBG.
- Assurez-vous que tous les participants reconnaissent l'importance et la pertinence des Principes directeurs de l'action contre la VBG dans le cadre de leur travail.

¹¹ Adapté du document suivant : UNFPA Pakistan, 2010. « Building Survivor-Centered Response – Facilitator's Manual », p. 8. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.humanitarianresponse.info/sites/www.humanitarianresponse.info/files/documents/files/Building%20Survivor%20Centered%20Response%20Services%20-%20%20Participants%27%20Module.pdf>



Notes de l'animateur

Réponses :

Survivante :

- Le bien-être physique, émotionnel et mental d'une survivante peut être menacé par :
 - l'agresseur, la famille de l'agresseur et d'autres membres de la communauté ;
 - l'isolement social et la stigmatisation ;
 - le sentiment d'impuissance et de ne pas être respectée lorsque quelqu'un d'autre raconte son histoire et abuse de sa confiance ;
 - la perte de contrôle sur son histoire ;
 - une guérison et un rétablissement retardés.

Communauté :

- Les femmes et les filles de la communauté peuvent être moins enclines à rechercher des services si ceux-ci ne sont pas jugés sûrs. Une confiance insuffisante accordée aux services de lutte contre la VBG peut décourager les signalements et la sollicitation d'une aide.
- Les dirigeants communautaires, entre autres, ne soutiennent pas l'accès des femmes et des filles aux services de lutte contre la VBG.

Prestataire de services de lutte contre la VBG :

- Les femmes et les filles de la communauté se méfient des services disponibles.
- Communauté au sens large :
 - le personnel travaillant dans le cadre des programmes de lutte contre la VBG est exposé aux agresseurs, à la famille des agresseurs et à la communauté au sens large ;
 - la prestation de services de lutte contre la VBG est mal comprise au sein de la communauté.

Points clés à retenir

- Il est impératif d'adhérer aux Principes directeurs de l'action contre la VBG à chaque étape de la prestation de services.
- Les Principes directeurs de l'action contre la VBG sous-tendent l'approche centrée sur les survivantes ; le non-respect de ces principes présente des risques pour les survivantes, les autres femmes et filles de la communauté, les membres de la communauté dans son ensemble et les prestataires de services de lutte contre la VBG, y compris le personnel travaillant dans le cadre du programme de lutte contre la VBG et l'organisation de mise en œuvre du programme de lutte contre la VBG.

EXERCICE

5

Les « bases » de la programmation en matière de VBG



Durée : 25 minutes.



Consignes :

- Dites aux participants que vous allez lire une série d'affirmations. S'ils ne sont pas d'accord avec l'une d'entre elles, ils doivent se lever ; dans le cas contraire, ils doivent rester assis.
- Veuillez vous référer aux énoncés ci-dessous.

Affirmations :

- En tant qu'intervenant sur des cas de VBG, il est important d'encourager les survivantes à signaler les incidents à la police.
- Les survivantes sont expertes quant à leur situation.
- Les femmes et les filles en situation de handicap sont souvent invisibilisées et se heurtent à des obstacles supplémentaires freinant l'accès aux services.
- Le personnel doit partager des informations avec d'autres acteurs si cela est dans l'intérêt de la survivante.
- Toutes les femmes et les filles vivent la violence de la même manière.
- Les adolescents et les hommes peuvent hésiter à divulguer des informations et à demander de l'aide en raison des normes traditionnelles définissant la masculinité.
- Les adolescentes requièrent un soutien spécialisé, car elles ont des besoins spécifiques.
- L'égalité des genres implique de traiter les garçons et les filles de la même manière.
- Lorsqu'on travaille avec des enfants survivants, il n'est pas nécessaire d'impliquer l'enfant dans la prise de décision, car il est trop jeune pour donner son consentement éclairé.



Notes de l'animateur

Réponses :

- En tant qu'intervenant sur des cas de VBG, il est important d'encourager les survivantes à signaler les incidents à la police.
 - Il est important d'informer les survivantes de toutes les options envisageables et de tous les risques encourus afin qu'elles puissent prendre une décision en toute connaissance de cause et donner un consentement éclairé concernant toute procédure. Les survivantes doivent recevoir des informations complètes afin de pouvoir faire des choix éclairés, notamment concernant l'utilisation de services multisectoriels d'intervention face à la VBG (santé, soutien psychosocial, assistance juridique, sécurité) et les conséquences possibles de l'accès à ces services (par exemple, le signalement obligatoire).
 - Même lorsque le signalement obligatoire nécessite la prise de mesures, les acteurs de la programmation en matière de VBG doivent agir conformément aux choix de la survivante (voir la note d'orientation 2 sur le signalement obligatoire dans la section consacrée à la Norme 6 : La gestion de cas de VBG). S'agissant des mineurs, si l'agresseur est un membre de la famille, l'intérêt supérieur de l'enfant ainsi que sa prise en charge immédiate et sa sécurité doivent avoir la priorité dans toutes les décisions.
 - Il **n'appartient pas** au travailleur social de pousser ou de convaincre une survivante à prendre des mesures avec lesquelles elle n'est pas à l'aise
- Les survivantes sont expertes quant à leur situation.
 - Une approche centrée sur les survivantes signifie que les décisions leur appartiennent. Tous les intervenants doivent comprendre les lois et les obligations en matière de signalement obligatoire des cas de VBG, ainsi que les dispositions particulières applicables aux enfants.
 - Les enfants ont le droit de participer aux décisions qui les concernent en fonction de leur degré de maturité. La capacité des enfants de former et d'exprimer des opinions se développe avec l'âge, et les adultes devraient donner plus de poids aux opinions d'un adolescent ou d'une adolescente qu'à celles d'un enfant plus jeune.
 - La prise en compte de l'intérêt supérieur de l'enfant vise à assurer la sécurité et le bien-être physique et émotionnel de ce dernier tout au long de sa prise en charge et de la mise en œuvre de son traitement. Les prestataires de services doivent évaluer les conséquences positives et négatives de la prise en charge et du traitement avec la participation de l'enfant et des personnes s'occupant de lui, le cas échéant.
- Les femmes et les filles en situation de handicap sont souvent invisibilisées et se heurtent à des obstacles supplémentaires freinant l'accès aux services.
 - Dans les pays développés, les taux de violence sont quatre à dix fois plus élevés chez les personnes en situation de handicap que chez les personnes valides, ce qui a des implications importantes pour la protection des femmes et des filles dans les situations de crise humanitaire.
 - Les femmes et les filles présentant un handicap intellectuel sont particulièrement vulnérables à la violence sexuelle. Des cas de viol et de violence conjugale sont signalés par des personnes porteuses d'un handicap intellectuel, psychosocial ou physique qui sont isolées chez elles.
 - L'attitude des familles, des prestataires de services de lutte contre la VBG et des membres de la communauté peut constituer le plus grand obstacle à l'accès des personnes en situation de handicap à une assistance et à des services sûrs et efficaces, mais aussi le meilleur catalyseur.

- Le personnel doit partager des informations avec d'autres acteurs si cela est dans l'intérêt de la survivante.
 - Les survivantes étant les expertes quant à leur situation, le personnel **n'a pas** qualité pour déterminer « l'intérêt supérieur » d'une survivante sans sa participation pleine et éclairée.
 - Les survivantes doivent être informées de l'entrée en vigueur des procédures de signalement obligatoire dès qu'elles signalent un incident. Ne leur « promettez » pas que la confidentialité sera assurée, car il est inacceptable de faire des promesses qu'il vous sera peut-être impossible de tenir. Au contraire, expliquez-leur d'emblée et en termes clairs ce que signifie la confidentialité et quelles en sont les limites dans le contexte donné.
- Toutes les femmes et les filles vivent la violence de la même manière.
 - Chaque survivante a son propre vécu de la violence.
 - Une approche centrée sur les survivantes implique de comprendre et d'accepter les aspects physiques, psychologiques, émotionnels, sociaux, culturels et spirituels de l'expérience de chaque survivante et de s'en servir pour soutenir et faciliter le rétablissement.
 - Les adolescentes, en particulier, peuvent ne pas avoir le même niveau d'autonomie que les adultes et ainsi dépendre des agresseurs pour survivre. Elles sont exposées à des risques supplémentaires en raison de leur âge, de leur degré de maturité et de leur dépendance à l'égard d'autrui.
- Les adolescents et les hommes peuvent hésiter à divulguer des informations et à demander de l'aide en raison des normes traditionnelles définissant la masculinité.
 - Les normes traditionnelles en matière de masculinité peuvent non seulement décourager les adolescents et les hommes à divulguer des informations et à demander de l'aide, mais aussi justifier un manque de compassion de la part de leur famille, de leurs amis et des prestataires de services.
- Les adolescentes plus jeunes et plus âgées auront besoin d'un soutien spécialisé, car leurs besoins sont distincts.
 - Les adolescentes ne constituent pas un groupe homogène.
 - Les jeunes filles et les adolescentes sont exposées à différentes formes de VBG par rapport aux femmes adultes ; elles se trouvent également à des stades de développement différents et requièrent donc un soutien spécialisé.
- Lorsqu'on travaille avec des enfants survivants, il n'est pas nécessaire d'impliquer l'enfant dans la prise de décision, car il est trop jeune pour donner son consentement éclairé.
 - Tous les enfants sont différents et la participation de chaque enfant à la prise de décision dépend entre autres de son âge et de son niveau de développement.
 - Voir la définition de « l'assentiment éclairé » (p. 8) : l'assentiment éclairé est l'expression de la volonté de prendre part à des services. Pour les enfants plus jeunes, qui sont par définition trop jeunes pour donner un consentement éclairé, mais suffisamment âgés pour comprendre et accepter de participer à des services, c'est « l'assentiment éclairé » de l'enfant qui est demandé.
 - Voir : IRC et UNICEF, 2012. *La prise en charge des enfants ayant subi des violences sexuelles en situations de crise humanitaire* : Guide destiné aux prestataires de services de santé et de services psychosociaux. Disponible à l'adresse suivante : https://resourcecentre.savethechildren.net/sites/default/files/documents/irc_ccs_guide_french_0.pdf

Points clés à retenir :

- Chaque survivante a son propre vécu de la violence ; il n'y a pas de « manière unique » de réagir face à la VBG ou de s'en relever.
- Les programmes de lutte contre la VBG doivent prendre en compte les femmes et les filles en situation de handicap, les adolescentes et toutes les personnes qui sont exposées à un risque accru de VBG et pour qui l'accès aux services peut être plus difficile.
- Une approche centrée sur les survivantes s'appuie sur les aspects physiques, psychologiques, émotionnels, sociaux, culturels et spirituels de l'expérience de chaque survivante.

NORME

2

Participation et autonomisation des femmes et des filles

Les femmes et les filles sont mobilisées comme partenaires actives et comme fer de lance de l'action destinée à amener le secteur humanitaire à prévenir la VBG et à appuyer l'accès des survivantes à des services de qualité.

Contenu :



Présentation PowerPoint sur l'aperçu de la Norme 2



5 exercices sur la participation et l'autonomisation des femmes et des filles

EXERCICE

1

Scénario



Consignes :

Les participants travailleront en groupe pour lire les questions associées au scénario et y répondre. Ils devront identifier les actions clés en se basant sur les Normes minimales sur la VBG pour résoudre les difficultés relatives à la programmation et établir des liens entre les Normes. La réponse au scénario peut s'inspirer de plusieurs Normes. Pour répondre aux questions, les participants devront également s'appuyer sur les Principes directeurs de l'action contre la VBG et sur les approches abordées dans l'Introduction et la section consacrée à la Norme 1 : Principes directeurs de l'action contre la VBG.



SCÉNARIO

Après des mois de négociations avec les autorités locales, l'organisation de Sofia a été autorisée à créer un espace sûr à l'usage des femmes et des filles afin de répondre aux besoins des personnes déplacées, réfugiées et résidentes vivant en zones périurbaines. Pour mieux comprendre les besoins de ces différents groupes, Sofia a décidé d'organiser des groupes de discussion avec des femmes et des filles ainsi qu'avec des hommes et des garçons de la communauté. Avec l'aide de volontaires locaux (quatre hommes et une femme), des informations relatives aux groupes de discussion ont été diffusées via la radio communautaire, des affiches dans les postes de santé et les centres de distribution alimentaire, et des visites à domicile effectuées dans les camps de personnes déplacées et réfugiées.

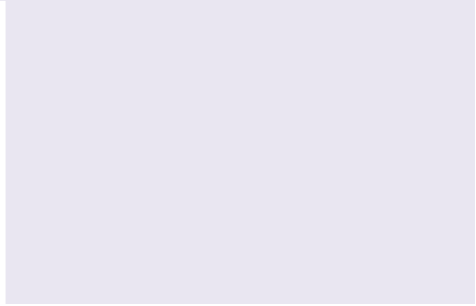
Afin de réduire les coûts, l'organisation de Sofia lui a demandé de tenir les séances de discussion de groupe dans le bureau principal de la municipalité locale. Le premier jour, la séance du matin organisée par Sofia à l'intention des femmes et des filles a reçu très peu de participantes, tandis que la séance de l'après-midi destinée aux hommes et aux garçons a été principalement suivie par des employés de la municipalité. Sofia a reçu beaucoup de commentaires de la part des hommes, y compris des demandes concernant un centre destiné aux hommes et aux garçons ainsi que plus de possibilités d'accès aux moyens de subsistance pour les hommes faisant partie des communautés déplacées.



QUESTIONS

- 1. Quelles sont les actions clés les plus pertinentes au regard du problème qui se pose à Sofia ?**
- 2. Quels sont les obstacles et les risques susceptibles d'entraver la participation des femmes et des filles aux groupes de discussion dans le scénario ci-contre ?**
- 3. Avec du recul, Sofia se rend compte qu'elle aurait dû contacter d'autres parties prenantes et acteurs locaux. Dressez la liste des parties prenantes et des acteurs locaux auxquels Sofia pourrait potentiellement s'adresser.**

La personne supervisant Sofia souhaite qu'elle termine les séances de discussion en dix jours. Malgré cette échéance, Sofia sait qu'elle doit apporter quelques changements pour garantir une participation active aux séances de discussion de groupes diversifiés de femmes et de filles, d'hommes et de garçons.



A series of horizontal dotted lines spanning the width of the page, providing a space for notes or reflections.



Notes de l'animateur

Réponses :

1. Quelles sont les actions clés les plus pertinentes au regard du problème qui se pose à Sofia ?

- Organiser un entretien trimestriel (au minimum) avec les femmes et les filles portant sur les risques liés à la VBG et les obstacles à leur participation et à leur accès à l'aide, aux services, etc. (par exemple, horaires, lieux, sécurité des activités) ; élaborer une stratégie pour pallier ces risques et informer les personnes consultées et l'ensemble de la communauté.
- Veiller à ce que les femmes et les filles contribuent à l'élaboration du programme de lutte contre la VBG à chaque étape du cycle de programmation en facilitant leur participation (par exemple en les recrutant comme membres du personnel ou comme volontaires, et en assurant leur accès aux moyens de transport et aux services de traduction).
- Identifier les obstacles et les risques qui entravent la participation des femmes et des filles et les atténuer en consultant ces dernières, en mettant en place des services à leur usage et en les sensibilisant à la discrimination et aux difficultés spécifiques qui contribuent aux risques accrus de VBG pour certaines d'entre elles.
- Veiller à ce que tous les échanges au sein des groupes de discussion ainsi que les entretiens des principaux informateurs avec les femmes et les adolescentes soient **animés par des femmes** et **accessibles à l'ensemble des femmes et des adolescentes**, avec des espaces et des sujets de discussion spéciaux adaptés à ces dernières.
- Respecter les normes internationales en matière de participation, à savoir :
 - les femmes et les filles ont le droit de s'exprimer librement, et elles ne sont pas tenues de participer contre leur gré ou de divulguer en public des informations qui pourraient causer des traumatismes ou les mettre dans l'embarras ;
 - le personnel qui interagit avec les femmes et les filles doit leur expliquer le but de la consultation, leur offrir l'occasion de s'exprimer et garantir la confidentialité des propos. La participation ne doit jamais entraîner de risques en matière de sécurité.

2. Quels sont les obstacles et les risques susceptibles d'entraver la participation des femmes et des filles aux groupes de discussion dans le scénario ci-dessus ?

- Parmi les obstacles et les risques susceptibles d'entraver la participation des femmes et des filles, on peut citer :
 - le statut juridique (personne déplacée, réfugiée ou résidente), l'âge, la mobilité, le handicap, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, l'expression de genre et les caractéristiques sexuelles (SOGIESC)¹².
 - les risques de VBG résultant de la participation aux groupes de discussion ;
 - la stigmatisation et la honte ;
 - les horaires et les lieux des séances de discussion ;
 - diverses considérations en matière de sécurité ;
 - la marginalisation et la discrimination ;
 - le manque de confiance ;
 - les obstacles à la cohésion sociale ;
 - les obstacles à la communication (manque de matériel de communication approprié/ culturellement pertinent), incitations insuffisantes.

3. Avec du recul, Sofia se rend compte qu'elle aurait dû contacter d'autres parties prenantes et acteurs locaux. Dressez la liste des parties prenantes et des acteurs locaux auxquels Sofia pourrait potentiellement s'adresser.

- Les parties prenantes potentielles incluent les organisations locales de femmes et dirigées par des femmes, les réseaux d'adolescentes et les groupes de jeunes dirigés par des adolescentes luttant contre les inégalités de genre et/ou la VBG, les organisations de défense des droits des personnes en situation de handicap, les organisations LGBTI, les dirigeantes (de différents groupes d'âge) issues de communautés de personnes réfugiées, déplacées et locales, les organisations de la société civile proposant des services d'intervention face à la VBG, les responsables et les représentantes de la jeunesse, les femmes garantes de la paix ainsi que le personnel clé travaillant sur des projets/interventions dans le cadre des activités d'autonomisation économique, d'éducation et de consolidation de la paix ciblant divers groupes de femmes et de filles.

Points clés à retenir :

- Il est crucial d'identifier les risques, les obstacles et les contraintes liés à la VBG qui entravent la participation des femmes et des filles aux activités et restreignent leur accès aux services et aux possibilités.
- Le personnel de la programmation visant la VBG doit respecter les normes internationales en matière de participation et reconnaître le droit des femmes et des filles de s'exprimer librement et de refuser de participer et de divulguer en public des informations qui pourraient causer des traumatismes ou les mettre dans l'embarras. N'oubliez pas : la participation ne doit jamais entraîner de risques relatifs à la sécurité.
- Il convient de communiquer avec les femmes et les filles de la communauté. En effet, elles sont expertes quant à leur situation.
- Il est impératif de systématiquement adopter une approche intersectionnelle à chaque étape du cycle de programmation en matière de VBG.

¹² SOGIESC : acronyme anglais pour Sexual orientation, gender identity and expression and sex characteristics (orientation sexuelle, identité de genre, expression de genre et caractéristiques sexuelles).

EXERCICE

2

Le jeu de la vie¹³



Préparation : cette activité requiert une grande salle ou un espace extérieur et doit être adaptée au contexte local.



Matériel : diapositives PowerPoint/copies imprimées des profils des personnages, papillons adhésifs.



Durée : 1 heure.



Consignes :

- Choisissez 12 volontaires et dites-leur qu'ils se verront attribuer des identités spécifiques. Par ailleurs, à certaines étapes de l'activité, six d'entre eux se verront assigner un « événement de la vie » (écrit sur un papillon adhésif) qui ajoutera une nouvelle dimension à l'identité qui leur aura été attribuée. Remarque : les informations concernant cet événement seront communiquées auxdits volontaires **pendant** l'activité et ne seront divulguées aux autres qu'à la fin de celle-ci.
- Demandez aux volontaires de choisir leur identité. Présentez les identités sur une diapositive PowerPoint ou distribuez une liste imprimée des profils des personnages.
- Demandez au groupe de 12 volontaires de s'aligner au milieu de la salle. Expliquez-leur que cet exercice les aidera à comprendre comment l'identité d'un individu et la perception de la communauté peuvent influencer sur les expériences de vie.
- En tant qu'animateur, vous décrierez un par un les moments clés d'un parcours de vie typique, et chacun des volontaires devra réagir en fonction des effets de ces deux aspects sur le personnage qui lui a été attribué (ou la famille de ce personnage) :
 - deux pas en avant pour une expérience très positive ou très fructueuse ;
 - un pas en avant pour une expérience positive ou fructueuse ;
 - un pas en arrière pour une expérience peu positive ou peu fructueuse ;
 - deux pas en arrière pour une expérience négative ou infructueuse.
- Insistez sur le fait que chaque volontaire représente un groupe de personnes et doit réagir en conséquence (plutôt qu'en fonction de sa propre expérience ou de celle d'un individu en particulier, qui peut ne pas s'appliquer à la majorité).

¹³ Adapted from Oxfam, [Disability, Equality, and Human Rights: A Training Manual for Development and Humanitarian Organizations](#) (2003), pp. 243-245.

- Insistez sur le fait que les participants doivent réagir en fonction d'estimations réalistes concernant leur situation et leur contexte culturel actuels, et non en fonction de leurs souhaits en la matière. Après la présentation de chaque moment de vie et la réaction des volontaires, laissez le temps au reste du groupe de s'exprimer sur les déplacements de ces derniers.
- En cas de désaccord, le reste du groupe doit prendre une décision par consensus et indiquer au volontaire (le cas échéant) quelle serait la réaction adéquate. L'animateur doit savoir intervenir et commenter au bon moment, clarifier les raisons des décisions et aborder tout point préjudiciable.
- Lorsque tous les déplacements ont été effectués, demandez au groupe :
 - Qui se trouve dans la meilleure position et inversement ?
 - Demandez aux volontaires (en particulier à ceux qui sont le mieux et à ceux qui sont le moins bien placés) ce qu'ils pensent de leurs positions.
 - Y a-t-il des surprises ?
 - À quel(s) moment(s) les expériences des hommes et des femmes en situation de handicap étaient-elles les mêmes/différentes ? Pensent-ils que cela reflète correctement la situation générale des hommes et des femmes, qu'ils soient valides ou en situation de handicap, vivant dans des milieux différents au sein de leur communauté ?
 - Quel a été l'impact de la catastrophe d'origine naturelle ou humaine sur les expériences des différentes personnes ?
 - Qu'ont-ils appris de cet exercice concernant les expériences de différentes personnes ?

Douze (12) personnages et événements de la vie

1. Un homme en situation de handicap vivant en milieu urbain.
2. Une femme en situation de handicap vivant en milieu urbain.
 - [Événement de la vie : devenue veuve à 18 ans ; mère de deux enfants]
3. Un homme valide vivant en milieu urbain.
 - [Événement de la vie : a révélé son orientation sexuelle à ses parents et à ses amis conservateurs à l'âge de 18 ans]
4. Une femme valide vivant en milieu urbain.
5. Un homme en situation de handicap vivant en milieu rural.
6. Une femme en situation de handicap vivant en milieu rural
 - [Événement de la vie : devenue orpheline à 15 ans]
7. Un homme valide vivant en milieu rural.
8. Une femme valide vivant en milieu rural.
 - [Événement de la vie : désavouée par sa famille en raison d'un mariage interreligieux]
9. Un homme en situation de handicap vivant dans un camp de réfugiés.
10. Une femme en situation de handicap vivant dans un camp de réfugiés.
 - [Événement de la vie : a reçu une bourse pour suivre une formation d'enseignante, mais l'a refusée en raison de la pression parentale]
11. Un homme valide vivant dans un camp de réfugiés.
12. Une femme valide vivant dans un camp de réfugiés.
 - [Événement de la vie : survivante de VBG]

- Commencez par le premier événement de la vie, comme si vous racontiez une histoire :
 - *« Un beau jour, après une longue attente de neuf mois, votre personnage est né. Que ressent votre famille lorsqu'elle vous voit ? Déplacez-vous en conséquence. »*
 - Exemple : si la famille est très heureuse (naissance d'un fils valide) : deux pas en avant ; heureuse (fils en situation de handicap ou fille valide) : un pas en avant ; malheureuse (fils en situation de handicap) : un pas en arrière ; très malheureuse (fille en situation de handicap) : deux pas en arrière.
 - *« Vous êtes désormais un peu plus âgé(e) et il est temps de commencer à penser à votre scolarité. Quelles sont vos chances de pouvoir fréquenter l'école ? Déplacez-vous en conséquence. »* Demandez des retours/suggestions au reste du groupe.
 - Les personnages 2, 3 et 6 recevront à ce moment leurs cartes « événement de la vie ». Demandez à chaque volontaire de lire à haute voix son « événement de la vie ». Poursuivez le récit..
 - *« Vous avez 20 ans, le printemps est dans l'air, et vous aimeriez vous marier ou nouer une relation de couple. Dans quelle mesure pensez-vous que cela vous sera possible ? Déplacez-vous en conséquence. »*
 - Les personnages 8, 10 et 12 recevront à ce moment leurs cartes « événement de la vie ». Demandez à chaque volontaire de lire à haute voix son « événement de la vie ». Poursuivez le récit.
 - *« Vous aimez vous tenir occupé(e) et souhaitez gagner de l'argent pour subvenir à vos besoins et à ceux de votre famille. Vous essayez de trouver un emploi. Pourrez-vous en trouver un facilement ? »*
 - Demandez des retours/suggestions au reste du groupe.
 - *« Vous vous rendez compte que le seul moyen de gagner suffisamment d'argent pour votre famille est d'améliorer vos compétences et de déménager dans la capitale économique de votre pays afin d'accéder à de meilleures perspectives. Cette décision sera-t-elle facile à prendre pour vous ? »*
 - *« Quelques années plus tard, les autres individus de votre tranche d'âge commencent à avoir des enfants. Vous ne vous sentez pas prêt(e). Dans quelle mesure pouvez-vous retarder et/ou planifier cette décision ? »*
 - Demandez des retours/suggestions au reste du groupe.
 - *« Un typhon ravage le pays et plusieurs régions sont complètement dévastées. Pourrez-vous facilement reconstruire votre vie ? »*
 - *« Des opérations de secours et de réhabilitation sont mises en œuvre pour faciliter la reconstruction. Vous souhaitez apporter votre aide. Dans quelle mesure êtes-vous susceptible d'être invité(e) à prendre part à ces activités ? »*
 - *« Vous avez maintenant une cinquantaine d'années et une grande expérience de la vie. Vous souhaitez aider votre communauté en participant à la vie politique locale. Quelles sont vos chances d'atteindre cet objectif ? »*
 - Demandez des retour/suggestions au reste du groupe.



Notes de l'animateur

Réponses :

Cet exercice met en évidence les formes d'oppression, de discrimination et de marginalisation systémiques auxquelles sont confrontés différents groupes de femmes, d'hommes, de filles et de garçons. Le personnel travaillant dans le cadre des programmes de lutte contre la VBG doit impérativement comprendre les niveaux de risque auxquels les femmes et les filles sont particulièrement exposées et la manière dont ceux-ci sont aggravés par les structures institutionnelles, afin d'adopter une approche transformatrice de la programmation visant la VBG dans les situations d'urgence.

Au cours des discussions de groupe, soulignez l'importance des actions clés suivantes :

- mettre en œuvre une programmation en matière de VBG qui s'attaque ouvertement aux inégalités de pouvoir et encourage les femmes et les adolescentes à assumer des responsabilités et à prendre des décisions importantes ;
- consulter les femmes et les filles pour identifier les obstacles et les risques qui entravent leur participation aux activités et trouver des solutions en mettant en place des services à leur intention ; sensibiliser les femmes et les filles à la discrimination et aux difficultés spécifiques qui exacerbent les risques de VBG pour certaines d'entre elles ;
- avec l'appui des femmes et des filles, identifier celles qui sont le plus marginalisées et qui courent le plus de risques, et mettre au point des approches qui garantissent leur participation.

Points clés à retenir :

- Cet exercice montre que nos expériences sont façonnées non seulement par nos caractéristiques à la naissance, mais aussi par des événements de la vie qui peuvent avoir une influence considérable sur les perspectives d'une personne et sur les risques auxquels elle est exposée.

EXERCICE

3

Activité sur le pouvoir¹⁴

Préparation : To save time, it would be useful to have definitions of different types of power prepared on flipcharts/PowerPoint slides (Power Over, Power To, Power With, Power Within). These can be used during the plenary after participants have shared their views.



Matériel : tableau à feuilles mobiles, marqueurs, papier coupé en deux (cinq ou six couleurs de papier différentes) ou cartes (plusieurs par participant).



Durée : 1 heure



Consignes : voir ci-dessous.

- Commencez par dire aux participants que cette activité portera sur les sentiments de pouvoir et d'impuissance, en leur précisant que chacun d'entre eux aura éprouvé les deux d'une façon ou d'une autre à un moment de sa vie. Cette activité permettra de mieux comprendre la notion de pouvoir et de découvrir différents aspects du pouvoir détenu par chaque individu.
- **En petits groupes (pendant 10 à 15 minutes) :**
 - Donnez à chacun des participants une feuille de papier. Demandez-leur de tracer une ligne au milieu de la feuille.
 - À gauche de la ligne, ils devront dessiner une situation qui leur a donné le sentiment d'avoir du pouvoir, et à droite, une situation qui les a fait se sentir impuissants. Il s'agit ici d'un exercice de dessin rapide. Encouragez les participants à dessiner des choses qu'ils sont prêts à partager avec les autres.
 - Précisez que la qualité des dessins n'a pas d'importance et que même un dessin rudimentaire peut aider à porter un regard neuf sur nos expériences et à les communiquer plus clairement.
 - Demandez aux participants d'expliquer leurs dessins et de répondre aux questions suivantes :
 - Qu'est-ce qui vous a fait vous sentir impuissant(e) ?
 - Qu'est-ce qui vous a donné le sentiment d'avoir du pouvoir ?
 - Comment avez-vous utilisé votre pouvoir, de manière autonome ou avec d'autres personnes, pour améliorer votre vie, vous faire entendre ou faire évoluer une situation ?
 - Chaque groupe doit recenser quelques exemples ayant trait au sentiment de pouvoir et à celui d'impuissance.

¹⁴ Adapté du document suivant : JASS Associates, 2020. « We Rise Toolkit: Power and Powerlessness Activity ». Disponible à l'adresse suivante : https://werise-toolkit.org/en/system/tdf/pdf/tools/Power-and-Powerlessness_0.pdf?file=1&force=

- **En plénière :**
 - **Demandez des exemples pour chaque catégorie :** pouvoir et impuissance.
 - **Demandez :** Que nous disent ces exemples sur les utilisations à bon ou à mauvais escient du pouvoir ?
- **Expliquez :** Nous allons examiner deux types de pouvoir très différents : **« pouvoir sur » et « pouvoir de transformation ».**
 - **Pouvoir sur :** Demandez à un participant de lire à haute voix la définition de « pouvoir sur » (voir encadré).
 - Cette définition correspond-elle à ses dessins ?
- **Expliquez :** Le **« pouvoir sur »** influence tous les aspects de notre vie : dans la sphère « privée » du foyer et de la famille, dans la sphère « publique » de la communauté, des institutions, du gouvernement et d'autres lieux en dehors de chez soi, mais aussi dans le domaine « personnel », c'est-à-dire en chacun de nous.
- Demandez aux participants d'observer les dessins, de réfléchir à leurs expériences et de nommer les différentes façons dont le « pouvoir sur » s'exerce dans chacune de ces sphères.
- **Pouvoir de transformation :** voir la définition ci-dessous.
 - Distribuez le support imprimé sur les sources du pouvoir de transformation et passez chaque source en revue.
 - Faites des rapprochements avec les exemples associés au pouvoir de transformation que les participants ont dessinés (par exemple, ils ont peut-être décrit le sentiment d'avoir eu du pouvoir en s'exprimant, en refusant quelque chose ou en résistant, en résolvant des problèmes, en trouvant des informations, en agissant avec éthique, en s'unissant avec d'autres personnes, en se confrontant à quelqu'un, en travaillant au sein d'un groupe pour obtenir quelque chose, etc.).
 - Notez également que ces types de pouvoir sont également à l'œuvre dans les domaines privé, public et personnel.
- Résumez certains des points clés soulevés. Réitérez le fait que le pouvoir est une notion complexe et dynamique, qu'il peut être positif ou négatif, oppressif ou libérateur, et qu'il est à la fois individuel et collectif.

Exercice 3 – Documents à distribuer

Document A : Pouvoir sur et pouvoir de transformation

Pouvoir sur et pouvoir de transformation

« Le pouvoir bien compris n'est autre que la capacité à réaliser ses objectifs. Il constitue la force nécessaire pour amener le changement sociétal, politique et économique. » – Martin Luther King, leader de la lutte pour la reconnaissance des droits civiques aux États-Unis

Le « **pouvoir sur** » est la capacité à contrôler les autres et à prendre des décisions les concernant, avec ou sans leur consentement. Il peut prendre des formes oppressives et destructrices qui se manifestent par le recours aux menaces ou à la violence. Cette vision à somme nulle du pouvoir est fondée sur la perception qu'il n'y a qu'une quantité finie de ressources ou un accès limité à celles-ci, et suit la maxime « si vous obtenez plus, j'obtiens moins ».

Le « **pouvoir de transformation** », à l'inverse, désigne des rapports de pouvoir qui rejettent la domination et l'exclusion de certaines personnes par d'autres. Il naît du respect de soi et de la reconnaissance de l'égalité entre tous les individus, quelles que soient leur identité, leurs expériences et leurs capacités. Il s'agit du pouvoir qui réside en chacun de nous (« pouvoir dans »), du pouvoir collectif exercé avec les autres (« pouvoir avec »), de la capacité à s'exprimer et à agir (« pouvoir de ») et du pouvoir d'œuvrer en vue d'obtenir les changements souhaités (« pouvoir pour »). Ces alternatives offrent la possibilité d'exercer le pouvoir de manière positive afin de créer des relations et des structures plus équitables et de transformer le « pouvoir sur ».

Document B : Sources du pouvoir de transformation

LES SOURCES DU POUVOIR TRANSFORMATEUR

Le pouvoir intérieur : Ceci s'applique au sentiment d'estime de soi et de connaissance de soi, à la prise de conscience intérieure qu'une personne a sur son propre pouvoir, à sa capacité d'y croire, d'imaginer, de porter un regard critique et de remettre en question des suppositions, de dire oui ou non, de respecter les autres, et de collaborer ; c'est un pouvoir fondé sur les valeurs des droits humains et sur notre dignité fondamentale. Ceci est parfois appelé « autonomisation personnelle » – et se manifeste souvent par des actes de confiance et de courage.

Le pouvoir "de" : Cet aspect se réfère au potentiel unique de chacun à façonner sa vie et son monde, à sa capacité de s'exprimer ou d'agir, comme se joindre à une manifestation, écrire une banderole, organiser une réunion, crier, se taire ou défier les ordres. Le pouvoir "de" concerne ce que l'on appelle parfois l'agentivité – la volonté et la capacité d'agir – et s'appuie sur le pouvoir intérieur et le pouvoir "avec".

Le pouvoir "avec" : Cela fait référence au pouvoir d'agir ensemble et de collaborer pour atteindre un objectif en commun. Il s'agit de personnes unifiées par un objectif collectif au-delà des différences et qui multiplient leurs talents, connaissances et ressources individuelles pour générer un impact majeur. C'est le pouvoir partagé, trouvé au sein de la communauté, sur un terrain d'entente.

Le pouvoir "pour" : Cet aspect se réfère à l'ensemble des visions, valeurs et programmes de changement qui nous inspirent et éclairent le travail que nous faisons. Il s'appuie sur les autres formes de pouvoir de transformation et nous encourage à créer des stratégies et des institutions, des relations et des modes de vie alternatifs qui reflètent nos croyances et sèment les graines du monde que nous souhaitons créer.

Élaboré par JASS, Just Associates



Notes de l'animateur

Réponses :

- Le domaine personnel est souvent celui où les individus ressentent de la peur, de la honte, un manque de confiance et du doute. Tous ces sentiments ont une incidence sur leur vie.
- Répétez le fait que si nous avons tous subi le « pouvoir sur », personne n'est complètement impuissant.
- Rappelez aux participants que les programmes d'autonomisation impliquent souvent des conversations difficiles sur le pouvoir, le contrôle et la violence.

Points clés à retenir :

- Pour programmer des mesures de prévention et ainsi que des ripostes face à la VBG, il convient de mettre en évidence et de corriger les déséquilibres en matière de pouvoir entre les femmes et les hommes, ainsi qu'entre les filles et les garçons, et d'encourager activement les personnes à renforcer leurs capacités et leur confiance en soi pour revendiquer leurs droits.
- Il est impératif de comprendre ces inégalités pour adopter une approche participative et impliquer les femmes et les filles en tant que partenaires actives de l'action humanitaire.

EXERCICE

4

Impliquer les hommes et les garçons grâce à une approche responsable¹⁵



Préparation : dans le cadre de cette activité, il convient de prêter une attention particulière aux rapports de pouvoir pendant les discussions (c'est-à-dire qui parle le plus et inversement, le langage corporel, qui est écouté, etc.).



Matériel : tableau à feuilles mobiles et marqueurs.



Durée : 1 heure.



Consignes :

- Demandez aux participants de se répartir en deux groupes (le groupe 1 et le groupe 2).
- Expliquez-leur que chaque groupe travaillera sur un sujet différent.
 - Le groupe 1 réfléchira à la question suivante : Pourquoi est-il important d'impliquer les hommes dans la prévention de la violence à l'égard des femmes et des filles ?
 - Le groupe 2 réfléchira à la question suivante : Quelles sont les difficultés relatives à l'implication des hommes dans la prévention de la violence à l'égard des femmes et des filles ?
- Rassemblez les deux groupes et demandez à un volontaire de chaque groupe de partager les réponses formulées.
- Une fois que les participants auront dressé la liste des points à aborder, passez en revue tous les points qui doivent être clarifiés.

¹⁵ Adapté du document suivant : IRC, 2014. *Part 2: Training Guide – Preventing Violence Against Women and Girls: Engaging Men through Accountable Practice*, p. 31- 34. Disponible à l'adresse suivante : <https://prevention-collaborative.org/wp-content/uploads/2018/10/IRC-EMAP-Training-Guide.pdf>



Notes de l'animateur

Réponses :

Attirez l'attention sur tout point parmi les raisons suivantes qui pourrait ne pas avoir été soulevé par les participants :

- *Pourquoi est-il important d'impliquer les hommes dans la prévention de la violence à l'égard des femmes et des filles ?*
 - Les hommes commettent la plupart des violences à l'égard des femmes et des filles et, à ce titre, il est de leur responsabilité d'aider à les prévenir et à y mettre fin.
 - De nombreuses femmes souhaitent que les hommes se mobilisent et dénoncent la violence à l'égard des femmes. La plupart des hommes n'approuvent pas ces actes de violence, mais restent silencieux sur le sujet.
 - Les hommes doivent réfléchir aux raisons de leur silence et comprendre son impact.
 - Les hommes ne naissent pas violents ; ils apprennent la violence des croyances, des attitudes et des normes relatives à la signification de la masculinité.
 - Travailler avec les hommes peut susciter des changements dans ces attitudes et l'émergence de nouvelles conceptions non violentes de la virilité et de la masculinité. Cela revêt une importance toute particulière dans les contextes d'après-conflit, qui peuvent permettre la création de nouvelles normes relatives au pouvoir, au genre et à la domination.
 - Les hommes continuent d'occuper la majorité des postes décisionnels, de direction et d'allocation des ressources au sein des gouvernements et des ménages dans le monde. Par conséquent, leurs croyances et leurs attitudes façonnent les normes au sein des communautés et dans le cadre privé, ce qui rend leur prise de position et leurs interventions face à la violence à l'égard des femmes et des filles d'autant plus cruciales.
 - Insistez sur le fait que les hommes se comportent souvent conformément aux conceptions dominantes en matière de masculinité pour obtenir l'approbation et la validation de leurs pairs.
 - Bien qu'il soit important de reconnaître le fait que de nombreux hommes n'aiment pas adhérer à ces normes, les femmes et les filles sont celles qui en subissent le plus de répercussions négatives.
 - Expliquez que les choix des hommes renforcent le patriarcat et les inégalités de genre, qui constituent à la fois les causes et les conséquences de la violence à l'égard des femmes et des filles.
 - D'une part, les idées et les croyances sur la virilité bénéficient aux hommes, mais, d'autre part, elles ont un impact négatif sur eux et sont restrictives.
 - Le personnel masculin a la capacité de dénoncer ou de renforcer les inégalités de genre et les préjugés en la matière.
 - Les hommes peuvent prévenir la violence et aider à créer des communautés sûres !
 - Ils peuvent refuser de commettre des actes de violence et apprendre à remettre en question les croyances et les normes qui perpétuent la violence à l'égard des femmes et des filles au sein de leur communauté et dans la société.

- *Quelles sont les difficultés relatives à l'implication des hommes dans la prévention de la violence à l'égard des femmes et des filles ?*
 - Prendre la violence à l'égard des femmes au sérieux.
 - Maintenir le dialogue avec les hommes en vue de prévenir la violence à l'égard des femmes et des filles et de promouvoir l'égalité des genres.
 - S'engager en priorité à mettre fin à la violence à l'égard des femmes et des filles et respecter cet engagement à long terme.
 - S'assurer que la prévention de la violence à l'égard des femmes et des filles est mise en œuvre sans délai, et non après la résolution d'autres problèmes qui concernent uniquement les hommes.
 - Reconnaître les réalités de la violence à l'égard des femmes et des filles et son impact sur la vie de ces dernières sans la minimiser, la rationaliser, ni la justifier, et sans en blâmer les femmes.
 - Reconnaître que la menace de violence est aussi omniprésente et contraignante dans la vie des femmes que le recours à celle-ci, et que les actes de violence ne sont pas une série d'incidents isolés, mais constituent une trame de fond dans la vie d'une femme.
 - Remettre en question la dynamique traditionnelle du pouvoir et du contrôle.
 - Identifier et aborder les enjeux liés à la socialisation des genres et à la tendance des hommes à prendre le dessus, à dominer, à contrôler, et à recevoir plus d'éloges et de crédit que les femmes pour le même travail.
 - Veiller à ce que ce travail ne devienne pas une nouvelle occasion pour les hommes de revendiquer le « leadership » et d'en profiter pour dire aux femmes ce qu'elles doivent faire.
 - S'assurer que les principales préoccupations des femmes restent au cœur de la conversation ; les hommes se concentrent souvent sur des actes individuels de violence physique, tandis que d'autres problèmes urgents du point de vue des femmes, tels que l'abandon, les menaces et la violence économique, peuvent être considérés comme moins importants.

Points clés à retenir :

- La mobilisation des hommes doit pouvoir être expliquée aux femmes et aux filles comme faisant partie intégrante de l'ensemble des activités de prévention et d'intervention face à la VBG (voir aussi la Norme 13 : Transformation des systèmes et des normes sociales).
- Il convient d'élaborer et de mettre en œuvre une stratégie précise, sous les directives des femmes et des filles, pour mobiliser les dirigeants et responsables locaux, notamment les chefs civils et religieux, et trouver ainsi des alliés stratégiques pour assurer la prévention et la riposte face à la VBG.

EXERCICE

5

Ligne Oui/Non¹⁶



Préparation : prévoyez un espace ouvert pour réaliser cette activité



Matériel : ruban adhésif.



Durée : 45 minutes.



Consignes : voir ci-dessous.

- À l'aide de ruban adhésif, tracez une longue ligne sur le sol d'un côté à l'autre de la pièce. Une extrémité de la ligne représente la réponse « Oui » et l'autre extrémité représente la réponse « Non ».
- Expliquez aux participants que vous allez leur lire un scénario et leur poser une série de questions. Ils doivent se tenir à l'extrémité de la ligne qui représente leur réponse (ou au milieu s'ils ne sont pas sûrs).
- Posez quelques questions et demandez aux participants de répondre en expliquant leur raisonnement.
- Lisez le scénario suivant :

Achai est responsable du programme de lutte contre la VBG au sein d'une organisation qui offre des services de prise en charge à l'intention des personnes réfugiées victimes de VBG vivant dans la capitale. La région est gouvernée par des chefs religieux et la loi religieuse est strictement appliquée dans tout le pays.

Dans le cadre de son travail social et d'entretiens individuels menés avec les femmes et les adolescentes qui se rendent dans l'espace communautaire réservé aux femmes de son organisation, Achai découvre que les services proposés par son organisation ne sont pas accessibles aux femmes et aux filles ayant des orientations sexuelles et des identités de genre différentes de celles communément acceptées. Achai estime qu'il est inacceptable d'exclure ce groupe à risque spécifique et décide d'en parler à sa supérieure. Cette dernière convient que davantage d'actions peuvent être mises en place, mais conclut qu'il n'est pas prudent de porter cette question à l'attention de la haute direction par crainte d'hostilité et de représailles. Achai décide de tenir une discussion en petit groupe avec certaines des clientes de l'organisation pour mieux comprendre leurs besoins en tant que femmes issues de la communauté LGBTQI. Cependant, celles-ci ne veulent pas participer.

¹⁶ Adapted from International Rescue Committee (IRC), [Part 4: Girl Shine Mentor and Facilitator Training Manual](#) (2018), pp. 87-88.

Questions :

- Si vous étiez à la place d'Achai, tenteriez-vous de convaincre vos clientes de participer à la discussion de groupe ?
 - *Réponse : Non. 1) il s'agit d'une approche centrée sur les survivantes ; 2) la participation est un choix ; 3) la participation ne devrait pas entraîner de risques accrus en matière de sécurité.*
- Porteriez-vous la question à l'attention de la haute direction ?
 - *Réponse : Il n'y a pas de réponse tranchée.*
 - *N'oubliez pas d'insister sur la sécurité des clientes, du personnel et de l'organisation dans son ensemble, qui évoluent dans un contexte conservateur.*
- Pensez-vous qu'Achai doit continuer de plaider auprès de sa supérieure et/ou des différentes parties prenantes ?
 - *Réponse : Il n'y a pas de réponse tranchée.*
 - *N'oubliez pas de souligner l'importance de la sécurité et de la non-discrimination, ainsi que de parler des autres points de service et des systèmes d'orientation.*

Points clés à retenir :

- Respecter les normes internationales en matière de participation, à savoir :
 - Les femmes et les filles ont le droit de s'exprimer librement, et elles ne sont pas tenues de participer contre leur gré ou de divulguer en public des informations qui pourraient causer des traumatismes ou de l'embarras.
 - Le personnel qui interagit avec les femmes ou les filles doit leur expliquer le but de la consultation, leur offrir l'occasion de s'exprimer et garantir la confidentialité des propos. La participation ne doit jamais entraîner de risques en matière de sécurité.
- Bien qu'il convienne de surmonter les obstacles à la participation, les membres de la communauté ne sont pas tenus de participer contre leur gré.

NORME
3

Prise en charge et soutien du personnel

Le personnel de la programmation en matière de VBG est recruté et formé pour mettre en pratique un ensemble de compétences de base, et sa sécurité et son bien-être sont assurés.

Contenu :



Présentation PowerPoint sur l'aperçu de la Norme 3



5 exercices sur la prise en charge et le soutien du personnel

**Consignes :**

Les participants travailleront en groupe pour lire les questions associées au scénario et y répondre. Ils devront identifier les actions clés en se basant sur les Normes minimales sur la VBG pour résoudre les difficultés relatives à la programmation et établir des liens entre les Normes. La réponse au scénario peut s'inspirer de plusieurs Normes. Pour répondre aux questions, les participants devront également s'appuyer sur les Principes directeurs de l'action contre la VBG et sur les approches abordées dans l'Introduction et la section consacrée à la Norme 1 : Principes directeurs de l'action contre la VBG.

**SCÉNARIO**

Vous êtes responsable d'équipe dans le cadre de la lutte contre la VBG et travaillez dans un endroit éloigné de la capitale de votre pays ou de tout autre centre urbain. Au cours des neuf derniers mois, vous et votre équipe êtes particulièrement intervenus dans un camp de personnes déplacées, qui a été mis sur pied en prévision d'un nouvel afflux de personnes en provenance de la région voisine.

Il y a environ deux semaines, les membres de votre équipe ont commencé à demander plus de congés. Vous remarquez également des absences inexplicables et une incidence accrue d'arrêts maladie parmi les membres de l'équipe.

Vous aimeriez les soutenir, mais vous vous inquiétez aussi quant à la gestion de la charge de travail de l'équipe et l'atteinte des objectifs du programme. Vous faites part de vos préoccupations au responsable d'antenne, qui vous répond que l'équipe de programmation en matière de VBG ne devrait pas bénéficier d'un « traitement de faveur » et que d'autres employés commenceront à se plaindre si des mesures de soutien sont mises en œuvre auprès de votre équipe.

**QUESTIONS**

1. **Quelles sont les cinq (5) actions clés que vous devriez invoquer pour plaider en faveur d'un soutien accru pour votre équipe ?**
2. **Quels sont les trois (3) points importants de plaidoyer que vous pourriez aborder auprès de la direction pour améliorer la prise en charge et le soutien de votre équipe ?**



Notes de l'animateur

Réponses :

1. Quelles sont les cinq (5) actions clés que vous devriez invoquer pour plaider en faveur d'un soutien accru pour votre équipe ?

- Promouvoir le bien-être du personnel dans les situations d'urgence et favoriser un environnement de travail sain :
 - donner la priorité à la prise en charge autonome et à la sécurité du personnel (par exemple, description claire des postes, intégration systématique des nouveaux membres et soutien opérationnel, au moins un jour de congé par semaine, horaires de travail bien définis, assurance et dispositions appropriées en cas d'évacuation sanitaire, congé parental, repos et détente ou congé dans les foyers pour le personnel travaillant dans des situations d'urgence humanitaire complexes, activités favorisant le bien-être du personnel, etc.) ;
 - faciliter l'accès du personnel aux soins de santé et au soutien psychosocial ;
 - créer des espaces où le personnel peut discuter de questions relatives à la qualité de la vie et à la sécurité..
- Veiller à ce que des mesures spécifiques soient mises en œuvre pour protéger la sécurité et le bien-être des agents et des volontaires locaux, en tenant compte des pressions et des risques inhérents à leur double rôle en tant que membres de la communauté locale et prestataires de services.
- Garantir un accès au soutien psychosocial à l'ensemble du personnel travaillant dans le cadre de la lutte contre la VBG, sachant que les besoins en matière de soutien varient selon le niveau de stress et les traumatismes auxquels chaque personne est exposée.
- Mettre en place un suivi régulier pour apporter un soutien technique et psychosocial à l'ensemble du personnel qui intervient auprès des survivantes de VBG.
- Veiller à ce que le personnel d'encadrement donne l'exemple en faisant preuve d'ouverture d'esprit concernant les difficultés du travail dans le cadre de la lutte contre la VBG et l'importance de prendre soin de soi, en appliquant des techniques de gestion du stress et en maintenant un bon équilibre entre travail et vie privée.

2. Quels sont les trois (3) points importants de plaidoyer que vous pourriez aborder auprès de la direction pour améliorer la prise en charge et le soutien de votre équipe ?

Points de plaidoyer :

- Les organisations ont l'obligation légale et morale de protéger le personnel et d'améliorer la sécurité et le bien-être de tous les individus travaillant dans le cadre des programmes de lutte contre la VBG, en particulier les bénévoles communautaires, qui font face à une pression et à un stress particulièrement élevés dus à leurs interventions dans les situations d'urgence, ce qui compromet leur résilience et leur sécurité.
- Cette obligation est appelée « devoir de protection », et l'organisation ne peut s'en exonérer. Elle doit ainsi s'efforcer d'atténuer les risques prévisibles qui pourraient mettre en péril ou blesser son personnel et, le cas échéant, de les maîtriser.

- Concrètement, le « devoir de protection » organisationnel implique la mise en œuvre de mesures concrètes en vue de réduire les risques pour la santé et la sécurité physiques et psychologiques du personnel.
- Voici quelques exemples spécifiques d'actions clés à mettre en œuvre :
 - veiller à la mise en place d'un plan financé et applicable pour assurer la protection et la promotion du bien-être du personnel dans le cadre des interventions ;
 - veiller à ce que les propositions d'intervention dans les situations d'urgence prévoient un financement adéquat en vue de disposer d'un effectif suffisant durant l'ensemble des interventions dans le cadre du programme de lutte contre la VBG, et d'assurer la supervision de tout le personnel intervenant dans la situation d'urgence en question.

Points clés à retenir :

- Les organisations humanitaires doivent assurer la santé et la sécurité physiques et psychologiques de leur personnel. *Les membres du personnel qui interviennent auprès des survivantes de VBG peuvent courir des risques particuliers supplémentaires en raison de la nature de leur travail.* Il est courant pour le personnel travaillant dans le cadre des programmes de lutte contre la VBG d'éprouver au quotidien du stress cumulatif qui peut aller jusqu'à l'épuisement professionnel, un traumatisme secondaire/vicariant ou du stress post-traumatique.
- Les coordonnateurs et les responsables de l'action contre la VBG doivent être conscients du niveau de stress éprouvé par les membres de leur personnel et mettre en place des mécanismes systématiques pour favoriser la sécurité et le bien-être du personnel et en assurer le suivi (par exemple, réunions d'équipe, entretiens individuels, supervision de la prise en charge et supervision clinique).
- Les responsables doivent garder à l'esprit le fait que les besoins en matière de soutien des personnes concernées peuvent varier selon le niveau et la durée d'exposition au stress et aux traumatismes. Il convient donc d'allouer les ressources en conséquence.
- L'exemple donné par la hiérarchie est crucial pour créer une culture organisationnelle qui fait de la sécurité et du bien-être du personnel une priorité, afin que toutes les personnes qui travaillent dans le cadre de la lutte contre la VBG soient en sécurité et en mesure de prendre soin de leur propre santé physique et mentale, et puissent accéder aux systèmes de soutien disponibles en cas de besoin. Permettre à chaque membre du personnel travaillant dans le cadre des programmes de lutte contre la VBG de prendre soin de soi de manière autonome et de bénéficier d'un soutien approprié fait partie des missions fondamentales de tous les responsables.

EXERCICE 2

Recruter les membres de votre équipe de programmation en matière de



Préparation : imprimez des copies de l'exercice.



Matériel : tableau à feuilles mobiles, marqueurs, papillons adhésifs, ruban adhésif, document sur les compétences de base en matière de VBG, découpes de profils.



Durée : 50 minutes.



Consignes : voir ci-dessous.

- **Remarque :** le but de cet exercice est de montrer aux participants l'importance de recruter du personnel possédant des connaissances et des compétences spécialisées et faisant preuve d'une attitude spécifique pour garantir la qualité des programmes de lutte contre la VBG. Cette activité soulignera également l'importance de l'expérience vécue, des connaissances contextuelles, des relations et de l'accès aux communautés, tout en appliquant les normes relatives aux compétences de base des spécialistes de la programmation visant la VBG. L'activité portera également sur la prise en charge et la sécurité du personnel.
- Répartissez les participants en trois groupes.
- Lisez à haute voix les informations contextuelles suivantes affichées sur une feuille de tableau ou une diapositive PowerPoint :
 - Vous êtes le coordonnateur ou la coordonnatrice d'urgence d'une organisation non gouvernementale (ONG) intervenant dans le cadre d'une crise des réfugiés prolongée à Frakas. Votre organisation a reçu un financement d'un an pour offrir des services de lutte contre la VBG aux personnes réfugiées vivant dans les camps et dans les communautés d'accueil environnantes. Avec votre financement actuel, vous êtes en mesure de recruter cinq personnes pour travailler dans le centre communautaire de votre organisation, qui est fréquenté par des femmes et des filles réfugiées ou issues des communautés d'accueil. Vous devez recruter une équipe au plus vite pour respecter les engagements pris vis-à-vis des donateurs.
 - Après des décennies de violence et de combats entre différents groupes ethniques, le niveau de développement de la région diffère de celui des autres parties du pays. Les taux d'alphabétisation sont inférieurs à la moyenne nationale et les tensions interethniques restent élevées, exacerbées par l'afflux de réfugiés en provenance d'un pays voisin.
 - Les données existantes mettent en évidence des taux considérables de VBG, d'exploitation et d'agressions sexuelles dans les camps de réfugiés et dans les communautés d'accueil environnantes.

- Les données existantes mettent en évidence des taux considérables de VBG, d'exploitation et d'agressions sexuelles dans les camps de réfugiés et dans les communautés d'accueil environnantes.
- Distribuez à chaque groupe des copies des neufs profils de candidats aux cinq postes vacants. Expliquez-leur que ces profils comprennent des notes sur les entretiens menés par le coordonnateur ou la coordonnatrice d'urgence.
- Demandez à chaque groupe de présélectionner cinq candidats parmi les profils disponibles pour les postes suivants :
 - responsable en matière de VBG (1), animateur (1), intervenant (2), spécialiste en soutien psychosocial (1).
- La liste des postes vacants doit figurer sur le tableau de chaque groupe. Demandez à chaque groupe de coller les profils choisis sous chacun des postes sur la feuille de tableau.
- Sur un papillon adhésif, écrivez deux points forts et deux aspects pouvant faire l'objet d'un renforcement des capacités et d'un soutien, lesquels doivent être particulièrement pertinents pour le poste en question. Demandez aux participants de coller le papillon adhésif à côté du profil correspondant, sous chaque poste.
- Une fois que chaque groupe aura présélectionné les candidats et évalué les points forts/capacités à renforcer de chaque profil sur le tableau, demandez aux participants de regarder les propositions des autres groupes.
- Accordez-leur dix minutes d'observation, puis demandez-leur de regagner leur place. En plénière, discutez des questions suivantes :
 - Quelles compétences de base recherchez-vous lorsque vous recrutez du personnel ? Quelles suppositions avez-vous faites à propos de chaque profil ?
 - Valoriser les expériences vécues des femmes et des filles : les femmes et les organisations au niveau local ont une perspective d'expertes. Avez-vous pris en compte cet aspect lors de la présélection des candidats ? Si oui, pourquoi ? Si non, pourquoi ?
 - **Accès, pouvoir et privilège** : pour diverses raisons, les personnes ne possèdent pas toujours dès le départ les compétences clés désirées. Comment pouvez-vous les aider à appliquer leurs compétences et leurs connaissances spécifiques en contexte ?
 - **Approche centrée sur les survivantes** : embaucheriez-vous des personnes qui n'agissent pas encore en conformité avec les Principes directeurs de l'action contre la VBG ? Discutez du lien entre les Principes directeurs de l'action contre la VBG et la sécurité du personnel.
 - **Inclusion et diversité** : quels aspects prendriez-vous en compte pour garantir l'inclusion et la diversité ? Comment pouvez-vous promouvoir ces principes au cours du processus de recrutement ?
 - **Formation** : pour garantir la qualité des programmes et le bien-être du personnel, les responsables doivent également assurer une supervision continue, mettre en place un système de tutorat et offrir des possibilités d'apprentissage. Que feriez-vous pour proposer des formations au personnel ?

Exercice 2 – Document à distribuer : Profils

A est une femme de 24 ans, titulaire d'un diplôme universitaire en sciences. Elle a passé quatre ans à travailler en tant que bénévole communautaire pour aider les survivantes de VBG à accéder aux services adéquats. Membre du groupe ethnique dominant, elle est malentendante et divorcée. Elle souhaite un jour poursuivre ses études. Au cours de l'entretien, elle a révélé que son ex-mari était violent et que sa famille ne lui parle plus.

B est un homme de 40 ans qui est un chef de communauté respecté. Il a précédemment travaillé en tant que responsable d'un projet axé sur l'eau, l'assainissement et l'hygiène (EAH) au sein d'une ONG locale. Il fait partie du groupe ethnique dominant. Au cours de l'entretien, il a fait remarquer que les hommes et les femmes sont censés jouer des rôles différents dans la société (« les femmes sont des nourricières, les hommes des pourvoyeurs »).

C est une femme de 38 ans. Elle a été peu scolarisée et a acquis les bases de l'alphabétisation. Elle donne des cours de couture dans le centre communautaire et entretient de solides relations avec les femmes et les filles des deux communautés. Ancienne réfugiée mariée à un citoyen de Frakas. elle a mentionné, au cours de l'entretien, avoir été témoin de violences à l'égard des femmes et des filles fuyant à Frakas.

D est une femme de 45 ans, analphabète, qui a postulé avec l'aide de sa fille. Elle est une membre fondatrice d'un réseau de groupes d'entraide pour femmes issues des communautés d'accueil. Elle fait partie d'un groupe ethnique minoritaire. Au cours de l'entretien, elle a fait montre d'une meilleure compréhension des besoins spécifiques des femmes et des filles de la communauté d'accueil que de ceux des femmes et des filles réfugiées.

E est un homme de 21 ans qui a fréquenté des établissements scolaires réputés dans la capitale. Récemment diplômé, il s'identifie comme féministe. Il est issu d'une famille politique bien établie dans la région. Au cours de l'entretien, il n'a pas été en mesure de démontrer une connaissance contextuelle des problèmes auxquels sont confrontées les femmes et les filles de la région.

F est une femme de 30 ans, titulaire d'un diplôme de deuxième cycle en études de genre. Originaire de la capitale, elle possède une expérience antérieure avec des ONG locales et internationales mettant en œuvre des programmes alimentaires dans le sud du pays. Elle fait partie d'un groupe ethnique minoritaire. Au cours de l'entretien, elle a fait remarquer que les femmes réfugiées « séduisaient » les hommes de la communauté d'accueil.

G est une femme de 47 ans qui a terminé ses études secondaires et suivi une formation de sage-femme. Elle a travaillé pendant plus de 20 ans sur des projets de santé communautaire dans le nord-est du pays. Elle fait partie d'un groupe ethnique minoritaire. Au cours de l'entretien, elle a exprimé son envie de renforcer ses compétences et son expérience dans le cadre de la programmation visant la VBG.

H est une femme de 21 ans, récemment diplômée en technologies de l'information. Elle n'a aucune expérience professionnelle antérieure. C'est une athlète ayant à cœur d'accroître la participation des adolescentes aux activités sportives. D'origine ethnique mixte, elle est admirée par les filles de sa communauté pour avoir défié les normes sociales établies. Au cours de l'entretien, elle a indiqué que ce rôle lui permettrait de mettre le pied à l'étrier et qu'elle avait hâte de développer ses compétences sur le terrain.

J est un homme de 35 ans qui a reçu une formation d'enseignant. Élevé par une mère célibataire. J est un animateur bien connu qui sensibilise la communauté aux questions liées à la VBG. Au cours de l'entretien, il a mentionné le fait que certains doyens de la communauté le marginalisaient en raison de son travail.



Notes de l'animateur

Réponses :

- Les décisions concernant le personnel de la lutte contre la VBG sont complexes et nécessitent de prêter attention à des aspects qui sont rarement explicités dans un CV ou une lettre de motivation.
- En général, il est plus facile d'acquérir des compétences et des connaissances que de changer des attitudes.
- Dans beaucoup d'endroits, les hommes peuvent avoir un meilleur accès à l'éducation formelle que les femmes. Les personnes vivant dans les capitales ou les milieux urbains peuvent avoir un meilleur accès à de telles perspectives que celles qui vivent en milieu rural.
- Il est important de garder à l'esprit les caractéristiques clés associées aux fonctions relevant de la programmation visant la VBG. Par exemple, les [Directives relatives à la gestion inter-agence des cas de violence basée sur le genre](#) énoncent les qualités des intervenants dans la lutte contre la VBG suivantes¹⁷:
 - La nature des relations de travail entre un intervenant et une survivante détermine en grande partie l'efficacité de la prise en charge et des services connexes en vue de faciliter le rétablissement. En d'autres termes, l'établissement d'une relation positive est nécessaire pour que la prise en charge soit efficace. Des recherches ont montré que la compassion, le respect, l'authenticité, l'empathie et l'acceptation sont d'une grande importance pour les personnes qui se tournent vers ces services, et sont considérées comme des qualités essentielles pour établir une relation de confiance et permettre aux survivantes de se sentir en sécurité.
 - Tandis que ces qualités sont souvent considérées comme innées (c'est-à-dire qu'elles sont présentes depuis toujours), elles peuvent également se développer au fil du temps avec de la pratique et l'aide d'autres personnes.

Points clés à retenir :

- Il est important d'être conscient des préjugés personnels et des suppositions que l'on fait lors du recrutement et de la formation du personnel.
- La qualité de la programmation en matière de VBG dépend du personnel.
- Il n'existe aucune « garantie » lors du processus de recrutement, et celui-ci comporte des risques intrinsèques.
- Les décisions d'embauche nécessitent d'avoir une vision générale à la fois des postes individuels et de l'équipe de programmation dans son ensemble.
- La plupart des membres du personnel auront besoin de soutien, de supervision et d'un encadrement continu dès leur embauche.

¹⁷ Adapté du document suivant : Comité de pilotage du Système de gestion de l'information sur la violence basée sur le genre (GBVIMS), 2017. *Directives relatives à la gestion inter-agence des cas de violence basée sur le genre*, p. 30. Disponible à l'adresse suivante : <https://gbvresponders.org/wp-content/uploads/2018/02/French-Version-LOW-RES.pdf>

EXERCICE

3

Quel est mon rôle?¹⁸



Préparation : imprimez des copies de l'exercice ou reproduisez-le sur un tableau blanc ou à feuilles mobiles.



Matériel : feuilles de tableau, marqueurs.



Durée : 40 minutes.



Consignes :

- **Remarque :** le but de cette activité est de permettre aux participants de réfléchir aux rôles et aux responsabilités du point de vue : 1) d'un responsable d'équipe ; 2) d'un agent ; et 3) d'une organisation de mise en œuvre de la programmation en matière de VBG.
- Répartissez les participants en trois groupes. Ces derniers peuvent être formés en fonction de leurs responsabilités relatives à la programmation (selon que celle-ci est axée sur l'intervention ou la prévention).
- Demandez aux participants de réfléchir aux différentes activités du programme de lutte contre la VBG ainsi qu'aux rôles et aux responsabilités possibles des acteurs de la programmation en matière de VBG suivants :
 - un responsable d'équipe ;
 - un agent ;
 - une organisation de mise en œuvre .
- Demandez à chaque groupe de remplir le tableau ci-dessous en fonction de leurs discussions. (L'exercice peut être reproduit au tableau.)
- En plus de s'appuyer sur les actions clés (p. 19), demandez aux participants d'imaginer d'autres responsabilités qui peuvent avoir été omises pour chacun de ces trois « rôles ».
- Invitez ensuite les groupes à présenter leurs idées devant tout le monde.

¹⁸ Adapté du document suivant : IRC, 2018. *Part 4: Girl Shine Mentor and Facilitator Training Manual*, p. 19-21.

Disponible à l'adresse suivante : <https://gbvresponders.org/wp-content/uploads/2019/09/IRC-Girl-Shine-Part-4-Digital.pdf>

Tableau de l'exercice 3 :

Responsable d'équipe VBG	Agent VBG	Organisation de mise en œuvre VBG



Notes de l'animateur

Réponses :

Référez-vous au 1) tableau de l'exercice et aux 2) actions clés à la p. 19.

Responsable d'équipe

- Définir les rôles et les responsabilités des membres du personnel.
- Aider les membres du personnel à hiérarchiser les tâches et les responsabilités.
- Aider les membres du personnel à renforcer leurs capacités.
- Plaider en faveur de la prise en charge du personnel et du maintien d'effectifs suffisants pour les travailleurs sociaux, etc.
- Comprendre que l'identité des membres du personnel (par exemple, l'origine ethnique, le genre, l'appartenance à une communauté, le lieu d'origine, etc.) peut influencer sur leur travail et leur sécurité.
- Montrer l'exemple en prenant soin de soi et des autres.
- Demander le soutien de l'organisation au besoin.

Agent

- Comprendre le rôle et les responsabilités associés à son poste et comment celui-ci s'inscrit au sein de l'équipe.
- Demander au besoin un soutien professionnel et l'accès à des programmes de formation.
- Communiquer les difficultés et les préoccupations en matière de sécurité au responsable d'équipe.
- Prendre soin de soi et respecter les limites personnelles et professionnelles.
- Soutenir, dans la mesure du possible, les autres membres de l'équipe.

Organisation de mise en œuvre

- Comprendre le « devoir de protection » et sa responsabilité s'agissant de la sécurité et du bien-être du personnel.
- Investir dans la formation et le soutien du personnel.
- Faciliter l'accès du personnel aux soins de santé et au soutien psychosocial.
- Veiller à la mise en place d'un plan financé et applicable pour assurer la protection et la promotion du bien-être du personnel dans le cadre de l'intervention.
- Créer des espaces où le personnel peut discuter de questions relatives à la qualité de la vie et à la sécurité.

Points clés à retenir :

- La qualité de la programmation visant la VBG dépend du personnel, notamment des attitudes, des connaissances, des compétences et du bien-être de celui-ci.
- Le travail de lutte contre la VBG comporte des risques relatifs à la prise en charge et à la sécurité du personnel qui peuvent ne pas se présenter dans d'autres types de programmes humanitaires. Les responsables de la programmation et les organisations doivent être conscients de ces risques et soutenir les membres du personnel de manière adéquate, d'autant plus que les besoins peuvent varier d'un individu à un autre.
- Les organisations ont un devoir de protection dont elles ne peuvent s'exonérer. Elles doivent ainsi s'efforcer d'atténuer les risques prévisibles qui pourraient mettre en péril ou blesser leur personnel et, le cas échéant, de les maîtriser. Cela implique de mettre en œuvre des mesures concrètes en vue de réduire les risques pour la santé et la sécurité physiques et psychologiques du personnel.
- Les responsables et les autres dirigeants jouent un rôle fondamental dans la création et le maintien d'un environnement de travail sain.
- Il convient de s'appuyer sur la Norme 3 pour plaider au sein des organisations et auprès des donateurs afin d'obtenir un financement approprié en vue de soutenir le renforcement des capacités et la prise en charge du personnel.



Préparation : formez un cercle tourné vers l'extérieur avec la moitié des chaises et un cercle tourné vers l'intérieur avec l'autre moitié, de sorte qu'il y ait deux cercles de chaises appariés.



Durée : 30 minutes.



Consignes :

- **Remarque :** le but de cette activité est de permettre aux participants de réfléchir à la façon dont ils prennent soin d'eux-mêmes, s'assurent que leurs besoins sont satisfaits et accèdent aux services de soutien, tout en partageant les bonnes pratiques relatives au bien-être personnel avec les autres.
- Les personnes du cercle extérieur auront trois minutes pour présenter les méthodes qu'elles appliquent pour gérer leur stress et préserver leur bien-être psychosocial.
Demandez : *Quelles stratégies mettez-vous habituellement en œuvre pour prendre soin de vous lorsque vous travaillez dans le domaine de la lutte contre la VBG ?*
- Les personnes du cercle intérieur peuvent prendre des notes et poser des questions.
- Après trois minutes, demandez aux personnes du cercle extérieur (tournées vers l'intérieur) de se déplacer vers la droite pour changer de partenaire.
- Continuez jusqu'à ce que les participants aient fait le tour du cercle et soient revenus à leur place d'origine.
- Invitez les participants à partager les stratégies qui les ont marqués. **Demandez :** *Qu'avez-vous entendu ou appris qui vous a semblé utile ?*
- Demandez à un participant de noter les stratégies sur le tableau pour continuer la discussion.

¹⁹ Adapté du document suivant : IRC, 2008. *Concepts fondamentaux relatifs aux VBG : Le guide du facilitateur*, p. 81-82. Disponible à l'adresse suivante : <http://gbyresponders.org/wp-content/uploads/2015/07/Core-Concepts-Facilitator-Manual-French.pdf>.

Notes de l'animateur

Réponses :

En plus des stratégies identifiées par le groupe, l'exercice pourrait inclure les points suivants, en fonction de la composition du groupe de participants (par exemple s'ils appartiennent à une ou plusieurs organisations) :

- Serait-il possible d'institutionnaliser certaines des idées relatives au soutien proposées par le groupe ?
- Y'a-t-il deux ou trois mesures à prendre pour mener un plaidoyer auprès de l'organisation des participants afin d'appuyer certaines de ces stratégies ?

Points clés à retenir :

- Les organisations jouent un rôle crucial dans le soutien du personnel, mais il est important de se rappeler que chaque membre du personnel participant à un programme de lutte contre la VBG est également responsable de son propre bien-être.
- L'intervention face à la VBG revêt un caractère urgent, il est donc normal de se sentir sous pression lors de la mise en œuvre d'un programme.
- La qualité de la programmation visant la VBG étant étroitement liée aux membres du personnel, il est essentiel que ces derniers prennent soin d'eux.
- Afin d'intervenir auprès des femmes et des filles de manière adéquate, le personnel travaillant dans le cadre des programmes de lutte contre la VBG doit veiller à s'accorder du temps pour préserver son bien-être.

Garder les ballons en l'air²⁰



Préparation : prévoyez une quantité suffisante de ballons afin de pouvoir les remplacer s'ils éclatent. Préparez (et testez) des stylos pour écrire sur les ballons ; certains stylos peuvent percer les ballons. L'encre peut également dissoudre leur surface. Assurez-vous qu'il y a suffisamment de place pour prévenir tout risque de chute.



Matériel : ballons, stylos pour écrire sur des ballons (pas de stylos à bille ou de feutre suintant ; les stylos doivent être indélébiles et ne doivent pas percer le ballon).



Durée : 40 minutes.



Consignes : voir ci-dessous.

PARTIE 1

- **Remarque :** le but de cette activité est de souligner l'importance de la lutte contre le stress et l'épuisement professionnel, ainsi que du travail d'équipe et du soutien mutuel, voire de la hiérarchisation des tâches. Répartissez les participants en groupes de trois à cinq personnes.
- Distribuez un ballon et un stylo à chaque groupe.
- Demandez à chaque groupe d'écrire leurs sources de stress sur le ballon.
 - Si vous le souhaitez, pour vous assurer que tout le monde a eu la chance de s'exprimer, vous pouvez suggérer aux participants de chaque groupe d'écrire sur le ballon à tour de rôle.
- Lorsque le temps est écoulé, demandez à une personne de chaque groupe de lire à haute voix ce qui est écrit sur leur ballon.
- Une fois que tous les messages écrits sur les ballons auront été lus, discutez des thèmes communs mentionnés. Que remarquent les participants à propos de la liste générale des sources de stress ? Est-ce que quelque chose les surprend ou éveille leur curiosité ? Est-ce qu'il manque quelque chose dans la liste ?

Astuce pour gagner du temps : vous pouvez omettre la partie écriture sur les ballons et passer directement à la partie 2 (ci-dessous).

²⁰ Adapted from The Coaching Tools Company, "[Workshop Exercise for Stress Management: Keep Your Balloons in the Air](#)" (August 24, 2018).

PARTIE 2

- Demandez à trois volontaires de venir à l'avant avec le ballon attribué à leur groupe.
- L'un d'entre eux doit essayer de garder son ballon en l'air en le frappant. Donnez-lui ensuite un autre ballon et demandez-lui de garder les deux ballons en l'air. Enfin, donnez-lui un troisième ballon à garder en l'air.
- Soyez à l'écoute des commentaires négatifs, même ceux relevant de la plaisanterie, à propos des personnes qui essaient de garder les ballons en l'air et discutez-en. Astuce : vous pouvez demander aux personnes d'essayer à leur tour afin de les faire réfléchir sur ces remarques !
- Une fois que la personne frappant le ballon se sera arrêtée :
 - Demandez au volontaire : « Qu'avez-vous remarqué à propos de cet exercice ? Qu'avez-vous ressenti ? »
 - Demandez au groupe : « Qu'avez-vous remarqué en tant qu'observateurs ? »
- Demandez à l'un des autres volontaires de s'essayer au même exercice, d'abord avec un ballon, puis avec deux et trois. Reposez les questions ci-dessus à la personne faisant l'exercice et au reste du groupe.
- Quelqu'un d'autre est-il intervenu pour aider les volontaires à garder les ballons en l'air ?
 - Si tel est le cas, demandez : « Comment était-ce d'avoir reçu de l'aide ? Qu'avez-vous ressenti ? »
 - Demandez au groupe : « Qu'avez-vous remarqué en tant qu'observateurs ? »
- Demandez au troisième volontaire de refaire le même exercice.
 - Cette fois, demandez explicitement aux deux autres volontaires de l'aider à garder les ballons en l'air.
 - Demandez au troisième volontaire : « Comment était-ce d'avoir reçu de l'aide ? Qu'avez-vous ressenti ? »
 - Demandez au groupe : « Qu'avez-vous remarqué en tant qu'observateurs ? »
- Demandez aux autres participants d'applaudir/de remercier les volontaires avant d'inviter ces derniers à se rasseoir.
- Réfléchissez avec le groupe à ce qu'ils ont appris de cet exercice sur le stress, le fait de se sentir dépassé, le fait d'avoir à jongler avec plusieurs choses à la fois ainsi que de demander et d'obtenir de l'aide. Remarque : c'est un excellent point de départ pour engager des discussions sur les différentes manières d'établir des priorités.



Notes de l'animateur

Réponses :

- Réfléchissez avec les membres du groupe à ce qu'ils ont appris de cet exercice sur le stress, le fait de se sentir dépassé, le fait d'avoir à jongler avec plusieurs choses à la fois ainsi que de demander et d'obtenir de l'aide.
- Prenez note des commentaires des participants et respectez les différents avis sans tenter de les corriger ou de « résoudre » les problèmes.

Points clés à retenir :

- Il est normal de se sentir stressé ou dépassé lorsque l'on travaille dans le domaine de la VBG dans les situations d'urgence humanitaire.
- Il ne faut pas hésiter à solliciter de l'aide et du soutien auprès de ses superviseurs et de ses collègues, notamment pour hiérarchiser les tâches et les demandes, accéder au besoin à des programmes de formation ou demander à un superviseur d'examiner sa charge de travail.

NORME
4

Soins de santé pour les survivantes de VBG

Les survivantes de VBG ont accès à des soins de santé adaptés de qualité, y compris des services de santé pour les survivantes de violences sexuelles et conjugales et d'autres formes de VBG, ainsi qu'à des services d'orientation pour prévenir et/ou réduire les effets de la violence.

Contenu :



Présentation PowerPoint sur l'aperçu de la Norme 4



4 exercices sur les soins de santé pour les survivantes de VBG

EXERCICE

1

Scénario



Consignes :

Les participants travailleront en groupe pour lire les questions associées au scénario et y répondre. Ils devront identifier les actions clés en se basant sur les Normes minimales sur la VBG pour résoudre les difficultés relatives à la programmation et établir des liens entre les Normes. La réponse au scénario peut s'inspirer de plusieurs Normes. Pour répondre aux questions, les participants devront également s'appuyer sur les Principes directeurs de l'action contre la VBG et sur les approches abordées dans l'Introduction et la section consacrée à la Norme 1 : Principes directeurs de l'action contre la VBG.



SCÉNARIO

Des décennies d'instabilité politique ont eu des répercussions négatives sur le développement du pays M, où les infrastructures sont médiocres et insuffisantes. La récente résurgence des conflits sectaires a entraîné un afflux de personnes déplacées vers les villages montagneux.

Vous collaborez avec une organisation nationale de la société civile (OSC) chargée de former les responsables et les agents de santé communautaire (y compris les accoucheuses traditionnelles) sur la prévention et l'intervention face à la VBG. Votre organisation a déjà travaillé en étroite collaboration avec les acteurs du secteur de la santé dans le pays concerné pour coordonner la prise en charge des survivantes. Elle fait également partie d'un groupe de travail national multisectoriel visant à mettre fin à la violence à l'égard des femmes. Le groupe de travail est composé d'OSC, d'ONG, d'organisations dirigées par des femmes, de défenseurs de l'égalité des genres, ainsi que de différents acteurs des domaines de la santé et de la justice. Des représentants du Ministère de la santé et du Ministère de la femme, de la famille et du développement communautaire constituent également des membres clés de ce groupe de travail. Le mandat de ce dernier porte sur 1) l'amélioration des interventions du secteur de la santé face à la VBG et 2) le renforcement des liens entre les acteurs du secteur de la santé et les autres services de soutien.



QUESTIONS

- 1. Quelles sont les cinq actions clés que vous conseilleriez au groupe de travail en vue d'améliorer les soins spécialisés destinés aux survivantes de VBG ?**
- 2. Quels seraient les trois principaux messages de plaidoyer que vous partageriez avec le groupe de travail pour améliorer la prise en charge des cas de VBG dans les systèmes de santé ?**



SCÉNARIO

Votre organisation a reçu un financement pour intervenir face à la VBG dans des villages situés en montagne. Afin de commencer votre travail de lutte contre la VBG, votre équipe a procédé à une évaluation rapide de la disponibilité et de l'accessibilité des services et des établissements de soins de santé dans les zones concernées par le programme.

Les résultats de l'évaluation ont montré que seules quelques cliniques mobiles offrant des soins de santé primaires étaient présentes dans ces zones et qu'aucune d'entre elles ne fournissait de soins spécialisés aux survivantes de VBG. Vous savez que la récente crise humanitaire représente une occasion cruciale pour le groupe de travail d'améliorer l'accès des survivantes de VBG à des services de santé adéquats.



QUESTIONS

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....



Notes de l'animateur

Réponses :

1. Quelles sont les cinq actions clés que vous conseilleriez au groupe de travail en vue d'améliorer les soins spécialisés destinés aux survivantes de VBG ?

- Collaborer avec les professionnels de la santé pour garantir l'accès des survivantes de VBG à des soins de santé de qualité et susceptibles de sauver des vies, conformément aux protocoles normalisés de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS).
- Collaborer avec les acteurs du secteur de la santé pour évaluer la disponibilité des établissements de soins et des services de santé, et œuvrer pour pallier les lacunes afin de garantir l'accès des survivantes à des services de santé adéquats.
- Développer les compétences des prestataires de soins, notamment des sages-femmes et des membres du personnel infirmier – afin de prodiguer des soins de qualité aux survivantes – en leur offrant des formations et du soutien, et en les supervisant, notamment dans les domaines de la prévention et de l'intervention face à la VBG, ainsi que de la prise en charge médicale des viols et des violences conjugales.
- Mettre en place et maintenir des systèmes d'orientation fiables entre les services de santé et d'autres services et entre les différents parcours de soins, en particulier lorsque des blessures potentiellement mortelles ou qui requièrent une intervention chirurgicale nécessitent le transfert vers un établissement offrant des soins plus complexes.
- Collaborer avec les communautés pour permettre aux survivantes de VBG d'avoir recours à des services de santé en toute sécurité, notamment en leur offrant l'accès à divers moyens de transport.
- Renforcer les capacités des prestataires de soins, des accoucheuses traditionnelles et d'autres acteurs du secteur de la santé communautaire qui sont à même d'offrir un appui de première ligne. Ce dernier s'appuie sur cinq tâches fondamentales : écouter, s'informer des besoins et des préoccupations, valider, améliorer la sécurité et soutenir.
- Soutenir les acteurs du secteur de la santé afin qu'ils puissent apprendre au personnel médical et non médical à répondre aux besoins des survivantes de VBG et à promouvoir une approche bienveillante centrée sur les survivantes et adaptée à leur âge, à leur genre et à leur niveau de développement.

2. Quels seraient les trois principaux messages de plaidoyer que vous partageriez avec le groupe de travail pour améliorer la prise en charge des cas de VBG dans les systèmes de santé ?

- L'accès à des services de soins de santé de qualité, confidentiels, adaptés à l'âge et prodigués avec bienveillance est une composante essentielle de l'intervention multisectorielle face à la VBG dans les situations d'urgence.
- La prévention et la prise en charge des violences sexuelles sont considérées comme des activités susceptibles de sauver des vies ainsi que de prévenir les maladies, les traumatismes et l'invalidité, et font partie des éléments essentiels du Dispositif minimum d'urgence en santé reproductive (DMU). Le DMU est une norme internationale qui doit être mise en œuvre dès le début d'une situation d'urgence et qui fait partie de l'ensemble des normes du Projet Sphère concernant la santé sexuelle et reproductive et le VIH.

- La violence à l'égard des femmes et des filles a des répercussions graves sur leur santé et entraîne des coûts sociaux et économiques considérables pour les communautés et la société en général. Par conséquent, les services de soins de santé doivent être en mesure de répondre aux besoins spécifiques des survivantes.
- Les décideurs, les gestionnaires, les prestataires de services et les défenseurs du secteur de la santé doivent remettre en question les croyances et les normes qui tolèrent les inégalités de genre et la violence à l'égard des femmes.

Points clés à retenir :

- Le secteur de la santé occupe une place importante dans le cadre de l'approche multisectorielle coordonnée visant à prévenir et à combattre la VBG. Des systèmes fonctionnels doivent être mis en place pour appuyer une prise en charge respectueuse, bienveillante et efficace des survivantes de VBG par les prestataires de soins de santé.
- Les prestataires de soins sont souvent le premier et parfois le seul point de contact des survivantes de VBG. Ils occupent une place de premier plan dans les interventions face à la VBG en situation d'urgence et jouent souvent un rôle crucial en offrant un soutien de première ligne (écouter, s'informer des besoins et des préoccupations, valider, améliorer la sécurité, soutenir), en répondant aux besoins physiques et émotionnels/psychologiques, ainsi qu'en orientant les survivantes vers d'autres services.
- Tous les individus, y compris ceux qui se trouvent en situation de crise humanitaire, ont droit à des soins de santé sexuelle et reproductive de qualité. Pour exercer ce droit, les populations touchées doivent pouvoir bénéficier du DMU dès le début d'une urgence, mécanisme permettant de sauver des vies et de prévenir les maladies.
- Veiller à ce que les acteurs du secteur de la santé prennent part aux procédures opérationnelles standard de lutte contre la VBG et soient inclus dans le système d'orientation pour garantir l'accès des survivantes aux services. Veiller à ce que les systèmes d'orientation soient régulièrement mis à jour et mis à la disposition des agents du secteur de la santé. Veiller à ce que les établissements de santé mettent en œuvre des protocoles et des parcours de soins pour garantir des soins de suivi rapides et sûrs pour les survivantes de VBG.
- S'engager à former les prestataires de soins de santé à recevoir les signalements et à orienter les survivantes de manière sûre et/ou à indiquer la marche à suivre dans les zones où il n'y a pas d'homologues travaillant dans le cadre de programmes de lutte contre la VBG disponibles pour les prendre en charge. Aider les prestataires de soins communautaires et travaillant au sein des établissements de santé à comprendre le système d'orientation pour faciliter l'accès des survivantes de VBG aux services de prise en charge.

EXERCICE

2

Surmonter les difficultés d'accès aux soins de santé²¹



Préparation : faites cinq copies du document « Obstacles à l'accès aux soins de santé pour les survivantes de VBG » (voir ci-dessous) et distribuez-les aux groupes.



Matériel : feuilles de tableau et marqueurs.



Durée : 1 heure.



Consignes :

- Répartissez les participants en cinq groupes et distribuez à chaque groupe le support imprimé portant sur l'un des problèmes d'accès suivants (voir document susmentionné) :
 - **Groupe 1 :** *Plusieurs communautés n'ont accès qu'à une seule clinique, et les moyens de transport sont limités.*
 - **Groupe 2 :** *Les survivantes doivent se présenter à la police avant de pouvoir se rendre dans un établissement de santé pour être prises en charge en cas de violence sexuelle ou de violence conjugale.*
 - **Groupe 3 :** *Tous les membres du personnel médical de la clinique sont des hommes.*
 - **Groupe 4 :** *Les prestataires locaux envoient toutes les survivantes de VBG à la clinique spécialisée traitant les cas de violence sexuelle qui se trouve dans la capitale (à six heures de bus) ; aucun service n'est fourni au niveau local.*
 - **Groupe 5 :** *Les établissements de santé de la région doivent remplir des formulaires d'admission en cas de viol ou d'autres formes de violence sexuelle. Récemment, le Ministère de la santé a exigé que tous les formulaires d'admission soient envoyés au Ministère du genre.*
- Chaque groupe se penchera sur un (1) problème d'accès pour lequel il devra programmer une intervention.
- Les interventions doivent se conformer aux principes de base, par exemple un développement communautaire centré sur les survivantes et respectueux de leurs droits.
- Demandez à chaque groupe de rapporter ce qui suit en plénière : The barriers to access;
 - The intervention; and
 - Other related considerations.

²¹ Adapted from IMC's Managing Gender-based Violence Programmes in Emergencies Training Course: Curriculum Guide, p. 181.

Exercice 2 – Document à distribuer : Obstacles à l'accès aux soins de santé pour les survivantes de VBG

- **Groupe 1** : Plusieurs communautés n'ont accès qu'à une seule clinique, et les moyens de transport sont limités.
- **Groupe 2** : Les survivantes doivent se présenter à la police avant de pouvoir se rendre dans un établissement de santé pour être prises en charge en cas de violence sexuelle ou de violence conjugale.
- **Groupe 3** : Tous les membres du personnel médical de la clinique sont des hommes.
- **Groupe 4** : Les prestataires locaux envoient toutes les survivantes de VBG à la clinique spécialisée traitant les cas de violence sexuelle qui se trouve dans la capitale (à six heures de bus) ; aucun service n'est fourni au niveau local.
- **Groupe 5** : Les établissements de santé de la région doivent remplir des formulaires d'admission en cas de viol ou d'autres formes de violence sexuelle. Récemment, le Ministère de la santé a exigé que tous les formulaires d'admission soient envoyés au Ministère du genre.



Notes de l'animateur

Réponses :

- Afin de faciliter la prise en charge des survivantes, celles-ci doivent pouvoir accéder facilement et en toute sécurité aux établissements de santé. Nombre d'entre elles ne diront rien des violences qu'elles ont subies à un travailleur de santé (ou à toute autre personne leur venant en aide) soit parce qu'elles ont honte, soit parce qu'elles ont peur de subir des reproches, d'être stigmatisées par la société, d'être rejetées par leur partenaire ou par leur famille, etc.
- Les prestataires de soins sont souvent le premier et parfois le seul point de contact des survivantes de VBG. Ils occupent une place de premier plan dans les interventions face à la VBG en situation d'urgence et jouent souvent un rôle crucial en offrant un soutien de première ligne (écouter, s'informer des besoins et des préoccupations, valider, améliorer la sécurité, soutenir), en répondant aux besoins physiques et émotionnels/psychologiques, ainsi qu'en orientant les survivantes vers d'autres services.
- Pour améliorer l'accès des survivantes aux services, il est important que :
 - du personnel féminin soit présent ;
 - le prestataire de santé ait reçu une formation appropriée et pose les bonnes questions sans porter de jugement ;
 - l'établissement de santé dispose d'espaces de consultation privés, de protocoles relatifs à la prestation de soins aux survivantes, ainsi que des médicaments et de l'équipement indispensables ;
 - des systèmes de gestion de documents et d'informations confidentiels soient en place pour prendre en charge les patientes venant signaler un incident de VBG ;
 - des réseaux d'orientation multisectoriels collaboratifs soient en place pour garantir des services rapides, complets et de qualité pour les survivantes ;
 - les processus d'orientation vers les services de santé n'exposent ni ne compromettent la confidentialité/l'identité de la survivante ;
 - les patientes soient informées des limites de la confidentialité (c'est-à-dire lorsque le signalement obligatoire est en place) et donnent leur consentement éclairé avant de recevoir un traitement ;
 - les parcours de soins permettent la prestation de soins et de services de suivi sûrs et rapides (72 heures de traitement préventif et accès à des services de consultation et de dépistage volontaire du VIH, de santé sexuelle et reproductive, de vaccination, de santé mentale et de soutien psychosocial) ;
 - les supports de communication de l'établissement décrivent clairement les types de services disponibles ;
 - le prestataire indique de manière claire et explicite que tout signalement de VBG sera traité avec respect et bienveillance ainsi que dans la confidentialité ;
 - les communautés soient engagées à promouvoir la santé pour encourager l'accès aux établissements de santé ;
 - les acteurs dans les secteurs de la protection et de la santé collaborent avec les communautés pour évaluer régulièrement les obstacles à l'accès aux services de santé et la qualité des soins.

- Il est fortement recommandé que les acteurs du secteur de la santé et de la programmation en matière de VBG coordonnent leurs efforts avec ceux de la police pour s'assurer que les survivantes peuvent accéder en priorité aux soins de santé avant d'avoir à décider si elles souhaitent signaler les incidents à la police. Les procédures de signalement obligatoire qui exigent de se présenter d'abord à la police retardent ou empêchent le recours à des soins médicaux susceptibles de sauver des vies. L'accès aux services de soins de santé est primordial et doit être assuré, quelles que soient les conditions imposées en matière de signalement.

Points clés à retenir :

- Collaborer avec les acteurs du secteur de la santé pour évaluer la disponibilité des établissements de soins et des services de santé, et œuvrer pour combler les lacunes afin de garantir l'accès des survivantes à des services de santé adéquats.
- La prise en charge médicale des survivantes couvre toutes les formes de VBG, y compris les violences conjugales, et doit répondre à leurs besoins en matière de sécurité et de santé mentale.
- En l'absence de confidentialité, de respect et de sécurité, les survivantes risquent d'être exposées à des maltraitances ou à des violences supplémentaires de la part de leur partenaire, de leur famille ou des membres de la communauté.

EXERCICE

3

Jeu de rôle sur la bienveillance, les compétences et la confidentialité²²



Préparation : faites deux copies de chacun des deux scénarios (voir le document ci-dessous).



Matériel : feuilles de tableau et marqueurs.



Durée : 1 heure.



Consignes :

- Répartissez les participants en deux groupes. Attribuez un scénario à chaque groupe et distribuez des copies du document aux participants.
- Chaque groupe disposera de 20 minutes pour se préparer et étoffer l'un des scénarios ci-dessous.
- Encouragez les participants à prendre le temps de discuter du scénario et à produire une « histoire » plus détaillée. Chaque membre du groupe doit avoir un rôle à jouer. S'il s'agit d'un grand groupe, il est possible de faire plusieurs scènes pour permettre à chacun de participer.
- Accordez cinq minutes à chaque groupe pour interpréter les scénarios. Une fois que les deux groupes auront terminé leurs jeux de rôle respectifs, demandez aux participants de faire part de leurs observations et de leurs commentaires en plénière.

²² Adapté de l'outil de formation multimédia de l'IRC sur les soins cliniques compétents, compatissants et confidentiels des personnes ayant survécu à une agression sexuelle. Disponible en ligne à l'adresse suivante : <https://iawg.net/resources/clinical-care-for-sexual-assault-survivors>

Exercice 3 – Document à distribuer

Scénario 1 :

Un membre du groupe joue le rôle d'un(e) employé(e) non médical(e) de la clinique qui a apporté son aide lorsque « Sarah » est venue recevoir des soins après avoir été agressée sexuellement. Un(e) ami(e) ou un parent vient demander ce qui est arrivé à Sarah : « Pourquoi est-elle venue à la clinique ? » Que répond l'employé(e) de la clinique à cette personne ?

Suggestions : le groupe doit déterminer qui est l'interlocuteur ou l'interlocutrice, dans quelle mesure il ou elle insiste pour obtenir des informations et comment l'employé(e) de la clinique doit répondre. D'autres membres du groupe peuvent jouer le rôle de témoins de la conversation et rendre la tâche plus difficile pour l'employé(e) de la clinique en demandant pourquoi il ou elle ne se contente pas de fournir les informations à la personne. Que se passe-t-il si l'interlocuteur ou l'interlocutrice se met en colère ? Enfin, un autre membre du groupe peut jouer le rôle d'un(e) ami(e) ou d'un(e) collègue à qui l'employé(e) de la clinique fait part de ses sentiments après avoir été interrogé(e).

Scénario 2 :

Un membre du groupe joue le rôle d'un(e) gardien(ne) qui travaille à la clinique. Cette dernière est actuellement fermée. « Sarah » se présente à la clinique pour dire qu'une personne qu'elle connaît a été agressée sexuellement et pour demander des conseils sur ce qu'il convient de faire.

Suggestions : le groupe doit statuer si c'est en réalité Sarah qui a été agressée ou si c'est vraiment l'une de ses connaissances. Les participants doivent également déterminer si le gardien ou la gardienne a reçu une formation de base sur la VBG. Après quoi, le groupe devra décider des questions que le gardien ou la gardienne posera à Sarah et des informations qu'il ou elle pourra fournir. Le reste des participants incarnent d'autres membres du personnel ou des ami(e)s et des membres de la famille de Sarah. Par exemple, une personne pourrait jouer le rôle d'un(e) ami(e) ou d'un membre de la famille de Sarah, une autre celui d'un(e) deuxième gardien(ne), d'un(e) médecin ou d'un membre du personnel infirmier qui travaille dans l'établissement.



Notes de l'animateur

Réponses :

- Les jeux de rôle doivent insister sur le fait que TOUS les employés de la clinique – qu'ils fassent partie du personnel médical ou non – doivent :
 - encourager les survivantes à se faire soigner le plus tôt possible et dans les 72 heures ;
 - aider les survivantes à accéder aux soins dans les plus brefs délais ;
 - protéger la confidentialité des survivantes (et de tous les patients) ;
 - éviter de poser des questions au-delà du strict nécessaire dans le cadre d'une mission donnée et fournir à la survivante l'assistance dont elle a besoin.

Points clés à retenir :

- Les survivantes ne sont jamais à blâmer en cas d'agression ; elles méritent une assistance soutenue, sans aucun jugement de la part du personnel.
- Beaucoup de répercussions d'une agression sexuelle sur la santé peuvent être évitées si la survivante reçoit de l'aide dans les plus brefs délais, idéalement dans les 72 heures.

EXERCICE

4

Soins de santé pour les survivantes de VBG : intervention et plaidoyer



Préparation : imprimez des copies du scénario.



Matériel : tableau à feuilles mobiles et marqueurs.



Durée : 45 minutes.



Consignes :

- Répartissez les participants en trois groupes et distribuez-leur une copie du scénario ci-dessous.
- Lisez les instructions suivantes (chaque groupe devra travailler sur **une** seule d'entre elles) :
 - **Groupe 1 :** *Énumérer les mesures simples auxquelles les prestataires de soins de santé peuvent avoir recours pour atténuer les effets de la violence à l'égard des femmes et des filles.*
 - **Groupe 2 :** *Énumérer au moins quatre points de discussion pour plaider en faveur de l'intégration de la VBG dans l'intervention du secteur de la santé.*
 - **Groupe 3 :** *Passer en revue les actions clés et en suggérer des applications dans le contexte du scénario donné.*
- Accordez 15 minutes aux participants pour trouver quelques points de discussion succincts.
- Demandez à chaque groupe de sélectionner une personne chargée de faire un rapport à l'ensemble des participants.

Exercice 4 – Document à distribuer

Le cyclone Cherie a été la pire catastrophe naturelle que le pays W ait jamais subie. On estime que plus de 2 millions de personnes ont été touchées par le cyclone. Quelque 75 % des établissements de santé du pays W ont été détruits ou sévèrement endommagés. Bien que les enfants et les femmes soient confrontés à des risques accrus d'abus, d'exploitation, de violence et de négligence dans le sillage du cyclone Cherie, les autorités concentrent l'essentiel de leurs efforts à la lutte contre la criminalité et aux combats, qui ont été exacerbés par la catastrophe. Le manque d'attention accordé à la VBG, à la santé sexuelle et reproductive et aux besoins en matière de sécurité des femmes et des filles par les autorités locales et les organisations internationales découle de la crainte de répercussions négatives sur les organisations intervenant dans ces domaines. Les questions de VBG ont été reléguées au second plan par les acteurs du secteur de la santé, qui préfèrent se concentrer sur des besoins sanitaires considérés comme plus urgents. Cette situation complique sensiblement la mise en œuvre d'une intervention adéquate face à la VBG, en particulier dans la phase aiguë de la situation d'urgence. Les services mis à disposition des survivantes de VBG sont par conséquent insuffisants, et les mécanismes sur le terrain manquent de coordination et sont inadaptés pour orienter de manière sûre les survivantes.



Notes de l'animateur

Réponses :

1. Groupe 1 : Mesures simples auxquelles les prestataires de santé peuvent avoir recours pour atténuer les effets de la violence à l'égard des femmes et des filles :

- S'assurer que des protocoles et des parcours de soins sont en place dans les établissements de santé pour permettre un accès rapide des survivantes aux services de prise en charge médicale du viol/de la violence conjugale d'une part, et d'orientation d'autre part, y compris, le cas échéant, les services de santé mentale et de soutien psychosocial.
- Offrir un soutien de première ligne (écouter, s'informer des besoins et des préoccupations, valider, améliorer la sécurité et soutenir) et un soutien psychosocial de base à toutes les survivantes de VBG. Dans une situation d'urgence où un prestataire de soins ne peut voir la survivante qu'une seule fois, il convient parfois de donner la priorité à ce type de soutien.
- Maximiser la sécurité au sein et autour des établissements de santé. Cela implique, entre autres, d'installer un éclairage adéquat, d'employer du personnel de garde féminin, de mettre à disposition des latrines et des douches séparées pour les hommes et les femmes et équipées de portes verrouillables, ainsi que de collaborer avec les agents du secteur de la santé communautaire pour escorter en toute sécurité les survivantes jusqu'aux établissements de santé et sur le chemin du retour, dans le respect et la confidentialité.
- Assurer la présence de personnel médical du même genre et parlant la même langue lorsque cela s'avère possible. La présence de membres du personnel féminins ou représentant un groupe ethnique marginalisé peut grandement améliorer l'accès des femmes ou des personnes appartenant à des groupes minoritaires aux services de santé.
- Mettre en place des salles de consultation et d'examen privées pour assurer la confidentialité et la sécurité des survivantes sollicitant des soins.
- Former l'ensemble du personnel de l'établissement de santé (y compris le personnel administratif, les agents de sécurité, les réceptionnistes, etc.) ainsi que les agents du secteur de la santé communautaire sur les questions de genre, de VBG, de droits des femmes/droits humains, d'exclusion sociale, d'orientation sexuelle et de premiers secours psychologiques afin de créer un environnement accueillant pour les survivantes.
 - Une approche par étapes est nécessaire en cas d'impossibilité de former l'ensemble du personnel en même temps ou si l'on se trouve dans la phase aiguë d'une situation d'urgence. En fonction des effectifs dans les établissements de santé, il est conseillé d'avoir au moins deux coordonnateurs en matière de VBG, avec idéalement des homologues féminins et masculins.
- Collaborer avec les acteurs de la protection et former le personnel sur les droits afin de lutter contre les attitudes discriminatoires qui peuvent entraver la prise en charge éthique des survivantes.
- S'assurer que tout le personnel de l'établissement de santé a signé en toute connaissance de cause un code de conduite sur la prévention de l'exploitation et des abus sexuels.
- Collaborer avec des spécialistes de la lutte contre la VBG pour élaborer et intégrer des informations relatives à la VBG dans les campagnes de sensibilisation en matière de santé (par exemple, dialogues communautaires, ateliers, réunions avec les dirigeants communautaires, messages de santé publique).

2. Groupe 2 : Points de discussion pour plaider en faveur de l'intégration de la VBG dans l'intervention du secteur de la santé :

- **Problème** : Les professionnels de la santé reconnaissent rarement les répercussions de la VBG sur la santé des femmes et beaucoup continuent de la considérer comme un problème social ou culturel qui serait étranger à leur mission.
- **Points de discussion** :
 - La VBG est un problème de santé publique et une violation des droits humains.
 - La VBG est une cause majeure d'invalidité et de décès chez les femmes en âge de procréer. Elle a des répercussions négatives profondes sur la santé physique et émotionnelle des femmes et des filles, allant de la détresse émotionnelle, des blessures physiques et de la douleur chronique à des conséquences potentiellement fatales telles que le suicide et l'homicide.
 - La VBG a des conséquences néfastes sur la santé sexuelle et reproductive des femmes et des filles.
 - Les acteurs du secteur de la santé occupent une place de choix pour identifier les femmes et les filles à risque.
 - Intervenir en matière de VBG peut améliorer la qualité générale des soins de santé.
 - Les acteurs du secteur de la santé qui ne sont pas suffisamment informés ou préparés peuvent par inadvertance mettre en danger les femmes et les filles.
 - Les services de prise en charge médicale du viol et de la santé sexuelle et reproductive sont considérés, conformément au DMU, comme des activités prioritaires, qui constituent une norme minimale du Projet Sphère à mettre en œuvre en situation de crise humanitaire. Négliger le DMU dans les situations de crise humanitaire peut entraîner de graves conséquences : décès maternels et néonataux évitables ; VBG et traumatismes subséquents ; infections sexuellement transmissibles ; grossesses non désirées et avortements à risque ; propagation potentielle du VIH.

3. Groupe 3 : Actions clés à mettre en œuvre immédiatement :

- Collaborer avec les professionnels de la santé pour garantir l'accès immédiat des femmes et des filles aux services de santé reproductive dès la survenue d'un incident de VBG (sans évaluation préalable des besoins) conformément aux dispositions du DMU.
- Prévoir des fournitures pour que les femmes et les filles puissent avoir accès à des kits de prophylaxie post-exposition dans les 72 heures suivant la survenue de l'incident.
- Veiller à ce qu'un coordonnateur fiable spécialiste de la VBG participe aux réunions et aux activités du secteur de la santé et, inversement, à ce qu'une personne référente du secteur de la santé prenne part aux réunions sur la VBG.
- Renforcer au niveau local la capacité des prestataires de services de santé communautaires, des accoucheuses traditionnelles et d'autres acteurs du secteur de la santé à fournir un soutien de première ligne (écouter, s'informer des besoins et des préoccupations, valider, améliorer la sécurité et soutenir).
- Appuyer les acteurs du secteur de la santé afin qu'ils puissent former le personnel médical et non médical à répondre aux besoins des survivantes de VBG et à promouvoir une approche compatissante centrée sur les survivantes et adaptée à leur âge, à leur genre et à leur niveau de développement.
- Collaborer avec les acteurs du secteur de la santé pour assurer le suivi et la transmission des dossiers.

Points clés à retenir :

- Prioriser la lutte contre la VBG en tant que composante essentielle de l'intervention sanitaire d'urgence et réinstaurer la prise en charge intégrale en matière de santé reproductive.
- Renforcer les systèmes de santé nationaux dès le début d'une situation d'urgence et pendant les phases de transition.
- Veiller à ce qu'un coordonnateur fiable spécialiste de la VBG participe aux réunions et aux activités du secteur de la santé et, inversement, à ce qu'une personne référente du secteur de la santé prenne part aux réunions sur la VBG.

NORME

5

Soutien psychosocial

Les femmes et les filles ont accès en toute sécurité à un soutien psychosocial de qualité, adapté aux besoins des survivantes et axé sur la guérison, l'autonomisation et le rétablissement.

Contenu :



Présentation PowerPoint sur l'aperçu de la Norme 5



4 exercices sur le soutien psychosocial

**Consignes :**

Les participants travailleront en groupe pour lire les questions associées au scénario et y répondre. Ils devront identifier les actions clés en se basant sur les Normes minimales sur la VBG pour résoudre les difficultés relatives à la programmation et établir des liens entre les Normes. La réponse au scénario peut s'inspirer de plusieurs Normes. Pour répondre aux questions, les participants devront également s'appuyer sur les Principes directeurs de l'action contre la VBG et sur les approches abordées dans l'Introduction et la section consacrée à la Norme 1 : Principes directeurs de l'action contre la VBG.

**SCÉNARIO**

Vous êtes responsable de la programmation en matière de VBG au sein d'une ONG basée dans un pays où les inégalités de genre sont profondément ancrées. La mise en œuvre de votre programme se fait par l'intermédiaire de deux centres communautaires qui servent de plaques tournantes pour plusieurs services. Les centres communautaires sont officiellement ouverts à toutes les femmes et les filles, mais en raison de l'emplacement et de la ségrégation au sein de la communauté, l'un d'entre eux a été aménagé à l'usage des réfugiés et l'autre à l'usage de la communauté d'accueil locale. La communauté peut s'informer sur les services offerts, y compris les services de soutien pour les cas de VBG, par le biais d'affiches et de dépliants, ainsi que par le bouche-à-oreille.

Votre équipe est composée de deux conseillers juridiques qui apportent un soutien paralégal, deux gestionnaires des cas de VBG et deux psychologues qui offrent des consultations individuelles aux femmes qui signalent des abus. Tous les membres du personnel ont reçu une formation pour orienter les survivantes vers les prestataires de soins de santé et autres services compétents.

Vous souhaitez étendre les activités de soutien psychosocial au-delà des consultations individuelles et inclure des activités de loisirs qui permettent aux femmes d'accéder à des espaces sûrs pour se rencontrer, échanger et renforcer l'autonomisation, la sécurité et l'activisme au sein de la communauté. Cependant, vous ne savez pas quelles activités auraient le plus de succès et n'avez pas accès à des fonds destinés à ce projet.

Vous avez récemment rencontré Ola, qui travaille au sein d'une ONGI. Ola vous a écrit pour vous demander si vous seriez intéressé(e) par un partenariat avec son organisation, qui finance des activités de soutien psychosocial communautaire. Elle vous envoie un lien vers le site Web de son organisation. L'organisation enseigne la capoeira, décrite comme une forme d'art qui combine mouvements ritualisés, danse, acrobatie, musique et chant.

**QUESTIONS**

1. **Quelles actions clés envisageriez-vous avant de répondre à Ola ?**
2. **Quelles mesures pourriez-vous prendre pour vous assurer que l'activité de soutien psychosocial proposée favorise la participation et l'autonomisation des femmes et des filles ?**



Notes de l'animateur

Réponses :

1. Quelles actions clés envisageriez-vous avant de répondre à Ola ?

- Veiller à ce que les programmes de lutte contre la VBG offrent aux survivantes l'accès à des services de soutien psychosocial individuels et/ou collectifs adaptés à leur âge et à leurs besoins ainsi qu'au contexte.
- Veiller à ce que tous les services de soutien psychosocial à l'intention des femmes et des filles favorisent un sentiment de sécurité, de calme, de confiance en soi, d'appartenance et d'espoir et consolident la solidarité et le soutien communautaires.
- Élaborer et promouvoir des stratégies de soutien communautaire, d'entraide et de résilience, notamment en collaborant avec les femmes et les filles pour établir des groupes et des réseaux de soutien qui contribuent à la guérison et au rétablissement.
- Offrir aux femmes et aux filles des possibilités d'acquérir des compétences et des connaissances pour améliorer leur bien-être psychosocial, par exemple dans les domaines de l'apprentissage social et émotionnel, de la finance, du calcul et des lettres, etc. (voir la Norme 8 : Espaces sûrs à l'usage des femmes et des filles), notamment en impliquant les survivantes dans les activités économiques et autres services (voir la Norme 12 : Autonomisation économique et moyens de subsistance).
- Prendre en compte et surmonter les obstacles qui empêchent les femmes et les filles d'accéder à des services de soutien psychosocial, notamment la détresse émotionnelle et la peur, le manque d'informations, la discrimination, les problèmes de sûreté et de sécurité, l'emplacement, le coût, la confidentialité et les difficultés linguistiques et culturelles.

2. Quelles mesures pourriez-vous prendre pour vous assurer que l'activité de soutien psychosocial proposée favorise la participation et l'autonomisation des femmes et des filles ?

- Consulter les femmes et les filles des communautés touchées pour comprendre leurs intérêts, leurs opinions et leurs points de vue en matière de sécurité. L'élaboration et la mise en œuvre des activités de soutien psychosocial communautaire doivent être centrées sur la participation des femmes et des filles, y compris de celles qui sont marginalisées. Celle-ci s'appuie en effet sur le principe visant à « ne pas nuire », favorise la mise en œuvre d'une programmation de meilleure qualité et permet d'affiner les données de suivi et d'évaluation, garantissant une intervention plus efficace et mieux adaptée au contexte.
- Envisager les possibilités d'entraide avec des organisations de femmes et dirigées par des femmes, ainsi qu'avec des réseaux d'adolescentes et des groupes de jeunes dirigés par des adolescentes qui élaborent des activités de soutien psychosocial communautaire (voir la Norme 2 : Participation et autonomisation des femmes et des filles).
- Confier le processus décisionnel concernant le type et la portée des activités de soutien psychosocial, ainsi que la direction de celles-ci, aux femmes et aux filles, en phase avec les programmes d'autonomisation qui les amènent à se percevoir comme aptes et habilitées à prendre des décisions au même titre que les hommes et les garçons.

Points clés à retenir :

- La planification de l'ensemble des activités auxquelles prennent part des femmes et des filles doit impliquer celles-ci. Il convient ainsi de bien réfléchir au créneau horaire, au lieu et au type d'activité au moment d'établir le calendrier des rencontres, pour veiller à ce que femmes et les filles puissent y participer facilement et sans danger.
- Des services de soutien psychosocial de qualité et adaptés aux besoins et à l'âge des survivantes renforcent la résilience individuelle et communautaire et favorisent le développement de mécanismes d'adaptation positifs. À cette fin, il est essentiel de comprendre comment les femmes et les filles vivent la violence et la discrimination.

EXERCICE

2

La pyramide des interventions du Comité permanent interorganisations (CPI)



Préparation : dessinez les deux niveaux supérieurs de la pyramide des interventions du CPI (telle que présentée dans la Norme 5) sur une feuille de tableau (en mode paysage pour utiliser au maximum l'espace). Dessinez les deux niveaux inférieurs sur une autre feuille. Accrochez les deux feuilles (horizontalement, l'une au-dessus de l'autre) sur un mur ou un tableau blanc.



Matériel : feuilles de tableau, papillons adhésifs et marqueurs.



Durée : 40 minutes.



Consignes : voir ci-dessous.

- Répartissez les participants en quatre groupes, distribuez les papillons adhésifs et attribuez à chaque groupe un niveau de la pyramide des interventions du CPI :
 - **groupe 1 :** Niveau 1 – Services de base et sécurité ;
 - **groupe 2 :** Niveau 2 – Soutien communautaire et familial ;
 - **groupe 3 :** Niveau 3 – Services ciblés, non spécialisés ;
 - **groupe 4 :** Niveau 4 – Services spécialisés.
- Demandez aux groupes de suivre les consignes suivantes :
 1. Écrire sur les papillons adhésifs toutes les interventions contre la VBG associées au niveau qui leur a été attribué. Attention : une seule intervention par papillon adhésif !
 2. Tenir compte du fait qu'il ne s'agit que d'un modèle dans le cas de la pyramide, et que la programmation visant la VBG est en réalité un processus linéaire. Par conséquent, certaines activités tomberont naturellement à l'intersection des niveaux 2 et 3, ou 3 et 4.
 3. Réfléchir à la répartition des activités en fonction des niveaux de la pyramide et en discuter.
 4. Lister d'autres Normes minimales sur la VBG (sur de nouveaux papillons adhésifs) qui pourraient éclairer les interventions de soutien psychosocial auprès des survivantes de VBG. Question : À quel niveau de la pyramide placeriez-vous la Norme 4 : Soins de santé pour les survivantes de VBG ou la Norme 6 : La gestion de cas de VBG ?
- Accordez 30 minutes aux groupes pour discuter et réfléchir.
- Invitez les participants à coller leurs papillons adhésifs sur les niveaux correspondants de la pyramide reproduite au tableau.
- Chaque groupe présentera à tour de rôle les interventions de soutien psychosocial auprès des survivantes de VBG situées à chaque niveau de la pyramide (à commencer par le premier), en justifiant leurs décisions et en attirant l'attention sur d'autres Normes minimales pertinentes.



Notes de l'animateur

Réponses :

Niveau 1 : Services de base et sécurité

Les interventions de lutte contre la VBG associées à ce niveau consistent principalement à assurer la protection des survivantes de VBG et à offrir des services qui répondent aux besoins particuliers de ces dernières ainsi qu'à ceux des autres femmes et filles exposées à un risque accru de violence, notamment

- en veillant à ce que tous les services soient centrés sur les survivantes et répondent à leurs besoins fondamentaux ;
- en veillant à ce que l'action humanitaire visant à répondre aux besoins fondamentaux des survivantes n'exacerbe pas les risques, en particulier le risque d'exploitation et de violences sexuelles ;
- en mettant en œuvre des mesures préventives en matière de sécurité et de protection pour identifier les facteurs environnementaux et situationnels qui amplifient les risques de VBG (voir la Norme 9 : Sécurité et atténuation des risques).

Niveau 2 : Soutien communautaire et familial

Aider les survivantes de VBG ainsi que les femmes et les filles exposées à un risque accru de violence à bénéficier des principales formes de soutien communautaire et familial peut permettre de préserver leur santé mentale et leur bien-être psychologique. Il convient notamment :

- de sensibiliser et d'éduquer les communautés pour les aider à comprendre la VBG et à enrayer la stigmatisation des survivantes, afin qu'elles soient mieux acceptées et soutenues ;
- de mettre en œuvre des stratégies communautaires d'entraide et de résilience pour soutenir les survivantes et toutes les personnes exposées à un risque accru de VBG, en facilitant, par exemple, la mise en place d'espaces sûrs à l'usage des femmes et des filles ;
- de renforcer les mécanismes traditionnels de soutien et d'adaptation centrés sur les survivantes ;
- de faciliter la reprise des activités éducatives et économiques.

Niveau 3 : Services ciblés, non spécialisés

Ce niveau concerne les survivantes de VBG qui sollicitent de l'aide et qui ont besoin d'un soutien individuel ou collectif. Les interventions multisectorielles centrées sur les survivantes offrent une aide et des services appropriés, accessibles et de qualité afin de favoriser l'adaptation et le rétablissement des survivantes de manière individuelle ou collective. Il s'agit notamment :

- de la prise en charge personnalisée des cas en vue d'offrir une aide et des services adaptés, de manière systémique et coordonnée (voir la Norme 6 : La gestion de cas de VBG) ;
- des séances collectives de soutien psychosocial à l'intention des femmes et des filles (notamment, **mais pas exclusivement**, des survivantes de VBG), qui permettent notamment de créer des liens, de nouer des relations, de développer l'efficacité, aux échelles individuelle et communautaire, d'apprendre des techniques d'apaisement et de relaxation, poursuivant un objectif psychosocial spécifique (par exemple, renforcer la capacité à gérer le stress et la colère) (voir également la Norme 8 : Espaces sûrs à l'usage des femmes et des filles) ;
- d'un suivi psychologique sensible à la diversité culturelle qui, outre le soutien émotionnel qu'il apporte, permet d'accéder aux informations nécessaires ;
- des interventions liées à l'accès aux moyens de subsistance, ainsi qu'à la réinsertion sociale ou économique.

Niveau 4 : Services spécialisés

Ce niveau représente le soutien supplémentaire requis pour le petit pourcentage de survivantes dont la souffrance, malgré les trois niveaux de soutien décrits ci-dessus, est intolérable, et qui peuvent rencontrer des difficultés importantes pour assumer les tâches basiques de la vie quotidienne. Il comporte notamment :

- l'évaluation, le traitement et la prise en charge psychologiques ou psychiatriques par des professionnels qualifiés ;
- les interventions psychologiques spécialisées auprès des survivantes qui se trouvent dans un état de détresse si avancé qu'elles ne peuvent être prises en charge aux niveaux inférieurs ;
- l'accès à long terme aux services (par exemple, la prise en charge personnalisée des cas, les espaces sûrs à l'usage des femmes et des filles). spaces).

Points clés à retenir :

- La pyramide des interventions du CPI illustre l'impératif d'offrir un soutien psychosocial et en matière de santé mentale à différents niveaux dans les situations d'urgence. Elle montre également la répartition des personnes qui auront besoin d'accéder aux services proposés ou qui en bénéficieront. Il ne s'agit pas d'une hiérarchisation des différents types de soutien. Tous les niveaux de la pyramide sont importants et doivent être, dans l'idéal, mis en œuvre simultanément. La programmation du soutien psychosocial des survivantes de VBG est un processus continu.
- La prise en charge des cas de VBG en particulier constitue une forme de soutien psychosocial, mais ce n'est pas le cas dans tous les domaines (par exemple, la protection de l'enfance ou la protection des populations).
- Ce sont *les modalités* de prestation des services qui peuvent faire évoluer la position de certains types d'interventions dans la pyramide. Par exemple, dans la plupart des situations, la prise en charge des cas de VBG (un service ciblé) se situerait au niveau 3.
- De même, les services de prise en charge des cas ne se trouvent pas tous au même niveau de la pyramide des interventions. Au cours de la première étape de l'intervention dans une situation d'urgence, ou lorsque les prestataires mettent en place pour la première fois des services de prise en charge de cas, la priorité est souvent donnée aux services d'orientation pour les personnes requérant des soins médicaux urgents et à la planification des mesures de sécurité immédiates. Cela répond aux besoins fondamentaux des survivantes – considérés avec respect, dignité et compassion – et correspond principalement au niveau 1 de la pyramide des interventions. Au fur et à mesure que les intervenants développent leurs compétences et dès que le contexte permet aux prestataires de passer plus de temps avec chaque survivante, le soutien psychosocial peut occuper une place plus importante dans le processus de prise en charge des cas. Les intervenants peuvent mettre à la disposition des survivantes un espace où elles ont la possibilité d'exprimer librement leurs émotions. Il convient de répondre avec empathie à leurs réactions émotionnelles, de les normaliser et d'avoir recours à la psychoéducation, tout en développant une relation de confiance à long terme avec les survivantes. De tels services de prise en charge de cas se situeraient au niveau 3 de la pyramide. La structure de l'intervention et les compétences du personnel permettent ainsi de déterminer le niveau du soutien psychosocial apporté.
- Souvent, les services ciblés de première ligne (niveau 3) sont fournis par des organisations communautaires et des intervenants formés à la prise en charge de cas de VBG. Recevoir rapidement un soutien adéquat de la part de sa famille, de ses amis et des intervenants spécialistes de la VBG (niveaux 2 et 3) peut éviter à une survivante de développer un état nécessitant un traitement.
- Les programmes de lutte contre la VBG fournissent rarement des services de base (niveau 1), mais ils peuvent servir à former d'autres prestataires de services de différents secteurs sur la prévention et l'intervention face à la VBG ainsi que les Principes directeurs, entre autres, afin de garantir une prise en charge de qualité et bienveillante.

EXERCICE

3

Demande d'inclusion des hommes survivants dans la programmation psychosociale réservée aux femmes



Préparation : imprimez des copies du scénario ci-dessous et présentez les questions sur une diapositive PowerPoint ou un tableau à feuilles mobiles.



Matériel : copies du scénario, tableau à feuilles mobiles et marqueurs.



Durée : 1 heure.



Consignes :

- Répartissez les participants en quatre groupes et distribuez une copie du scénario à chaque groupe.
- Accordez 25 minutes aux groupes pour lire le scénario et préparer leurs réponses aux questions. Encouragez les participants à réfléchir aux actions clés pour la Norme minimale donnée et d'autres normes qui peuvent être pertinentes.
- Prévoyez cinq minutes pour chaque présentation de groupe en plénière. Invitez les groupes à présenter leurs réponses et entamez la discussion une fois que tous les groupes auront terminé leur exposé. Penchez-vous sur les questions suivantes pendant la discussion de groupe :
 1. Comment répondriez-vous au donateur soit pour défendre ce plan d'action, soit pour en suggérer un autre ? Si un autre plan d'action s'impose selon vous, quel serait-il et pourquoi ? Comment expliqueriez-vous votre raisonnement au donateur ? (Appuyez-vous sur des Normes minimales et des actions clés spécifiques pour défendre votre décision.)
 2. Quelles seraient les répercussions potentielles de votre décision (réponse à la question 1) sur les services ? Sur les femmes et les filles de la communauté ? Sur les survivantes ?
 3. Votre décision peut-elle entraîner d'autres conséquences indésirables potentielles ?
 4. La situation serait-elle différente s'il y avait un groupe de femmes transgenres souhaitant accéder aux programmes de soutien psychosocial ? Pourquoi ? Quelles mesures prendriez-vous pour aider ces femmes ?

Exercice 3 – Document à distribuer

Au cours des trois derniers mois, vous avez dirigé le programme de prévention et d'intervention face à la VBG d'une ONGI, mis en œuvre dans le pays Z depuis deux ans. Le financement du programme est assuré pour les trois prochaines années, PROAID étant le principal donateur. Vous êtes basé(e) dans la capitale provinciale au nord du pays. Vous supervisez la programmation au niveau de cinq sites situés dans la province. Ces derniers sont difficiles d'accès et s'y déplacer présente souvent des risques sur le plan de la sécurité.

Votre programme offre un soutien technique et financier à quelques ONG locales en vue de créer ou de renforcer des centres d'écoute, ce qui constitue une approche commune dans le pays visant à fournir une aide personnalisée aux survivantes. Les centres d'écoute sont conçus de façon à accueillir chacune en toute discrétion. Des femmes qui travaillent avec les ONG locales y reçoivent les survivantes signalant des viols ou d'autres formes de VBG. Elles sont formées à prendre en charge les cas de VBG et offrent un soutien émotionnel de base et des services d'orientation, notamment vers les services de soins de santé. Chaque centre d'écoute reçoit en moyenne trois nouveaux cas par jour.

La semaine dernière, un rapport a été publié affirmant que, si les femmes constituent la majorité des victimes de viol dans le pays Z, un grand nombre d'hommes sont également touchés et ne reçoivent pas de soutien ni d'attention équivalents. Le rapport a attiré l'attention de la presse, qui a invité les donateurs, dont PROAID, à proposer des solutions.

La représentante de PROAID dans la capitale vous a transmis le rapport et vous a demandé d'expliquer comment vous adapteriez les activités de votre programme pour inclure de manière appropriée les hommes survivants. Elle a suggéré d'ouvrir tous les centres d'écoute à la fois aux femmes et aux hommes.

Questions:

1. Comment répondriez-vous au donateur soit pour défendre ce plan d'action, soit pour en suggérer un autre ? Si un autre plan d'action s'impose selon vous, quel serait-il et pourquoi ? Comment expliqueriez-vous votre raisonnement au donateur ? (Appuyez-vous sur des Normes minimales et des actions clés spécifiques pour défendre votre décision.)
2. Quelles seraient les répercussions potentielles de votre décision (réponse à la question 1) sur les services ? Sur les femmes et les filles de la communauté ? Sur les survivantes ?
3. Votre décision peut-elle entraîner d'autres conséquences indésirables potentielles ?
4. La situation serait-elle différente s'il y avait un groupe de femmes transgenres souhaitant accéder aux programmes de soutien psychosocial ? Pourquoi ? Quelles mesures prendriez-vous pour aider ces femmes ?



Notes de l'animateur

Réponses :

Actions clés pertinentes :

Norme 5 : Soutien psychosocial

- Fournir aux femmes et aux filles des services de soutien psychosocial individuels et collectifs sûrs et accessibles, accueillir et inclure les femmes et les filles victimes de discrimination et remédier aux obstacles à l'accès, sans cibler exclusivement les survivantes de VBG.
- Veiller à ce que les programmes de lutte contre la VBG offrent aux femmes et aux filles survivantes l'accès à des services de soutien psychosocial individuels et/ou collectifs adaptés à leur âge et à leurs besoins ainsi qu'au contexte.
- Veiller à ce que tous les services de soutien psychosocial à l'intention des femmes et des filles favorisent un sentiment de sécurité, de calme, de confiance en soi, d'appartenance et d'espoir et consolident la solidarité et le soutien communautaires.
- Collaborer avec les acteurs de la protection de l'enfance pour comprendre les activités de soutien psychosocial destinées aux jeunes et aux adolescents, filles et garçons, survivants d'abus sexuels, informer les enfants survivants et leurs aidants sur les services disponibles et les orienter le cas échéant.

Norme 2 : Participation et autonomisation des femmes et des filles

- Avoir un entretien trimestriel (au minimum) avec les femmes et les filles portant sur les risques liés à la VBG et les obstacles à leur participation et à leur accès à l'aide, aux services, etc. (par exemple, horaires, lieux, sécurité des activités) ; élaborer une stratégie pour pallier ces risques et en informer les personnes consultées et l'ensemble de la communauté.
- Mettre en œuvre une programmation en matière de VBG qui s'attaque ouvertement aux inégalités de pouvoir et encourage les femmes et les adolescentes à assumer des responsabilités et à prendre des décisions importantes.

Norme 4 : Soins de santé pour les survivantes de VBG

- Collaborer avec les acteurs du secteur de la santé pour évaluer la disponibilité des établissements de soins et des services de santé, et œuvrer pour combler les lacunes afin de garantir l'accès des survivantes à des services de santé adéquats.
- Collaborer avec les prestataires de soins et les responsables communautaires pour sensibiliser la population à l'importance d'orienter rapidement les survivantes de violences sexuelles vers les services appropriés – lorsque les conditions de sécurité sont réunies –, ainsi que pour informer la communauté sur les procédures disponibles à cet effet.
- Soutenir les acteurs du secteur de la santé afin qu'ils puissent former le personnel médical et non médical à répondre aux besoins des survivantes de VBG et à promouvoir une approche compatissante centrée sur les survivantes et adaptée à leur âge, à leur genre et à leur niveau de développement.
- Renforcer les capacités des prestataires de soins, des accoucheuses traditionnelles et d'autres acteurs du secteur de la santé communautaire qui sont à même d'offrir un soutien de première ligne et d'orienter les survivantes.

Norme 7 : Systèmes d'orientation

- Encourager les acteurs de la protection de l'enfance à recenser les services de soutien aux survivants – enfants et adolescents, filles et garçons – et à mettre en place des systèmes d'orientation adaptés à l'âge et au genre, convenus entre les acteurs de la protection de l'enfance et ceux de la programmation visant la VBG.
- Informer dès que possible les femmes, les filles, les hommes et les garçons à propos des services de prise en charge des cas de VBG et des systèmes d'orientation.

Résumé des réponses aux questions soulevées lors de la discussion

- Mettre en place des services de prise en charge des cas de VBG à l'intention des femmes et des filles ne signifie pas exclure les hommes survivants d'agressions sexuelles de l'accès aux services. Les acteurs de la programmation en matière de VBG devraient collaborer avec d'autres prestataires de services, notamment le secteur de la santé et celui de la protection de l'enfance et de la protection, pour prendre en charge les hommes survivants et garantir leur accès à des services d'aide susceptibles de sauver des vies.
- Le personnel ayant pour habitude de prendre en charge uniquement des femmes et des minorités de genre n'est pas toujours en mesure de répondre aux besoins spécifiques des hommes survivants en matière de soutien psychosocial. Du personnel spécialisé ou des groupes communautaires doivent aider les hommes adultes survivants de violences sexuelles à accéder à une prise en charge adaptée dans le cadre des programmes de santé, de santé mentale et de soutien psychosocial (voir la Norme 4 : Soins de santé pour les survivantes de VBG).
- Les personnes ayant des orientations sexuelles et des identités de genre différentes – notamment les femmes transgenres – sont particulièrement vulnérables à la VBG et y sont plus exposées que les femmes cisgenres. Elles sont également confrontées à des obstacles plus nombreux à l'accès aux services de prise en charge des cas de VBG. Toutes les raisons pour lesquelles la programmation visant la VBG est centrée sur les femmes et les filles justifient également de donner la priorité aux besoins des femmes de la communauté LBTQI+. Les prestataires de services ne sont cependant pas toujours formés pour fournir un soutien spécialisé à cette tranche démographique et les programmes structurés de façon à être sans danger pour les femmes cisgenres peuvent ne pas l'être pour les femmes transgenres ou appartenant visiblement à la communauté LBTQI+. Il incombe aux prestataires de services de recenser les services spécialisés à l'intention de ces dernières et de former le personnel à les orienter de manière sûre et digne. Là où les services spécialisés n'existent pas, les acteurs de la lutte contre la VBG ont la responsabilité d'aider ces personnes et de prendre les mesures nécessaires en matière de formation et de coordination pour garantir leur accès sécurisé aux services sans compromettre celui des femmes cisgenres.

Points clés à retenir :

- Tous les survivants devraient avoir accès à des services multisectoriels, notamment aux soins de santé, aux services de soutien psychosocial, aux mécanismes de sécurité et de sûreté ainsi qu'à l'assistance juridique. Les survivants ont des besoins spécifiques en matière de prise en charge dont les prestataires de santé doivent tenir compte. Il convient de former ces derniers à repérer les stigmates de violence sexuelle chez les hommes et les garçons et à offrir des soins adaptés aux survivants, sans les stigmatiser ni les discriminer (voir la Norme 4 : Soins de santé pour les survivantes de VBG).
- Les systèmes d'orientation des cas de VBG devraient offrir la possibilité aux hommes et aux garçons adolescents d'accéder à des services de soutien en matière de santé mentale et à un soutien psychosocial dans les établissements de santé ou à participer aux groupes de soutien communautaires et aux programmes de promotion de l'autonomie fonctionnelle correspondant à leurs besoins. Par exemple, les acteurs travaillant dans les domaines de la santé mentale, du soutien psychosocial et de la protection mettent en place des groupes de soutien psychosocial à l'intention d'un public varié, tandis que d'autres acteurs offrent des services de soutien psychosocial plus spécialisés. Les hommes en situation de handicap qui sont victimes d'abus sexuels peuvent être mis en relation avec des groupes de soutien psychosocial pour personnes en situation de handicap dirigés par des acteurs spécialisés. Les hommes ayant des orientations sexuelles différentes, quant à eux, peuvent être orientés vers des groupes de soutien psychosocial pilotés par des acteurs de la communauté LBTQI+. Les garçons victimes de violences sexuelles peuvent bénéficier d'un soutien psychosocial centré sur l'enfant, prodigué par des acteurs du domaine de la protection de l'enfance.

EXERCICE

4

Continuum de soins



Préparation : adaptez les noms au contexte, mais précisez que les rôles 1 à 4 sont tous des personnages féminins, même s'ils sont joués par des hommes.



Matériel : trois copies de chacune des scènes ci-dessous à distribuer aux participants qui se sont portés volontaires pour interpréter les scénarios ; quatre à cinq volontaires pour jouer les rôles (le rôle du narrateur peut être lu par l'animateur ou un volontaire).



Durée : 40 minutes (six minutes pour lire les scènes ; 30 minutes pour discuter).



Consignes :

- Attribuez aux participants les rôles suivants :
 - **Mashiat** : survivante ;
 - **Jannatun** : animatrice du groupe de discussion sur la sécurité alimentaire travaillant pour une ONG ;
 - **Samiha** : animatrice au sein de l'espace sûr à l'usage des femmes et des filles ;
 - **Tawhida** : intervenante auprès des survivantes de VBG ;
 - **narrateur**.
- Demandez aux volontaires de lire les rôles qui leur ont été attribués, une scène à la fois.
- Faites une pause entre chaque scène pour répondre aux questions ci-dessous qui lui sont associées.



Questions sur le jeu de rôle

Consignes : Interrompez le jeu de rôle après chaque scène pour répondre aux questions qui lui sont associées.

Après la scène 1 :

1. Quelles mesures Jannatun a-t-elle prises pour favoriser le bien-être psychosocial de Mashiat ?
2. Selon vous, quelles mesures ont été prises par l'organisation de Jannatun ou d'autres organisations partenaires pour la former à se comporter de cette manière ??

Après la scène 2 :

3. Quelles mesures Samiha a-t-elle prises pour favoriser le bien-être psychosocial de Mashiat ?
4. Selon vous, quelles mesures ont été prises par l'organisation de Samiha pour la former à se comporter de cette manière ?

Après la scène 3 :

5. Quelles mesures Tawhida a-t-elle prises pour favoriser le bien-être psychosocial de Mashiat ?
6. Selon vous, quelles mesures ont été prises par l'organisation de Tawhida pour la former à se comporter de cette manière ?
7. Une fois que Mashiat aura reçu le soutien d'un médecin formé conformément au programme d'action Combler les lacunes en santé mentale (mhGAP) de l'OMS ou d'un psychiatre, quel impact cela aura-t-il sur sa participation aux autres services mentionnés dans ces scènes ?
8. Selon vous, quel a été l'effet des interventions des groupes de coordination (par exemple, le groupe de coordination de l'action contre la VBG ou le groupe de travail sur la santé mentale et le soutien psychosocial) sur l'expérience de Mashiat ?

Exercice 4 – Document à distribuer : jeu de rôle

Scène 1 (environ deux minutes) :

Narrateur : Jannatun travaille pour une ONG locale, partenaire de mise en œuvre du Programme alimentaire mondial (PAM). Elle dirige des groupes de discussion pour évaluer la qualité et la sécurité des services de distribution alimentaire.

Jannatun : Bienvenue à la séance d'aujourd'hui et merci à toutes d'être venues. Je m'appelle Jannatun, mais vous pouvez m'appeler Jannat. Je travaille pour Help for People, et mon organisation est responsable de la distribution des paniers de nourriture et veille à ce que vous puissiez les recevoir en toute sécurité. La réunion d'aujourd'hui se tiendra uniquement avec des femmes, afin que nous puissions discuter plus librement de vos opinions sur les paniers et la distribution de nourriture. Commençons par les présentations. Veuillez prendre la parole à tour de rôle en vous présentant et en expliquant ce qui vous a motivées à participer à la séance d'aujourd'hui.

Narrateur : Les femmes se présentent à tour de rôle et expliquent les raisons de leur venue.

Mashiat : Mon nom est Mashiat. Je viens d'arriver ici ; je ne sais pas comment obtenir le panier de nourriture ni où demander de l'aide.

Jannatun : Merci et bienvenue à toutes. Il est normal d'être confuses et de demander de l'aide pour savoir comment obtenir ce dont vous avez besoin ; c'est une des raisons pour lesquelles nous aimons tenir ces discussions. Nous parlerons aujourd'hui de la façon d'obtenir le panier de nourriture et des problèmes éventuels que vous pourriez rencontrer. Pour toute question sur les autres services ou si vous souhaitez accéder à un espace permettant de se détendre et de rencontrer d'autres femmes, vous pouvez également vous rendre à l'espace sûr à l'usage des femmes et des filles. À la fin de cette session, quiconque veut voir où se trouve cet espace peut se joindre à moi pour que nous y allions ensemble.

Exercice 4 – Document à distribuer : jeu de rôle

Scène 2 (environ deux minutes)

Narrateur : Après avoir été accompagnée par Jannat à l'espace sûr à l'usage des femmes et des filles en compagnie d'autres participantes, Mashiat participe à une activité de groupe portant sur le tissage de paniers animée par Samiha.

Samiha : Bienvenue, Mashiat, je suis ravie que Jannat vous ait présentée et que vous ayez pu vous joindre à nous aujourd'hui. Afsana, pourriez-vous montrer à Mashiat comment nous avons fabriqué la structure de base de nos paniers ? Nadia, votre panier est vraiment en bonne voie. Pourriez-vous faire une petite démonstration de la technique que vous utilisez ?

Narrateur : Samiha encourage les participantes à parler de leurs paniers et à interagir. Au fur et à mesure que la discussion progresse, elles en viennent à parler de leurs filles et, finalement, de l'éducation de ces dernières.

Samiha : Afsana, merci d'avoir parlé de vos difficultés à garder votre fille à l'école. Je sais que c'est un problème compliqué auquel de nombreuses mères sont confrontées. Est-ce que d'autres personnes aimeraient expliquer comment elles font face à la pression qui pèse sur la scolarité de leurs filles ?

Mashiat : C'est une question sans issue. Nos filles ne sont pas en sécurité à l'école, elles ne sont pas en sécurité à la maison, elles ne sont en sécurité nulle part. Quel est l'intérêt de parler de ces choses ?

Samiha : Je comprends que cela doit être très difficile pour vous, Mashiat, et votre passion montre à quel point vous vous souciez de vos enfants. Avoir l'amour et le soutien de leur mère les aidera beaucoup. Je sais que d'autres ici ont souvent éprouvé le même sentiment que Mashiat. Certaines d'entre vous se sont senties désespérées par le passé, mais ont récemment trouvé le moyen d'avoir plus d'espoir. Nadia, pourriez-vous partager votre expérience ?

Narrateur : Lorsque la réunion se termine et que les femmes se dispersent, Samiha demande à Mashiat de rester un moment pour qu'elle puisse lui en dire un peu plus sur l'espace sûr à l'usage des femmes et des filles.

Samiha : Mashiat, je suis très heureuse que vous vous soyez jointe à nous aujourd'hui et que vous vous exprimiez librement. Il semble que vous soyez confrontée à des problèmes difficiles à résoudre, en particulier en ce qui concerne la protection de vos filles et peut-être même votre propre sécurité. Dans ce centre, j'ai des collègues qui ont été spécialement formées pour aider les femmes et les filles confrontées à des problèmes de sécurité. Voudriez-vous rencontrer l'une d'elles ?

Mashiat : Non, je suis trop occupée aujourd'hui ; je dois rentrer chez moi pour préparer le dîner. Mais je la rencontrerai un autre jour.

Samiha : Bien sûr, vous êtes toujours la bienvenue ici. Vous pouvez venir voir ma collègue, vous joindre à un groupe ou vous détendre en toute tranquillité, quand vous le souhaitez. Je suis impatiente de vous revoir.

Exercice 4 – Document à distribuer : jeu de rôle

Scène 3 (environ deux minutes et demie)

Narrateur : Quelques jours plus tard, Mashiat revient à l'espace sûr avec ses deux filles et demande de parler à la personne qui aide les femmes ayant des problèmes de sécurité. Samiha la présente à Tawhida, qui commence par expliquer les services de prise en charge des cas de VBG. Pendant qu'elles parlent, Mashiat se lève à plusieurs reprises et se dirige vers la porte de la pièce, l'ouvre pour regarder dans le couloir, la ferme et se rassoit.

Tawhida : Mashiat, je remarque que vous avez regardé par la porte plusieurs fois. Vous sentez-vous en sécurité ici ? Puis-je faire quelque chose pour vous aider à vous sentir plus à l'aise ?

Mashiat : Je sais que c'est un endroit sûr, mais on ne sait jamais qui peut écouter. Je préfère vérifier.

Tawhida : Bien sûr, si vous avez besoin de vérifier pour vous sentir plus en sécurité, vous pouvez le faire quand vous le souhaitez. Voulez-vous que nous fassions ensemble le tour du centre pour que vous vous sentiez plus à l'aise ?

Mashiat : Oui, ce serait bien.

Narrateur : Tawhida fait le tour du centre avec Mashiat et remarque que Mashiat regarde trois fois des deux côtés de la rue avant de rentrer à l'intérieur.

Tawhida : Comment vous sentez-vous après notre promenade, Mashiat ?

Mashiat : Je me sens mieux. Mais je préfère toujours vérifier.

Tawhida : Vérifiez-vous souvent que vous êtes en sécurité ?

Mashiat : Oui, je vérifie sans arrêt.

Tawhida : Cela vous a-t-il déjà attiré des problèmes ?

Mashiat : Ma famille pense que je suis folle de vérifier tout le temps et mon mari me crie dessus quand je le fais, mais je ne peux pas m'arrêter. Parfois, je vais vérifier même quand je cuisine, et une fois ma fille s'est brûlée pendant que je ne la surveillais pas, parce que je regardais par la porte.

Tawhida : Je suis désolée, Mashiat, cela a dû être très difficile. Parfois, se comporter ainsi par souci de sécurité peut témoigner de la nécessité d'une aide de la part d'un médecin ou d'un psychologue. En avez-vous déjà parlé avec un médecin ou un psychologue ?

Mashiat : Non. Vous pensez qu'ils pourraient m'aider ?

Tawhida : Oui, je pense qu'un médecin pourrait vous aider. Je ne peux pas le promettre avec certitude, mais je connais des médecins qui sont spécialement formés à aider les personnes ayant ce type de problèmes.

Mashiat : Si je parle avec le médecin, est-ce que je vous verrai encore ?

Tawhida : Oui, bien sûr, si vous souhaitez me parler, je suis là pour vous. J'espère que le médecin pourra vous aider concernant votre besoin de « vérifier » constamment, mais nous pouvons continuer à parler des autres problèmes auxquels vous êtes confrontée. Si vous le souhaitez, j'appellerai le centre de santé aujourd'hui pour savoir quand vous pourrez voir le médecin



Notes de l'animateur

Réponses :

Norme 1 : Principes directeurs de l'action contre la VBG

- Les entretiens avec les femmes et les filles sont menés par des membres du personnel et des volontaires féminins.

Norme 2 : Participation et autonomisation des femmes et des filles

- Avoir un entretien trimestriel (au minimum) avec les femmes et les filles portant sur les risques liés à la VBG et les obstacles à leur participation et à leur accès à l'aide, aux services, etc. (par exemple, horaires, lieux, sécurité des activités) ; élaborer une stratégie pour pallier ces risques et en informer les personnes consultées et l'ensemble de la communauté.

Norme 5 : Soutien psychosocial

- Œuvrer pour que tous les intervenants de première ligne (y compris ceux travaillant dans les services d'enregistrement, dans les postes de santé et au sein des équipes de sensibilisation des communautés) bénéficient d'une formation dans le domaine des premiers secours psychologiques.
- Fournir aux femmes et aux adolescentes des services de soutien psychosocial individuels et collectifs sûrs et accessibles, accueillir et inclure les femmes et les filles victimes de discrimination et remédier aux obstacles à l'accès, sans cibler exclusivement les survivantes de VBG.
- Recruter et former des intervenants en matière de VBG dotés d'excellentes capacités de communication, engagés en faveur de l'égalité des genres, faisant preuve d'une grande empathie et ayant une bonne connaissance d'une ou plusieurs des langues et cultures locales.
- Veiller à ce que tous les services de soutien psychosocial à l'intention des femmes et des filles favorisent un sentiment de sécurité, de calme, de confiance en soi, d'appartenance et d'espoir et consolident la solidarité et le soutien communautaires.
- Améliorer les espaces sûrs existants ou en créer de nouveaux pour que les femmes et les filles puissent participer à des activités de soutien psychosocial (voir la Norme 8 : Espaces sûrs à l'usage des femmes et des filles).
- Former les intervenants en matière de VBG à reconnaître les signes permettant d'identifier les femmes et les filles survivantes de VBG qui sont à même de bénéficier de services de prise en charge ou de soins spécialisés en santé mentale.
- Veiller à orienter la minorité des survivantes de VBG qui ont besoin d'un soutien spécialisé en santé mentale vers ces services lorsque ceux-ci sont disponibles.
- Intégrer les services de soutien psychosocial au système d'orientation, y compris aux processus d'orientation effectués de manière confidentielle, et collaborer, le cas échéant, avec les prestataires de services médicaux, de soins de santé mentale et d'autres services.

Norme 7 : Systèmes d'orientation

- Renseigner les prestataires de services et les coordonnateurs en matière de VBG dans diverses organisations partenaires à propos du système d'orientation. Fournir aux autres secteurs des informations concernant le système d'orientation et les Principes directeurs de l'action contre la VBG.

Points clés à retenir :

- Tous les intervenants de première ligne doivent disposer des compétences psychosociales de base. Celles-ci peuvent entraîner des répercussions positives sur la sécurité des femmes et des filles en favorisant la relation de confiance entre les survivantes et les prestataires de services, et en encourageant ainsi les premières à avoir recours aux services d'aide.
- Être formé(e) à reconnaître un besoin particulier et être formé(e) à répondre à ce besoin constituent deux compétences fondamentales distinctes. Les intervenants de première ligne à chaque niveau de la pyramide des interventions du CPI doivent être formés à reconnaître les besoins requérant l'accès aux services du niveau supérieur de la pyramide et à orienter les survivantes de façon appropriée. Ils doivent également être formés à ne pas interférer lorsque la réponse à ces besoins n'entre pas dans le cadre de leurs compétences.
- Chaque niveau de la pyramide remplit une fonction importante pour soutenir le bien-être de la communauté. Certaines personnes peuvent ne pas avoir besoin des services situés aux niveaux supérieurs, mais une personne requérant des services spécialisés peut toujours bénéficier d'un soutien à d'autres niveaux de la pyramide. Les survivantes de VBG qui requièrent un soutien spécialisé en santé mentale doivent toujours avoir accès aux services de prise en charge et aux activités collectives de soutien psychosocial. Leur bien-être psychosocial doit impérativement être pris en compte dans le cadre des services visant à répondre à leurs besoins fondamentaux.
- Une excellente coordination est nécessaire entre les prestataires de services pour s'assurer que les survivantes bénéficient de services d'orientation efficaces et adaptés à leurs besoins à tous les niveaux de la pyramide.
- Cette coordination repose sur le recensement des services, la mise en place de systèmes d'orientation, les efforts de sensibilisation à la VBG, la participation à plusieurs groupes de coordination (si possible le groupe de coordination de l'action contre la VBG et le groupe de travail sur la santé mentale et le soutien psychosocial) et le développement des relations entre différents acteurs, des intervenants sur le terrain aux dirigeants nationaux, en passant par les responsables.

NORME

6

Gestion de cas de VBG

Les survivantes de violence basée sur le genre ont accès à des services de prise en charge des cas appropriés et de qualité, y compris une assistance et un soutien coordonnés leur permettant d'accéder aux services disponibles.

Contenu :



Présentation PowerPoint sur l'aperçu de la Norme 6



5 exercices sur la prise en charge des cas de VBG

EXERCICE

1

Scenario²⁴



Consignes :

Les participants travailleront en groupe pour lire les questions associées au scénario et y répondre. Ils devront identifier les actions clés en se basant sur les Normes minimales sur la VBG pour résoudre les difficultés relatives à la programmation et établir des liens entre les Normes. La réponse au scénario peut s’inspirer de plusieurs Normes. Pour répondre aux questions, les participants devront également s’appuyer sur les Principes directeurs de l’action contre la VBG et sur les approches abordées dans l’Introduction et la section consacrée à la Norme 1 : Principes directeurs de l’action contre la VBG.



SCÉNARIO

Fatima, 24 ans, est mère de deux enfants, un fils et une fille, âgés respectivement de six et quatre ans. Elle s’est mariée à 18 ans et a quitté son pays d’origine avec son mari et ses enfants. Elle fait partie d’une grande communauté de réfugiés vivant dans une zone périurbaine depuis cinq ans.

Fatima a subi diverses formes de violences conjugales de la part de son mari depuis leur mariage. La gravité et la fréquence des incidents se sont accrues au cours des dernières années.

Tard hier soir, Fatima est arrivée chez sa sœur avec ses enfants ; blessée physiquement par son mari, elle est effrayée par la violence croissante qu’il exerce à son encontre.

La sœur de Fatima, Amal, l’a suppliée de se faire soigner. Le professionnel de la santé a orienté Fatima vers le programme de lutte contre la VBG pour recevoir un soutien supplémentaire, mais elle craignait que sa sécurité ne soit compromise.

Avec l’accord de Fatima, Amal a fait appel à Zeinab, une femme bénévole travaillant pour une organisation qui offre des services de soutien aux femmes du camp. Zeinab a expliqué les services de prise en charge des cas de VBG disponibles et a demandé à Amal d’amener Fatima au centre des femmes de l’organisation.

Amal, Fatima et ses deux enfants se sont rendus au centre des femmes quelques jours plus tard. Zeinab a accueilli le groupe, a organisé des activités pour les enfants et a demandé à Fatima si elle souhaitait parler avec un intervenant dans une salle privée. Fatima a acquiescé d’un signe de tête.



QUESTIONS

- 1. Selon vous, quelles sont les trois actions clés que l’organisation de Zeinab a privilégiées jusqu’à présent pour créer un environnement accueillant pour Fatima et ses enfants ?**
- 2. De quelles compétences clés Zeinab a-t-elle besoin pour fournir des services de prise en charge de qualité à Fatima ?**
- 3. Quels sont les points d’accès sûrs aux services de prise en charge des cas de VBG dans cette situation ?**

²³ Adapté du cours de formation de l’IMC, 2020. « La gestion des programmes contre les violences basées sur le genre dans les situations d’urgence » (Guide pédagogique).



Notes de l'animateur

Réponses :

1.. Selon vous, quelles sont les trois actions clés que l'organisation de Zeinab a privilégiées jusqu'à présent afin de créer un environnement accueillant pour Fatima et ses enfants ?

Parmi les réponses possibles, figurent notamment :

- Faire appel à des prestataires de services de santé, de soutien psychosocial, de protection de l'enfance, de protection juridique et de services économiques, ainsi que d'autres services compétents disponibles, en vue d'appuyer l'orientation des survivantes par les intervenants les prenant en charge (voir la Norme 7 : Systèmes d'orientation).
- Former les assistantes sociales spécialistes de la VBG s'agissant des étapes de prise en charge en adoptant une approche centrée sur les survivantes et en adhérant aux Principes directeurs de l'action contre la VBG.
- Recruter une équipe d'assistantes sociales spécialistes de la VBG et leur enseigner les qualités, les connaissances et les compétences requises pour dispenser des services de prise en charge de qualité et adaptés à différentes formes de VBG.
- Renforcer les compétences relatives aux Principes directeurs du personnel et des bénévoles chargés de la lutte contre la VBG et apprendre à tous ceux qui travaillent dans ce domaine à orienter les survivantes vers les services de prise en charge.
- Adapter les services de prise en charge des cas de VBG afin d'en garantir l'accès à toutes les femmes et les filles et leur offrir un soutien adéquat.
- Informer la communauté concernant la disponibilité et l'utilité des services de prise en charge des cas de VBG – si les conditions de sécurité sont garanties.
- Rédiger des protocoles organisationnels de prise en charge des cas de VBG pour aider les membres du personnel à comprendre ce qu'on attend de leur travail au quotidien concernant, entre autres, les limitations du nombre d'heures de contact autorisées avec les survivantes, l'archivage des dossiers, les protocoles à suivre pour les cas à haut risque, etc.

Remarque : Au moment de proposer des services de prise en charge à Fatima, il incombe à Zeinab de mettre en œuvre les actions clés suivantes en priorité :

- Orienter Fatima, après avoir obtenu son consentement éclairé, vers tout autre prestataire de services compétent et disponible (par exemple, de services de soins de santé, de soutien psychosocial, de protection de l'enfance, de protection juridique ou de services économiques). N'oubliez pas que les besoins et les choix immédiats des survivantes sont toujours prioritaires, notamment en ce qui concerne leur sécurité et leur accès aux soins de santé et au soutien psychosocial.
- Assurer des services de prise en charge des cas de VBG conformément aux normes internationales, notamment en veillant à ce que les données relatives à la survivante soient collectées de manière sûre et éthique (voir la Norme 14 : Collecte et utilisation des données sur les survivantes).

2. De quelles compétences clés Zeinab a-t-elle besoin pour fournir des services de prise en charge de qualité à Fatima ?

- Tous les intervenants, en particulier les assistantes sociales, doivent avoir d'excellentes compétences interpersonnelles et être capables d'adopter une approche centrée sur les survivantes pour les soutenir, les guider et les écouter. Les intervenants doivent également pouvoir évaluer, planifier et assurer le suivi des services offerts aux survivantes.

- Une communication constante (notamment une écoute active) et un soutien émotionnel reposant sur la confiance et sur les principes d'éthique facilitent une prise en charge de qualité et constituent également une forme de soutien psychosocial (voir la Norme 5 : Soutien psychosocial).

3. Quels sont les points d'accès sûrs aux services de prise en charge des cas de VBG dans cette situation ?

- Une fois que les participants ont partagé leurs réponses, il convient de poser quelques questions de suivi, notamment :
 - Ces points d'accès sûrs aux services de prise en charge des cas ont-ils été identifiés avec la participation des femmes et des filles de la communauté ?
 - Les espaces sûrs sont-ils accessibles à toutes les femmes et les filles, y compris celles en situation de handicap et les adolescentes ?
 - Les points d'accès aux services sont-ils non stigmatisants

Points clés à retenir :

- Les assistantes sociales qui s'occupent des cas de VBG jouent un rôle essentiel au sein de tous les établissements offrant des services de lutte contre la VBG ; la majorité des survivantes préfèrent en effet être prises en charge par des femmes, étant donné que la majorité des agresseurs sont des hommes.
- La prise en charge des cas est un processus participatif qui fait appel à un éventail de prestataires de services pour répondre aux besoins immédiats de la survivante et soutenir son rétablissement à long terme.
- La prise en charge des cas de VBG est effectuée par une personne ayant une formation en soutien psychosocial ou en services sociaux. Elle est chargée 1) d'informer les survivantes de toutes les options qui s'offrent à elles et de les orienter vers les services compétents avec leur consentement ; 2) d'identifier les difficultés rencontrées par la survivante (et sa famille, le cas échéant) et de les aborder de façon coordonnée ; 3) d'apporter à la survivante un soutien émotionnel tout au long du processus.
- Les intervenants de la programmation visant la VBG doivent avant tout s'engager à assurer des services de prise en charge de qualité.
- La qualité des soins et du soutien que reçoivent les survivantes de VBG, notamment la manière dont elles sont traitées par les personnes vers lesquelles elles se tournent pour obtenir de l'aide, aura un impact sur leur sécurité, leur bien-être et leur rétablissement. Elle déterminera si d'autres survivantes se sentiront suffisamment à l'aise pour venir demander de l'aide.
- Un personnel qualifié et des systèmes fiables au sein des organisations qui fournissent des services de prise en charge des cas de VBG sont essentiels à la mise en œuvre et au maintien de services de qualité centrés sur les survivantes.
- Les personnes qui viennent signaler des incidents de VBG peuvent être exposées à un risque accru de nouvelles violences de la part des agresseurs, des personnes protégeant ces derniers, voire de leurs proches, qui peuvent agir pour « défendre l'honneur de la famille ». Ainsi, en règle générale, lorsqu'un auteur de violences conjugales découvre que la survivante a demandé de l'aide à quelqu'un (même s'il n'est pas avéré que l'aide demandée est liée aux incidents de violence), l'agresseur a le sentiment que son pouvoir est menacé, ce qui exacerbe le risque de violence à l'encontre de la survivante²⁴.

²⁴ Adapté du document suivant : Comité de pilotage du GBVIMS, 2017. Directives relatives à la gestion inter-agence des cas de violence basée sur le genre, p. 38. Disponible à l'adresse suivante : <https://gbvresponders.org/wp-content/uploads/2018/02/French-Version-LOW-RES.pdf>

EXERCICE

2

Coordination des services de lutte contre la VBG²⁶



Matériel : copies imprimées/diapositives PowerPoint avec le scénario de l'exercice 1, instructions pour chaque groupe (voir ci-dessous), feuilles de tableau et marqueurs.



Durée : 40 minutes.



Consignes :

- Répartissez les participants en quatre groupes et distribuez aux groupes des feuilles de tableau et des marqueurs.
- Précisez que vous allez revenir au cas de Fatima (voir l'exercice 1 ci-dessus). Lors de cet exercice, chaque groupe réfléchira à une situation faisant partie de l'expérience de prise en charge de Fatima. Chacune des deux situations ci-dessous sera étudiée par deux groupes.
- Demandez aux participants de noter leurs réponses. Prévoyez 15 minutes pour le travail de groupe.
- Rassemblez tous les participants pour une discussion de 15 minutes.

Groupes 1 et 2

Lors de sa première rencontre avec Fatima, Zeinab sait qu'il est essentiel d'élaborer avec elle un plan de sécurité. Veuillez réfléchir aux questions suivantes concernant ce plan et y répondre ::

- Quel est le but d'un plan de sécurité ?
- Quelles sont les informations nécessaires pour élaborer un tel plan avec une survivante de violences conjugales ?

Groupes 3 et 4

Imaginez que, dans quelques semaines, Fatima demande à Zeinab de servir d'intermédiaire entre elle et son mari. Quelle devrait être la réponse de Zeinab selon les Normes minimales sur la VBG ?

²⁶ Adapté du cours de formation de l'IMC, 2020. « La gestion des programmes contre les violences basées sur le genre dans les situations d'urgence : Guide pédagogique », p. 291



Notes de l'animateur

Réponses :

Groupes 1 et 2

- Notez que l'assistante sociale doit évaluer les besoins en matière de sécurité de chaque survivante de VBG, préparer un plan pour répondre à ces besoins et faciliter l'accès de la survivante à tous les services susceptibles d'assurer sa protection.
- Un plan de sécurité permet à la survivante de suivre une stratégie prédéterminée lorsqu'elle se trouve dans une situation qui met sa vie en danger. Il peut aider la survivante à réduire le préjudice corporel causé par l'agresseur en recensant les ressources permettant de minimiser et d'éviter les blessures, ainsi que les endroits où elle peut se rendre temporairement pour être en sécurité.
- Pour préparer un plan de sécurité avec une survivante de violences conjugales, il faut :
 - avoir une idée de la perception qu'une survivante a de la sécurité dans son foyer ;
 - connaître les circonstances exactes dans lesquelles la survivante et, le cas échéant, ses enfants sont les plus en danger ;
 - déterminer si la survivante risque de subir des blessures physiques mettant sa vie en danger ;
 - connaître les stratégies et les ressources dont dispose la survivante afin de les intégrer au plan de sécurité ;
 - le cas échéant, aider la survivante à élaborer des stratégies pour inclure ses enfants dans le plan de sécurité²⁶.

Groupes 3 et 4

- Les assistantes sociales ne devraient jamais servir d'intermédiaire entre une survivante et un agresseur, même si la survivante le demande. Il est peu probable que la médiation mette fin à la violence sur le long terme ; elle peut au contraire l'exacerber et finir par causer plus de tort à la survivante. Cela représente un grand risque pour la survivante, les assistantes sociales et l'organisation. Les organisations doivent avoir des principes directeurs clairs sur la manière de répondre aux demandes de médiation afin de protéger les survivantes.
- La médiation prive souvent la survivante du contrôle de la situation et peut l'exposer à de nouveaux actes d'intimidation et de victimation, entraver son accès aux services ainsi que la confronter au risque de nouveaux abus.
- C'est pourquoi, même si la médiation est une pratique courante dans certaines cultures et communautés, elle peut aller à l'encontre de l'approche centrée sur les survivantes et enfreindre les Principes directeurs.

Points clés à retenir :

- Dans les situations où un suivi peut s'avérer difficile et où la sécurité de la survivante est menacée, l'assistante sociale spécialiste de la VBG doit consacrer la première session à élaborer un plan de sécurité avec la survivante et s'assurer que celle-ci dispose des informations nécessaires et/ou d'une stratégie pour obtenir le soutien dont elle a besoin.
- Dans les situations d'urgence, les systèmes judiciaires informels ou traditionnels et la médiation peuvent être considérés comme les principaux moyens de recours. La sécurité et le bien-être des femmes et de leurs enfants doivent être prioritaires dans les situations qui font appel à la médiation et à d'autres formes de mécanismes judiciaires traditionnels pour résoudre les problèmes civils et familiaux, et lorsque l'agresseur représente toujours une menace.

²⁶ Adapté du document suivant : Comité de pilotage du GBVIMS, 2017. *Directives relatives à la gestion inter-agence des cas de violence basée sur le genre*, p. 102. Disponible à l'adresse suivante : <https://gbvresponders.org/wp-content/uploads/2018/02/French-Version-LOW-RES.pdf>

EXERCICE

3

Comprendre la complexité de la prise en charge des cas de VBG²⁸



Matériel : diapositives PowerPoint.



Durée : 45 minutes.



Consignes :

- Répartissez les participants en trois groupes et attribuez à chaque groupe les situations suivantes :
 - **Groupe 1** : des services de prise en charge des cas de VBG et d'orientation spécialisée sont disponibles, mais il y a un manque de personnel.
 - **Groupe 2** : des services de prise en charge des cas de VBG et d'orientation spécialisée sont disponibles, mais les difficultés opérationnelles entraînent des répercussions négatives sur la qualité des services.
 - **Groupe 3** : absence de services de prise en charge des cas de VBG et d'orientation spécialisée.
- Demandez aux participants de discuter (30 minutes) 1) des facteurs et des dynamiques inhérents aux situations qui leur ont été attribuées et 2) des actions recommandées pour résoudre les problèmes éventuels.
- Invitez chaque groupe à faire part de ses conclusions en plénière.

²⁸ Adapté du document suivant : IRC, 2019. « GBV Blended Curriculum: Module 8: Complexities in Case Management: How to provide case management when services are low-quality or do not exist. » Disponible à l'adresse suivante : [4-How-to-provide-case-management-when-services-are-low-quality-or-do-not-exist-PDF.pdf \(gbvresponders.org\)](https://www.gbvresponders.org/4-How-to-provide-case-management-when-services-are-low-quality-or-do-not-exist-PDF.pdf)



Notes de l'animateur

Réponses :

Groupe 1 :

- **Facteurs/dynamiques :**

- Les intervenants chargés de la prise en charge des cas de VBG, les travailleurs de proximité et les prestataires de services d'orientation des cas de VBG (vers les services du secteur de la santé, d'assistance juridique, de soutien psychosocial) n'ont pas l'expérience ou les qualifications requises pour mettre en œuvre de manière appropriée les approches centrées sur les survivantes et les programmes de prévention et d'intervention face à la VBG ; préjugés sociaux et culturels, discriminations ou disparités de pouvoir entre les communautés chargées de la prestation des services et les communautés touchées par la crise ; barrières linguistiques entre les prestataires de services et les survivantes/ communautés touchées par la crise ; rotation élevée du personnel.

- **Actions recommandées :**

- Faciliter le recensement exhaustif des services d'orientation et des ressources permettant de lutter contre la VBG, y compris des auxiliaires communautaires/informels ; faciliter l'évaluation complète des compétences du personnel et des capacités de prise en charge des cas de VBG ; mettre en place des mécanismes et des stratégies sûres pour sensibiliser la communauté aux questions relatives à la VBG et informer les survivantes sur les services mis à leur disposition.

Groupe 2 :

- **Facteurs/dynamiques :**

- Zones d'opérations vastes, situées en milieu rural et difficiles d'accès ; accès limité pour les acteurs humanitaires ; disponibilité sporadique des fournitures et du matériel nécessaires pour mettre en œuvre des services de qualité (par exemple, fournitures pour la prise en charge médicale du viol, médicaments) en raison de contraintes liées aux infrastructures, de problèmes logistiques et de difficultés d'approvisionnement.

- **Actions recommandées :**

- Évaluer la qualité et l'accessibilité des services disponibles pour communiquer clairement les options aux survivantes ; analyser les possibilités d'amélioration de la qualité des services d'orientation ou mettre en place des dispositifs de protection à l'intention des survivantes.

Groupe 3 :

- **Facteurs/dynamiques :**

- Les services humanitaires existants n'ont pas suffisamment de personnel pour être centrés sur les survivantes (violations de la confidentialité lors du processus d'orientation/ dans la chaîne de communication) ; manque de fournitures et d'infrastructures pour répondre aux besoins des survivantes (manque de refuges sûrs pour les survivantes et les personnes qui sont à leur charge, les survivantes en situation de handicap, les survivantes faisant partie de la communauté LGBTQ, etc. ; manque de médicaments et d'équipements stériles pour administrer des soins médicaux de qualité, compatissants et confidentiels aux survivantes d'agressions sexuelles).

- **Actions recommandées :**

- Au niveau national ou infranational, s'appuyer sur les directives énoncées dans le Guide de poche sur la VBG du CPI à l'intention des professionnels non spécialistes de la VBG pour aider les survivantes de VBG dans les zones dépourvues de services/manquant d'intervenants de la lutte contre la VBG ; élaborer une stratégie de plaidoyer pour accroître les effectifs des spécialistes de la VBG à l'échelle nationale afin de répondre aux besoins dans les zones dépourvues de services de lutte contre la VBG ; envisager différentes modalités de prestation de services, notamment les services itinérants.

Points clés à retenir :

- La prise en charge des cas de VBG est une méthode de soutien des survivantes reconnue et éprouvée. Elle présente cependant des difficultés, des possibilités et des lacunes dont la spécificité peut varier en fonction du contexte. Pour faire face à ces complexités, il convient de trouver des solutions créatives, éclairées par une approche centrée sur les survivantes et par les femmes et les filles de la communauté.
- Il n'existe pas de modèle unique pour garantir la confidentialité et la sécurité des survivantes, car l'efficacité des stratégies diffère d'une situation à l'autre.
- Tous les intervenants de la lutte contre la VBG doivent connaître les lacunes des services locaux et les contraintes liées aux ressources afin de ne pas susciter de fausses attentes quant à la qualité, la disponibilité et l'accessibilité des services, en particulier si ceux-ci ne sont pas centrés sur les survivantes.

EXERCICE

4

Signalement obligatoire



Préparation : présentez les trois questions ci-dessous (à discuter en petits groupes) sur une diapositive PowerPoint ou sur des feuilles de tableau



Matériel : feuilles de tableau et marqueurs.



Durée : 1 heure



Consignes :

- Répartissez les participants en petits groupes et distribuez les feuilles de tableau et les marqueurs.
- Expliquez que de nombreux pays ont des lois qui obligent les prestataires de services de dénoncer à la police ou aux autorités tout acte considéré comme une infraction criminelle. Les survivantes (et les aidants) doivent être informées de ces exigences juridiques afin de les intégrer au processus de consentement éclairé.
- Demandez aux participants de réfléchir aux questions suivantes en petits groupes :
 - Comment fonctionne le signalement obligatoire dans votre contexte ? (**Remarque :** si les participants appartiennent à la même organisation, vous pouvez leur demander comment fonctionne le signalement obligatoire lorsqu'il s'agit de la violence conjugale, des enfants survivants, de la violence sexuelle, de l'exploitation et des abus sexuels, etc. dans leur contexte, et quelle est la politique de leur organisation en la matière.)
 - Dresser la liste des divergences potentielles entre les exigences de signalement obligatoire et les Principes directeurs de l'action contre la VBG.
 - Dresser la liste des actions/protocoles de votre organisation relatifs au signalement obligatoire. (**Remarque :** si les participants appartiennent à la même organisation, vous pouvez leur demander d'expliquer les différences entre les protocoles et les actions en fonction des cas ; par exemple, la violence conjugale, les enfants survivants, la violence sexuelle, l'exploitation et les abus sexuels, etc.)
- Accordez 20 minutes aux participants, puis invitez-les à partager leurs réponses en plénière.



Notes de l'animateur

Réponses :

Les réponses à chaque question seront spécifiques au contexte. Par conséquent, pensez à attirer l'attention sur les actions clés suivantes :

- Comprendre les procédures de signalement obligatoire propres au contexte, les mécanismes communautaires y afférents et les procédures d'enquête visant à aider les survivantes, notamment dans les cas d'exploitation et d'abus sexuels.
- Rédiger des protocoles organisationnels de prise en charge des cas de VBG pour aider les membres du personnel à comprendre ce qu'on attend de leur travail au quotidien concernant, entre autres, les limitations du nombre d'heures de contact autorisées avec les survivantes, l'archivage des dossiers, les protocoles à suivre pour les cas à haut risque, etc.
- Mettre au point des protocoles pour coordonner la prise en charge des cas de VBG par l'ensemble des prestataires de services.

Points clés à retenir :

- Tous les acteurs de l'intervention doivent comprendre les lois et les exigences en matière de signalement obligatoire des incidents de VBG, ainsi que les dispositions particulières applicables aux enfants.
- Dans certaines situations, les procédures de signalement obligatoires peuvent entrer en conflit avec les Principes directeurs de l'action contre la VBG, notamment ceux concernant la sécurité, la confidentialité et le droit de la survivante à garder le contrôle sur sa situation. Le signalement obligatoire peut également exposer la survivante à un risque accru de violence de la part de son agresseur, des membres de sa famille ou de la communauté.
- Les survivantes doivent être informées de l'entrée en vigueur des procédures de signalement obligatoire dès qu'elles signalent un incident. Les survivantes (et les prestataires de soins) doivent pouvoir prendre en compte ces dispositions juridiques dans le cadre du processus de consentement éclairé. Les prestataires de services peuvent ainsi aider les survivantes à décider des informations qu'elles souhaitent divulguer en toute connaissance de cause.
- Les organisations doivent comprendre le protocole interorganisations et informer la survivante du parcours de ses données (quelles informations seront partagées et avec qui) et de ce que l'on attend d'elle.
- Chaque organisation doit décider de sa propre politique en matière de signalement obligatoire lorsque celui-ci est contraire à l'intérêt supérieur de la survivante.

EXERCICE

5

Intervenir face aux différentes formes de VBG dans les situations d'urgence²⁹



Préparation : présentez les quatre questions ci-dessous sur des diapositives PowerPoint.



Matériel : diapositives PowerPoint.



Durée : 45 minutes.



Consignes :

- Commencez par un exercice de brainstorming. Demandez aux participants de dresser la liste des différents types de VBG (par exemple, mariage précoce/forcé, violences conjugales, violences sexuelles, trafic d'êtres humains et esclavage, crimes d'honneur, violences psychologiques).
- Répartissez les participants en groupes, en fonction du nombre de types de VBG identifiés lors de l'exercice de brainstorming. (Par exemple, si vous voulez vous concentrer sur le mariage précoce/forcé et les violences conjugales, répartissez les participants en quatre groupes afin que chacun de ces deux thèmes soit traité par deux groupes à la fois. Si les participants ont identifié plus de types de VBG, vous pouvez créer plus de groupes.)
- Demandez à chaque groupe de répondre aux questions suivantes concernant le type de VBG qui leur a été attribué :
 - Les risques pour les survivantes diffèrent-ils en fonction du type de violence ?
 - Comment les services d'intervention dont nous avons discuté (prise en charge des cas, soutien psychosocial, soins de santé) pourraient-ils être adaptés de façon à mieux lutter contre ce type de violence ? De quelles compétences supplémentaires les travailleurs sociaux auraient-ils besoin ?
 - Faudrait-il mettre en place des points d'accès différents à ces services ?
 - Quelles sont les autres interventions nécessaires pour lutter contre ce type de violence et/ou pour atténuer le risque de récurrence à l'encontre de la survivante ?
- Encouragez les groupes à garder leur propre contexte à l'esprit lors de cet exercice. Notez que de nombreux groupes seront spontanément tentés de proposer des campagnes de sensibilisation systématiques concernant toutes les formes de violences. Si vous pensez que ce sera la réponse apportée par votre groupe, signalez d'emblée que « la sensibilisation » ne sera considérée comme une réponse adéquate à aucune des questions (la sensibilisation fait en effet partie de tous les services et de toutes les interventions, mais elle ne constitue pas en soi une intervention à même d'avoir des effets en temps voulu sur la vie des survivantes qui ont recours à ces services).

²⁸ Adapted from International Rescue Committee (IRC), [GBV Emergency Preparedness and Response Facilitator's Guide](#) (2019), p. 66.



Notes de l'animateur

Réponses :

Se référer aux actions clés pertinentes (en fonction du contexte) relatives aux Normes de programmation suivantes :

- **Norme 6 : Gestion de cas de VBG**

- Renforcer les capacités relatives à l'application des Principes directeurs du personnel et des bénévoles de la lutte contre la VBG et apprendre à tous ceux qui travaillent dans ce domaine à orienter les survivantes vers les services de prise en charge.
- Proposer des formations conjointes aux assistantes sociales chargées de la protection de l'enfance et de la protection, les impliquer dans le processus de coordination et de recensement des services d'intervention, et mettre en place des systèmes d'orientation communs ainsi que des modes opératoires normalisés qui établissent des critères clairs pour le soutien spécialisé apporté aux adolescents, filles et garçons.
- Travailler avec les acteurs des secteurs de la santé, de la protection de l'enfance, des services à l'intention des personnes en situation de handicap et de la protection, ainsi qu'avec les groupes communautaires pour mettre à disposition des points d'accès appropriés aux services de prise en charge pour les hommes et les garçons ayant subi une agression sexuelle.

- **Norme 4 : Soins de santé pour les survivantes de VBG**

- Développer les compétences des prestataires de soins, notamment des sages-femmes et des membres du personnel infirmier – afin de prodiguer des soins de qualité aux survivantes – en leur offrant des formations et du soutien, et en les supervisant, notamment dans les domaines de la prévention et de l'intervention face à la VBG, ainsi que de la prise en charge médicale des viols et des violences conjugales.
- Renforcer au niveau local la capacité des prestataires de services de santé communautaires, des accoucheuses traditionnelles et d'autres acteurs du secteur de la santé à fournir un soutien de première ligne et à orienter les survivantes.
- Collaborer avec les prestataires de soins et les responsables communautaires pour sensibiliser la population à l'importance d'orienter rapidement les survivantes de violences sexuelles vers les services appropriés – lorsque les conditions de sécurité sont réunies –, ainsi que pour informer la communauté sur les procédures disponibles à cet effet.
- Informer les communautés concernées sur les conséquences médicales des violences conjugales et du mariage précoce, qui sont souvent aggravées dans les situations d'urgence, et les encourager à intervenir, s'il est possible de le faire en toute sécurité.

- **Norme 5 : Soutien psychosocial**

- Veiller à ce que les programmes de lutte contre la VBG offrent aux survivantes l'accès à des services de soutien psychosocial individuels et/ou collectifs adaptés à leur âge et à leurs besoins ainsi qu'au contexte.
- Collaborer avec les acteurs de la protection de l'enfance pour comprendre les activités de soutien psychosocial destinées aux jeunes et aux adolescents, filles et garçons, survivants d'abus sexuels, informer les enfants survivants et leurs aidants sur les services disponibles, et les orienter le cas échéant.

- Intégrer les services de soutien psychosocial au système d'orientation, y compris aux processus d'orientation confidentiels, et collaborer, le cas échéant, avec les prestataires de services médicaux, de soins de santé mentale et d'autres services.
 - **Norme 7 : Systèmes d'orientation**
 - Veiller à ce que les femmes, les filles, les hommes et les garçons soient informés dès que possible des services de prise en charge des cas de VBG et des systèmes d'orientation, et inciter les chefs communautaires ainsi que les « gardiens » à renseigner les personnes à propos de ce parcours.
 - Engager les acteurs du secteur de la protection de l'enfance à recenser les services de soutien à l'intention des survivants – enfants et adolescents, filles et garçons – et établir des systèmes d'orientation adaptés à l'âge et au genre, convenus entre les acteurs du secteur de la protection de l'enfance et ceux de la programmation en matière de VBG.
 - **Norme 13 : Transformation des systèmes et des normes sociales**
 - Collaborer avec les mouvements locaux de femmes et les défenseurs des droits des femmes afin de comprendre les lacunes à combler dans la protection juridique contre la VBG, et prendre part à des actions conjointes afin de promouvoir des changements systémiques et inscrire l'égalité des droits des femmes et des filles dans la loi.
 - Trouver des partenaires et élaborer des stratégies, sous la direction des femmes et des filles et avec leur approbation, pour impliquer les hommes et les garçons dans la lutte contre la VBG, ainsi que dans les efforts de transformation des normes sociales préjudiciables qui perpétuent les inégalités de genre.
- Other Programme Standards to consider (depending on context):
- **Norme 8** : Espaces sûrs à l'usage des femmes et des filles
 - **Norme 9** : Sécurité et atténuation des risques
 - **Norme 10** : Justice et aide judiciaire
 - **Norme 11** : Trousses d'hygiène féminine, aide en espèces et en bons d'achat
 - **Norme 12** : Autonomisation économique et moyens de subsistance

Points clés à retenir :

- Il est important de reconnaître la complexité de toutes les formes de VBG, qui peuvent être difficiles à aborder, même dans des contextes stables. Les cas de VBG ne peuvent pas toujours être « résolus », en particulier dans les situations d'urgence. Les intervenants qui prennent en charge les cas de VBG dans des contextes d'urgence privilégient souvent l'atténuation des conséquences immédiates de la VBG et la prévention de nouveaux préjudices.
- Bien que les violences conjugales ou le mariage précoce/forcé semblent distincts des violences sexuelles perpétrées par un agresseur armé, les conséquences pour les survivantes peuvent être similaires. La prise en charge des cas, le soutien psychosocial, les services de soins de santé et l'accès à l'aide juridique et aux moyens de subsistance sont donc tout aussi importants pour les cas de mariage précoce ou de violences conjugales que pour les autres formes de VBG. Les possibilités d'accès à ces services peuvent cependant varier pour les survivantes de différentes formes de VBG.

NORME

7

Systemes d'orientation

Les systèmes d'orientation sont conçus pour mettre rapidement en communication les survivantes de VBG avec les prestataires de services multisectoriels compétents, de manière fiable, sûre et confidentielle.

Contenu :



Présentation PowerPoint sur l'aperçu de la Norme 7



4 exercices sur les systèmes d'orientation

EXERCICE

1 Scénario



Consignes :

Les participants travailleront en groupes. Il s'agira de lire les questions associées au scénario et d'y répondre. Ils devront identifier les actions clés à l'aune des Normes minimales sur la VBG pour surmonter les difficultés relatives à la programmation et établir les liens entre les Normes. La réponse au scénario peut s'inspirer de plusieurs Normes. Pour répondre aux questions, les participants devront également s'appuyer sur les Principes directeurs de l'action contre la VBG et sur les approches abordées dans l'Introduction et la Norme 1 : Principes directeurs de l'action contre la VBG.



SCÉNARIO³⁰

Cinq ans après le tsunami qui a dévasté Jurama, les communautés ont encore du mal à se reconstruire. Vous avez récemment été embauché(e) par une ONGI pour assister un partenaire national en tant que conseiller/ère technique en matière de VBG. Dans ce rôle, vous coprésiderez le groupe de coordination de l'action contre la VBG avec un organisme des Nations Unies.

À votre arrivée, on vous informe que le recensement des services de lutte contre la VBG a été effectué pendant la phase d'urgence de la crise. De plus, toutes les personnes faisant partie du parcours d'orientation ont souscrit aux modes opérationnels normalisés en matière de VBG et distribuent des fiches d'orientation aux membres de la communauté.

Vous décidez de vous rendre auprès des prestataires de services faisant partie du parcours d'orientation et découvrez que beaucoup ne sont plus en activité ou proposent des services différents de ceux prévus par les modes opérationnels normalisés. Vous rencontrez plusieurs survivantes qui vous relatent qu'elles ne savent pas à qui s'adresser et qu'elles ont dû raconter leur histoire à plusieurs reprises pour avoir accès aux services. Vous présentez les résultats de votre enquête lors de la réunion suivante du groupe de coordination de l'action contre la VBG, où vous rencontrez une forte résistance de la part des autres membres qui se disent trop occupés pour résoudre ces problèmes.



QUESTIONS

- 1. Quelles sont les cinq actions clés que vous privilégieriez pour mettre à jour le système d'orientation ?**
- 2. Comment pouvez-vous mettre en relation les femmes et les filles avec les services compétents en toute sécurité ?**
- 3. Quelles mesures prendriez-vous pour mettre en place et gérer un système d'orientation ? Qui consulteriez-vous pour prendre ces décisions ?**

²⁹ Adapté du document suivant : UNFPA, 2017. *Facilitator's Guide: Understanding the Minimum Standards for Prevention and Response to Gender-Based Violence in Emergencies*, p. 31.



Notes de l'animateur

Réponses :

1. Quelles sont les cinq actions clés que vous privilégieriez pour mettre à jour le système d'orientation ?

- Mettre au point un système d'orientation fonctionnel et adapté au contexte, qui s'appuie sur les services de lutte contre la VBG et les structures communautaires **existants**.
- Repérer et éliminer les obstacles qui empêchent les survivantes de VBG d'accéder aux services (par exemple, les problèmes de transport, le manque de familiarité avec les services, les barrières linguistiques, l'analphabétisme, le handicap, l'âge, etc.), en consultant divers groupes de femmes et de filles.
- S'appuyer sur le recensement initial des services pour élaborer des modes opérationnels normalisés à l'intention de tous les prestataires de services, afin de s'assurer que le système d'orientation favorise la sécurité et la dignité des survivantes et qu'il est *mis à jour régulièrement*. En plus des services prioritaires (par exemple, soins de santé, soutien psychosocial), inclure des services qui favorisent le rétablissement et la réintégration à long terme (par exemple, accès aux moyens de subsistance, éducation).
- Évaluer et mettre à jour le système d'orientation au minimum tous les six mois, y compris les coordonnées des prestataires de services.
- Mettre en place des réunions régulières pour discuter des problèmes communément rencontrés par les prestataires de services afin d'améliorer le système d'orientation et permettre une orientation rapide des survivantes.
- Œuvrer continuellement à résoudre les problèmes qui entravent le fonctionnement du système d'orientation (par exemple, les obstacles qui empêchent les survivantes d'accéder aux services, les problèmes liés à la prestation coordonnée des services et à la prise en charge des cas).

2. Comment pouvez-vous mettre en relation les femmes et les filles avec les services appropriés en toute sécurité ?

- Mettre en place un mécanisme permettant de mettre à jour le parcours d'orientation à mesure que le contexte change et évolue.
- Distribuer des fiches ou des images d'orientation.
- Définir les responsabilités et les délais pour la mise à jour des parcours.
- Inclure des fiches d'orientation dans les trousseaux d'hygiène féminine et utiliser des supports visuels pour atteindre les populations à faible niveau d'alphabétisation.

3. Quelles mesures prendriez-vous pour mettre en place et gérer un système d'orientation ? Qui consulteriez-vous pour prendre ces décisions ?

- Retracer soi-même le parcours d'orientation pour en vérifier la fonctionnalité. Prendre note des services dispensés, en prêtant une attention particulière aux domaines nécessitant un renforcement des capacités et un soutien technique pour pouvoir assurer une approche centrée sur les survivantes.
- Rappeler que les systèmes d'orientation doivent privilégier la sécurité et la confidentialité des survivantes, ainsi que respecter les choix de ces dernières (voir la Norme 1 : Principes directeurs de l'action contre la VBG).
- Repérer et éliminer les obstacles qui empêchent les survivantes de VBG d'accéder aux services (par exemple, les problèmes de transport, le manque de familiarité avec les services, les barrières linguistiques, l'analphabétisme, le handicap, l'âge, etc.).
- Communiquer régulièrement avec les femmes et les filles afin d'évaluer leurs connaissances sur les points d'accès au sein du système d'orientation et de repérer toute conséquence préjudiciable non intentionnelle (par exemple, violation des principes de confidentialité, de sécurité, de respect et de non-discrimination).

Points clés à retenir :

- Dans les situations d'urgence, il est essentiel que les femmes, les filles, les autres groupes à risque ainsi que les survivantes de VBG puissent accéder rapidement et en toute sécurité aux services de soins de santé, de soutien psychosocial, de protection, d'assistance juridique et d'intégration socio-économique.
- Un système d'orientation aide les intervenants qualifiés qui prennent en charge les survivantes à suivre les cas individuels de VBG tout au long du parcours d'orientation, en s'assurant que les survivantes peuvent accéder à divers services sans avoir à relater les faits à plusieurs reprises.
- Au minimum, cela nécessite 1) un réseau d'orientation efficace constitué de prestataires de services qualifiés dans les domaines de prise en charge prioritaires ; et 2) un parcours d'orientation établi et fonctionnel qui indique clairement où et comment les survivantes peuvent accéder à ces services.
- Afin d'évaluer les services dispensés, il convient d'avoir une bonne compréhension des capacités de chaque acteur en vue de l'inclure potentiellement dans le parcours d'orientation.

EXERCICE

2

Tracer votre parcours d'orientation³¹



Préparation : les participants doivent travailler en groupe et dessiner sur des feuilles de tableau. L'agencement de la salle doit permettre aux participants de travailler librement, soit à leur table, soit au sol.



Matériel : feuilles de tableau et marqueurs.



Durée : 45 minutes.



Consignes :

- Répartissez les participants en groupes de trois ou quatre. Distribuez des feuilles de tableau et des marqueurs aux groupes.
- En petits groupes, les participants devront discuter des questions suivantes et dessiner leurs réponses sur une feuille :
 - Cartographiez les parcours d'orientation où vous exercez actuellement vos activités.
 1. Quels sont les services disponibles ?
 2. Qui sont les acteurs impliqués ?
 3. Existe-t-il des services spécifiques adaptés à l'âge et au genre pour différents groupes de femmes, filles, hommes et garçons ?
 - Quelles sont les différentes méthodes utilisées pour diffuser des informations à propos des parcours d'orientation ?
 - Quelles sont vos responsabilités au sein du système d'orientation ?
 1. À qui signalez-vous immédiatement un incident ?
 2. Y a-t-il des cas où il est impossible d'orienter la survivante ?
 - Que se passe-t-il lorsqu'il n'y a pas de parcours d'orientation en place ou lorsque celui-ci n'est pas opérationnel ?
 1. Quelles sont vos responsabilités dans cette situation ?
 - Existe-t-il des mécanismes pour évaluer et documenter les capacités des prestataires de services et la qualité des services dispensés ?
- Accordez 25 minutes aux participants pour discuter, puis invitez-les à faire le tour de la salle.
- Demandez alors à chaque groupe de présenter ses réponses à l'ensemble des participants.
- Relevez les points communs et/ou les divergences entre les points discutés.
- Demandez aux participants de considérer leur niveau de compréhension des parcours d'orientation actuels dans leur milieu de travail.
- Invitez les participants à partager toute nouvelle information acquise concernant les parcours d'orientation dans leur milieu de travail.

³⁰ Adapté du document suivant : CPI, (n. d.). « GBV Guidelines Training Package : Facilitator's Guide : Module 4 : Responding to a GBV disclosure ». Disponible à l'adresse suivante : https://gbvguidelines.org/wp/wp-content/uploads/2016/12/Module-4_Responding-to-a-GBV-disclosure_Facilitators-Guide_FINAL.docx



Notes de l'animateur

Réponses :

- Chaque milieu/contexte est différent. Rappelez-vous qu'il est important de mettre au point un système d'orientation fonctionnel et adapté au contexte, qui s'appuie sur les services de lutte contre la VBG et les structures communautaires existants.
- Un système d'orientation fonctionnel composé de prestataires de services multisectoriels centrés sur les survivantes favorise la santé, la guérison et l'autonomisation de ces dernières.
- Les systèmes d'orientation doivent privilégier la sécurité et à la confidentialité des survivantes et respecter leurs choix (voir la Norme 1 : Principes directeurs de l'action contre la VBG). Cela signifie que même lorsque des services sont mis à leur disposition, les survivantes peuvent choisir de ne pas avoir recours à certains types de soins.
- La qualité des services doit être régulièrement évaluée et documentée pour s'assurer qu'ils sont opérationnels et qu'ils répondent aux normes minimales relatives à la prise en charge, conformément aux Principes directeurs de l'action contre la VBG (voir la Norme 1 : Principes directeurs de l'action contre la VBG) et aux Normes minimales sur la VBG. Par exemple, l'évaluation des services de soins de santé doit déterminer s'il existe un espace privé pour traiter les survivantes et si le personnel a reçu une formation sur les soins médicaux à leur administrer (voir la Norme 4 : Soins de santé pour les survivantes de VBG).

Points clés à retenir :

- Œuvrer continuellement à résoudre les problèmes qui entravent le fonctionnement du système d'orientation (par exemple, les obstacles qui empêchent les survivantes d'accéder aux services, les problèmes liés à la prestation coordonnée des services et à la prise en charge des cas).
- Renseigner les prestataires de services et les coordonnateurs en matière de VBG dans diverses organisations partenaires à propos du système d'orientation. Fournir aux autres secteurs des informations concernant le système d'orientation et les Principes directeurs de l'action contre la VBG.
- Mettre au point des systèmes de manière à ce qu'au cours du processus d'orientation, les informations ayant trait aux survivantes ne soient accessibles qu'aux prestataires de services (voir la Norme 14 : Collecte et utilisation des données sur les survivantes).

EXERCICE

3

Activité du fil rouge³²



Préparation : cette activité requiert un grand espace pour que les participants puissent se déplacer. Préparez 11 badges avec des intitulés de poste. Les badges doivent être faciles à lire de loin.



Matériel : feuilles de tableau, badges, marqueurs et une pelote de laine ou de ficelle rouge (ou d'une autre couleur vive) d'une longueur d'environ 40 m.



Durée : 1 heure.

Consignes :

- **Remarque :** Laissez les participants comprendre l'activité de manière autonome pendant qu'elle se déroule sous leurs yeux. Ne la décrivez pas et n'en expliquez pas les objectifs avant la fin.
- Créez des badges avec les intitulés de poste (intitulés de poste réels utilisés dans le milieu d'environ 11 personnes susceptibles d'interagir avec une survivante pendant le processus d'intervention dans votre pays (le milieu de travail de la majorité des participants)).
- Intitulés de poste suggérés: officier de police, médecin, mère, chef de quartier, assistante sociale spécialiste de la VBG, sage-femme, agent communautaire chargé du soutien psychosocial, avocat, procureur, coordonnateur du camp de santé pour femmes, agent de protection du HCR.
- Appelez suffisamment de volontaires et distribuez-leur les badges. Expliquez-leur qu'ils joueront le rôle de la personne indiquée sur leur badge.
- Invitez les volontaires à s'asseoir en cercle et à rapprocher leurs chaises. Demandez aux autres participants de se tenir à l'extérieur du cercle afin de pouvoir facilement observer l'activité.
- Expliquez que la pelote de laine/ficelle représente une jeune fille de 20 ans qui a été violée.
- En vous tenant à l'extérieur du cercle, donnez la pelote à la personne jouant le rôle de la mère et dites-lui que sa fille lui a parlé de l'incident.
- Dites à la mère de tenir fermement l'extrémité du fil de laine/de la ficelle, de ne pas lâcher prise et de lancer la pelote à la personne que vous lui indiquez.

³¹ Adapté du Consortium sur la santé reproductive des réfugiés en situation de conflit (RHRC), 2004. Training Manual & Facilitator's Guide: Interagency & Multisectoral Prevention and Response to Gender-based Violence in Populations Affected by Armed Conflict, pp. 3-22. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.endvavnow.org/uploads/browser/files/Interagency%20Multisector%20Response%20to%20GBV.pdf>.

- Vous raconterez ensuite l'histoire de la jeune fille. Chaque fois qu'un acteur est impliqué, la pelote de laine/ficelle doit être lancée à travers le cercle vers cet acteur. Chaque personne qui reçoit la ficelle l'enroulera autour d'un doigt, puis lancera la pelote à l'acteur suivant comme indiqué.
- Voici un exemple d'histoire :
 1. La mère emmène sa fille auprès du chef de quartier.
 2. Le chef de quartier oriente la jeune fille vers le coordonnateur du camp de santé pour femmes (CCSF)
 3. Le CCSF lui apporte de l'aide, mais la jeune fille a besoin d'une meilleure prise en charge médicale et le CCSF l'oriente vers la sage-femme.
 4. La sage-femme pose quelques questions à la jeune fille et appelle le médecin.
 5. Le médecin administre le traitement et renvoie la jeune fille auprès de la sage-femme.
 6. La sage-femme oriente la jeune fille vers l'agent communautaire chargé du soutien psychosocial.
 7. L'agent communautaire chargé du soutien psychosocial offre un soutien émotionnel et contacte l'assistante sociale spécialiste de la VBG lorsque la jeune fille demande à être mise en relation avec un prestataire de services de prise en charge des cas de VBG.
 8. L'assistante sociale spécialiste de la VBG parle avec la jeune fille et découvre que celle-ci veut impliquer la police. Elle lui explique le processus et l'accompagne pour rencontrer l'officier de police.
 9. L'officier de police pose quelques questions à la jeune fille et contacte le médecin.
 10. Le médecin demande à revoir la jeune fille ; elle a oublié de faire un examen et doit ajouter quelques notes au dossier.
 11. La mère pose des questions supplémentaires à sa fille.
 12. La jeune fille va parler au chef de quartier parce qu'elle est confuse au sujet du processus.
 13. Le chef de quartier contacte l'officier de police pour faire le point sur l'affaire.
- Arrêtez le jeu lorsque chaque acteur a pris part à au moins deux échanges concernant l'affaire.
- Il y aura une grande toile d'araignée rouge au centre du cercle, chaque acteur tenant des segments de laine/ficelle.
- Faites une pause pour observer la toile d'araignée. Posez quelques questions pour entamer la discussion :
 - Que voyez-vous au milieu de ce cercle ?
 - Tout cela a-t-il été utile pour la survivante? Traumatisant ?
 - Une situation comme celle-ci pourrait-elle se produire ici ?
 - Qu'est-ce qui aurait pu être fait pour éviter de créer cette toile d'araignée ?
- Demandez aux observateurs: Combien de fois la jeune fille a-t-elle dû répéter son histoire ?
 - Acteurs : Combien de fois avez-vous parlé avec cette survivante ou avec d'autres personnes à son sujet ? Vous souvenez-vous des détails ?
- Demandez à chacun de regagner sa place. Les volontaires doivent lâcher la laine/ficelle et la laisser tomber au sol. Laissez le tas de fil rouge sur le sol à la vue de tous pendant le reste de la session.



Notes de l'animateur

Réponses :

- Dans la plupart des situations qui touchent des personnes réfugiées/déplacées, la survivante de VBG doit interagir avec un grand nombre de prestataires de services et d'interlocuteurs qui sont rarement suffisamment formés ou coordonnés. Cela peut non seulement être très décourageant et déroutant pour la survivante et entraîner des répercussions négatives sur elle, mais est également susceptible de décourager les autres femmes et filles de la communauté à signaler des incidents.
- Il est important de mettre en place un système d'intervention clair et de demander à quelqu'un de prendre en charge la survivante pour l'accompagner tout au long du processus.

Points clés à retenir :

- S'appuyer sur le recensement initial des services pour élaborer des modes opérationnels normalisés à l'intention de tous les prestataires de services, afin de s'assurer que le système d'orientation favorise la sécurité et la dignité des survivantes et qu'il est mis à jour régulièrement. En plus des services prioritaires (par exemple, soins de santé, soutien psychosocial), inclure des services qui favorisent le rétablissement et la réintégration à long terme (par exemple, accès aux moyens de subsistance, éducation).
- Œuvrer continuellement à résoudre les problèmes qui entravent le fonctionnement du système d'orientation (par exemple, les obstacles qui empêchent les survivantes d'accéder aux services, les problèmes liés à la prestation coordonnée des services et à la prise en charge des cas).

EXERCICE

4

Principes directeurs de l'action contre la VBG et parcours d'orientation



Préparation : imprimez des feuilles de travail à distribuer aux participants.



Matériel : feuilles de travail imprimées, stylos et marqueurs.



Durée : 35 minutes.



Consignes :

- Répartissez les participants en quatre groupes et donnez à chaque groupe une feuille de tableau et un marqueur. Distribuez les feuilles de travail.
- Demandez aux participants de s'appuyer sur les Principes directeurs de l'action contre la VBG relatifs au respect, à la confidentialité, à la sécurité et à la non-discrimination.
- Demandez à chaque groupe d'imaginer toutes les conséquences négatives possibles pour 1) une survivante, 2) sa communauté et 3) le prestataire de services de lutte contre la VBG, si les Principes directeurs ne sont pas respectés lors de la mise au point du parcours d'orientation.
- Demandez aux participants de rédiger les réponses sur leurs feuilles de travail.
- Rassemblez les groupes après 20 minutes et demandez aux participants de présenter leurs réponses.
- Discutez des réponses fournies, en veillant à parler des répercussions négatives qui peuvent survenir si les Principes directeurs ne sont pas respectés, notamment les préjudices potentiels causés à la survivante, à l'agresseur, à l'assistant(e) social(e) spécialiste de la VBG et à la communauté.
- Assurez-vous que tous les participants comprennent l'importance et la pertinence des Principes directeurs de l'action contre la VBG lors de la mise au point du parcours d'orientation.

Feuille de travail de l'exercice 4

Conséquences négatives potentielles pour les personnes impliquées en cas de non-respect des Principes directeurs de l'action contre la VBG

Principes directeurs/ personnes à risque	Survivante	Sa communauté	Des prestataires de services
RESPECT			
CONFIDENTIALITÉ			
SÉCURITÉ			
NON-DISCRIMINATION			



Notes de l'animateur

Réponses :

Survivante : Le bien-être physique, émotionnel et mental d'une survivante peut être menacé par :

- l'agresseur, la famille de l'agresseur et d'autres membres de la communauté ;
- l'isolement social et la stigmatisation ;
- le sentiment d'impuissance et de ne pas être respectée lorsque quelqu'un d'autre raconte son histoire et abuse de sa confiance ;
- la perte de contrôle sur son histoire ;
- une guérison et un rétablissement retardés.

Communauté :

- Les femmes et les filles de la communauté peuvent être moins enclines à accéder aux services si ceux-ci ne sont pas jugés sûrs. Le manque de confiance dans les services de lutte contre la VBG peut décourager les signalements et la sollicitation de l'aide.
- Les dirigeants communautaires, entre autres, ne soutiennent pas l'accès des femmes et des filles aux services de lutte contre la VBG.

Prestataire de services de lutte contre la VBG :

- Les femmes et les filles de la communauté se méfient des services disponibles.
- Le personnel travaillant dans le cadre des programmes de lutte contre la VBG est exposé aux agresseurs, aux familles des agresseurs et à la communauté au sens large.
- La prestation de services de lutte contre la VBG est mal comprise au sein de la communauté.

Points clés à retenir :

- Il est impératif d'adhérer aux Principes directeurs de l'action contre la VBG à chaque étape de la prestation de services.
- Les Principes directeurs de l'action contre la VBG sous-tendent l'approche centrée sur les survivantes ; le non-respect de ces principes présente des risques pour les survivantes, les autres femmes et filles de la communauté, les membres de la communauté dans son ensemble et les prestataires de services de lutte contre la VBG, y compris le personnel travaillant dans le cadre des programmes de lutte contre la VBG et l'organisation de mise en œuvre du programme de lutte contre la VBG.
- Communiquer régulièrement avec les femmes et les filles afin d'évaluer leurs connaissances sur les points d'accès au sein du système d'orientation et de repérer toute conséquence préjudiciable non intentionnelle (par exemple, violation des principes de confidentialité, de sécurité, du respect et de non-discrimination ; voir la Norme 1 : Principes directeurs de l'action contre la VBG).
- Renseigner les prestataires de services et les coordonnateurs de l'action contre la VBG dans diverses organisations partenaires à propos du système d'orientation. Informer les autres secteurs sur le système d'orientation et les Principes directeurs de l'action contre la VBG.

NORME

8

Espaces sûrs à l'usage des femmes et des filles

Les femmes et les filles disposent de lieux sûrs et accessibles, offrant des services, des informations et des activités de qualité qui favorisent le rétablissement, le bien-être et l'autonomisation.

Contenu :



Présentation PowerPoint sur l'aperçu de la Norme 8



4 exercices sur les espaces sûrs à l'usage des femmes et des fille

EXERCICE

1

Scénario



Consignes :

Les participants travailleront en groupe pour lire les questions associées au scénario et y répondre. Ils devront identifier les actions clés en se basant sur les Normes minimales sur la VBG pour résoudre les difficultés relatives à la programmation et établir des liens entre les Normes. La réponse au scénario peut s'inspirer de plusieurs Normes. Pour répondre aux questions, les participants devront également s'appuyer sur les Principes directeurs de l'action contre la VBG et sur les approches abordées dans l'Introduction et la section consacrée à la Norme 1 : Principes directeurs de l'action contre la VBG.



SCÉNARIO

Vous dirigez un programme de lutte contre la VBG mis en œuvre dans une situation de conflit où deux groupes différents de réfugiés vivent à l'extérieur des camps dans un pays d'accueil.

Un espace sûr à l'usage des femmes et des filles (espace sûr) a été créé dans le cadre de votre programme dans une grande tente située à la périphérie de la ville. Les femmes peuvent y avoir accès à des services de garde d'enfants et recevoir des conseils personnalisés. Cependant, très peu de femmes utilisent cet espace. Lorsque vous interrogez quelques femmes sur leur manque d'intérêt pour l'espace sûr, elles vous expliquent qu'elles sont trop occupées à essayer de répondre à leurs besoins fondamentaux.

Un après-midi, vous voyez des femmes réunies en train de laver le linge. Elles discutent en riant.



QUESTIONS

- 1. Quelles actions clés privilégieriez-vous pour encourager la venue des femmes et des filles à l'espace sûr ?**
- 2. Quels principes doivent guider chaque étape de la création et de la gestion d'un espace sûr à l'usage des femmes et des filles ?**

.....

.....

.....

.....



Notes de l'animateur

Réponses :

1. Quelles actions clés privilégieriez-vous pour encourager la venue des femmes et des filles à l'espace sûr ?

- Consulter les femmes et les adolescentes afin de recueillir des informations de base sur la faisabilité et la viabilité de ce projet, ainsi que sur leurs besoins, leurs préférences et les obstacles à l'accès et à la participation aux programmes relatifs aux espaces sûrs (voir également la Norme 2 : Participation et autonomisation des femmes et des filles).
- Collaborer avec les femmes et les filles pour identifier les espaces qu'elles perçoivent comme étant sûrs, en vous appuyant sur le recensement communautaire ainsi que sur les discussions de groupe et/ou les entretiens avec les principaux informateurs pour déterminer pourquoi les femmes et les filles n'utilisent pas l'espace sûr. Utiliser ces informations pour adapter la programmation, avec la contribution des femmes et des adolescentes, afin que l'espace sûr profite à la population cible.
- Trouver des partenaires et des possibilités de collaboration potentiels en vue de compléter la programmation d'espaces sûrs par d'autres services, tels que des programmes d'autonomisation économique ou éducatifs.
- Consulter les partenaires du secteur de la protection de l'enfance pour trouver le meilleur moyen de faciliter l'accès des adolescentes aux espaces sûrs.
- Veiller à ce que l'espace soit sûr, accessible et doté d'installations sanitaires adéquates, en prenant notamment en compte l'emplacement, l'éclairage et les menaces potentielles. Offrir des services de garde d'enfants pour faciliter la participation des mères.

2. Quels principes devraient guider chaque étape de la création et de la gestion d'un espace sûr à l'usage des femmes et des filles ?

- **Autonomisation** : Chaque femme et chaque fille a la capacité de façonner sa propre vie, de provoquer un changement au sein de la communauté au sens large et d'y contribuer. Les femmes et les filles participent à la planification, à la mise en place, au suivi et à l'évaluation de l'espace sûr (voir la Norme 2 : Participation et autonomisation des femmes et des filles).
- **Solidarité** : Un espace sûr permet aux femmes et aux filles de comprendre leur expérience personnelle au regard du contexte général des inégalités de pouvoir dans leur milieu de vie. L'espace sûr leur offre la possibilité de communiquer avec d'autres personnes et d'autres groupes en encourageant le partage, le mentorat et la collaboration. Ces relations, qui reposent sur le soutien, favorisent l'estime de soi et renforcent les mécanismes d'adaptation positifs ainsi que les atouts sociaux essentiels à la sécurité émotionnelle et au rétablissement des femmes, des filles et de toutes les survivantes.
- **Responsabilisation** : Les femmes et les filles peuvent partager librement leurs expériences et les problèmes auxquels elles sont confrontées, avec l'assurance que leurs propos resteront confidentiels et qu'elles recevront du soutien de la part des personnes qui les écoutent. L'emplacement, la mise au point et la programmation de l'espace sûr privilégient avant tout la sécurité des femmes et des filles et la confidentialité de leurs propos. Chacun de ces aspects garantit l'intégrité de l'espace sûr afin que les femmes et les filles s'y sentent en sécurité physiquement et émotionnellement.

- **Inclusion** : Toutes les femmes et les filles sont respectées et bienvenues au sein de l'espace sûr. Le personnel et les bénévoles reçoivent une formation approfondie sur les principes d'inclusion et de non-discrimination. Toutes les femmes et les filles :
 - participent à la mise au point de l'espace sûr et ont la possibilité de devenir membre du personnel ou bénévole ;
 - sont encouragées à profiter de la gamme de services et d'activités proposés dans le cadre de l'espace sûr ;
 - reçoivent un soutien actif, par le biais de stratégies de communication adaptées, en vue de surmonter les obstacles qui entravent leur participation égale.
- **Partenariat** : L'espace sûr doit s'appuyer sur un système d'orientation efficace pour mettre en relation les femmes et les filles avec différents services. Il est crucial de collaborer avec la société civile locale, en particulier avec les organisations et/ou les réseaux de femmes, et de l'impliquer dans le fonctionnement de l'espace sûr afin d'assurer la durabilité de ce dernier. Une telle collaboration devrait être envisagée dès la phase d'évaluation et établie lors de la mise en place de l'espace sûr.

Points clés à retenir :

- L'espace sûr constitue un point d'entrée essentiel pour les femmes et les filles, y compris les survivantes de VBG, leur permettant d'accéder en toute sécurité aux informations et aux services spécialisés, ainsi que d'être orientées, entre autres, vers des services de soins de santé (voir également la Norme 6 : La gestion de cas de VBG).
- Un « espace sûr » est avant tout un espace réservé aux femmes et aux filles. Il s'agit là d'un aspect important, étant donné que les espaces publics sont dominés par les hommes dans la plupart des cultures. C'est un lieu essentiel qui permet aux femmes et aux filles d'être à l'abri du danger et du harcèlement, et leur offre la possibilité d'exercer leurs droits, de renforcer leur sécurité et de prendre des décisions de manière autonome.
- Les interventions mises en œuvre au sein de l'espace sûr à l'usage des femmes et des filles peuvent prendre la forme de différents services et activités, mais elles devraient toutes contribuer à la réalisation des cinq objectifs standards. Les activités d'autonomisation individuelle et les services de soutien psychosocial sont généralement offerts dans tous les espaces sûrs, mais il se peut que ce ne soit pas le cas pour d'autres types d'interventions (par exemple, certains espaces sûrs ne fournissent pas de services de prise en charge des cas de VBG).
- Toutes les activités et tous les services doivent être mis au point avec la participation des femmes et des filles afin de répondre à leurs besoins et d'être adaptés à leur expérience, à leur âge et au contexte.
- Le processus de mise en place de l'espace sûr doit s'appuyer sur le contexte, l'analyse des risques et les retours des femmes, des filles et de la communauté.

EXERCICE 2

Comprendre la vie des femmes et des filles³³



Préparation : cette activité peut susciter de fortes émotions chez les participants, en particulier chez les femmes qui ont été victimes de violence. Il est donc important de terminer l'activité par un exercice de relaxation.



Matériel : feuilles de tableau, papillons adhésifs (préférentiellement de quatre couleurs différentes) et marqueurs.



Durée : 1 heure.



Consignes : voir ci-dessous.

Le but de cette activité est de faire comprendre aux participants les expériences vécues par les femmes et les filles. En fonction du temps disponible et du nombre de participants, vous pouvez soit suivre les consignes associées à l'option A (femme) soit celles associées à l'option B (adolescente). Il est également possible de répartir les participants en deux groupes, avec un groupe travaillant sur l'option A et un autre sur l'option B.

Option A :

- Dessinez la silhouette d'une femme sur le tableau à feuilles mobiles. Choisissez un nom pour cette femme avec le groupe. Nous l'appellerons « Dana » dans le cadre de ces consignes.
- Demandez aux participants d'imaginer que Dana fait partie de la communauté dans laquelle ils travaillent ou vivent.
- Expliquez qu'en tant que femme de cette communauté, il se peut qu'elle ait été victime de VBG. La seule chose dont nous pouvons être sûrs est qu'elle a reçu de nombreuses remarques sur la façon dont elle devrait se comporter et sur ce qu'elle devrait faire ou ne pas faire.
- Demandez aux participants de se mettre dans la peau de Dana et de réfléchir aux remarques qu'elle reçoit de la part de son entourage sur ce qu'elle devrait faire ou ne pas faire, sur son comportement et, si elle a été victime d'une ou plusieurs formes de VBG, sur ce qu'elle a vécu et pourquoi cela s'est produit.

³² Adapté du document suivant : UNFPA, 2019. Establishing WGSS Training Manual: Facilitation Guide, p. 27. Disponible à l'adresse suivante : <https://gbvaor.net/sites/default/files/2019-07/Establishing%20WGSS%20Training%20Manual%20UNFPA%202017.pdf>

- Répartissez les participants en quatre groupes, attribuez une couleur à chaque groupe et distribuez-leur des papillons adhésifs de cette couleur, sur lesquels ils devront rédiger leurs réponses. Demandez-leur ensuite de réfléchir à ce que Dana entend de la part de :
 - sa famille ;
 - ses ami(e)s ;
 - son mari ;
 - les dirigeants communautaires et/ou religieux.
- Invitez chaque groupe à coller ses papillons adhésifs sur la silhouette représentant Dana.
- Les différentes réponses recouvriront au fur et à mesure la silhouette de Dana, ce qui créera une représentation visuelle frappante des restrictions qui régissent les femmes et les filles.

Option B :

- Dessinez la silhouette d'une adolescente sur le tableau à feuilles mobiles. Vous pouvez demander au groupe de choisir un âge et un nom pour cette adolescente. Nous l'appellerons Sofi dans le cadre de ces consignes.
- Demandez aux participants d'imaginer que Sofi fait partie de la communauté dans laquelle ils travaillent ou vivent.
- Expliquez qu'en tant qu'adolescente, elle traverse une période déterminante de sa vie. Il est possible qu'elle ait été victime de VBG. Une chose est sûre : elle a été élevée dans un environnement qui la conditionnée aux normes patriarcales. Sofi a peut-être déjà entendu de nombreuses remarques sur la façon dont elle et les autres filles devraient se comporter et les choses qu'elle devrait faire ou ne pas faire.
- Demandez aux participants de se mettre dans la peau de Sofi et de réfléchir aux remarques qu'elle reçoit de la part de son entourage sur ce qu'elle devrait faire ou ne pas faire, sur son comportement et, si elle a été victime d'une ou plusieurs formes de VBG, sur ce qu'elle a vécu et pourquoi cela s'est produit.
- Répartissez les participants en quatre groupes, attribuez une couleur à chaque groupe et distribuez-leur des papillons adhésifs de cette couleur, sur lesquels ils devront rédiger leurs réponses. Demandez-leur ensuite de réfléchir à ce que Sofi entend de la part de :
 - sa famille ;
 - ses ami(e)s ;
 - son mari ;
 - les dirigeants communautaires et/ou religieux.
- Invitez chaque groupe à coller ses papillons adhésifs sur la silhouette représentant Sofi.
- Les différentes réponses recouvriront au fur et à mesure la silhouette de Dana, ce qui créera une représentation visuelle frappante des restrictions qui régissent les femmes et les filles.
- Récapitulez l'exercice en attirant l'attention sur ce qui suit :
 - Beaucoup, si ce n'est la majorité, des remarques que Dana/Sofi entendent de la part de leur entourage sont négatives. Par exemple : tu dois rester à l'intérieur, te couvrir, te comporter avec modestie, avoir des enfants ; tu ne dois pas parler devant les hommes, te promener la nuit ; tu n'as pas besoin d'aller à l'école, tu es un fardeau pour ta famille ; tu as été battue, car tu étais fautive, car tu n'as pas bien cuisiné/nettoyé ; tu as été violée, car tu étais fautive, car tu te promenais au mauvais endroit/à une heure tardive ; tu devrais épouser ton violeur, etc.
- S'il y a des messages positifs, collez-les à côté de la silhouette de Dana/Sofi plutôt que sur celle-ci. Expliquez que même si de telles réactions existent, elles sont généralement rares.
- Une fois l'activité terminée, demandez aux participants ce qu'ils ont pensé de cet exercice. Que ressentent-ils lorsqu'ils regardent les silhouettes représentant Dana et Sofi ?

- Il est probable que les participants mentionneront l'impression de suffoquer, un sentiment de claustrophobie, le manque d'espace, de liberté, de pouvoir, d'accès aux services de lutte contre la VBG et de santé sexuelle et reproductive, ainsi que d'informations sur ces services, etc.
- Expliquez : *Les femmes et les filles qui viennent à l'espace sûr sont susceptibles d'être dans la même situation que Dana ou Sofi. Il est possible qu'elles soient des survivantes de VBG, mais même si elles ne le sont pas, elles ont toutes un passé, et elles vivent toutes dans un monde où leurs possibilités sont limitées et où elles sont censées se comporter d'une certaine manière et sont punies dans le cas contraire.*
- Lorsque vous pensez aux espaces sûrs et à la façon de les mettre en place et de les gérer, gardez à l'esprit l'histoire de Dana et celle de Sofi et faites tout ce que vous pouvez pour offrir aux femmes et aux filles comme elles plus d'espace et plus d'opportunités (en expliquant cela, vous pouvez retirer certains des papillons adhésifs de leurs visages et les coller sur le côté pour représenter la libération de l'espace).
- Terminez l'exercice en demandant aux participants de se lever pour secouer et brosser tout leur corps, comme suit :
 - Demandez aux participants d'étendre leur bras gauche et de le brosser avec leur bras droit.
 - Répétez pour le bras droit, puis la jambe gauche et la jambe droite.
 - Demandez aux participants de secouer tout leur corps (faites-le de votre côté pour leur donner l'exemple en même temps).



Notes de l'animateur

Réponses :

- Former tout le personnel de l'espace sûr à adhérer aux principes y afférents (autonomisation, solidarité, responsabilisation, inclusion et collaboration), aux Principes directeurs de l'action contre la VBG, aux concepts liés à la participation et à l'autonomisation des femmes et des filles ainsi qu'à tout autre principe pertinent.

Points clés à retenir :

- En tant que membre du personnel de l'espace sûr, il est important de réagir aux messages négatifs que Dana, Sofi et d'autres femmes et filles comme elles ont entendus au cours de leur vie et d'essayer d'y répondre.
- Il est nécessaire de promouvoir les cinq objectifs standards d'un espace sûr à l'usage des femmes et des filles :
 - offrir un point d'entrée essentiel pour les femmes et les filles survivantes de VBG, qui leur permet d'accéder en toute sécurité aux informations et aux services spécialisés, ainsi que d'être orientées vers les services de soins de santé, de protection, etc. ;
 - servir d'endroit sécurisé où les femmes et les filles peuvent accéder aux informations et aux ressources et recevoir du soutien ;
 - faciliter l'accès des femmes et des filles aux connaissances et aux services, et leur permettre de développer leurs compétences ;
 - soutenir le bien-être psychosocial des femmes et des filles et créer des réseaux sociaux pour réduire l'isolement ou la solitude et améliorer l'intégration au sein de la vie communautaire ;
 - créer des conditions propices à l'autonomisation des femmes et des filles.

EXERCICE

3

Mise en place d'un espace sûr à l'usage des femmes et des filles – Principes, objectifs et services³⁴



Préparation : imprimez des copies de l'exercice 3 et prévoyez des diapositives PowerPoint ou un tableau à feuilles avec les questions ci-dessous.



Matériel : copies des deux documents.



Durée : 1 heure.



Consignes :

- Demandez aux participants de former deux groupes et de choisir le numéro 1 ou 2. Mettez les tables contre les murs et utilisez d'autres pièces ou tout autre espace disponible.
- Distribuez les copies des deux scénarios. Demandez à chaque groupe de lire le document qui correspond au numéro du groupe.
- Chaque groupe doit choisir une personne pour prendre de notes et un orateur. Accordez au moins 15 minutes aux groupes pour discuter des questions suivantes et y répondre en fonction du scénario distribué.
 - Selon le scénario de votre groupe, est-ce que l'espace sûr à l'usage des femmes et des filles :
 - répond aux exigences minimales en matière d'installations/d'infrastructure ?
 - répond aux exigences minimales en matière de personnel ?
 - répond aux cinq objectifs standards d'un espace sûr à l'usage des femmes et des filles ?
 - répond aux besoins des femmes et des filles de la communauté ?
 - De quelles informations supplémentaires avez-vous besoin pour guider la mise en place de l'espace sûr à l'usage des femmes et des filles ? Quelles mesures allez-vous prendre pour collecter des informations et améliorer le programme ?
- Faites un compte rendu en plénière pour relever les difficultés communes et les différences.
- Si le temps le permet, demandez aux groupes de résumer les difficultés relatives à l'espace sûr à l'usage des femmes et des filles dans leur contexte d'intervention et de décrire les démarches suivantes possibles.

³³ Adapté du cours de formation de l'IMC, 2020. « La gestion des programmes contre les violences basées sur le genre dans les situations d'urgence » (Guide pédagogique).

Exercice 3 – Document à distribuer

Scénario : Groupe 1

Vous avez récemment été nommé(e) responsable d'un programme de lutte contre la VBG mis en œuvre il y a près de deux ans. Le programme vise à répondre aux besoins des personnes vivant dans un camp de réfugiés dont la population ne cesse d'augmenter. Cependant, il ne bénéficie pas de fonds suffisants. Votre organisation a reçu une prolongation d'un an pour ce programme, mais il n'est pas certain que vous recevrez du soutien par la suite. Il y a quinze mois, un espace sûr à l'usage des femmes et des filles, le seul du camp, a été construit. La direction du camp a désigné l'emplacement de cet espace sûr. Bien que le bâtiment dont fait partie l'espace sûr à l'usage des femmes et des filles est relativement grand, il ne comprend pas de toilettes, et l'espace sûr lui-même est petit.

Vous avez visité l'espace sûr trois fois. Il est constitué d'une salle ouverte occupée par des femmes et des enfants. On n'y propose pas de services de prise en charge des cas de VBG. Le personnel de l'espace sûr se résume à une seule animatrice qui organise les activités, oriente les visiteurs et anime des séances d'information sur la VBG. Les femmes qui y viennent font également de l'artisanat grâce aux fournitures achetées avec le budget limité consacré à la programmation en matière de VBG. Leurs créations sont vendues et les femmes gardent les bénéfices.

Scénario : Groupe 2

Vous avez récemment été nommé(e) responsable d'un programme de lutte contre la VBG mis en œuvre il y a près de deux ans. Le programme prend place dans une ville de taille moyenne et vise à répondre aux besoins de la communauté d'accueil et des réfugiés, qui représentent environ un tiers de la population. Les préjugés ethniques et les craintes concernant le manque de ressources exacerbent les tensions entre la population d'accueil et les réfugiés. Votre programme est relativement bien financé, avec au moins trois années supplémentaires de financement garanti.

Il y a quinze mois, un grand espace sûr à l'usage des femmes et des filles a été construit dans le cadre du programme, à proximité de la ville. Cet espace comprend deux grandes salles ouvertes, deux salles intérieures privées (dont une avec une entrée séparée), un espace de rangement, une salle pour les enfants, une cour clôturée, deux toilettes et une cuisine. Le personnel est composé de membres de la communauté d'accueil, car les réfugiés ne sont pas autorisés à travailler. Il inclut un(e) responsable, deux animateurs, deux agents de proximité (un homme et une femme) et une personne chargée de prendre en charge les cas de VBG.

Lors de chacune de vos visites, la plupart des membres du personnel faisaient du crochet et discutaient avec les femmes présentes dans l'espace sûr. Au vu de leur tenue vestimentaire, toutes les femmes de l'espace sûr semblaient faire partie de la communauté d'accueil. Un membre du personnel a confirmé qu'un groupe de femmes dévouées se rendait à l'espace sûr presque tous les jours. La personne vous a expliqué que cet espace sûr était très important pour ces femmes.



Notes de l'animateur

Réponses :

- Collecter plus d'informations auprès de la communauté, notamment en consultant diverses personnes et en procédant à un recensement des services.
- Communiquer régulièrement avec les femmes, les filles et les autres membres de la communauté pour comprendre les principaux risques en matière de sécurité et les différents systèmes de soutien communautaire qui existaient pour les femmes et les filles avant la crise.
- Veiller à ce que l'espace soit sûr, accessible et doté d'installations sanitaires adéquates, en prenant notamment en compte l'emplacement, l'éclairage et les menaces potentielles. Offrir des services de garde d'enfants pour faciliter la participation des mères.
- Employer au moins trois femmes parmi les membres du personnel et les bénévoles communautaires au sein de l'espace sûr. Former le personnel féminin et les volontaires de l'espace sûr à adhérer aux Principes directeurs de l'action contre la VBG, ainsi qu'aux principes, directives et procédures connexes, et mettre en place un code de conduite.

Points clés à retenir :

- Communiquer régulièrement avec les femmes, les filles, les hommes et les garçons de la communauté concernée pour expliquer les activités de l'espace sûr à l'usage des femmes et des filles, favoriser l'acceptation communautaire et s'attaquer aux obstacles qui entravent la participation des femmes et des filles.
- Promouvoir les cinq objectifs standards d'un espace sûr à l'usage des femmes et des filles (p. 60) :
- offrir un point d'entrée essentiel pour les femmes et les filles survivantes de VBG, qui leur permet d'accéder en toute sécurité aux informations et aux services spécialisés, ainsi que d'être orientées vers les services de soins de santé, de protection, etc. ;
- servir d'endroit sécurisé où les femmes et les filles peuvent accéder aux informations et aux ressources et recevoir du soutien ;
- faciliter l'accès des femmes et des filles aux connaissances et aux services, et leur permettre de développer leurs compétences ;
- soutenir le bien-être psychosocial des femmes et des filles et créer des réseaux sociaux pour réduire l'isolement ou la solitude et améliorer l'intégration au sein de la vie communautaire ;
- créer des conditions propices à l'autonomisation des femmes et des filles.

EXERCICE

4

Foire aux questions³⁵



Préparation : recopiez les questions ci-dessous sur une diapositive PowerPoint et/ou imprimez des copies des questions fréquentes concernant les espaces sûrs à l'usage des femmes et des filles.



Matériel : diapositive PowerPoint et/ou copies imprimées à distribuer.



Durée : 55 minutes.



Consignes :

- Le but de cet exercice est de répondre succinctement à chacune des questions fréquentes concernant les espaces sûrs à l'usage des femmes et des filles énoncées ci-dessous.
- Demandez aux participants de former cinq groupes et de choisir un numéro de 1 à 5.
- Distribuez les copies imprimées des questions aux groupes ou affichez les questions sur une diapositive PowerPoint.
- Attribuez une ou deux questions à chaque groupe comme suit :
 - **Groupe 1 :** Pourquoi les espaces sûrs sont-ils seulement à l'usage des femmes et des filles ? Pourquoi n'avons-nous pas d'espaces sûrs destinés aux hommes et aux garçons ?
 - **Groupe 2 :** Peut-on mettre des femmes et des filles de religions ou de cultures différentes au sein d'un même groupe ?
 - **Groupe 3 :** Comment parler des espaces sûrs à la communauté ? Comment désigner les espaces sûrs si la communauté rejette l'appellation « espace sûr à l'usage des femmes et des filles » ?
 - **Groupe 4 :** À quels risques suis-je exposé(e) en tant que membre du personnel de l'espace sûr à l'usage des femmes et des filles ? Que se passe-t-il si la famille d'une femme se met en colère ?
 - **Groupe 5 :** Que dois-je faire si le personnel sous ma responsabilité a les mêmes attitudes ou préjugés que la communauté ?
- Accordez 20 minutes aux groupes pour discuter.
- Faites un compte rendu en plénière. Invitez une personne de chaque groupe à prendre la parole pendant environ cinq minutes pour présenter les réponses de son groupe.

³⁴ Adapté du document suivant : UNFPA, 2019. Establishing WGSS Training Manual : Facilitation Guide, p. 95.

Disponible à l'adresse suivante : <https://gbvaor.net/sites/default/files/2019-07/Establishing%20WGSS%20Training%20Manual%20UNFPA%202017.pdf>



Notes de l'animateur

Réponses³⁵:

- **Groupe 1** : Il existe plusieurs raisons connexes pour lesquelles les espaces sûrs sont spécifiquement destinés aux femmes et aux filles :
 - Les femmes et les filles sont confrontées au quotidien à des niveaux élevés de violence et de discrimination ainsi qu'à des restrictions. Elles ont peu de contrôle, voire pas du tout, et sont privées du pouvoir de décision concernant leur propre vie et celle de leur famille.
 - Les hommes et les garçons peuvent également être victimes de violence ; cependant, la fréquence et la gravité de la violence que subissent les femmes et les filles sont exacerbées par leur position subalterne dans la société, ainsi que par leur manque de pouvoir et de prestige.
 - De plus, les femmes et les filles ne disposent généralement pas d'espaces sécurisés où elles peuvent se sentir à l'aise et s'exprimer librement, tandis que de nombreux espaces publics remplissent cette fonction pour les hommes et les garçons (par exemple, les écoles, les centres communautaires, les terrains de sport publics, etc.). Cela ne veut pas dire que les services destinés aux hommes et aux garçons ne sont pas importants. Il s'agit plutôt d'une tentative d'aider les femmes et les filles à avoir un meilleur accès à des services similaires, sur un pied d'égalité avec les hommes et les garçons. En d'autres termes, il s'agit de s'assurer qu'elles bénéficient de la même protection et des mêmes types de possibilités que leurs homologues masculins.
- **Groupe 2** : La réponse à cette question dépend du lieu, de la culture et de la religion. Les femmes et/ou les filles peuvent parfois se sentir plus à l'aise en compagnie d'autres personnes qui leur ressemblent sur tous les critères qu'elles jugent importants. Dans d'autres cas, elles peuvent apprécier de communiquer avec des personnes différentes et d'apprendre d'elles. Il convient de toujours communiquer directement avec les femmes et les filles pour connaître leurs préférences et leurs choix.
- **Groupe 3** : Les activités et les services spécialisés destinés aux femmes et aux filles peuvent provoquer une gêne et un sentiment de méfiance au sein des communautés. Il est souvent préférable de donner à l'espace sûr à l'usage des femmes et des filles un nom plus générique tel que « centre communautaire pour femmes » ou « centre de bien-être pour femmes » pour favoriser l'acceptation de la communauté et encourager la participation. Cela peut également ouvrir l'accès aux services de lutte contre la VBG sans stigmatiser les femmes qui viennent recourir à ces services. Cependant, il est essentiel d'éduquer la communauté sur l'importance et la valeur de l'espace sûr à l'usage des femmes et des filles. L'acceptation augmentera souvent avec le temps. Il convient également d'impliquer les principales parties prenantes dès le départ et le plus souvent possible, et de demander leur avis sur la manière de procéder.
- **Groupe 4** : Il est crucial d'impliquer les principales parties prenantes de la communauté dès le début du processus de mise au point d'un espace sûr à l'usage des femmes et des filles pour garantir la sécurité du personnel et des participantes. S'assurer que les dirigeants communautaires, y compris les chefs religieux, comprennent les objectifs et la valeur de l'espace sûr revient à gagner des alliés vers lesquels se tourner si un conjoint ou un membre de la famille d'une participante tente d'entraver la participation de cette dernière. Cela réduit également les risques encourus par les membres du personnel qui travaillent avec les femmes et les filles.
- **Groupe 5** : Le renforcement des capacités du personnel peut être un processus long et complexe. Pour de nombreux membres du personnel, le travail au sein d'un espace sûr à l'usage des femmes et des filles constitue leur premier engagement à long terme centré sur le vécu des femmes et des filles. Les idées reçues sur le genre et le rôle des femmes dans la société sont profondément ancrées et prennent du temps à changer. Il est important de reconnaître que faire évoluer les comportements prend du temps. Cependant, il est vrai que le personnel de programmation en matière d'espaces et de VBG a généralement des attitudes et des croyances centrées sur les femmes et les filles. Veillez à collaborer avec votre équipe de direction pour identifier les membres du personnel prometteurs et planifier le renforcement des capacités.

³⁵ Ibid.

NORME
9

Sécurité et atténuation des risques

Les acteurs de l'action contre la VBG préconisent d'intégrer l'atténuation des risques de VBG et le soutien apporté aux survivantes dans les interventions de tous les secteurs humanitaires.

Contenu :



Présentation PowerPoint sur l'aperçu de la Norme 9



5 exercices sur la sécurité et l'atténuation des risques

EXERCICE

1

Scénario



Consignes :

Les participants travailleront en groupe pour lire les questions associées au scénario et y répondre. Ils devront identifier les actions clés en se basant sur les Normes minimales sur la VBG pour résoudre les difficultés relatives à la programmation et établir des liens entre les Normes. La réponse au scénario peut s'inspirer de plusieurs Normes. Pour répondre aux questions, les participants devront également s'appuyer sur les Principes directeurs de l'action contre la VBG et sur les approches abordées dans l'Introduction et la section consacrée à la Norme 1 : Principes directeurs de l'action contre la VBG.



SCÉNARIO

Il y a quelques semaines, les acteurs spécialisés dans la nutrition œuvrant dans votre zone d'intervention ont constaté que certaines femmes ne se rendaient plus dans les centres de nutrition alors que leurs enfants avaient encore besoin de traitements. Le personnel de ces services a également remarqué que les femmes hésitaient à rester auprès de leur enfant gardé en observation pendant la nuit.

Vous décidez de collaborer avec les acteurs du secteur de la nutrition dans le cadre de votre programme de lutte contre la VBG pour organiser une séance de discussion de groupe et en apprendre plus sur ce changement. À l'issue de la discussion, vous apprenez les informations suivantes :

Les conjoints ne comprennent pas l'importance des services de nutrition, car la plupart des programmes nutritionnels ciblent les femmes. En conséquence, les hommes ne sont pas suffisamment informés sur ces services. C'est pourquoi ils ne veulent pas que leurs femmes passent beaucoup de temps dans les centres de nutrition, notamment la nuit.

De nombreuses femmes n'ont pas la permission de se rendre dans un centre de nutrition. Elles cessent donc d'y aller sous risque de subir des actes de violence conjugale.



QUESTIONS

- 1. Quelles actions clés guideraient les prochaines étapes de votre programmation en matière de VBG en vue d'améliorer l'accès sécurisé des femmes aux centres de nutrition ?**
- 2. Comment pourriez-vous collaborer avec le secteur de la nutrition pour améliorer l'accès des femmes aux centres de nutrition tout en atténuant les risques de VBG qui pèsent sur elles ?**



Notes de l'animateur

Réponses :

1. Quelles actions clés guideraient les prochaines étapes de votre programmation en matière de VBG pour améliorer l'accès sécurisé des femmes aux centres de nutrition ?

- Utiliser les résultats des évaluations sur la VBG et des audits de sécurité, y compris de ceux effectués par d'autres secteurs, pour plaider auprès des dirigeants communautaires, des pouvoirs publics et des acteurs humanitaires, afin qu'ils atténuent les risques de VBG et renforcent la sécurité des femmes et des filles.
- Encourager tous les acteurs humanitaires à suivre les recommandations qui figurent dans les Directives du CPI, et leur fournir le soutien technique nécessaire pour leur permettre de s'acquitter de leurs responsabilités.
- En collaborant avec les acteurs du secteur de la nutrition pour organiser une séance de discussion collective, l'acteur de la programmation visant la VBG a accompli trois actions clés supplémentaires :
 - Effectuer régulièrement des évaluations et organiser des sessions d'écoute auprès d'un panel diversifié de femmes et de filles d'âges différents afin de déterminer : 1) les obstacles entravant l'accès à l'aide et aux services humanitaires ; 2) les risques de VBG, notamment l'exploitation et les abus sexuels ; 3) les stratégies d'atténuation des risques.
 - Prendre part à des évaluations multisectorielles initiales rapides en collaborant avec les équipes d'évaluation et en contribuant entre autres à l'élaboration des outils et des questions afin d'attirer l'attention sur les questions relatives à la VBG et de renforcer les pratiques de collecte de données conformément aux principes d'éthique.
 - Tirer parti des possibilités de programmation collaborative/d'initiatives sectorielles pour prévenir, atténuer et/ou combattre la VBG.

2. Comment pourriez-vous collaborer avec le secteur de la nutrition pour améliorer l'accès des femmes aux centres de nutrition tout en atténuant les risques de VBG qui pèsent sur elles ?

- Communiquer les résultats des discussions de groupe à la communauté et les utiliser pour éclairer d'autres stratégies de soutien afin d'améliorer l'accès sécurisé des femmes aux centres de nutrition et d'atténuer les risques de VBG.
- Appuyer le programme de nutrition en élaborant des stratégies de sensibilisation adaptées qui ciblent les hommes et illustrent l'importance des programmes de nutrition pour les enfants.

Points clés à retenir :

- Tous les acteurs qui interviennent dans le secteur humanitaire ont le devoir de promouvoir la sécurité des femmes et des filles et d'atténuer les risques de VBG qui pèsent sur elles.
- L'atténuation des risques est centrée sur la réduction des risques de VBG et la protection des survivantes afin de leur éviter de subir des préjudices supplémentaires.
- Les acteurs de la programmation visant la VBG sont également chargés de plaider auprès des autres acteurs humanitaires, des autorités et des membres de la communauté en vue de les inciter à agir pour atténuer ces risques de façon proactive.
- Les interventions sectorielles et globales bénéficient des efforts conjoints des acteurs de la programmation visant la VBG et de la protection qui s'attaquent aux risques et aux obstacles à la prestation d'une aide humanitaire sûre et équitable.

EXERCICE 2

Effectuer des audits de sécurité



Préparation : évaluez le niveau de connaissances et d'expérience des participants dans les différents domaines du secteur humanitaire (par exemple, l'eau et l'assainissement, le logement, etc.). Si certains participants sont moins expérimentés que d'autres, veillez à mélanger les niveaux d'expérience au sein des groupes.



Matériel : note d'orientation 1 de la Norme 9 : « Catégories de risque pour les femmes et les filles et stratégies d'atténuation », Normes minimales sur la VBG ; accès au site Web consacré aux interventions face à la VBG de l'IRC.



Durée : 40 minutes.



Consignes : voir ci-dessous.

- Le but de cette activité est de s'exercer à expliquer l'atténuation des risques de VBG à d'autres secteurs et à les encourager de prendre des mesures à cet effet.
- Demandez aux participants s'ils ont déjà effectué des audits de sécurité ; les participants expérimentés peuvent brièvement expliquer le processus aux autres. Donnez la définition suivante d'un audit de sécurité (p. 74) :
 - Il peut être utile d'effectuer un audit de sécurité lors de l'évaluation et de l'analyse contextuelles. Il s'agit d'un outil d'observation qui permet de recenser les lacunes et les risques apparents au sein d'un camp ou d'un site d'hébergement donné. Il convient alors de se rendre sur le terrain, s'il y a lieu, afin de comparer les conditions observées à une série d'indicateurs prédéfinis, et ce à intervalles réguliers (par exemple, chaque jour ou une fois par semaine), en vue de repérer les changements et les nouveaux risques ainsi que de suivre la mise en œuvre des mesures d'atténuation.
- Montrez aux participants un [exemple de format d'audit de sécurité](#) et passez en revue les sections clés, ainsi qu'un [exemple de rapport d'évaluation](#) qui s'appuie sur un audit de sécurité et d'autres outils d'évaluation.
- Répartissez les participants en groupes en fonction des différents secteurs spécifiques au contexte (par exemple, sécurité alimentaire, santé, logement, EAH, coordination et gestion des camps, etc.).
- Une personne de chaque groupe jouera le rôle du ou de la responsable d'un groupe de coordination de l'action contre la VBG, chargé(e) de faire une présentation de cinq minutes sur l'importance d'atténuer les risques de VBG lors de la prochaine réunion sectorielle (par exemple, lors de la prochaine réunion du groupe de coordination et de gestion des camps).
- Accordez 15 minutes aux groupes pour préparer des messages de plaidoyer à utiliser auprès du secteur désigné.

- Demandez aux participants de commencer par énumérer les principaux problèmes de sécurité rencontrés par les femmes et les filles dans leur contexte d'intervention en fonction du secteur attribué au groupe. Par exemple, le groupe assigné au secteur de l'EAH devra se pencher sur les risques liés à l'EAH. Les participants peuvent se référer à la note d'orientation 1 pour trouver des idées.
- Après cinq à sept minutes, chaque groupe devra réfléchir aux questions suivantes :
 - Quelles mesures préalables permettraient d'aider votre équipe à effectuer un audit de sécurité ?
 - Quelles mesures de protection permettraient d'améliorer la sécurité du personnel ainsi que celle des femmes et filles lors de la mise en œuvre de l'audit de sécurité dans le secteur en question ?
- Après 15 minutes de travail de groupe, demandez à chaque groupe de partager ses messages de plaidoyer en plénière.
- Demandez aux autres participants de poser des questions et de donner leur avis au groupe qui fait la présentation.



Notes de l'animateur

Réponses :

Certaines réponses seront spécifiques au secteur. Les points suivants peuvent cependant s'appliquer à tous les contextes :

- collaborer avec le secteur partenaire pour élaborer des outils et des questions ainsi que pour effectuer des audits de sécurité conjoints ;
- former les participants d'autres secteurs prenant part aux audits de sécurité à orienter, le cas échéant, les survivantes de VBG tout au long du processus ;
- faciliter les programmes de formation destinés aux formateurs afin que les responsables de la coordination sectorielle appliquent les [Directives relatives à la VBG du CPI](#) au sein de leur propre secteur ;
- conseiller les autres secteurs concernant l'application des directives ;
- promouvoir une utilisation sécurisée et éthique des données collectées dans le cadre de l'audit de sécurité (voir la Norme 14 : Collecte et utilisation des données sur les survivantes, et la Norme 16 : Examen initial, suivi et évaluation).

Points clés à retenir :

- L'atténuation des risques de VBG est cruciale à la mise en œuvre et au maintien de programmes de lutte contre la VBG de qualité.
- Les intervenants spécialisés dans la VBG sont entre autres chargés de plaider auprès des autres secteurs de l'action humanitaire et de leur fournir un soutien technique afin de les aider à intégrer l'atténuation des risques de VBG dans leurs interventions.
- Pour adhérer au principe visant à « ne pas nuire » et améliorer la sécurité des femmes et des filles, les intervenants spécialisés dans la VBG sont chargés de plaider auprès d'autres clusters et secteurs pour l'inclusion des recommandations thématiques des Principes directeurs de l'action contre la VBG du CPI et des actions principales adaptées au contexte et pertinentes, et d'encourager tous les acteurs humanitaires à appliquer ces Directives.
- Les intervenants spécialisés dans la VBG peuvent offrir aux acteurs de tous les secteurs des formations portant sur les Principes directeurs de l'action contre la VBG et sur les systèmes d'orientation des cas de VBG, ainsi que sur la prise en charge respectueuse et bienveillante des survivantes. Il convient également de mettre au point des procédures de suivi efficaces et des plans d'action pour appuyer ces programmes de formation.

EXERCICE

3

Identification des risques



Préparation : imprimer le scénario.



Matériel : copies imprimées du scénario à distribuer à chaque groupe, tableau à feuilles mobiles, marqueurs.



Durée : 45 minutes.



Consignes : voir ci-dessous.

- Dites que cette session sera consacrée aux risques encourus par les femmes et les filles dans les situations d'urgence ainsi qu'aux risques relatifs à l'accès à l'aide humanitaire.
- Distribuez les copies du scénario (voir ci-dessous).
- Répartissez les participants en deux groupes ; chaque groupe devra travailler soit sur le scénario de Noor soit sur celui de Malika.
- Demandez à chaque groupe de recenser les risques encourus par Noor et Malika en fonction du scénario et de leurs connaissances à propos de l'expérience des femmes et des filles dans le contexte de mise en œuvre (15 minutes). Les participants devront recenser :
 - les risques spécifiques liés à l'incident de VBG décrit dans le scénario ;
 - d'autres risques généraux auxquels Noor et Malika seraient exposées si elles vivaient dans le contexte d'intervention des participants.
- Après avoir recensé les risques, les groupes devront les classer dans l'une des quatre catégories décrites aux pages 72-73 des Normes minimales sur la VBG (15 minutes) :
 - espace habitable et agencement matériel du camp/site ;
 - besoins non satisfaits ;
 - prestation de services ;
 - information et participation.
- Demandez à chaque groupe de présenter ses résultats en plénière.
- Si le temps le permet, relevez les différences et les similitudes entre les risques encourus par Noor et ceux encourus par Malika.
- Si vous souhaitez prolonger cet exercice, vous pouvez demander à chaque groupe ou à l'ensemble des participants d'identifier des stratégies d'atténuation pour chacun des risques recensés.

Exercice 3 – Document à distribuer

Noor, 24 ans, vit dans un camp de réfugiés. Hier, elle est sortie du camp pour aller ramasser du bois de chauffage en compagnie de deux autres femmes. Noor s'est rapidement acquittée de la tâche, avant de retourner seule au camp. Elle fut interpellée par quatre hommes armés sur le chemin du retour. L'un des hommes lui a crié dessus puis l'a forcée à se mettre à terre. Elle a entendu les autres hommes rire et deux d'entre eux l'ont violée.

Noor est rentrée directement chez elle après être retournée au camp. Son mari était en voyage, et elle vivait alors avec son jeune enfant, sa sœur Malika et les enfants de sa sœur. Malika s'est inquiétée de l'état de Noor à son retour, mais Noor a refusé de répondre à ses questions. Malika a décidé d'aller voir l'une des femmes avec lesquelles Noor était allée ramasser du bois, mais la famille de celle-ci lui a dit qu'elle n'avait pas quitté le lit depuis son retour de la forêt et semblait malade.

Le lendemain, Malika s'est rendue auprès de Faiza, une femme qui travaille comme bénévole au sein d'une organisation fournissant des services de soutien aux femmes du camp. Faiza a demandé à Malika d'amener sa sœur au centre des femmes de l'organisation.



Notes de l'animateur

Réponses :

- **Espace habitable et agencement matériel du camp/site :**
 - **Risques dans le cadre du scénario :**
 - Il est impossible d'accéder de manière fiable et sécurisée à l'énergie à l'intérieur des camps, ce qui oblige les femmes et les filles à sortir du périmètre du camp pour ramasser du bois de chauffage afin de pourvoir à leurs besoins en énergie.
 - Il n'y a pas suffisamment de forces de l'ordre/d'acteurs de la protection présents à l'intérieur et autour des camps pour assurer la sécurité.
 - **Risques généraux :**
 - Les espaces publics ne sont pas suffisamment éclairés.
 - Le logement communal accueille de multiples familles/individus qui vivent ensemble et sont privés d'intimité.
 - Les zones d'habitation sont situées à proximité d'un cours d'eau et/ou des endroits boisés.
 - Les latrines sont éloignées des habitations et situées à proximité des bois ou d'un cours d'eau.
 - Les points d'eau sont situés dans des lieux isolés et éloignés.
 - Les filles doivent traverser des zones boisées et/ou commerçantes pour se rendre à l'école.
- **Besoins non satisfaits :**
 - **Risques dans le cadre du scénario :**
 - Les femmes et les filles doivent parcourir de longues distances et traverser des endroits dangereux pour ramasser du bois de chauffage, car elles ne peuvent accéder à des poêles efficaces, à des combustibles alternatifs ou à des solutions énergétiques durables.
 - **Risques généraux :**
 - La pénurie de produits non alimentaires peut conduire à l'exploitation en échange des produits de première nécessité.
- **Prestation de services :**
 - **Risques dans le cadre du scénario :**
 - L'accès aux moyens de cuisson est limité (les organisations humanitaires fournissent des produits alimentaires qui doivent être cuisinés aux personnes déplacées/réfugiées, mais rarement les moyens de cuisson nécessaires).
 - Il n'y a pas suffisamment de forces de l'ordre/d'acteurs de la protection présents à l'intérieur et autour des camps pour les surveiller et intervenir en cas d'incident.
 - **Risques généraux :**
 - Les prestataires de services sont situés dans des lieux éloignés et/ou difficiles d'accès.
 - Les latrines sont installées dans des lieux éloignés des camps d'hébergement à cause du manque de communication, les points d'eau et les salles d'eaux sont peu nombreux, il y a une pénurie des produits d'hygiène menstruelle.

- **Information et participation :**
 - **Risques dans le cadre du scénario :**
 - Les communautés ne sont pas suffisamment informées à propos des moyens mis à leur disposition et des services de soins de santé, de prise en charge des cas de VBG et de soutien psychosocial.
 - **Risques généraux :**
 - Les rations distribuées sont insuffisantes ou inadéquates à cause du manque de communication, ce qui oblige les femmes et les filles à adopter des comportements à risque pour se procurer suffisamment de nourriture.

Voici quelques stratégies qui peuvent être mises en œuvre pour atténuer les risques :

- inviter les femmes et les adolescentes à prendre part au dialogue et au processus décisionnel (voir la Norme 2 : Participation et autonomisation des femmes et des filles) ;
- veiller à recenser et à prendre en compte les risques liés à la collecte de combustibles et à d'autres activités qui nécessitent la traversée de zones peu sécurisées ou instables ;
- rechercher des sources d'énergie alternatives dès le début d'une situation d'urgence ;
- préparer et distribuer des trousseaux d'hygiène féminine après avoir consulté les femmes et les filles à ce sujet (voir la Norme 11 : Trousseaux d'hygiène féminine, aide en espèces et en bons d'achat).

Points clés à retenir :

- Les femmes et les filles peuvent être exposées à des risques de VBG à tout âge et dans toutes les sphères de leur vie.
- Les femmes et les filles sont les mieux placées pour fournir des informations concernant ces risques.
- Les spécialistes de la VBG n'ont pas besoin d'avoir une connaissance approfondie de tous les secteurs de l'action humanitaire. C'est aux acteurs de ces différents secteurs qu'il revient de piloter les efforts visant à intégrer les stratégies d'atténuation des risques de VBG dans leurs interventions afin de pouvoir appliquer de manière adéquate les recommandations formulées par les acteurs de l'action contre la VBG.
- L'atténuation des risques est centrée sur la réduction des risques de VBG, notamment l'exploitation et les abus sexuels, encourus par les femmes et les filles dans les situations de crise et d'après-crise, ainsi que sur la protection des survivantes de VBG en vue de leur éviter de subir des préjudices supplémentaires.
- Les acteurs de la programmation visant la VBG sont également chargés de plaider auprès des autres acteurs humanitaires, des autorités et des membres de la communauté en vue de les inciter à agir pour atténuer ces risques de façon proactive.
- Les interventions sectorielles et globales bénéficient des efforts conjoints des acteurs de la programmation visant la VBG et de la protection qui s'attaquent aux risques et aux obstacles à la prestation d'une aide humanitaire sûre et équitable.
- Il est souvent possible pour les organisations humanitaires d'atténuer les risques encourus par les femmes et les filles, notamment les risques de violence et d'atteintes sexuelles, en les aidant à répondre à leurs besoins fondamentaux.
- Les acteurs humanitaires ont la responsabilité d'agir pour atténuer ces risques dans leurs domaines d'intervention respectifs. Les stratégies doivent être mises en œuvre par le secteur concerné, avec au besoin le soutien technique des spécialistes de la VBG, et avec la participation de la communauté (voir la Norme 2 : Participation et autonomisation des femmes et des filles).
- Les acteurs de la programmation visant la VBG doivent être conscients des risques encourus par les femmes et les filles pour en tenir compte dans leurs efforts de plaidoyer auprès des secteurs chargés d'atténuer ces risques.

EXERCICE

4

Protection contre l'exploitation et les abus sexuels³⁷



Préparation : avant la séance, renseignez-vous sur les procédures et les exigences locales en matière de signalement. Vous pouvez soit interroger les équipes locales soit contacter le sous-groupe thématique ou le groupe de travail sur la VBG/mécanisme de coordination de l'action contre la VBG concerné pour en savoir plus sur les procédures de signalement des incidents et sur le processus d'enquête/intervention.



Durée : 35 minutes.



Consignes : voir ci-dessous.

- Répartissez les participants en plusieurs groupes.
- Lisez le scénario suivant :

John est un agent de terrain étranger qui travaille dans votre contexte d'intervention. Il a remarqué Farheen, une réfugiée de 17 ans vivant dans le camp avec sa mère. John promet à la mère de la jeune fille de donner à Farheen un emploi de bénévole au sein de l'organisation pour laquelle il travaille. Une semaine plus tard, la mère de Farheen retourne voir John pour lui demander la date à laquelle Farheen peut commencer son travail de bénévole. John lui dit que Farheen peut avoir le poste si elle devient sa petite amie. La mère dit à Farheen qu'elle a de la chance de pouvoir devenir la petite amie d'un étranger.

- Demandez aux participants de réfléchir et de répondre aux questions suivantes :
 - Quels sont les principaux types d'abus dans ce scénario ?
 - Qui est la personne exploitée et par qui ?
 - En tant qu'intervenant spécialisé dans la VBG, que pouvez-vous faire pour aider Farheen dans votre contexte d'intervention ?
- En plénière, menez une séance de discussion portant sur les aspects suivants :
 - Soulignez l'importance de s'informer sur les procédures et les exigences locales en matière de signalement ainsi que de bien les comprendre pour aider les femmes et les filles.
 - Demandez aux participants s'il existe, dans leur contexte d'intervention, une procédure de signalement confidentielle des incidents pour les femmes et les filles. Les participants ont-ils des inquiétudes quant à la manière d'aborder les incidents d'exploitation et d'abus sexuels ?

³⁶ Adapté du document suivant : Réseau de la protection contre l'exploitation et les abus sexuels (réseau PEAS)/ Groupe de coordination intersectorielle (ISCG) Bangladesh, 2020. Inter-Agency Awareness-Raising Session on Sexual Exploitation and Abuse : Facilitator's Guide, (PSEA Training Materials: Cox's Bazar, Bangladesh), p. 12. Disponible à l'adresse suivante : https://drive.google.com/drive/folders/1M_im7YDUeaa6wuxmL2l6lZ5jzIXXxUB-



Notes de l'animateur

Réponses :

- John suggère d'avoir des relations sexuelles avec un enfant. John considère probablement qu'il aide Farheen en lui proposant du travail, mais il utilise son pouvoir sur Farheen et sa mère à des fins personnelles. Les pensées et les intentions de John ne sont pas pertinentes, car il abuse de son pouvoir en tant qu'employé d'une ONG.
- L'exploitation et les abus sexuels constituent des infractions aux normes et aux principes juridiques internationaux universellement reconnus et sont considérés comme des actes répréhensibles de la part des membres du personnel humanitaire.
- Expliquez la procédure de signalement à suivre dans le contexte, et discutez-en en insistant sur les points clés suivants :
 - Si vous voyez ou entendez quelque chose indiquant que des actes d'exploitation ou des abus pourraient être en train de se produire, vous devez le signaler, même en cas d'incertitude ou en l'absence de preuve. **Le signalement des cas d'exploitation et d'abus sexuels est obligatoire.**
 - Vous devez signaler l'incident au point focal désigné ou à votre superviseur. Ne parlez pas de vos soupçons ou des accusations avec vos collègues ou vos amis.
 - Vous n'avez pas à enquêter ou à trouver des preuves avant de signaler un incident.
 - Veillez à ce que toute personne qui a été victime d'exploitation ou d'abus sexuels ait accès aux services appropriés.

Points clés à retenir :

- La prévention de l'exploitation et des abus sexuels est la responsabilité de l'ensemble de l'organisation. Cela signifie que tous les services de l'organisation en question (notamment ceux de l'administration, des opérations, des ressources humaines, ainsi que ceux chargés de la programmation) doivent prendre des mesures à cet effet. Tous les secteurs doivent élaborer et mettre en œuvre des interventions afin de minimiser les risques d'exploitation et d'abus sexuels et d'orienter les survivantes de VBG vers les services de soins appropriés.
- Il est important de garder à l'esprit que les résultats de l'enquête sur les incidents d'exploitation et d'abus sexuels et les interventions en la matière dépendront des organisations impliquées et des procédures mises en place.
- Même si le personnel travaillant dans le cadre des programmes de lutte contre la VBG peut plaider en faveur de la prévention de l'exploitation et des abus sexuels, l'application des mesures internes et la coordination des procédures interorganisations visant à lutter contre l'exploitation et les abus sexuels ne relèvent pas du mandat du sous-groupe thématique ou du groupe de travail sur la VBG. La responsabilité en incombe aux coordonnateurs de la lutte contre l'exploitation et les abus sexuels affectés par l'équipe de pays des Nations Unies (voir la Norme 15 : Coordination de l'action contre la VBG), afin de garantir l'indépendance, l'intégrité et la confidentialité des procédures de signalement obligatoire et des processus d'enquête.
- Les prestataires de services qui interviennent auprès des survivantes de VBG doivent connaître les procédures de signalement communautaires et les processus d'enquête en vue de les expliquer aux survivantes afin qu'elles puissent donner leur consentement éclairé en la matière (voir la Norme 6 : La gestion de cas de VBG).

EXERCICE

5

Prévention de l'exploitation et des abus sexuels – vrai ou faux



Préparation : un espace ouvert est nécessaire pour cette activité.



Matériel : recopiez les affirmations ci-dessous sur des diapositives PowerPoint.



Durée : une heure.



Consignes : voir ci-dessous.

1. Cette activité peut être menée de deux manières différentes, en fonction du nombre de participants et de la taille de la salle où se déroule la séance de formation. Les consignes pour l'option A sont énoncées ci-dessous ; pour l'option B, veuillez vous référer au point 3.
2. Option A :
 - Libérez le milieu de la salle afin que les participants aient suffisamment d'espace pour s'y réunir. Les participants doivent former une seule file tournée vers l'avant de la salle.
 - Demandez aux participants d'accorder une attention particulière à chacune des affirmations que vous lisez. S'ils estiment qu'un énoncé est VRAI, ils doivent faire un pas vers la DROITE ; s'ils estiment qu'un énoncé est FAUX, ils doivent faire un pas vers la GAUCHE. Vous pouvez faire un essai avec une phrase simple telle que « La couleur du ciel est verte ». Les participants devront se déplacer après chaque énoncé et discuter brièvement des résultats. Avant de lire l'affirmation suivante, demandez aux participants de revenir à leur position de départ.
3. Option B : S'il n'y a pas suffisamment d'espace, lisez les affirmations aux participants et demandez-leur de lever la main s'ils estiment qu'un énoncé est VRAI et de garder la main baissée s'ils estiment qu'un énoncé est FAUX.

Vous pouvez lire les affirmations suivantes dans l'ordre que vous souhaitez :

- Toutes les formes d'exploitation et d'abus sexuels à l'égard des femmes sont des types de VBG.
- Les survivantes d'exploitation et d'abus sexuels devraient avoir accès à des services différents de ceux destinés aux survivantes de VBG.

- *Le personnel travaillant dans le cadre des programmes de lutte contre la VBG n'a pas besoin de connaître les procédures de signalement et les processus d'enquête relatifs à l'exploitation et aux abus sexuel ; après tout, il ne travaille qu'avec les survivantes de VBG.*
- *L'exploitation et les abus sexuels découlent des abus structurels de pouvoir et d'autorité.*
- *Si la loi d'un pays autorise à payer pour avoir des relations sexuelles, les acteurs humanitaires travaillant dans ce pays sont autorisés à offrir de l'argent ou d'autres biens ou services aux femmes et aux filles en échange de rapports sexuels.*
- *Les responsables des programmes de lutte contre la VBG sont chargés d'intervenir face à l'exploitation et aux abus sexuels liés aux activités ou à la présence des acteurs humanitaires sur les sites où ils travaillent si de telles interventions ne sont pas déjà prévues.*
- *La prévention de l'exploitation et des abus sexuels s'inscrit dans l'atténuation des risques de VBG. Par conséquent, les spécialistes de la VBG doivent aider les acteurs d'autres secteurs à intégrer l'atténuation des risques de VBG dans leurs activités.*
- *Un groupe de coordination de l'action contre la VBG n'est pas tenu de jouer un rôle actif dans la prévention de l'exploitation et des abus sexuels.*



Notes de l'animateur

Réponses :

1. **Toutes les formes d'exploitation et d'abus sexuels à l'égard des femmes sont des types de VBG.**

VRAI : L'exploitation et les abus sexuels à l'égard des femmes constituent une forme de VBG.

L'exploitation sexuelle est définie par l'ONU comme tout abus ou toute tentative d'abus d'un état de vulnérabilité, d'un rapport de force inégal ou de rapports de confiance à des fins sexuelles, y compris, mais non exclusivement en vue d'en tirer un avantage pécuniaire, social ou politique.

En tant que telle, l'expression « exploitation sexuelle » est un terme générique qui se rapporte à plusieurs actes décrits ci-dessous, notamment les rapports sexuels transactionnels, la sollicitation de relations sexuelles de nature transactionnelle et les relations qui relèvent de l'exploitation.

L'abus sexuel est défini comme toute intrusion physique à caractère sexuel ou toute menace d'intrusion physique à caractère sexuel commise par la force, sous la contrainte ou à la faveur d'un rapport inégal. Toute activité sexuelle avec un enfant constitue un abus sexuel. On entend par intrusion physique une activité sexuelle. L'expression « abus sexuel » est un terme générique qui se rapporte à plusieurs actes décrits ci-dessous, y compris le viol, l'agression sexuelle, les relations sexuelles avec un mineur et l'activité sexuelle avec un mineur de moins de 18 ans.

L'expression « violence basée sur le genre » (VBG) est un terme générique désignant tout acte préjudiciable à l'égard d'une personne commis contre son gré et reposant sur les différences entre hommes et femmes définies par la société (c'est-à-dire les différences liées au genre). Il englobe les actes qui infligent ou menacent d'infliger des **souffrances ou des préjudices physiques, sexuels ou mentaux, la coercition et d'autres entraves à la liberté**. Partout dans le monde, la violence basée sur le genre touche de manière disproportionnée les femmes et les filles en raison de la place subalterne qu'elles occupent dans la société. Ainsi, ce terme souligne avant tout les risques disproportionnés de violence à l'égard des femmes et des filles qui découlent des inégalités de genre.

L'exploitation et les abus sexuels sont donc bien une forme de VBG.

2. **Les survivantes d'exploitation et d'abus sexuels devraient avoir accès à des services différents de ceux destinés aux survivantes de VBG.**

FAUX : Les survivantes d'exploitation et d'abus sexuels sont des survivantes de VBG et doivent par conséquent être orientées vers les services de prise en charge des cas VBG existants. Il n'y a pas lieu d'établir un système d'orientation parallèle. Il convient d'utiliser le système d'intervention mis en place dans le cadre de la lutte contre la VBG pour orienter les femmes et les filles souhaitant accéder à des services de soutien à la suite des incidents d'exploitation ou de violences sexuelles commis par des acteurs humanitaires ou par d'autres responsables.

Dans les cas d'exploitation, d'abus sexuels et de violences sexuelles impliquant des enfants, les intervenants des secteurs de la protection de l'enfance et de la prise en charge des cas des VBG doivent travailler en étroite collaboration pour veiller à ce que tous les survivants (filles et garçons, jeunes et adolescents) reçoivent un soutien adéquat et adapté à leur

genre et à leur âge. Les intervenants de ces deux secteurs doivent appliquer les directives énoncées dans le document suivant : [La prise en charge des enfants ayant subi des violences sexuelles en situations de crise humanitaire – Guide destiné aux prestataires de services de santé et de services psychosociaux.](#)

Dans les contextes où les intervenants travaillant dans le cadre des programmes de protection de l'enfance et des programmes de lutte contre la VBG fournissent des services de prise en charge des cas, il est recommandé d'établir des accords entre les différentes organisations concernant la coordination au niveau des services. Voir, par exemple, la Norme 6 : La gestion de cas de VBG, et l'action clé qui préconise de proposer aux assistantes sociales chargées de la protection de l'enfance et de la protection des formations conjointes sur la coordination et le recensement des services d'intervention, ainsi que de mettre en place des systèmes d'orientation communs et des modes opérationnels normalisés afin de définir des critères clairs relatifs aux services de soutien spécialisé destinés aux adolescent(e)s.

Lorsque les services d'intervention dans les secteurs de la protection de l'enfance et de la lutte contre la VBG sont équipés pour répondre aux besoins des enfants survivants de violences sexuelles, les enfants et les adolescents, filles et garçons, bénéficient d'un meilleur accès à des services de prise en charge adaptés à l'âge et au genre

- 3. Le personnel travaillant dans le cadre des programmes de lutte contre la VBG n'a pas besoin de connaître les procédures de signalement et les processus d'enquête relatifs à l'exploitation et aux abus sexuels ; après tout, il ne travaille qu'avec les survivantes de VBG.**

FAUX : Les prestataires de services travaillant dans le cadre des programmes de la lutte contre la VBG doivent connaître les procédures de signalement communautaires et les processus d'enquête en vue de pouvoir en informer les survivantes de VBG afin qu'elles puissent donner leur consentement éclairé en la matière (voir la Norme 6 : La gestion de cas de VBG).

- 4. L'exploitation et les abus sexuels découlent des abus structurels de pouvoir et d'autorité.**

VRAI : Référez-vous aux définitions de l'exploitation et des abus sexuels données dans la réponse à l'énoncé 1 et soulignez l'expression suivante :
« tout abus ou toute tentative d'abus d'un état de vulnérabilité, d'un rapport de force inégal ou de rapports de confiance ».

- 5. Si la loi d'un pays autorise à payer pour avoir des relations sexuelles, les acteurs humanitaires travaillant dans ce pays sont autorisés à offrir de l'argent ou d'autres biens ou services aux femmes et aux filles en échange de rapports sexuels.**

FAUX : L'exploitation sexuelle commerciale, c'est-à-dire le fait de payer des femmes et des filles pour avoir des relations sexuelles, est interdite, même si elle est autorisée par la loi du pays. Veuillez également noter qu'une méprise sur l'âge de l'enfant ne saurait être invoquée comme justification. Toute activité sexuelle avec des enfants (personnes de moins de 18 ans) est interdite, quel que soit l'âge de la majorité ou l'âge du consentement dans le pays en question.

- 6. Les responsables des programmes de lutte contre la VBG sont chargés d'intervenir face à l'exploitation et aux abus sexuels liés aux activités ou à la présence des acteurs humanitaires sur les sites où ils travaillent si de telles interventions ne sont pas déjà prévues.**

FAUX : Les acteurs de la programmation visant la VBG doivent collaborer avec les acteurs du secteur de la protection ainsi qu'avec les responsables de la prévention de l'exploitation et

des abus sexuels pour plaider auprès des principaux dirigeants de toutes les organisations en faveur de la mise en place de réseaux interorganisations, de points focaux et de procédures d'orientation et de signalement claires des cas d'exploitation et d'abus sexuels.

7. La prévention de l'exploitation et des abus sexuels s'inscrit dans l'atténuation des risques de VBG. Par conséquent, les spécialistes de la VBG doivent aider les acteurs d'autres secteurs à intégrer l'atténuation des risques de VBG dans leurs activités

VRAI : Tout comme pour la prévention de l'exploitation et des abus sexuels, les spécialistes de la VBG ne sont pas les seuls à devoir intégrer l'atténuation des risques de VBG dans leur programmation. Cette responsabilité incombe aux acteurs de tous les secteurs. Compte tenu de leurs compétences techniques, les spécialistes de la VBG peuvent toutefois apporter une aide précieuse aux autres secteurs à cet effet.

8. Un groupe de coordination de l'action contre la VBG n'est pas tenu de jouer un rôle actif dans la prévention de l'exploitation et des abus sexuels.

FAUX : Un groupe de coordination de l'action contre la VBG doit assumer deux fonctions essentielles concernant l'exploitation et les abus sexuels : 1) soutenir la mise en œuvre sur le terrain des protocoles d'assistance aux survivantes de l'exploitation et des abus sexuels, et 2) soutenir la prévention de l'exploitation et des abus sexuels. Le sous-groupe thématique sur la VBG/secteur de l'action contre la VBG doit veiller à ce que tous ses membres comprennent et appliquent les politiques relatives à la lutte contre l'exploitation et les abus sexuels. Il doit suivre les principes directeurs du CPI et élaborer des stratégies pour encourager ses membres à adhérer au Code de conduite ainsi qu'aux meilleures normes et pratiques de la lutte contre l'exploitation et les abus sexuels. Le sous-groupe thématique/secteur de la lutte contre la VBG doit au besoin aider les organisations affiliées à mettre au point des politiques en matière d'exploitation et d'abus sexuels, par exemple en leur fournissant un modèle de code de conduite qu'elles peuvent par la suite adapter à leurs activités. Ces efforts doivent être, si possible, coordonnés avec le réseau interorganisations chargé de la lutte contre l'exploitation et les abus sexuels.

Points clés à retenir :

- La prévention de l'exploitation et des abus sexuels est la responsabilité de l'ensemble de l'organisation. Cela signifie que tous les services de l'organisation en question (notamment ceux de l'administration, des opérations, des ressources humaines, ainsi que ceux chargés de la programmation) doivent prendre des mesures à cet effet.
- Tous les secteurs doivent élaborer et mettre en œuvre des interventions afin de minimiser les risques d'exploitation et d'abus sexuels et d'orienter les survivantes de VBG vers les services de soins appropriés.
- L'implication de travailleurs humanitaires est une grave violation de notre responsabilité de ne pas nuire et va à l'encontre des principes sur lesquels repose l'action humanitaire.
- Des politiques, des normes et des garanties claires, accessibles et adéquates doivent être mises en place pour lutter contre l'exploitation, les abus et le harcèlement sexuels. En outre, chaque organisation est tenue de veiller à ce que toutes ces mesures soient communiquées à l'ensemble de son personnel ainsi qu'à ses partenaires, fournisseurs, consultants et bénévoles. Il est impératif d'organiser des sessions de formation régulières pour inciter chacun à adopter une approche de tolérance zéro en matière d'exploitation, d'abus et de harcèlement sexuels.

NORME

10 Justice et aide judiciaire

Les secteurs juridique et judiciaire aident les survivantes de VBG à accéder à des services sûrs et centrés sur elles, qui protègent leurs droits et facilitent leur accès à la justice.

Contenu :



Présentation PowerPoint sur l'aperçu de la Norme 10



4 exercices sur la justice et le soutien juridique

EXERCICE

1

Scénario



Consignes :

Les participants travailleront en groupe pour lire les questions associées au scénario et y répondre. Ils devront identifier les actions clés en se basant sur les Normes minimales sur la VBG pour résoudre les difficultés relatives à la programmation et établir des liens entre les Normes. La réponse au scénario peut s’inspirer de plusieurs Normes. Pour répondre aux questions, les participants devront également s’appuyer sur les Principes directeurs de l’action contre la VBG et sur les approches abordées dans l’Introduction et la section consacrée à la Norme 1 : Principes directeurs de l’action contre la VBG.



SCÉNARIO³⁸

Vous travaillez dans un village où les auteurs de VBG sont rarement punis. Les survivantes de VBG ne viennent pas réclamer justice et ne sollicitent pas d’aide juridique en raison de la stigmatisation et de la peur des représailles. En outre, le village ne dispose pas d’une force de police fonctionnelle ou d’un système judiciaire officiel.

Vous êtes bien connu(e) au sein de la communauté pour votre travail en matière de VBG, en particulier vos initiatives visant à aider les survivantes à accéder aux services et aux campagnes luttant contre les attitudes, les croyances et les normes qui constituent les causes premières de la VBG.

Une survivante vient vous voir pour vous dire qu’elle vous fait confiance et pour vous demander d’organiser une séance de médiation entre elle et son mari. En effet, les agresseurs sont rarement arrêtés ou détenus en raison de l’absence d’une force de police fonctionnelle, et elle voudrait que vous l’aidiez à résoudre le problème de violence sexuelle qu’elle subit de la part de son mari.



QUESTIONS

1. Quelles actions clés pourraient éclairer vos décisions concernant les prochaines étapes ?
2. Comment pouvez-vous aider la survivante dans sa quête de justice tout en protégeant ses droits et en veillant à ce que l’accès à la justice soit conforme aux normes et aux principes internationaux ?

.....

.....

.....

³⁷ Adapté du document suivant : UNFPA, 2017. *Facilitator’s Guide : Understanding the Minimum Standards for Prevention and Response to Gender-Based Violence in Emergencies*, p. 24.



Notes de l'animateur

Réponses :

1. Quelles actions clés pourraient éclairer vos décisions concernant les prochaines étapes ?

- Écouter et aborder les préoccupations des femmes et des filles concernant l'accès à la justice, notamment concernant les moyens d'accès physiques et financiers, ainsi que les facteurs relatifs aux normes sociales et aux rapports entre les genres.
- Préconiser une approche de la justice centrée sur les survivantes et qui privilégie leurs droits, leurs besoins, leur dignité et leurs choix, notamment celui de recourir ou non aux services juridiques et/ou judiciaires.
- Dialoguer avec les femmes et les filles ainsi qu'avec des spécialistes des droits des femmes afin d'évaluer l'aptitude des secteurs formel et informel de la justice à traiter les incidents de VBG conformément aux principes d'éthique et de sécurité.
- Promouvoir l'accès à des organisations locales de soutien juridique employant du personnel formé quant aux Principes directeurs de l'action contre la VBG, afin de venir en aide aux survivantes et de défendre leurs droits.
- Intégrer les services d'aide juridique et les acteurs du secteur de la justice ayant suivi une formation adéquate au sein du système général d'orientation des cas de VBG. Informer la population concernée sur les droits, les recours et les services de soutien aux survivantes.
- Sensibiliser les communautés aux lois et aux politiques qui défendent les droits des femmes et des filles et les protègent contre la VBG, et garantir l'accès des survivantes aux services de prise en charge.
- Collaborer avec les groupes locaux de femmes pour établir un dialogue constructif avec les dirigeants communautaires qui appliquent des systèmes judiciaires coutumiers ou informels non respectueux des droits des femmes.
- Soutenir l'élaboration de modes opérationnels normalisés et la mise en place de systèmes d'orientation afin d'adopter une approche centrée sur les survivantes lors de la prise en charge des cas de VBG, et impliquer la police, les conseillers juridiques et d'autres acteurs du secteur judiciaire dans ces efforts, conformément aux Directives du CPI (voir la Norme 15 : Coordination de l'action contre la VBG).

2. Comment pouvez-vous aider la survivante dans sa quête de justice tout en protégeant ses droits et en veillant à ce que l'accès à la justice soit conforme aux normes et aux principes internationaux ?

Référez-vous à la [note d'orientation 3 : Mécanismes de justice informelle et méthodes parallèles de règlement des différends](#), dans la Norme 10 : Justice et aide judiciaire.

Il existe différentes stratégies pour minimiser les risques encourus par les femmes et les filles lorsque l'on travaille avec des mécanismes de justice informelle, notamment :

- collaborer avec des organisations de défense des droits des femmes ou des organisations juridiques de femmes pour mettre au point et renforcer des mécanismes de justice informelle qui répondent aux besoins des survivantes ;

- établir un dialogue constructif avec les dirigeants traditionnels qui sont souvent les « gardiens de la culture », et qui possèdent l'autorité nécessaire pour encourager une évolution positive des coutumes et des traditions en vue de renforcer les droits des femmes ;
- mettre en œuvre des mesures qui favorisent la participation des femmes dans les mécanismes de justice informelle ou communautaire et qui leur permettent d'assumer un rôle de leader ;
- renforcer les rapports ou créer des liens positifs entre les secteurs judiciaires formel et informel ;
- prévoir des possibilités de recours judiciaire pour les personnes, notamment les femmes, qui ont le sentiment d'avoir été discriminées par les systèmes judiciaires traditionnels.

Points clés à retenir :

- Le rôle des acteurs de la lutte contre la VBG est de veiller à ce que le processus judiciaire suive une approche centrée sur les survivantes au sein des systèmes judiciaires formel et informel.
- Les acteurs de la lutte contre la VBG doivent avoir conscience des risques inhérents que les mécanismes de justice informelle présentent pour les survivantes. Ils doivent informer ces dernières de ces risques en termes clairs, sans porter de jugement et en respectant les souhaits des survivantes concernant la recherche d'une solution judiciaire.
- Les mécanismes de justice informelle peuvent comporter des risques pour la sécurité des femmes et des filles, et perpétuer l'impunité des agresseurs. La médiation, en particulier, ne suit pas l'approche centrée sur les survivantes et enfreint les Principes directeurs de l'action contre la VBG. Dans les cas de violences conjugales ou d'autres formes de violence de la sphère « privée », par exemple, l'agresseur et la survivante peuvent être considérés comme également responsables et être tous deux appelés à modifier leur comportement pour résoudre le problème. La survivante peut également être exposée à une violence accrue chez elle pour avoir eu recours au processus de médiation.
- **Les intervenants ne devraient jamais servir d'intermédiaire entre une survivante et un agresseur, même si la survivante le demande.** Cela présente un grand risque pour la survivante, les travailleurs sociaux et l'organisation. Les organisations doivent mettre au point des principes directeurs clairs quant à la manière de répondre aux demandes de médiation afin de protéger les survivantes (voir la Norme 6 : La gestion de cas de VBG).

EXERCICE

2

Définition de la « justice »



Matériel : feuilles de tableau, marqueurs.



Durée : 50 minutes.



Consignes :

- Répartissez les participants en groupes de trois à quatre personnes. Demandez à chaque groupe de rédiger ses réponses en vue de les présenter à l'ensemble des participants à la fin de l'exercice.
- Demandez à chaque groupe de réfléchir et de répondre aux questions suivantes :
 - Quelle est leur définition de la « justice » en général ?
 - Comment les survivantes de VBG peuvent-elles réussir à obtenir justice dans le contexte local ?
- Après 15 minutes de discussion en petits groupes, demandez aux groupes de présenter leurs définitions de la « justice » en plénière. Attirez l'attention sur les similitudes entre les définitions des différents groupes.
- Dressez la liste de toutes les options de « justice » possibles recensées dans le contexte.
- Terminez l'exercice en discutant des mesures possibles à mettre en œuvre pour améliorer l'accès des survivantes à la justice au sein de la communauté.



Notes de l'animateur

Réponses :

1. Définition de la « justice » :

- La justice est un principe philosophique, juridique et moral fondamental. C'est un idéal qui est souvent considéré comme essentiel pour la vie sociale et la civilisation. Bien que la justice soit un principe universellement applicable, ce que l'on considère comme étant juste varie considérablement d'une culture à l'autre.
- L'accès à la justice pour les survivantes s'inscrit dans la lutte multisectorielle contre la VBG et constitue également un aspect crucial de la prévention de la VBG ; le secteur judiciaire a un rôle important à jouer pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes et des filles.
- L'accès à la justice est indispensable pour la protection des droits des femmes et permet aux femmes et aux filles d'exercer tous les autres droits, notamment le droit de mener une vie exempte de violence, de discrimination et d'inégalités.

2. Comment les survivantes de VBG peuvent-elles réussir à obtenir justice dans le contexte local ?

- Bien souvent, en particulier dans les camps, la vie des personnes déplacées et réfugiées est régie par un système judiciaire complexe qui s'appuie sur plusieurs sources de droit, notamment les lois applicables dans le pays d'asile et celles en vigueur dans le pays d'origine. Il peut également y avoir une multitude de mécanismes formels ou informels chargés de faire appliquer les lois et les règlements.
- Les services facilitant l'accès général à la justice pour les survivantes de VBG peuvent s'appuyer sur des mécanismes de justice formelle et informelle (par exemple, médiation, arbitrage, compensation, etc.).

Points clés à retenir :

- Dans de nombreuses situations, le système judiciaire ne répond pas aux besoins des survivantes et risque d'exacerber les risques de violence.
- Les acteurs de la programmation en matière de VBG peuvent collaborer avec des partenaires pour coordonner, encourager et faciliter l'accès des survivantes à la justice et aux services d'aide juridique.
- Il est indispensable d'investir dans des mesures proactives afin d'améliorer l'accès à la justice des femmes et des filles dans le cadre de l'action pour la protection des droits des femmes, car les systèmes en place ne permettent souvent pas de protéger les femmes et les filles contre la violence, la discrimination et les inégalités.

EXERCICE

3

Obstacles à l'accès à l'aide juridique pour les survivantes de VBG



Matériel : tableau à feuilles mobiles et marqueurs.



Durée : 30 minutes.



Consignes :

- Répartissez les participants en groupes de trois à quatre personnes.
- Demandez à chaque groupe de tracer deux colonnes sur une feuille et de les intituler comme suit :
 - **Colonne 1** : liste des obstacles à l'accès à la justice et à l'aide juridique pour les survivantes de VBG (« Obstacles à l'accès à l'aide juridique ») ;
 - **Colonne 2** : liste des mesures pour surmonter ces obstacles (« Comment surmonter les obstacles »).
- Invitez les participants à réfléchir aux obstacles et aux stratégies dans leur contexte d'intervention et en fonction de leur expérience en matière de programmation.
- Accordez 15 à 20 minutes aux groupes pour remplir les deux colonnes.
- En plénière, appuyez-vous sur les réponses des groupes pour dresser la liste des principaux obstacles à l'accès à l'aide juridique et des mesures pour les surmonter.
- Si vous le souhaitez, vous pouvez discuter des différentes possibilités pour améliorer les services judiciaires et juridiques dans le contexte d'intervention. Encouragez les participants à considérer des mesures à mettre en œuvre immédiatement pour améliorer l'accès des survivantes de VBG à l'aide juridique.



Notes de l'animateur

Réponses :

- Dans les situations d'urgence humanitaire, les obstacles entravant l'accès à une protection juridique efficace pour les femmes et les filles sont encore plus difficiles à surmonter et peuvent se traduire par un accès restreint à la justice et à l'aide juridique pour les femmes et les filles déplacées, qui n'ont pas de statut juridique, par un système judiciaire local surchargé et manquant de ressources, par l'absence de services d'interprétation ou de soutien juridique à l'intention des populations déplacées, ainsi que par des infrastructures judiciaires insuffisantes.
- En règle générale, les services d'aide juridique à l'intention des survivantes de VBG ne reçoivent pas de financements suffisants, manquent de personnel et sont de mauvaise qualité. Le problème est bien souvent systémique et découle de l'absence de protocoles en matière de VBG et d'une législation insuffisante, inexistante, non appliquée ou négligée.

En général, les principaux obstacles à l'accès à la justice et à l'aide juridique sont les suivants :

- **Obstacles physiques :**
 - absence d'une force de police, de tribunaux ou de services d'aide judiciaire locaux ;
 - manque de femmes policières qualifiées ;
 - absence d'un espace privé dans les postes de police ;
 - accès réduit pour les personnes en situation de handicap ;
 - coût élevé de la représentation juridique.
- **Obstacles sociaux et culturels :**
 - peur de représailles de la part de l'agresseur et/ou des membres de sa famille ;
 - crainte de la survivante d'être mise à l'écart par sa propre famille ;
 - stigmatisation et croyances culturelles concernant la VBG parmi les membres de la communauté et les prestataires de services juridiques ;
 - peur de la survivante d'être tenue responsable de l'agression ;
 - sentiment de honte de la survivante.
- **Obstacles structurels**
 - dépendance économique et sociale des femmes vis-à-vis de leur conjoint ou d'autres hommes de leur famille ;
 - préoccupations concernant le statut juridique dans un pays étranger ;
 - système juridique du pays ne reconnaissant pas certaines formes de VBG, par exemple le viol conjugal, la violence domestique, etc. ;
 - stigmatisation (de la part de la police, des tribunaux, des prestataires de services d'aide juridique, etc.) ;
 - manque de confiance dans le système judiciaire ;
 - méconnaissance des lois et des droits ;

- corruption ;
- lenteur des procédures d'enquête par les forces de l'ordre et les prestataires de soins de santé, ou procédés inadéquats d'enregistrement et de conservation des éléments de preuve ;
- lois discriminatoires ;
- impunité des coupables ;
- manque de compassion ou partialité de la part des représentants de la justice.

Points clés à retenir :

- Les acteurs de la programmation en matière de VBG doivent écouter et aborder les préoccupations des femmes et des filles concernant l'accès à la justice, notamment concernant les moyens d'accès physiques et financiers, ainsi que les facteurs relatifs aux normes sociales et aux rapports entre les genres.
- Il convient d'effectuer des évaluations pour recenser les obstacles qui empêchent les survivantes d'exercer leur liberté de choix concernant l'accès à la justice (par exemple, procédures de signalement obligatoire dans les établissements de santé), et d'y inclure les questions relatives aux différents types de violence (par exemple, violences conjugales, agression sexuelle, trafic d'êtres humains, mutilations génitales féminines/excision).
- Les acteurs de la programmation visant la VBG doivent promouvoir l'accès à des organisations locales de soutien juridique employant du personnel formé quant aux Principes directeurs de l'action contre la VBG, afin de venir en aide aux survivantes et de défendre leurs droits.

EXERCICE

4

Aide juridique et principe visant à « ne pas nuire »



Préparation : recopier le scénario sur une diapositive PowerPoint.



Matériel : tableau à feuilles mobiles.



Durée : 30 minutes.



Consignes :

- Recopiez le scénario suivant sur une diapositive PowerPoint ou un tableau à feuilles mobiles :

Après des années d'occupation et de guerre civile, une ville a enfin été libérée et les ONG rouvrent leurs bureaux et recommencent à fournir des services de protection, notamment en matière de VBG et d'assistance juridique. En tant que travailleurs sociaux œuvrant dans le cadre des programmes de lutte contre la VBG, vous aidez les survivantes qui veulent porter plainte contre leurs agresseurs. Avec le consentement éclairé d'une survivante, vous contactez une ONG spécialisée dans l'assistance juridique. Malgré les lois en vigueur et le libre accès aux tribunaux, les avocats de l'ONG mettent en garde contre le recours à l'assistance juridique dans les cas de VBG, expliquant que la survivante risque d'être tuée et que cela met également en danger la sécurité des avocats.

- Menez une séance de discussion sur les questions suivantes :
 - Si la survivante insiste pour déposer plainte, comment pouvez-vous concilier l'approche centrée sur la survivante avec le principe visant à « ne pas nuire » ? Lequel de ces deux aspects devriez-vous alors privilégier ?
- Après quelques échanges, posez la question suivante :
 - D'autres ONG fournissant des services d'aide juridique vous disent qu'elles sont disposées à fournir une telle assistance aux survivantes de VBG et vous assurent qu'il n'y a pas de problème. Que faites-vous ?



Notes de l'animateur

Réponses :

- 1. Si la survivante insiste pour déposer une plainte, comment pouvez-vous concilier l'approche centrée sur la survivante avec le principe visant à « ne pas nuire » ? Lequel de ces deux aspects devriez-vous alors privilégier ?**
 - L'ensemble des acteurs doit avant tout donner la priorité à la sûreté et à la sécurité de la survivante, de ses enfants, des autres membres de sa famille ainsi que des personnes qui lui viennent en aide. Dans ce scénario, le personnel de l'ONG devrait éviter de prendre des mesures qui pourraient mettre la survivante et la vie de cette dernière en danger.
 - La « sécurité » est un principe directeur fondamental de l'action contre la VBG qui sous-tend l'approche centrée sur les survivantes.
 - Le principe visant à « ne pas nuire » signifie les organisations humanitaires doivent s'efforcer de minimiser le tort qu'elles pourraient causer par inadvertance, du fait de leur présence ou de l'assistance qu'elles fournissent. Ces conséquences négatives involontaires sont parfois importantes et complexes. Les acteurs humanitaires peuvent adhérer plus étroitement au principe visant à « ne pas nuire » en appliquant les Principes directeurs de l'action contre la VBG.
 - Dans le cas présent, le principe visant à « ne pas nuire » s'inscrit dans l'approche centrée sur les survivantes en raison des risques pour la survivante et le personnel de l'ONG.
 - Les acteurs de la programmation en matière de VBG peuvent minimiser les dommages causés aux femmes et aux filles en se conformant aux Principes directeurs de l'action contre la VBG (voir la Norme 1 : Principes directeurs de l'action contre la VBG).
- 2. D'autres ONG fournissant des services d'aide juridique vous disent qu'elles sont disposées à fournir une telle assistance aux survivantes de VBG et vous assurent qu'il n'y a pas de problème. Que faites-vous ?**
 - Comme indiqué précédemment, l'ensemble des acteurs doit avant tout donner la priorité à la sûreté et à la sécurité de la survivante, de ses enfants, des autres membres de sa famille ainsi que des personnes qui lui viennent en aide.
 - Les acteurs de la programmation visant la VBG doivent effectuer des évaluations et des sessions d'écoute régulières auprès d'un panel diversifié de femmes et de filles d'âges différents afin de déterminer : 1) les obstacles entravant l'accès des survivantes de VBG à l'aide juridique ; 2) les risques pour la sûreté et la sécurité auxquels sont exposés les survivantes, leur famille, le personnel des ONG et les prestataires de services travaillant dans le cadre de la lutte contre la VBG lorsqu'une plainte est déposée contre l'agresseur ; et 3) si ces ONG adhèrent aux Principes directeurs de l'action contre la VBG lorsqu'elles interviennent auprès des survivantes. (Voir la Norme 9 : Sécurité et atténuation des risques.)
 - Les résultats de ces mesures d'atténuation des risques, prises dans le cadre d'une approche centrée sur les survivantes, doivent primer sur toute garantie avancée par d'autres ONG.

Points clés à retenir :

- Les femmes et les filles qui signalent un incident de VBG ou des maltraitances s'exposent bien souvent à un risque accru de nouvelles violences et de représailles de la part de leur(s) agresseur(s), des gens qui protègent ce(s) dernier(s), voire des membres de leur propre famille ou de la communauté à cause, entre autres, des conceptions patriarcales concernant la notion d'honneur. Les violences conjugales et les violences sexuelles commises dans le cadre d'un conflit ou pour des motifs politiques peuvent présenter des risques particulièrement complexes pour la sécurité de la survivante et pour son entourage.
- Il est impératif d'analyser les risques pour garantir que la programmation en matière de VBG adhère au principe humanitaire fondamental visant à « ne pas nuire ».

NORME
11

Trousses d'hygiène féminine, aide en espèces et en bons d'achat

Les femmes et les filles reçoivent des troussees d'hygiène féminine et/ou une aide en espèces et en bons d'achat afin de réduire les risques de VBG, et de promouvoir la sécurité et la dignité.

Contenu :



Présentation PowerPoint sur l'aperçu de la Norme 11



4 exercices sur les troussees d'hygiène féminine et l'aide en espèces et en bons d'achat

**Consignes :**

Les participants travailleront en groupe pour lire les questions associées au scénario et y répondre. Ils devront identifier les actions clés en se basant sur les Normes minimales sur la VBG pour résoudre les difficultés relatives à la programmation et établir des liens entre les Normes. La réponse au scénario peut s'inspirer de plusieurs Normes. Pour répondre aux questions, les participants devront également s'appuyer sur les Principes directeurs de l'action contre la VBG et sur les approches abordées dans l'Introduction et la section consacrée à la Norme 1 : Principes directeurs de l'action contre la VBG.

**SCÉNARIO**

Votre organisation prévoit de distribuer une petite aide en espèces à tous les ménages ayant des enfants pour répondre aux besoins d'hygiène des femmes et des enfants à la suite d'un séisme. Votre organisation a également reçu un financement pour tester dans la région un système de transfert d'argent pour appareils mobiles, et l'équipe de direction souhaite mettre en œuvre ce projet pilote dans votre zone d'intervention. Vous devez au préalable valider la liste des familles concernées qui a été préparée par les autorités locales. Vous donnez la priorité aux bénéficiaires féminins qui font partie de cette liste ; cependant, vous avez reçu des retours dans le cadre des groupes de discussion selon lesquels 1) de nombreuses femmes craignent de ne pas pouvoir contrôler l'argent reçu ; et 2) certains des bénéficiaires que vous avez proposés n'ont pas accès aux appareils mobiles nécessaires pour utiliser ce système de transfert d'argent.

**QUESTIONS**

1. **Quelles sont les actions clés de la Norme 11 sur lesquelles vous pouvez vous appuyer en ce qui concerne l'aide en espèces et en bons d'achat ?**
2. **Quelles stratégies d'atténuation mettriez-vous en œuvre pour améliorer la protection des femmes bénéficiaires ?**

.....

.....

.....

.....



Notes de l'animateur

Réponses :

Actions clés pertinentes :

- Consulter les femmes et les filles pour déterminer la faisabilité d'une aide en espèces et en bons d'achat, en évaluant notamment les risques de VBG et les avantages potentiels, et faciliter le repérage des risques de VBG et des mesures d'atténuation éventuelles.
- Mettre au point des mécanismes de rétroaction efficaces et appuyer le suivi des risques ou des conséquences préjudiciables imprévues qui pourraient survenir dans le cadre de la distribution d'espèces (par exemple, l'escalade des violences conjugales ou l'impossibilité d'utiliser et de contrôler l'argent reçu). Le suivi des aspects sensibles ne doit être effectué que par des spécialistes de la VBG (voir la Norme 9 : Sécurité et atténuation des risques).
- Préconiser la mise en œuvre d'un programme d'aide en espèces et en bons d'achat qui minimise les risques de VBG et collaborer, le cas échéant, avec les acteurs chargés de la distribution d'espèces pour intégrer les questions relatives à la VBG au sein de la programmation.
- Collaborer avec les acteurs chargés de distribuer l'aide en espèces et en bons d'achat ou intégrer directement [cette aide dans les services de prise en charge des cas de VBG](#) afin de répondre aux besoins en matière de protection de leurs clientes d'une manière adéquate et sécurisée.
- Élaborer des modes opérationnels normalisés, notamment un protocole concernant le partage d'informations entre les acteurs de la programmation visant la VBG et ceux chargés de distribuer l'aide en espèces et en bons d'achat si vous travaillez ensemble sur la programmation de cette aide dans le cadre de la prise en charge des cas de VBG (voir la note d'orientation 3).
- Collaborer avec le(s) intermédiaire(s) désigné(s) afin d'adapter le cas échéant les aspects relatifs à la distribution de l'aide en espèces et en bons d'achat (par exemple, le mécanisme de distribution des fonds, le montant, la durée ou la fréquence des transferts), de maximiser les avantages de la protection et de minimiser les risques.

Stratégies d'atténuation :

- Consulter les communautés (des panels diversifiés de femmes et d'hommes d'âges différents) en vue de déterminer les critères de ciblage.
- Établir impérativement une bonne communication avec les communautés concernées afin de pouvoir tester les hypothèses et effectuer des évaluations adaptées au contexte, portant notamment sur les préférences des bénéficiaires et les risques de VBG. Par exemple, un transfert d'argent effectué par le biais d'un appareil mobile peut être inaccessible et exacerber les risques (par exemple, les commerçants ou autres intermédiaires qui proposent une aide, mais volent l'argent du ou de la bénéficiaire) pour les femmes et les filles qui n'ont pas de téléphone portable, qui ne savent pas comment l'utiliser et/ou qui ne peuvent pas lire l'écran (notamment les femmes âgées et/ou les femmes et les filles qui n'ont pas pu compléter leur scolarité).
- Effectuer une [analyse des risques de VBG dans le cadre de la distribution d'une aide en espèces et en bons d'achat](#), en tenant compte des risques relatifs à la VBG et des stratégies d'atténuation pour différents individus et groupes à risque.

- Inclure des protocoles sur la protection des données dans les accords conclus avec les prestataires de services.
- Identifier toutes les mesures supplémentaires à mettre en place pour garantir un accès sécurisé à l'aide en espèces et en bons d'achat ou mettre au point, le cas échéant, des systèmes de distribution alternatifs pour les personnes les plus marginalisées du groupe cible.
- Tenir compte des obstacles supplémentaires potentiels et des risques de discrimination en fonction de l'âge, du genre, du handicap et d'autres caractéristiques diverses afin de garantir un accès sécurisé à l'aide en espèces et en bons d'achat pour tous les bénéficiaires. Déterminer le montant, la fréquence et la durée de l'aide en espèces et en bons d'achat en vue de garantir la réception des transferts par un groupe diversifié de bénéficiaires, y compris par des personnes en situation de handicap et/ou ayant des identités de genre non conventionnelles.

Points clés à retenir :

- Selon le contexte, la distribution d'espèces et de bons d'achat peut faciliter l'accès aux services et réduire les risques, mais il est indispensable d'effectuer une évaluation participative avant de la mettre en œuvre. Il convient de dialoguer régulièrement et dès le début de la programmation avec des femmes et des filles d'âges différents, en situation de handicap ou présentant d'autres caractéristiques diverses en vue d'éclairer la mise au point et l'adaptation des interventions.
- Il est indispensable d'assurer un suivi régulier pour repérer et résoudre les problèmes qui surviennent ou qui n'ont pas été détectés lors de l'évaluation initiale. Il convient de mettre en place plusieurs mécanismes de rétroaction passifs et actifs (par exemple, suivi auprès de 10 % des bénéficiaires, mise en place d'une ligne téléphonique d'enregistrement des plaintes, envoi de SMS) afin que les utilisateurs, en particulier les femmes et les filles, aient la possibilité de donner leur avis sur les aspects positifs ou négatifs.
- L'analyse des risques et la mise en place de boucles de rétroaction sont des étapes nécessaires pour mettre en œuvre les programmes d'aide en espèces et en bons d'achat. Étant donné que cette forme d'aide peut exacerber les risques existants et en créer de nouveaux, il est important d'évaluer les risques et les avantages potentiels, les mesures d'atténuation et la faisabilité d'autres formes d'aide en fonction du contexte. Il convient d'informer les bénéficiaires de l'aide quant à l'utilisation optimale des ressources distribuées.

EXERCICE

2

Distribution de troussees d'hygiène féminine et d'aide en espèces et en bons d'achat dans les situations d'urgence



Matériel : copies imprimées du scénario, feuilles de tableau et marqueurs.



Durée : 45 minutes.



Consignes :

- Répartissez les participants en trois groupes.
- Distribuez des copies imprimées du scénario et des questions (demandez à un volontaire de lire le scénario à haute voix).
- Demandez aux groupes de discuter du scénario et de trouver des moyens créatifs d'aborder les questions.
- Accordez 20 minutes aux groupes pour en parler, puis invitez-les à faire un compte rendu en plénière à tour de rôle. Encouragez les participants à discuter des liens avec d'autres Normes minimales sur la VBG lors de la présentation de leurs réponses.

Exercice 2 – Document à distribuer

Scénario

Il y a un afflux sans précédent de réfugiés en provenance du Kaos. Cet afflux met à rude épreuve les infrastructures et les services existants. Les ONG intervenant dans la région manquent de moyens pour répondre de manière adéquate aux besoins des réfugiés et des communautés d'accueil. Votre organisation a récemment obtenu un financement limité pour distribuer des trousseaux d'hygiène féminine et mettre en œuvre des programmes d'aide en espèces et en bons d'achat au sein de la communauté locale. La proposition de financement a été soumise et approuvée avant l'afflux de réfugiés. Sur l'un de vos sites pilotes, le nombre de réfugiés a dépassé le nombre de résidents locaux. Le donateur vous demande d'envisager de changer de groupe cible et de fournir une aide en espèces et en bons d'achat uniquement aux femmes et aux filles réfugiées, car elles ont fui leur pays avec presque rien d'autre que les vêtements qu'elles portaient. Il y a deux mois, vous avez organisé des discussions de groupe, notamment une analyse participative des risques de VBG, avec des femmes et des filles locales, afin de solliciter leur avis sur l'élaboration et la mise en œuvre des opérations de distribution des trousseaux d'hygiène féminine et de l'aide en espèces et en bons d'achat. Vous craignez que votre organisation soit confrontée à des réactions hostiles de la part des résidents si vous changez de groupe cible.

Questions :

- Étant donné les ressources et les moyens financiers limités, à quels facteurs donneriez-vous la priorité lors de la détermination de votre groupe cible ?
- Quels sont les avantages et les risques de fournir un seul type d'aide au lieu de combiner les trousseaux d'hygiène féminine avec une aide en espèces et en bons d'achat dans ce contexte ?
- Dressez la liste des parties prenantes potentielles avec lesquelles vous pourriez collaborer et des mesures que vous pourriez prendre pour améliorer la protection des bénéficiaires.



Notes de l'animateur

Réponses :

- Facteurs possibles à privilégier : besoins immédiats/aigus, communautés mal desservies/marginalisées, situation géographique, risques encourus par différents groupes cibles (adolescentes, femmes âgées, femmes enceintes, femmes et filles en situation de handicap, communauté LGBTQI+), disponibilité, accessibilité, acceptabilité et qualité des services à l'intention des résidents et de ceux à l'intention des réfugiés, principe visant à « ne pas nuire ».
- Avantages et risques d'un seul type d'aide par rapport à une combinaison des deux :
 - Il est important de consulter diverses femmes et filles pour savoir ce qu'elles souhaitent et ce dont elles ont besoin. La mise en œuvre d'une intervention ou d'une combinaison d'interventions doit être éclairée par les femmes et les filles.
 - Des trousseaux d'hygiène féminine avec un contenu adapté au contexte pourraient renforcer la sécurité, améliorer l'hygiène de base, permettre l'accès aux services humanitaires ainsi que favoriser la mobilité et la présence dans les espaces publics des femmes et des filles.
 - La provision directe d'espèces à dépenser sur les marchés locaux peut faire évoluer la demande de biens et de services vers les besoins des bénéficiaires.
 - Distribuer uniquement des espèces peut entraîner des répercussions négatives sur l'hygiène menstruelle, car les femmes et les filles peuvent choisir de dépenser l'argent pour les besoins de leur famille ou à d'autres fins. Ce problème est tout aussi important que la liberté des femmes à dépenser l'argent comme elles l'entendent pour les besoins de leur famille.
 - Il convient également d'évaluer et d'atténuer les risques de VBG, d'exploitation et d'abus sexuels.
- Parties prenantes potentielles : encourager les organisations de femmes locales, les réseaux de femmes ainsi que les femmes et les filles cheffes de file à communiquer avec les bénéficiaires de manière sûre et efficace ; faire preuve de proactivité et d'inclusivité lors du processus de communication avec différents groupes.
- Collaborer avec d'autres secteurs et avec les autorités locales/nationales pour déterminer quel autre soutien est apporté aux communautés d'accueil et aux réfugiés. Celui-ci peut en effet affecter la cohésion et les tensions sociales. De même, envisager d'établir des liens avec les programmes nationaux et/ou à plus long terme pour avoir un plan concret concernant le programme de distribution d'aide en espèces et en bons d'achat et de trousseaux d'hygiène.

Points clés à retenir :

- Il est indispensable de coordonner les responsables de la distribution de l'aide en espèces et ceux du programme de lutte contre la VBG pour établir l'ordre de priorité des clientes et mettre en place des systèmes et des procédures efficaces en vue de répondre aux besoins particuliers de diverses tranches de la population, notamment à ceux des femmes et des filles particulièrement exposées à la VBG, tout en préservant la confidentialité et la sécurité des bénéficiaires. L'aide en espèces fonctionne le mieux quand elle vient compléter d'autres formes d'assistance sans les remplacer.

- L'aide en espèces et en bons d'achat devrait être considérée comme une forme d'intervention face à la VBG et comme faisant partie des efforts généraux de prévention de la VBG et d'autonomisation des femmes et des filles. Les intervenants travaillant dans le cadre du programme de lutte contre la VBG dans les situations d'urgence humanitaire doivent établir des protocoles internes ou interorganisations précis pour définir les rôles et les obligations des acteurs chargés de la distribution de l'aide en espèces et de la programmation visant la VBG afin de garantir des services de qualité et une prise en charge rapide, confidentielle et accessible pour les survivantes.
- Lorsqu'ils choisissent les groupes cibles qui recevront les troussees d'hygiène, les intervenants travaillant dans le cadre du programme de lutte contre la VBG et les acteurs des autres secteurs humanitaires doivent tenir compte des critères suivants :
 - caractère immédiat/aigu des besoins, une attention particulière étant accordée aux communautés mal desservies ainsi qu'aux femmes et aux adolescentes qui courent un risque accru de VBG en raison d'obstacles à la participation et à l'accès ;
 - risques élevés d'exploitation et d'abus sexuels encourus par les adolescentes quand elles ne sont pas en mesure de subvenir à leurs besoins fondamentaux ;
 - possibilité d'informer et d'orienter les personnes, ainsi que de fournir des services de santé sexuelle et reproductive et de prise en charge des cas de VBG, dans le cadre du programme ;
 - situation géographique : définir une zone particulière, en tenant compte du nombre de personnes touchées et de la présence d'organisations partenaires pour aider à la distribution ;
 - collaboration avec les organisations partenaires et les autorités nationales (si possible) relative au contenu et à la distribution des troussees d'hygiène ;
 - critères spécifiques aux individus, par exemple l'âge, la santé reproductive ou d'autres caractéristiques pertinentes dans le contexte local.

EXERCICE

3

Achat et distribution des troussees d'hygiène féminine



Préparation : imprimez des copies de l'exercice.



Matériel : copies imprimées du scénario, feuilles de tableau et marqueurs.



Durée : 45 minutes.



Consignes :

- Répartissez les participants en trois groupes.
- Distribuez les copies du scénario aux participants.
- Demandez aux groupes de répondre aux trois questions du document et de proposer des stratégies à mettre en œuvre dans le cadre du scénario.
- Après 15 minutes, demandez à chaque groupe de présenter ses suggestions en plénière.

Exercice 3 – Document à distribuer

Scénario

Votre organisation fournit des services mobiles d'intervention face à la VBG aux femmes et aux filles déplacées dans trois villages de l'État de PW, à Parado, et aux alentours. L'accès des acteurs humanitaires à l'État de PW présente constamment des difficultés ; le gouvernement introduit en effet sans préavis des restrictions arbitraires, ce qui entraîne des répercussions négatives sur la programmation sur le terrain et sur la prestation de services mobiles. La saison de la mousson approche à grands pas, et vous souhaitez préparer des trousseaux d'hygiène pour les distribuer aux femmes et aux filles. Il est difficile d'organiser des discussions de groupe avec les femmes et les filles, car l'accès est un problème majeur et le gouvernement n'autorise aucun rassemblement de plus de cinq personnes à la fois. La distribution de l'aide est également compliquée ; dans le passé, l'armée a confisqué des fournitures transportées par les envoyés humanitaires. Les femmes et les filles ont besoin de recevoir les trousseaux d'hygiène avant que la mousson ne s'abatte sur les villages de personnes déplacées.

Questions

1. Comment choisiriez-vous le contenu des trousseaux d'hygiène ? Comment organiseriez-vous les séances de discussions avec les femmes et les filles sans risquer leur sécurité ou la vôtre ?
2. Que feriez-vous pour distribuer les trousseaux d'hygiène en toute sécurité ?
3. Vers qui vous tourneriez-vous pour organiser la distribution ?



Notes de l'animateur

Réponses :

- Bien qu'il soit difficile de communiquer directement avec les femmes et les filles vivant dans les trois villages, il est possible de consulter d'autres femmes et filles de la communauté ou aux alentours pour éclairer la sélection du contenu des troussees d'hygiène, en identifiant notamment leurs pratiques d'hygiène menstruelle préférées.
- Il peut être préférable dans un premier temps de consulter les femmes dans des cadres informels et en dehors des groupes de discussion, et d'organiser un système plus formel uniquement après en avoir évalué les risques (voir la Norme 16 : Examen initial, suivi et évaluation).
- Il est conseillé de communiquer avec des femmes et/ou des organisations ou réseaux de femmes au niveau local pour choisir le contenu des troussees d'hygiène féminine, assembler ces dernières et aider à leur distribution.
- Il convient de collaborer avec d'autres acteurs humanitaires susceptibles d'avoir un meilleur accès à la zone, et veiller à ce que les troussees d'hygiène féminine répondent aux besoins des femmes et des filles.

Points clés à retenir :

- Les troussees d'hygiène féminine constituent une intervention visant à atténuer les risques encourus par les femmes et les filles. Il convient donc de mettre à profit la distribution des troussees d'hygiène féminine pour informer les femmes et les filles sur les services relatifs à la VBG, et pour orienter les survivantes vers les services de prise en charge et les espaces sûrs, s'ils existent et sont d'une qualité suffisante.
- Il convient d'évaluer le contexte et les risques en matière de sécurité afin de déterminer les meilleures voies pour distribuer les troussees d'hygiène féminine.
- La distribution de troussees d'hygiène féminine doit satisfaire aux conditions suivantes :
 - répondre aux besoins particuliers des femmes et des filles dans la communauté touchée ;
 - acheter et assembler localement les articles (si possible), car cela peut permettre d'offrir un emploi rémunéré aux femmes de la communauté touchée ;
 - sélectionner le contenu des troussees en consultation avec les femmes et les filles ;
 - adapter le contenu des troussees aux besoins en matière d'hygiène des populations touchées, c'est-à-dire choisir des articles culturellement appropriés et adaptés à la situation ;
 - coordonner la distribution avec d'autres organisations humanitaires.
- Il est nécessaire de veiller à ce que toutes les personnes qui participent à la distribution des troussees d'hygiène aient signé un code de conduite, aient conscience du risque d'exploitation et d'abus sexuels, soient suffisamment informées et compétentes pour répondre aux signalements d'incidents de VBG, y compris d'exploitation et d'abus sexuels.
- Il convient d'effectuer un suivi après la distribution des troussees dans le cadre d'un mécanisme redditionnel afin d'évaluer le degré de satisfaction des femmes et des filles par rapport aux produits distribués et au processus de distribution, et de recueillir des informations permettant d'améliorer vos distributions futures et celles d'autres organisations (voir la Norme 16 : Examen initial, suivi et évaluation).
- Il convient également d'élaborer une stratégie de sortie pour la distribution des troussees d'hygiène en étudiant les sources de revenus potentielles (voir la Norme 12 : Autonomisation économique et moyens de subsistance).



Préparation : imprimez des copies du scénario et des fiches des personnages.



Matériel : copies imprimées du scénario, fiches des personnages, feuilles de tableau et marqueurs.



Durée : 1 heure.



Consignes :

- Répartissez les participants en trois groupes et distribuez les copies du scénario.
- Accordez cinq minutes aux groupes pour lire le scénario et en discuter.
- Distribuez une (1) fiche de personnage par groupe. Voir le document avec les fiches des personnages à distribuer.
- Dites aux participants que chacune des fiches décrit une personne spécifique qui visite le centre des femmes. Demandez aux groupes de réfléchir aux éléments suivants : 1) les difficultés ou les obstacles potentiels pour accéder aux services à Biralo en fonction du personnage qui leur a été attribué ; 2) les interventions ou les actions possibles pour améliorer l'efficacité de l'aide en espèces et en bons d'achat ainsi que la manière dont celle-ci pourrait répondre aux besoins des trois personnages ; 3) la viabilité de l'aide en espèces et en bons d'achat à la lumière des difficultés liées au contexte.
- Accordez 30 minutes aux participants pour rédiger leurs réponses sur les feuilles de tableau.
- Demandez aux participants de partager leurs réponses en plénière, ainsi que des exemples tirés de leurs propres expériences.

Exercice 4 – Document à distribuer

Scénario

Votre organisation fournit des services mobiles de prise en charge des cas de VBG à partir d'un centre des femmes qui se trouve à Biralo, une zone périurbaine située à 15 kilomètres de la frontière. Votre équipe se rend au centre de Biralo trois fois par semaine. Les services de lutte contre la VBG comprennent une aide en espèces et en bons d'achat pour les femmes et les filles de la communauté locale et les réfugiées. En raison du contexte sécuritaire instable le long de la frontière, votre équipe est sans cesse confrontée à des difficultés liées aux restrictions d'accès.

Les services dispensés à Biralo (par exemple, les soins de santé, les services relatifs aux moyens de subsistance, l'aide en espèces, les activités de lutte contre la VBG) sont limités. L'aide en espèces et en bons d'achat se résume actuellement à : 1) des bons d'achat pour obtenir des provisions dans des magasins sélectionnés (autorisés par le gouvernement local) situés dans le centre-ville ; et 2) des transferts d'argent à retirer au guichet avec des cartes prépayées. Les femmes et les filles sont souvent harcelées dans les espaces publics et ne se sentent pas suffisamment en sécurité pour sortir seules afin d'accéder aux services essentiels. Récemment, des enlèvements et des cas de trafic d'enfants ont été signalés dans la zone frontalière.

Exercice 4 – Document à distribuer : fiches des personnages

Groupe 1 : Ankhi est une veuve de 50 ans qui vit seule dans une maison n'ayant qu'une seule chambre à coucher. Cette maison est située dans un village de la périphérie de Biralo. Tous les lundis, Ankhi se rend en bus au centre-ville de Biralo ; le voyage dure entre 30 minutes et deux heures en fonction des vérifications aux postes de contrôle. Ankhi se rend au centre des femmes le lundi et prend le premier bus pour s'assurer de ne pas rater sa réunion avec l'assistante sociale chargée des cas de VBG. Elle craint d'épuiser ses économies, et la maigre pension de son défunt mari ne suffit pas à couvrir ses dépenses mensuelles. Elle doit en effet s'occuper de son fils, Adil, et de sa famille. Adil a perdu son emploi en raison du contexte sécuritaire actuel. Ankhi craint d'annoncer à Adil qu'elle ne pourra pas continuer à l'aider, car il a des antécédents de violence envers elle ainsi que sa propre conjointe.

Groupe 2 : Sheena est une réfugiée de 38 ans et une mère célibataire avec trois enfants à sa charge, âgés de quatre, huit et dix ans. Son conjoint l'a quittée, la laissant seule avec leurs enfants, peu de temps après avoir déménagé à Biralo. Sheena n'a aucune idée de l'endroit où il se trouve. La stigmatisation à laquelle elle fait face en raison de son statut de mère célibataire à la tête du foyer ne fait qu'exacerber son sentiment d'être aliénée par sa communauté. Son seul réconfort est de participer à des réunions et de parler à l'assistante sociale chargée des cas de VBG au centre des femmes de Biralo. L'argent étant très limité, Sheena et ses trois enfants doivent marcher pendant environ une heure depuis leur campement de fortune pour arriver au centre des femmes. Sheena se sent extrêmement menacée pendant ces trajets en raison du harcèlement verbal des hommes de la communauté locale à son égard. Elle s'inquiète également pour la sécurité de ses enfants, mais elle n'a d'autre choix que de les amener avec elle au centre des femmes.

Groupe 3 : Romi est une jeune fille réfugiée de 16 ans qui vit à Biralo. Romi est l'aînée de six enfants. Son père, Memon, travaille comme ouvrier journalier sur les chantiers de construction autour de Biralo, et sa mère, Bulbul, est couturière. Romi souhaite poursuivre des études, mais craint que ses parents ne la forcent à épouser un parent éloigné pour alléger le fardeau financier qui pèse sur sa famille. Memon veut éduquer ses fils et marier ses filles. Bulbul pense que Romi est trop ambitieuse et craint que ses rêves d'études supérieures ne l'empêchent de trouver un mari. Romi veut convaincre ses parents de la laisser étudier et en même temps alléger les problèmes financiers de sa famille. Elle participe à des réunions au centre des femmes et a rencontré de nombreuses autres adolescentes confrontées à des dilemmes similaires.



Notes de l'animateur

Réponses :

- Insistez sur l'importance de comprendre les notions d'exclusion, d'oppression et d'identité associées aux facteurs sociaux, économiques et politiques lors du repérage des obstacles et des difficultés auxquels sont confrontés divers groupes de femmes et de filles.
- Selon le contexte, la distribution d'espèces et de bons d'achat peut faciliter l'accès aux services et réduire les risques, mais il est indispensable d'effectuer une évaluation participative avant de la mettre en œuvre.
- Faites attention si les participants se concentrent sur des approches « high-tech » ou créatives pour la distribution de l'aide en espèces et en bons d'achat plutôt que de se demander si cette aide est adéquate dans le contexte.
- Les prestataires de services de prise en charge des cas de VBG doivent évaluer les besoins financiers des survivantes (ce qui pourrait par exemple faire obstacle à l'accès aux services) en vue de les orienter vers les services d'aide en espèces. Il est indispensable de coordonner les responsables de la distribution de l'aide en espèces et ceux du programme de lutte contre la VBG pour établir l'ordre de priorité des clientes et mettre en place des systèmes et des procédures efficaces en vue de répondre aux besoins particuliers de diverses tranches de la population, notamment à ceux des femmes et des filles particulièrement exposées à la VBG, tout en préservant la confidentialité et la sécurité des bénéficiaires.
- Dans le cadre des programmes de prévention, l'aide en espèces ciblant les familles pauvres (dans lesquelles les enfants courent le risque d'exploitation sexuelle commerciale ou les filles sont poussées dans des mariages précoces) peut permettre aux filles de rester à l'école.
- Dans le cadre de la lutte contre la VBG, l'aide en espèces peut faire partie de l'assistance apportée aux survivantes, et être intégrée dans la prise en charge des cas de VBG et dans les services de soutien relatifs aux moyens de subsistance (voir la Norme 12 : Autonomisation économique et moyens de subsistance). L'aide en espèces et en bons d'achat peut ainsi être utilisée pour acheter des produits, pour régler une partie du loyer ou des frais médicaux, ou encore pour faciliter l'accès aux services (par exemple, en couvrant les frais de transport).
- Étant donné que cette forme d'aide peut exacerber les risques existants et en créer de nouveaux, il est important d'évaluer les risques et les avantages potentiels, les mesures d'atténuation et la faisabilité d'autres formes d'aide en fonction du contexte. Il convient d'informer les bénéficiaires de l'aide quant à l'utilisation optimale des ressources distribuées.
- Lors du processus de programmation, la prise en charge des cas de VBG et les protocoles destinés aux acteurs chargés de la distribution de l'aide en espèces devraient s'inspirer de l'infrastructure et des systèmes locaux, qui détermineront la fluidité des transferts d'espèces, mais aussi les contraintes potentielles. Cette étape préparatoire garantit que les clientes seront rapidement orientées vers des services accessibles, sans subir de préjudices supplémentaires.

Points clés à retenir :

- Selon le contexte, la distribution d'espèces ou de bons d'achat peut faciliter l'accès aux services et réduire les risques, mais il est indispensable d'effectuer une évaluation participative avant de la mettre en œuvre. Il convient de dialoguer régulièrement et dès le début de la programmation avec des femmes et des filles d'âges différents, en situation de handicap ou présentant d'autres caractéristiques diverses en vue d'éclairer la mise au point et l'adaptation des interventions.
- Il convient de consulter les femmes et les filles pour déterminer la faisabilité d'une aide en espèces ou en bons d'achat, en évaluant notamment les risques de VBG et les avantages potentiels, et faciliter le repérage des risques de VBG et des mesures d'atténuation éventuelles. Une analyse complète des questions liées au genre et une programmation reposant sur le principe visant à « ne pas nuire » sont généralement les meilleurs moyens d'éviter d'exacerber les risques encourus par les femmes et les filles ; ces deux éléments sont plus importants que les modalités du programme.
- L'analyse des risques et la mise en place de boucles de rétroaction sont des étapes nécessaires pour mettre en œuvre les programmes d'aide en espèces et en bons d'achat. Étant donné que cette forme d'aide peut exacerber les risques existants et en créer de nouveaux, il est important d'évaluer les risques et les avantages potentiels, les mesures d'atténuation et la faisabilité d'autres formes d'aide en fonction du contexte. Il convient d'informer les bénéficiaires de l'aide quant à l'utilisation optimale des ressources distribuées.
- Il est nécessaire d'appuyer le suivi de tous les risques ou des conséquences préjudiciables imprévues qui pourraient survenir dans le cadre de la distribution d'espèces (par exemple, l'escalade des violences conjugales ou l'impossibilité d'utiliser et de contrôler l'argent reçu). (Voir la Norme 9 : Sécurité et atténuation des risques.)
- Il faut préconiser la mise en œuvre d'un programme d'aide en espèces et en bons d'achat qui minimise les risques de VBG et collaborer, le cas échéant, avec les acteurs chargés de la distribution de l'aide en espèces pour intégrer les questions relatives à la VBG dans cette programmation.
- Il est conseillé de collaborer avec les acteurs chargés de l'aide en espèces ou en bons d'achat ou intégrer directement cette aide dans les services de prise en charge des cas de VBG afin de répondre aux besoins en matière de protection de leurs clientes de manière adéquate et en toute sécurité.
- Il convient également de collaborer avec le(s) intermédiaire(s) désigné(s) afin d'adapter, le cas échéant, les aspects relatifs à la distribution de l'aide en espèces et en bons d'achat (par exemple, le mécanisme de distribution des fonds, le montant, la durée ou la fréquence des transferts), de maximiser les avantages de la protection et de minimiser les risques.

NORME
12

Autonomisation économique et moyens de subsistance

Les femmes et les adolescentes accèdent au soutien économique dans le cadre d'une intervention multisectorielle.

Contenu :



Présentation PowerPoint sur l'aperçu de la Norme 12



3 exercices sur l'autonomisation économique et les moyens de subsistance

**Consignes :**

Les participants travailleront en groupe pour lire les questions associées au scénario et y répondre. Ils devront identifier les actions clés en se basant sur les Normes minimales sur la VBG pour résoudre les difficultés relatives à la programmation et établir des liens entre les Normes. La réponse au scénario peut s'inspirer de plusieurs Normes. Pour répondre aux questions, les participants devront également s'appuyer sur les Principes directeurs de l'action contre la VBG et sur les approches abordées dans l'Introduction et la section consacrée à la Norme 1 : Principes directeurs de l'action contre la VBG.

**SCÉNARIO**

Votre organisation (un organisme des Nations Unies) collabore avec une ONG locale pour mettre un œuvre un programme relatif aux moyens de subsistance dans les camps pour personnes déplacées situés dans la région nord du Vesuvius. Ce programme propose une formation sur la broderie aux femmes déplacées. Il s'agit d'un type de travail courant que les femmes sont censées faire à la maison.

Le programme ciblait à l'origine uniquement les femmes déplacées. Cependant, en raison de la participation civique des femmes, elles ont été confrontées à des hostilités et à des violences verbales de la part des hommes de la communauté déplacée, ainsi qu'à des tensions avec la communauté d'accueil.

Pour résoudre ces problèmes, l'ONG partenaire a décidé de modifier le programme pour cibler à la fois les survivantes de VBG de la communauté d'accueil et celles de la communauté déplacée. À la suite de ce changement, les femmes ont cessé de suivre la formation sur la broderie. Vous organisez une réunion avec l'ONG afin d'améliorer le programme.

**QUESTIONS**

- 1. Sur quelles actions clés de la Norme 12 pouvez-vous vous appuyer pour améliorer le programme ?**
- 2. Comment pouvez-vous adapter le programme pour qu'il soit conforme aux Principes directeurs de l'action contre la VBG ?**

.....

.....

.....

.....



Notes de l'animateur

Réponses :

1. Sur quelles actions clés de la Norme 12 pouvez-vous vous appuyer pour améliorer le programme ?

- Effectuer une analyse des questions liées au genre afin de cerner : 1) les préjudices potentiels ou les risques que pourrait entraîner la participation aux activités économiques des femmes et des adolescentes plus âgées (de 15 à 19 ans), ainsi que les mesures permettant d'atténuer ces risques ; 2) les obstacles potentiels à l'accès et à la participation aux activités de redressement économique et/ou aux interventions visant à fournir des moyens de subsistance aux femmes et aux filles ; et 3) les rapports de pouvoir au sein des ménages relatifs à la gestion des ressources, à la prise de décisions financières, ou encore au contrôle et à l'utilisation des revenus.
- Recenser les programmes d'aide relatifs aux moyens de subsistance et à la réintégration à l'intention des femmes et des adolescentes plus âgées, et inclure les initiatives et les services pertinents dans les modes opérationnels normalisés et les systèmes d'orientation de l'action contre la VBG.
- Soutenir les évaluations portant sur les besoins en matière de moyens de subsistance et les analyses de marché qui tiennent compte des questions liées au genre et des risques.
- S'assurer que les programmes relatifs aux moyens de subsistance intègrent des stratégies pertinentes de prévention de la VBG et d'atténuation des risques dans les politiques, les normes et les directives.
- Offrir des emplois et des postes de responsabilité aux femmes et aux adolescentes plus âgées de la communauté touchée dans le cadre des programmes relatifs aux moyens de subsistance.

2. Comment pouvez-vous adapter le programme pour qu'il soit conforme aux Principes directeurs de l'action contre la VBG ?

- **Sécurité** : il est impératif d'analyser les risques et de communiquer avec les femmes et les filles pour garantir que les activités du programme adhèrent au principe humanitaire fondamental visant à « ne pas nuire ».
- **Confidentialité** : un programme relatif aux moyens de subsistance ne devrait pas uniquement cibler les survivantes de VBG, car cela pourrait exacerber la stigmatisation et compromettre la confidentialité, la sûreté et la sécurité de ces dernières. Il convient notamment de collaborer avec les communautés pour recenser les femmes et les adolescentes les plus exposées aux risques de violence.
- **Respect** : il est impératif de respecter les choix, les droits et la dignité de toutes les femmes et les filles. Celles-ci doivent jouer un rôle central dans la prestation des services qui leur sont destinés et aucune décision (concernant le sujet et le type de la formation) ne doit être prise sans les consulter (Norme 2 : Participation et autonomisation des femmes et des filles).
- **Non-discrimination** : les interventions doivent être éclairées par une analyse intersectionnelle : « Qui est exclu ? Les formations sont-elles accessibles à toutes indépendamment de l'âge, du handicap, de la race, de la couleur de peau, de la religion, de la nationalité, de l'origine ethnique, de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre, du statut VIH, de la classe sociale, de l'affiliation politique ou de toute autre caractéristique ? »

Points clés à retenir :

- Mettre en œuvre des programmes relatifs aux moyens de subsistance dans les situations d'urgence humanitaire sans tenir compte des normes liées au genre et des normes culturelles peut susciter une réaction hostile et exacerber le risque de violence à l'égard des femmes et des filles. Inciter la communauté, y compris les membres de la famille masculins, à soutenir la participation des femmes aux programmes relatifs aux moyens de subsistance est une étape importante de l'atténuation des risques.
- Les femmes et les adolescentes ne doivent pas être exclues des activités économiques en raison des risques, mais plutôt être directement impliquées dans l'élaboration des programmes qui abordent et atténuent ces risques. Il est important d'appliquer le principe visant à « ne pas nuire » pour éviter que les programmes relatifs aux moyens de subsistance exacerbent les risques pour la sécurité des femmes et des adolescentes et isolent ou stigmatisent davantage les survivantes de VBG.
- Les programmes relatifs aux moyens de subsistance à l'intention des femmes et des adolescentes plus âgées ne doivent pas :
 - renforcer les rôles traditionnels attribués aux femmes ;
 - augmenter la charge de travail en ajoutant des tâches ;
 - attiser les conflits et la violence au sein du foyer ou de la communauté en modifiant les normes liées au genre et/ou en modifiant l'équilibre du contrôle des ressources entre les hommes et les femmes ;
 - exacerber les risques de violence encourus par les femmes et les filles.

EXERCICE

2

Autonomisation économique et sécurité des femmes



Préparation : écrivez « Facteurs » sur une feuille de tableau et « Actions et considérations » sur une autre ; collez les deux feuilles de tableau au mur, l'une à côté de l'autre.



Matériel : diapositives PowerPoint contenant le scénario, feuilles de tableau, papillons adhésifs, marqueurs et au moins quatre panneaux avec chacune des indications suivantes : « D'accord », « Pas d'accord » et « Peut-être ».



Durée : 45 minutes.



Consignes : voir ci-dessous

1. Répartissez les participants en groupes de quatre. Distribuez les papillons adhésifs et les marqueurs. Chaque groupe recevra également un jeu de trois panneaux : « D'accord », « Pas d'accord » et « Peut-être ».
2. Présentez le scénario suivant aux participants sur une diapositive PowerPoint ou distribuez des copies imprimées du document de l'exercice 2.
3. Demandez à un volontaire de vous aider à chronométrer. Demandez aux participants d'écouter attentivement les cinq affirmations que vous allez lire. Après chaque énoncé, les groupes auront 90 secondes pour en discuter, et lorsque le temps sera écoulé, le chronométreur dira : « Et votre réponse est... ! » Chaque groupe devra alors lever l'un des trois panneaux (« D'accord », « Pas d'accord » ou « Peut-être ») en réponse à chacune des affirmations.
4. Après avoir lu chaque affirmation, notez les réponses des participants. Menez ensuite une séance de discussion de dix minutes portant sur les réponses des groupes et invitez les participants à faire part de leurs réflexions et de leurs observations. Demandez aux participants de signaler toute difficulté à parvenir à un consensus au sein de leurs groupes respectifs.
5. Terminez la séance de discussion et demandez aux participants de prendre cinq minutes pour rédiger leurs réponses aux questions suivantes sur les papillons adhésifs. Une fois qu'ils auront terminé, invitez-les à coller leurs papillons adhésifs sur la feuille de tableau correspondante et à prendre le temps de lire les réponses des autres.

Affirmations :

- a. *Aucun programme d'autonomisation économique ne doit être mis en œuvre à l'intention des femmes et des adolescentes, car ces programmes ne justifient pas d'exacerber le risque de violence.*
- b. *Inciter les membres conservateurs masculins des familles et les chefs religieux à soutenir la participation des survivantes de VBG aux programmes relatifs aux moyens de subsistance pourrait atténuer les risques.*
- c. *Les participantes aux programmes d'autonomisation économique doivent être formées à cacher leur participation afin d'éviter d'éventuels préjudices et des réactions hostiles de la part de leur famille et des communautés.*
- d. *Les programmes d'autonomisation économique augmentent la charge de travail des femmes en leur ajoutant des tâches et ne doivent donc pas constituer une intervention prioritaire.*
- e. *Les informations concernant les programmes d'autonomisation économique à l'intention des femmes et des adolescentes devraient être largement diffusées au sein de la communauté.*

Questions :

- *Quels facteurs ont pu exacerber le risque de violences conjugales pour Marie ?*
- *Quelles actions et considérations auraient pu faciliter la participation de Marie en rendant la formation plus sûre ?*

Exercice 2 – Document à distribuer

Scénario

Marie, 33 ans, est une réfugiée vivant dans un camp où les femmes et les filles n'ont pas accès aux services essentiels. Une organisation propose des formations rémunératrices aux femmes et aux adolescentes qui viennent au centre des femmes. Marie a décidé d'y suivre une formation professionnelle de trois mois afin d'apprendre à cuisiner pour aider à subvenir aux besoins fondamentaux de sa famille. Sachant que son mari s'opposera à ce projet, Marie choisit de ne pas l'en informer. Chaque fois que Marie avait précédemment abordé avec lui la question de gagner de l'argent, son mari est devenu violent. Pour éviter qu'il ne l'apprenne, elle s'assure de rentrer chez elle à temps pour préparer le repas de la famille. Les jours où son mari est à la maison, elle ne va pas au centre des femmes.

Au cours de la troisième semaine de formation, le conjoint de Marie est rentré tôt à la maison, alors qu'elle se trouvait encore au centre des femmes. Lorsqu'il a appris où elle était, il s'est rendu au centre des femmes, a menacé le personnel et a commencé à battre Marie en public. Les membres du personnel se demandaient ce qu'il s'était passé ; d'autres personnes du camp ont blâmé Marie pour ses actions. Marie a cessé de participer à la formation et elle s'est sentie honteuse face à la communauté.



Notes de l'animateur

Réponses :

Affirmations a) et d) :

- Mettre en œuvre des programmes relatifs aux moyens de subsistance dans les situations d'urgence humanitaire sans tenir compte des normes liées au genre et des normes culturelles peut susciter une réaction hostile de la part de la communauté et exacerber le risque de violence à l'égard des femmes et des filles.
- Cependant, les risques ne sont pas une raison suffisante pour exclure les femmes et les adolescentes des activités économiques ; il convient plutôt d'impliquer ces dernières dans l'élaboration de programmes qui abordent et atténuent ces risques.
- Les programmes relatifs aux moyens de subsistance doivent prendre en compte les obstacles rencontrés par les femmes et les adolescentes. En effet, le travail non rémunéré qu'elles effectuent au sein du foyer et dans la communauté se traduit souvent par un manque de temps et d'espace pour prendre soin d'elles-mêmes.
- Il convient d'adapter les programmes ne serait que pour les concilier avec l'emploi du temps et les responsabilités des femmes en consultant ces dernières pour déterminer les conditions optimales relatives aux horaires, à la durée ainsi qu'au lieu des activités, en leur proposant des moyens de transport et des indemnités le cas échéant, et en mettant à leur disposition des services de garderie sur place ou à proximité. En vue d'adopter une approche plus transformatrice, les acteurs chargés de la programmation devraient impliquer des parties prenantes de premier plan, notamment les responsables locaux, les décideurs, les employeurs du secteur privé et les membres masculins des familles, dans les discussions portant sur le travail non rémunéré et les normes aux effets néfastes sur l'égalité des genres, afin de favoriser des politiques et des comportements plus équitables.
- Insistez sur l'action clé suivante :
 - Effectuer une analyse des questions liées au genre afin de cerner : 1) les préjudices potentiels ou les risques que pourrait entraîner la participation aux activités économiques des femmes et des adolescentes plus âgées (de 15 à 19 ans), ainsi que les mesures permettant d'atténuer ces risques ; 2) les obstacles potentiels à l'accès et à la participation aux activités de redressement économique et/ou aux interventions visant à fournir des moyens de subsistance aux femmes et aux filles ; et 3) les rapports de pouvoir au sein des ménages relatifs à la gestion des ressources, à la prise de décisions financières, ou encore au contrôle et à l'utilisation des revenus.

Affirmation b) :

- Cette affirmation concerne explicitement les survivantes de VBG. Il est impératif d'éviter d'isoler ou de stigmatiser davantage ces dernières lors de la diffusion d'informations à propos des interventions relatives aux moyens de subsistance. Un programme relatif aux moyens de subsistance ne devrait pas uniquement cibler les survivantes de VBG, car ça pourrait exacerber la stigmatisation et compromettre la confidentialité, la sûreté et la sécurité de celles-ci.

- Mettre en œuvre des programmes relatifs aux moyens de subsistance dans les situations d'urgence humanitaire sans tenir compte des normes liées au genre et des normes culturelles peut susciter une réaction hostile et exacerber le risque de violence à l'égard des femmes et des filles. Par conséquent, il est indispensable d'impliquer les responsables communautaires (par exemple, les personnalités locales, les chefs religieux ou autres qui pourraient entraver ou encourager l'accès des femmes et des filles) pour faciliter la participation des femmes et des filles aux programmes relatifs à l'autonomisation économique et/ou aux moyens de subsistance.

Affirmations c) et e) :

- La sûreté, la sécurité et l'acceptation du projet par la communauté sont essentielles, car elles favorisent la sécurité des femmes et cultivent l'appropriation communautaire.
- Référez-vous au scénario de Marie et attirez l'attention sur le fait que le personnel était surpris/troublé par les événements. Cela pourrait signifier au moins deux choses : 1) les informations sur la formation professionnelle n'ont peut-être pas été communiquées à la communauté ; et 2) l'évaluation des risques de VBG n'a peut-être pas été effectuée.
- Ces manquements peuvent finir par susciter la méfiance au sein de la communauté et exacerber les risques de violence.

Points clés à retenir :

- Avant de mettre en œuvre un programme susceptible d'entraîner des violences à l'égard des femmes et des filles et/ou d'exacerber les risques de VBG, il convient de s'assurer que la communauté a accès à des services de lutte contre la VBG.
- Les interventions relatives aux moyens de subsistance doivent tenir compte des risques encourus par les femmes et les adolescentes plus âgées avant, pendant et après la mise en œuvre du programme en vue de pouvoir les atténuer. Il est important d'appliquer le principe visant à « ne pas nuire » pour éviter que ces programmes exacerbent les risques pour la sécurité des femmes et des adolescentes et isolent ou stigmatisent davantage les survivantes de VBG.
- Les programmes relatifs aux moyens de subsistance, tout comme l'ensemble des interventions, doivent être élaborés en tenant compte des questions liées au genre et des risques.
- Mettre en œuvre des programmes relatifs aux moyens de subsistance dans les situations d'urgence humanitaire sans tenir compte des normes liées au genre et des normes culturelles peut susciter une réaction hostile et exacerber le risque de violence à l'égard des femmes et des filles.
- Il est possible de prévenir les réactions négatives en mobilisant les hommes et les femmes à la tête et au sein de la communauté locale. En effet, cela aide l'ensemble de la communauté à comprendre et à appuyer la participation des femmes aux programmes relatifs aux moyens de subsistance. C'est une mesure essentielle pour atténuer les risques.
- Les risques ne sont pas une raison suffisante pour exclure les femmes et les adolescentes des activités économiques ; il convient plutôt d'impliquer ces dernières dans l'élaboration de programmes qui abordent et atténuent ces risques.
- Le personnel travaillant dans le cadre des programmes de lutte contre la VBG doit surveiller de près les répercussions imprévues, qu'elles soient positives ou négatives, en contactant par exemple un petit nombre des participantes à des intervalles de quelques mois pour les interroger sur les effets inattendus éventuels de leur participation au programme ou pour leur donner la possibilité de partager toute autre information qu'elles souhaiteraient faire remonter.

Résolution des problèmes



Préparation : imprimez des copies du scénario ou recopiez-le sur une diapositive PowerPoint.



Matériel : copies imprimées du scénario, marqueurs et feuilles de tableau.



Durée : 45 minutes.



Consignes :

- Répartissez les participants en quatre groupes.
- Distribuez les marqueurs, les feuilles de tableau et les copies du scénario.
- Demandez aux groupes de discuter du scénario et d'identifier les actions clés qu'ils auraient effectuées à différentes étapes de l'élaboration, de la mise en œuvre et du suivi du programme pour améliorer le projet. Encouragez les participants à se référer aux actions clés de la Norme 12 et d'autres Normes.
- Accordez 20 minutes aux groupes pour rédiger leurs réponses sur les feuilles de tableau.
- Invitez les participants à faire un compte rendu de leurs réponses en plénière.

Exercice 3 – Document à distribuer

Scénario

Votre organisation de la société civile (OSC), dont le siège est situé dans la capitale, collabore avec une organisation locale dirigée par des femmes dans le cadre des programmes relatifs à la VBG et à l'égalité des genres mis en œuvre dans la région nord du pays. Vers la fin de la période de subvention d'un autre projet visant la VBG, votre directeur financier attire votre attention sur le montant élevé de fonds non dépensés qui doit être utilisé au cours des quatre prochains mois. Le but de ce projet est de fournir aux femmes et aux adolescentes plus âgées des moyens sûrs de générer des revenus.

Lors d'une réunion avec l'organisation locale dirigée par des femmes de la région X, vous demandez aux représentantes de l'organisation si elles souhaitaient recevoir une aide financière supplémentaire. Les représentantes révèlent alors une lacune dans les activités génératrices de revenus destinées aux femmes et aux adolescentes plus âgées mises en œuvre dans la région. Vous consultez la personne qui coordonne les activités relatives aux moyens de subsistance de votre OSC (située au siège de votre organisation) pour savoir si cette intervention serait efficace, et la personne vous assure fermement que les programmes portant sur le tricot, la couture et la broderie sont bien accueillis par les femmes, les adolescentes plus âgées et la communauté en général, car ces activités sont considérées comme « dignes ».

En raison du calendrier serré, vous agissez sans tarder, et votre OSC approuve le transfert des fonds à l'organisation locale dirigée par des femmes en vue de mettre en œuvre un projet d'autonomisation économique. Celui-ci consistera à former les femmes et les adolescentes plus âgées au tricot, à la couture et à la broderie.

Dix mois après le début du projet, vous vous rendez dans la région nord du pays pour évaluer les progrès. Les femmes et les adolescentes plus âgées que vous consultez vous disent qu'elles ne gagnent pas d'argent. À la suite d'une analyse plus approfondie de la situation, vous constatez que :

- la plupart des femmes et des adolescentes plus âgées veulent acquérir des compétences dans d'autres domaines, tels que l'élevage animal ;
- il n'y a pas de demande pour les produits fabriqués par les femmes et les adolescentes ;
- elles ne peuvent pas transporter leurs produits au marché le plus proche ;
- même si elles parvenaient à vendre leurs produits, le prix ne couvrirait que le coût du matériel et rien d'autre ;
- lorsqu'elles parviennent à installer des étals sur le marché, elles sont victimes de menaces et de harcèlement de la part d'autres vendeurs.



Notes de l'animateur

Réponses :

Actions clés permettant d'améliorer l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi du programme :

Norme 12 :

- Effectuer une analyse des questions liées au genre afin de cerner : 1) les préjudices potentiels ou les risques que pourrait entraîner la participation aux activités économiques des femmes et des adolescentes plus âgées (de 15 à 19 ans), ainsi que les mesures permettant d'atténuer ces risques ; 2) les obstacles potentiels à l'accès et à la participation aux activités de redressement économique et/ou aux interventions visant à fournir des moyens de subsistance aux femmes et aux filles ; et 3) les rapports de pouvoir au sein des ménages relatifs à la gestion des ressources, à la prise de décisions financières, ou encore au contrôle et à l'utilisation des revenus.
- Recenser les programmes d'aide relatifs aux moyens de subsistance et à la réintégration à l'intention des femmes et des adolescentes plus âgées, et inclure les initiatives et les services pertinents dans les modes opérationnels normalisés et les systèmes d'orientation de l'action contre la VBG.
- Soutenir les évaluations portant sur les besoins en matière de moyens de subsistance et les analyses de marché qui tiennent compte des questions liées au genre et des risques.
- S'assurer que les programmes relatifs aux moyens de subsistance intègrent des stratégies pertinentes de prévention de la VBG et d'atténuation des risques.
- Offrir des emplois et des postes de responsabilité aux femmes et aux adolescentes plus âgées de la communauté touchée dans le cadre des programmes relatifs aux moyens de subsistance.

Norme 2 : Participation et autonomisation des femmes et des filles :

- Avoir un entretien trimestriel (au minimum) avec les femmes et les filles portant sur les risques liés à la VBG et les obstacles à leur participation et à leur accès à l'aide, aux services, etc. (par exemple, horaires, lieux, sécurité des activités) ; élaborer une stratégie pour pallier ces risques et en informer les personnes consultées et l'ensemble de la communauté.
- Collaborer étroitement avec les acteurs travaillant dans le cadre des programmes relatifs aux moyens de subsistance pour enrôler les femmes et les adolescentes dans des activités d'autonomisation économique telles que les formations professionnelles, les microentreprises, la gestion financière et la gestion des ressources naturelles.

Norme 13 : Transformation des systèmes et des normes sociales :

- Mettre en place des mécanismes de redevabilité visant à garantir que les programmes de prévention sont principalement éclairés par les intérêts et les besoins des femmes et des filles, notamment en encourageant l'organisation de séances d'écoute régulières avec les femmes et les filles de la communauté en vue d'obtenir des informations concernant les effets préjudiciables ou bénéfiques des activités menées dans le cadre des programmes de prévention de la VBG.

Points clés à retenir :

- Les programmes d'autonomisation économique doivent s'appuyer sur une évaluation du marché qui tient compte des questions relatives au genre et qui recense des possibilités d'emploi sûres et viables pour les femmes et les adolescentes plus âgées. Les activités visant à améliorer les connaissances et à développer les compétences doivent être éclairées par des informations actualisées sur la situation du marché afin de garantir l'accès à des moyens de subsistance durables et rentables.
- Il est important d'appliquer le principe visant à « ne pas nuire » pour éviter que ces programmes exacerbent les risques pour la sécurité des femmes et des adolescentes et isolent ou stigmatisent davantage les survivantes de VBG.
- Les interventions relatives aux moyens de subsistance doivent tenir compte des risques encourus par les femmes et les adolescentes plus âgées avant, pendant et après la mise en œuvre du programme en vue de pouvoir les atténuer.
- Les programmes relatifs aux moyens de subsistance à l'intention des femmes et des adolescentes plus âgées ne doivent pas :
 - renforcer les rôles traditionnels attribués aux femmes ;
 - augmenter la charge de travail en ajoutant des tâches ;
 - attiser les conflits et la violence au sein du foyer ou de la communauté en modifiant les normes liées au genre et/ou en modifiant l'équilibre du contrôle des ressources entre les hommes et les femmes ;
 - exacerber les risques de violence encourus par les femmes et les filles.

NORME

13

Transformation des systèmes et des normes sociales

Les programmes de lutte contre la VBG visent à combattre les normes sociales préjudiciables et les inégalités de genre systémiques selon une logique de redevabilité à l'égard des femmes et des filles.

Contenu :



Présentation PowerPoint sur l'aperçu de la Norme 13



4 exercices sur la transformation des systèmes et des normes sociales

EXERCICE

1 Scénario



Consignes :

Les participants travailleront en groupe pour lire les questions associées au scénario et y répondre. Ils devront identifier les actions clés en se basant sur les Normes minimales sur la VBG pour résoudre les difficultés relatives à la programmation et établir des liens entre les Normes. La réponse au scénario peut s'inspirer de plusieurs Normes. Pour répondre aux questions, les participants devront également s'appuyer sur les Principes directeurs de l'action contre la VBG et sur les approches abordées dans l'Introduction et la section consacrée à la Norme 1 : Principes directeurs de l'action contre la VBG.



SCÉNARIO

Vous venez d'être nommé(e) responsable du programme de lutte contre la VBG dans le plus grand complexe de réfugiés au monde. Plus de la moitié des réfugiés sont des femmes. Le complexe de réfugiés est composé de plusieurs camps. Les conditions dans les camps sont dures, et divers risques menacent la sécurité de la population. Les femmes et les filles sont découragées de participer aux activités du camp et sont donc pour la plupart confinées dans leurs abris avec un accès limité aux services et aux opportunités. Les femmes et les filles qui participent aux activités sont considérées comme étant « indignes » et font face à des réactions hostiles de la part des anciens de la communauté, des chefs religieux et des membres de leurs familles.

Vous êtes chargé(e) de mettre en œuvre des activités de prévention de la VBG visant à transformer les normes liées au genre et les normes sociales néfastes en vue d'atténuer les risques de VBG encourus par les adolescentes. Vous recevez une liste des principales parties prenantes avec lesquelles vous devez parler, et vous constatez que ce sont tous des hauts fonctionnaires masculins de la communauté d'accueil. Vous décidez de vous appuyer sur les Normes minimales sur la VBG pour élaborer et présenter un plan d'action détaillé pour la mise en œuvre d'un programme de prévention.



QUESTIONS

1. **Quelles sont les actions clés les plus pertinentes pour votre plan d'action ?**
2. **Quelles mesures allez-vous prendre pour vous assurer que votre programme est redevable à l'égard des adolescentes ?**



Notes de l'animateur

Réponses :

1. Quelles sont les actions clés les plus pertinentes pour votre plan d'action ?

- Afin de contextualiser les programmes de prévention de la VBG et de définir la population ciblée de manière adéquate, il est nécessaire d'effectuer une analyse des questions liées au genre et des rapports de pouvoir dans le contexte des normes et des systèmes locaux pour déterminer dans quelle mesure ils perpétuent les inégalités de genre et la VBG.
- Faciliter l'accès des femmes et des filles à des postes de responsabilité dans le cadre des programmes de prévention et veiller à ce que ces programmes satisfassent aux critères de sécurité et répondent aux besoins des femmes et des filles.
- Inciter les responsables locaux, femmes et hommes, les institutions religieuses et autres personnes influentes à soutenir les transformations sociales et les activités de prévention de la VBG, et à assumer leur responsabilité à l'égard des femmes et des filles.
- Mettre en place des mécanismes de redevabilité visant à garantir que les programmes de prévention sont principalement éclairés par les intérêts et les besoins des femmes et des filles, notamment en encourageant l'organisation de séances d'écoute régulières avec les femmes et les filles de la communauté en vue d'obtenir des informations concernant les effets préjudiciables ou bénéfiques des activités menées dans le cadre des programmes de prévention de la VBG.
- Collaborer avec les mouvements locaux de femmes et les défenseurs des droits des femmes afin de comprendre les lacunes à combler dans la protection juridique contre la VBG, et prendre part à des actions conjointes afin de promouvoir des changements systémiques et inscrire l'égalité des droits des femmes et des filles dans la loi.
- Trouver des partenaires et élaborer des stratégies, sous la direction des femmes et des filles et avec leur approbation, pour impliquer les hommes et les garçons dans la lutte contre la VBG, ainsi que dans les efforts de transformation des normes sociales préjudiciables qui perpétuent les inégalités de genre.

2. Quelles mesures allez-vous prendre pour vous assurer que votre programme est redevable à l'égard des adolescentes ?

- La redevabilité à l'égard des adolescentes implique avant tout de les considérer comme un groupe distinct avec des besoins et des perspectives qui leur sont propres.
- Pour renforcer la redevabilité à l'égard des adolescentes, la programmation et les subventions ciblant les adolescentes doivent être à long terme, flexibles et intentionnelles, au lieu d'être traitées comme des composantes complémentaires aux programmes existants à l'intention des femmes et des enfants.
- Les adolescentes passent souvent à travers les mailles du filet dans le cadre des interventions humanitaires, car elles sont soit trop jeunes pour prétendre aux services destinés aux femmes, soit trop âgées pour les programmes adaptés aux enfants. Ce fait doit éclairer l'élaboration d'une stratégie spécialisée, exhaustive et adaptée au genre et à l'âge, qui aborde la VBG comme étant un aspect décisif de la vie des adolescentes dans les situations d'urgence humanitaire.

- Pour s'assurer que le programme est éclairé par les besoins et les opinions des adolescentes, une approche proactive doit être adoptée afin de permettre à ces dernières de participer dès le début d'une intervention et de donner leur avis tout au long du processus de mise en œuvre. L'élaboration, l'exécution et le financement du programme doivent être suffisamment flexibles pour s'adapter aux commentaires des adolescentes.
- Le personnel chargé de la mise en œuvre des programmes destinés aux adolescentes doit posséder des connaissances et des compétences en matière de prise en charge des cas de VBG et être formé à intervenir auprès des adolescentes.

Points clés à retenir :

- Les attitudes, les croyances, les normes et les structures qui encouragent, perpétuent ou tolèrent la discrimination et les inégalités de pouvoir basées sur le genre constituent les causes principales de la VBG.
- La participation des femmes et des filles repose sur l'égalité des genres. La promotion de l'égalité des genres implique de remettre en question les normes sociales et liées au genre discriminatoires, et ce même dans les situations d'urgence.
- Les situations d'urgence humanitaire peuvent offrir l'occasion de créer des normes sociales et culturelles positives qui remettent en question la pratique de la VBG.
- La promotion de normes sociales positives peut prévenir la VBG en remettant en question les normes qui soutiennent la violence et l'impunité des agresseurs, ce qui peut à son tour améliorer les réactions à la VBG en réduisant le blâme et la stigmatisation sociale qui pèsent sur les survivantes.

EXERCICE

2

Mobilisation des hommes et des garçons pour prévenir la VBG



Matériel : feuilles de tableau, papillons adhésifs et marqueurs.



Durée : 1 heure.



Consignes :

- Collez au mur deux feuilles de tableau l'une à côté de l'autre. Écrivez « À faire » sur une feuille et « À ne pas faire » sur l'autre.
- Demandez aux participants de réfléchir à la manière dont les hommes et les garçons ont été mobilisés dans le cadre des programmes et des activités relatives à la prévention de la VBG dans leur contexte d'intervention, et si ces interventions étaient redevables à l'égard des femmes et des filles. Demandez aux participants de décrire brièvement deux à trois exemples.
- Les exemples peuvent porter sur des programmes en faveur du changement social et comportemental ciblant les hommes et les garçons en vue de transformer les normes liées au genre néfastes, des programmes de recrutement de volontaires masculins chargés de plaider en faveur d'un processus décisionnel collectif en matière de santé reproductive, les programmes de formation et de sensibilisation à l'intention des forces de l'ordre sur la prévention et l'intervention face à la VBG. Accordez 15 minutes aux participants pour discuter.
- Attirez l'attention (en vous appuyant sur les exemples partagés) sur le fait que les organisations ont adopté diverses stratégies et utilisé différents points d'accès pour impliquer les hommes et les garçons dans la prévention de la VBG. La « participation des hommes » est une notion qui comprend un large éventail de processus et d'activités ; il s'agit notamment de collaborer avec les hommes en leur qualité d'alliés, de partenaires et de militants.
- Répartissez les participants en deux groupes et attribuez-leur les catégories « À faire » et « À ne pas faire ». Distribuez les papillons adhésifs et les marqueurs aux participants.
- Demandez au groupe chargé de la catégorie « À faire » d'écrire (sur des papillons adhésifs) les actions, les principes et les interventions que les acteurs chargés d'impliquer les hommes dans la prévention de la VBG devraient mettre en œuvre pour garantir la redevabilité à l'égard des femmes et des filles. Les participants devront ensuite coller les papillons adhésifs sur la feuille de tableau correspondante.
- Demandez au groupe chargé de la catégorie « À ne pas faire » d'écrire (sur des papillons adhésifs) les actions, les principes et les interventions que les acteurs chargés d'impliquer les hommes dans la prévention de la VBG devraient éviter pour garantir la redevabilité à l'égard des femmes et des filles. Les participants devront ensuite coller les papillons adhésifs sur la feuille de tableau correspondante.
- Après 20 minutes, invitez les participants à lire les papillons adhésifs collés sur les deux feuilles et demandez-leur à quelle catégorie ils ont le plus souvent été confrontés dans le cadre de leur travail.
- Demandez aux participants d'identifier les actions, les principes et les interventions aux niveaux individuel et systémique. Vous pouvez faire appel à deux volontaires pour trier les papillons adhésifs en fonction du niveau.
- Invitez les participants à discuter des raisons pour lesquelles la participation des hommes et des garçons aux activités de prévention de la VBG nécessite une transformation aux niveaux individuel et systémique, et de l'approche à adopter pour y arriver selon une logique de redevabilité à l'égard des femmes et des filles.



Notes de l'animateur

Réponses :

À faire

- Inciter les responsables locaux, femmes et hommes, les chefs religieux et autres personnes influentes à soutenir les transformations sociales et les activités de prévention de la VBG, et à assumer leur responsabilité à l'égard des femmes et des filles.
- Être à l'écoute des exigences et des conseils formulés par les femmes et les filles diverses avant d'entreprendre ces efforts d'intégration.
- Trouver des partenaires et élaborer des stratégies, sous la direction des femmes et des filles et avec leur approbation, pour impliquer les hommes et les garçons dans la lutte contre la VBG, ainsi que dans les efforts de transformation des normes sociales préjudiciables qui perpétuent les inégalités de genre.
- Mettre en place des mécanismes de redevabilité visant à garantir que les programmes de prévention sont principalement éclairés par les intérêts et les besoins des femmes et des filles.
- Travailler au sein des structures communautaires existantes, mais ne pas les reproduire si elles soutiennent les inégalités de genre.

À ne pas faire

- Laisser les préoccupations et les priorités des hommes éclipser celles des femmes et des filles. Ces approches risquent de faire régresser plutôt que de faire avancer le statut et la liberté d'action des femmes.
- Reproduire les structures communautaires existantes qui soutiennent les inégalités de genre.
- Collaborer avec les hommes et les garçons si l'objectif n'est pas d'améliorer la sécurité et de favoriser l'égalité des femmes et des filles.

Points clés à retenir :

- Les programmes centrés sur les femmes et les filles encouragent les hommes et les garçons à jeter un regard critique sur le pouvoir et les privilèges dont ils bénéficient, et les aident à abandonner leurs « privilèges » pour venir à bout du patriarcat.
- Les approches qui ne sont pas centrées sur les femmes et les filles risquent de reproduire les rapports perpétués par le patriarcat, qui privent les femmes et les filles de leur liberté d'action quant à leur propre bien-être, et privilégient les préoccupations et les priorités des hommes et des garçons.

EXERCICE

3

Pouvoir et vulnérabilité³⁹

Préparation : cette activité nécessite un espace ouvert où les participants peuvent se tenir côte à côte. Imprimez suffisamment de copies des cartes des personnages (voir ci-après) pour les distribuer aux participants. Adaptez les cartes au besoin.



Matériel : copies imprimées des cartes des personnages et ruban adhésif.



Durée : 1 heure.



Consignes :

- Amenez les participants dans une salle suffisamment grande et demandez-leur de s'aligner côte à côte.
- Donnez à chaque participant une carte de personnage. Si le groupe est mixte, distribuez les cartes des personnages femmes aux hommes et les cartes des personnages hommes aux femmes.
- Donnez du ruban adhésif aux participants et demandez-leur de coller la carte du personnage sur leurs vêtements, là où les autres peuvent la voir.
- Voir les cartes des personnages ci-après.
- Dites aux participants que vous allez lire une série d'affirmations. Si l'affirmation est VRAIE pour le personnage sur la carte, le participant qui le représente doit faire un pas en avant.
- Encouragez les femmes à contredire les hommes lorsqu'ils commettent une erreur (en tant que personnages féminins) et faites de même. Cette discussion est un bon moyen pour faire comprendre aux hommes les problèmes rencontrés par les femmes, et pour permettre aux femmes de goûter aux privilèges des hommes.
- Les affirmations suivantes concernent l'accès aux ressources et le contrôle de ces dernières, ainsi que le processus décisionnel :
 - *Je contrôle l'argent que je gagne.*
 - *Mon travail est rémunéré et généralement apprécié.*
 - *Je peux me déplacer facilement au sein du camp, de l'établissement ou de la communauté.*
 - *Je ne crains pas pour ma sécurité si je me déplace après la tombée de la nuit.*

³⁸ Adapté du document suivant : Comité de pilotage du GBVIMS, 2017. *Formation inter-agence sur la gestion des cas de violence basée sur le genre : Guide du formateur* (Module 2 : Pouvoir et VBG), p. 26. Disponible à l'adresse suivante : <https://gbvresponders.org/wp-content/uploads/2018/02/French-Facilitators-Guide-HIGH-Res.pdf>

- *J'ai du temps libre.*
- *Je suis l'une des premières personnes à prendre la parole lors des réunions.*
- *Mes enfants portent mon nom de famille.*
- *Je n'ai généralement pas peur d'être agressé(e) sexuellement ou violé(e).*
- *La personne avec laquelle je suis marié(e) (ou quelqu'un d'autre) s'occupe de mes enfants.*
- *Je peux porter tous les vêtements que j'aime sans crainte d'agression sexuelle.*
- *Mon identité de genre est la même que celle des membres de la police, des dirigeants communautaires et des chefs religieux.*
- *J'ai eu la possibilité de poursuivre mes études.*
- *Je décide quand avoir des relations sexuelles au sein de mon couple.*
- *J'ai accès aux services sans que l'on m'oblige de me livrer à des actes sexuels.*
- *J'ai un accès prioritaire aux moyens de transport de la famille, comme les vélos, les motos ou les voitures.*
- *Je n'ai pas à rendre compte à la personne avec laquelle je suis marié(e) de là où je vais ou de la façon dont je passe mon temps.*
- *En règle générale, les chefs de ma communauté m'écoutent*
- *Je peux décider quand avoir des enfants et combien.*
- *Si la personne avec laquelle je suis marié(e) menace ma sécurité, je peux la quitter.*
- *Si un crime est commis à mon égard, la police prêterait attention à mon cas.*
- *Je peux aller à la police sans craindre d'être arrêté(e) ou de subir des violences.*
- *Je peux voyager où je veux sans escorte.*
- **Animez une séance de compte rendu en discutant des questions suivantes :**
 - *Que voyons-nous à l'issue de cet exercice ? Qui est devant ? Qui est derrière ?*
 - *Qu'avez-vous ressenti en faisant un pas en avant ? Qu'avez-vous ressenti lorsque vous avez dû rester à l'arrière ?*
 - *Quelles différences avez-vous remarquées entre les femmes et les hommes ? Que signifient-elles pour vous ?*
 - *Que vous dit cet exercice sur les normes sociales néfastes et les inégalités de genre systémiques ?*

Exercice 3 – Document à distribuer

Cartes de personnages

Femme adulte, réfugiée ou déplacée	Homme adulte, réfugié ou déplacé
Homme adulte, chef religieux	Homme adulte, aveugle
Femme adulte, médecin	Homme adulte, en situation de handicap
Adolescente	Adolescent, étudiant
Female, adult, doctor	Male, adult, disabled
Adolescente	Adolescent
Femme adulte, aveugle	Homme adulte, médecin
Femme adulte, en situation de handicap	Adolescente, orpheline
Femme adulte, veuve	Homme adulte, célibataire



Notes de l'animateur

Réponses :

- Afin de contextualiser les programmes de prévention de la VBG et de définir la population ciblée de manière adéquate, il est nécessaire d'effectuer une analyse des questions liées au genre et des rapports de pouvoir dans le contexte des normes et des systèmes locaux pour déterminer dans quelle mesure ils perpétuent les inégalités de genre et la VBG.
- Tout comme dans cet exercice, il est important de comprendre le contexte social et culturel dans une situation d'urgence (notamment les rapports de pouvoir relatifs à l'accès aux ressources et au contrôle de ces dernières, ainsi qu'au processus décisionnel). Cependant, le contexte culturel n'est pas figé ; il est soumis à de nombreuses influences au fil du temps, et il est par conséquent susceptible d'évoluer.

Points clés à retenir :

- Les inégalités de genre sont exacerbées par divers facteurs déterminants intersectionnels qui perpétuent la victimisation des femmes et des filles et entravent leur autonomisation, tels que l'âge, la race, la classe sociale, l'identité de genre, l'orientation sexuelle et le handicap.
- Les efforts de prévention de la VBG doivent donc être menés sur plusieurs fronts, allant de l'atténuation des risques immédiats lors de la phase aiguë de l'intervention jusqu'à la transformation des normes sociales et des systèmes à plus long terme.

EXERCICE

4

Que feriez-vous ?



Préparation : imprimez des copies du scénario ou recopiez-le sur une diapositive PowerPoint.



Matériel : copies imprimées du scénario et des questions/diapositives PowerPoint.



Durée : 50 minutes.



Consignes :

- Lisez au groupe le scénario suivant :

Vous occupez depuis peu le poste de responsable de la programmation au sein d'une ONG qui s'occupe des personnes déplacées dans les régions touchées par le conflit situées dans l'ouest du pays. Les personnes déplacées vivent dans de petites zones de peuplement, et sont principalement regroupées par groupe religieux. Il ressort de vos discussions initiales avec l'équipe chargée de la programmation que les violences conjugales et les mariages précoces et forcés sont des problèmes courants. Les femmes et les filles sont également exposées à des risques de viol, en particulier si elles sortent du périmètre des zones de peuplement, et des cas de trafic d'êtres humains ont été signalés.

L'équipe chargée de la programmation décrit ses activités usuelles, notamment les campagnes périodiques de sensibilisation. Le personnel organise des présentations publiques ainsi que des discussions en petits groupes et utilise des affiches pour informer les communautés sur la VBG, notamment ce qu'on entend par ce concept, les causes et les facteurs contributifs, les répercussions, etc. Les affiches du programme représentent des femmes battues par des hommes, avec un texte portant sur la prévention de la VBG. Alors que vous observez l'une des activités de l'équipe, vous entendez deux membres du personnel justifier l'utilisation de formes « légères » de violence contre les femmes et les filles si elles désobéissent aux hommes de la famille afin de les garder sous contrôle.

- Discutez des questions suivantes :
 - Pensez-vous que le travail actuellement mené par l'équipe de programmation a des effets positifs ?
 - Quels aspects trouvez-vous problématiques et pourquoi ?
 - Quelles mesures pourriez-vous prendre pour adapter les activités ou en élaborer de nouvelles ?
 - Comment réagiriez-vous aux commentaires des deux membres du personnel ?



Notes de l'animateur

Réponses :

- Prendre le temps de faire évoluer les attitudes, les connaissances et les comportements des membres du personnel et des volontaires, hommes et femmes, avant de mettre en œuvre des programmes relatifs à la prévention de la VBG et à l'égalité des genres au sein de la communauté.
- Renforcer les compétences des membres du personnel et des militants communautaires travaillant dans le cadre des programmes de prévention de la VBG.
- Mettre au point des stratégies de communication encourageant la transformation de la société et des comportements (voir note d'orientation 3) en vue d'améliorer l'efficacité et la viabilité des services et de renforcer les normes liées au genre et les normes sociales positives aux niveaux individuel et communautaire.
- En ce qui concerne les attitudes actuelles du personnel, notez que la Norme 3 : Prise en charge et soutien du personnel décrit les compétences requises pour les responsables et les coordonnateurs travaillant dans le cadre des programmes de lutte contre la VBG dans les situations de crise humanitaire. Ces compétences impliquent entre autres de :
 - comprendre et appliquer une approche centrée sur les survivantes, et adhérer aux Principes directeurs de l'action contre la VBG ;
 - croire en l'égalité des genres et mettre en œuvre, encourager et intégrer l'analyse des questions liées au genre dans les programmes humanitaires ;
 - connaître la théorie actuelle de la prévention de la VBG, ainsi que déterminer et mettre en œuvre des stratégies adéquates de prévention de la VBG et de modification des comportements à différentes étapes de l'intervention humanitaire.

Points clés à retenir :

- Les campagnes de sensibilisation et la diffusion des informations au sein des communautés sont nécessaires pour accélérer l'accès aux services, renforcer la sécurité et atténuer les risques de VBG, mais ne suffisent pas à faire évoluer les normes sociales.
- Pour avoir un effet sur les normes aux effets néfastes, les programmes de lutte contre la VBG doivent 1) faire évoluer non seulement les attentes individuelles, mais aussi celles de la société dans son ensemble ; 2) informer des progrès ; ainsi que 3) catalyser et renforcer les nouvelles normes et les nouveaux comportements.
- La programmation transformatrice doit être mise en œuvre avec prudence et nécessite l'approbation préalable de la communauté avant d'entamer une discussion sur des problématiques profondément ancrées.

Exercice 4 – Document à distribuer

Vous occupez depuis peu le poste de responsable de la programmation au sein d'une ONG qui s'occupe des personnes déplacées dans les régions touchées par le conflit situées dans l'ouest du pays. Les personnes déplacées vivent dans de petites zones de peuplement, principalement regroupées par religion. Il ressort de vos discussions initiales avec l'équipe chargée de la programmation que les violences conjugales et les mariages précoces et forcés sont des problèmes courants. Les femmes et les filles sont également exposées à des risques de viol, en particulier si elles sortent du périmètre des zones de peuplement, et des cas de trafic d'êtres humains ont été signalés.

L'équipe chargée de la programmation décrit ses activités usuelles, notamment les campagnes périodiques de sensibilisation. Le personnel organise des présentations publiques ainsi que des discussions en petits groupes et utilise des affiches pour informer les communautés sur la VBG, notamment ce qu'on entend par ce concept, les causes et les facteurs contributifs, les répercussions, etc. Les affiches du programme représentent des femmes battues par des hommes, avec un texte portant sur la prévention de la VBG. Alors que vous observez l'une des activités de l'équipe, vous entendez deux membres du personnel justifier l'utilisation de formes « légères » de violence contre les femmes et les filles si elles désobéissent aux hommes de la famille afin de les garder sous contrôle.

- Pensez-vous que le travail actuellement mené par l'équipe de programmation a des effets positifs ?
- Quels aspects trouvez-vous problématiques et pourquoi ?
- Quelles mesures pourriez-vous prendre pour adapter les activités ou en élaborer de nouvelles ?
- Comment réagiriez-vous aux commentaires des deux membres du personnel ?

NORME
14

Collecte et utilisation des données sur les survivantes

Les données sur les survivantes sont gérées avec le consentement éclairé de celles-ci dans le but d'améliorer les services fournis ; elles sont collectées, stockées, analysées et partagées dans le plein respect de la sécurité et de l'éthique.

[La présente Norme minimale est consacrée aux données relatives aux survivantes ; ces données ne comportent qu'une catégorie d'informations sur la VBG. Les autres catégories correspondent à des données qualitatives et quantitatives tirées des évaluations des besoins, du suivi des programmes et d'autres sources.]

Contenu :



Présentation PowerPoint sur l'aperçu de la Norme 14



4 exercices sur la collecte et l'utilisation des données sur les survivante

EXERCICE

1

Scénario



Consignes :

Les participants travailleront en groupe pour lire les questions associées au scénario et y répondre. Ils devront identifier les actions clés en se basant sur les Normes minimales sur la VBG pour résoudre les difficultés relatives à la programmation et établir des liens entre les Normes. La réponse au scénario peut s'inspirer de plusieurs Normes. Pour répondre aux questions, les participants devront également s'appuyer sur les Principes directeurs de l'action contre la VBG et sur les approches abordées dans l'Introduction et la section consacrée à la Norme 1 : Principes directeurs de l'action contre la VBG.



SCÉNARIO⁴⁰

C'est votre première semaine en tant que responsable de la programmation de l'action contre la VBG. Vous travaillez avec un partenaire de mise en œuvre pour cartographier le parcours d'orientation des survivantes de VBG.

Lorsque vous entrez dans le bureau du partenaire, vous remarquez des piles de dossiers sur les tables de travail du personnel, sur lesquels des noms de femmes sont écrits en gras. Vous demandez à la personne chargée des dossiers comment ceux-ci sont transmis aux différents services, et elle vous répond que les informations sur les survivantes sont principalement transmises par courrier électronique, car il n'y a pas de formulaires en place. Vous vous inquiétez quant à la sécurité des données relatives aux survivantes, car des groupes rebelles sont récemment entrés de force dans des postes de santé de la région et sont connus pour prendre tout ce qu'ils trouvent.



QUESTIONS

1. **Quelles actions clés aideraient votre partenaire de mise en œuvre à améliorer la collecte et la gestion des données relatives aux survivantes de manière éthique et sécurisée ?**

³⁹ Adapté du document suivant : UNFPA, 2017. *Facilitator's Guide: Understanding the Minimum Standards for Prevention and Response to Gender-Based Violence in Emergencies*, p. 14.



Notes de l'animateur

1. Quelles actions clés aideraient votre partenaire de mise en œuvre à améliorer la collecte et la gestion des données relatives aux survivantes de manière éthique et sécurisée ?
 - Former le personnel concerné (par exemple, les acteurs chargés de la prise en charge des cas de VBG) aux méthodes sûres et éthiques de collecte, de stockage, d'analyse et de partage des données relatives aux survivantes de VBG, notamment en ce qui concerne les systèmes de chiffrement et l'archivage sécurisé des dossiers.
 - Réunir le matériel nécessaire au stockage sécurisé et éthique des données relatives aux survivantes et aux incidents, notamment un meuble de rangement verrouillable, un ordinateur chiffré, etc.
 - Mettre au point un système sûr et éthique de gestion de l'information, conforme aux normes internationales relatives aux données sur les survivantes, et consacrer des ressources financières et humaines à la collecte, à l'analyse et à l'utilisation éthiques et sécurisées de ces données. Si des prestataires de services travaillant dans le secteur de la lutte contre la VBG envisagent d'appliquer le Système de gestion de l'information sur la VBG (GBVIMS) ou le système Primero/GBVIMS+, ils sont priés de contacter le Comité de pilotage du Système qui déterminera leur admissibilité et leurs qualifications.
 - Veiller à mettre en place un plan d'évacuation des données et attribuer des rôles et des responsabilités au personnel en cas de situation d'urgence.
 - Élaborer des protocoles internes qui permettront de déterminer comment les données identifiables individuelles (recueillies à des fins d'orientation) et les données agrégées non identifiables (recueillies pour la rédaction de rapports) seront partagées aux niveaux organisationnel et interorganisationnel.

Points clés à retenir :

- La collecte de données vise avant tout à améliorer la qualité des services dispensés. Le bien-être immédiat des survivantes doit constituer la première préoccupation des prestataires de services. La collecte de données est par conséquent une priorité secondaire qui vient appuyer la prestation des services.
- En raison du caractère sensible des données relatives aux survivantes et des effets néfastes potentiels de l'usage abusif qui pourrait en être fait, les prestataires de services ont l'obligation de stocker ces données de manière à maximiser la protection des survivantes, de la communauté et des personnes chargées de la collecte des informations.
- Les données ne doivent être recueillies qu'avec le consentement éclairé des survivantes. Les prestataires de services doivent toujours évaluer si les avantages de la collecte de données l'emportent sur les risques.
- Au niveau individuel, les informations identifiables sur les survivantes peuvent être partagées, avec le consentement éclairé de celles-ci, avec les prestataires de services à des fins d'orientation. Des formulaires et des protocoles doivent être mis en place aux niveaux organisationnel et interorganisationnel (par exemple, les modes opérationnels normalisés du sous-groupe thématique/groupe de travail sur la VBG) afin que les survivantes soient orientées de manière confidentielle et parfaitement sécurisée.
- Le caractère sensible des informations sur la VBG exige de mettre en place des directives claires et des accords sur le partage de l'information afin que le partage de données entre les organisations puisse se faire conformément aux principes de sécurité et d'éthique. Ces accords, appelés protocoles sur le partage de l'information, portent sur le partage de données agrégées non identifiables.

Repérer les « signaux d'alarme »



Matériel : copies imprimées du scénario et des questions, diapositives PowerPoint avec les questions, papillons adhésifs rouges ou roses, feuilles de tableau et marqueurs.



Durée : 45 minutes à 1 heure.



Consignes : voir ci-dessous.

- Répartissez les participants en quatre groupes. Demandez à deux volontaires chargés de prendre des notes de s'avancer et de coller deux feuilles de tableau au mur/sur le tableau blanc. Dites-leur que les feuilles seront utilisées pour noter les « signaux d'alarme » du scénario qui seront identifiés par les participants lors du compte-rendu en plénière.
- Distribuez les papillons adhésifs rouges ou roses, les marqueurs et les copies imprimées du scénario.
- Dites aux participants que le but de l'exercice est de repérer les « signaux d'alarme » au sein du scénario. Expliquez que les « signaux d'alarme » sont généralement des indicateurs suggérant un problème potentiel. Les participants devront s'appuyer sur le scénario de l'exercice pour repérer les problèmes potentiels liés à la collecte et à l'utilisation des données relatives aux survivantes.
- Demandez aux groupes de lire le scénario, d'en discuter et d'écrire sur les papillons adhésifs les signaux d'alarme qu'ils ont repérés. Allouez 15 minutes à cette partie de l'exercice.
- Prévenez les participants lorsqu'il leur reste deux minutes pour terminer leur discussion de groupe.
- En plénière, demandez aux groupes de partager à tour de rôle un signal d'alarme sans répéter ceux des groupes précédents. Les personnes chargées de la prise de notes écriront tous les signaux d'alarme sur les feuilles de tableau. Allouez 15 minutes à cette partie de l'exercice.
- Demandez aux preneurs de notes de ramasser les papillons adhésifs des groupes et de les organiser en fonction des entrées correspondantes sur les feuilles de tableau. Cela aidera les participants à visualiser les signaux d'alarme aisément repérés et ceux qui leur ont échappé.
- Animez une séance de discussion de 20 minutes sur les façons dont la Norme 14 préconise d'aborder les signaux d'alarme identifiés.

Exercice 2 – Document à distribuer

L'organisation internationale Doctors for Healthy Families (DHF) envoie des équipes mobiles auprès des communautés déplacées afin de fournir aux familles des services de soins de santé primaires et de vacciner les enfants.

Des cas de VBG ont été signalés dans l'une des régions où ont lieu de violents affrontements entre les groupes armés gouvernementaux et non gouvernementaux. Compte tenu de son rôle dans le secteur de la santé et de l'absence de services spécifiques à la VBG dans la région, l'organisation DHF a été contactée par une organisation de surveillance de la situation des droits humains et chargée de recueillir des données factuelles afin de prouver que les actes de violence sexuelle commis en situation de conflit par des acteurs non étatiques sont un problème dans cette région.

Afin de remédier à ce manque d'informations, l'organisation DHF élabore un court questionnaire à être remis par le personnel médical aux patients qui se présentent pour des soins de santé. Ce questionnaire leur demande s'ils ont subi des violences sexuelles liées au conflit au cours des six derniers mois. Sachant que la VBG peut également toucher les hommes et les garçons, l'organisation DHF remet le questionnaire à tous les patients qui viennent solliciter des services de santé.



Notes de l'animateur

Réponses :

- **Signaux d'alarme potentiels :**
 - Il n'y a pas de services spécifiques à la VBG dans la région, mais des données relatives aux survivantes sont (potentiellement) recueillies.
 - Les données sont collectées uniquement à des fins de protection ou de suivi de la situation en matière de droits humains.
 - Il n'y a pas de procédures relatives au consentement éclairé.
 - Il ne semble pas y avoir de protocole de partage de l'information mis en place et il n'y a aucune indication concernant le stockage anonyme et sécurisé des données.
 - Il est difficile de savoir si le personnel des établissements de santé a été formé à appliquer les Principes directeurs de l'action contre la VBG et l'approche centrée sur les personnes survivantes en vue de prendre en charge les cas de VBG.
 - Le questionnaire peut conduire à des signalements forcés.
 - Personne ne devrait tenter d'identifier les personnes survivantes de VBG ; tout signalement d'incidents de VBG doit être initié par les survivants.
 - En l'absence de services spécifiques à la VBG dans la région, on ne sait pas comment et vers quels services le personnel de santé orientera les personnes survivantes.
 - Il n'y a aucune information disponible sur les modes opérationnels normalisés relatifs à la prise en charge des signalements d'incidents de VBG et aux systèmes d'orientation.
 - La sécurité des personnes survivantes et des individus qui accèdent aux établissements de santé ainsi que celle des prestataires de services sera mise en péril si les questionnaires tombent entre les mains des acteurs armés/autorités/agresseurs.
 - Les personnes survivantes risquent de se heurter à la stigmatisation et à des réactions hostiles à la suite du signalement d'un incident de VBG.

- **Actions clés pertinentes à prendre en considération :**
 - Élaborer des protocoles internes qui permettront de déterminer comment les données identifiables individuelles (recueillies à des fins d'orientation) et les données agrégées non identifiables (recueillies pour la rédaction de rapports) seront partagées aux niveaux organisationnel et interorganisationnel.
 - Élaborer un protocole sur le partage de l'information concernant le partage des données agrégées non identifiables à des fins de compilation qui serviront à éclairer la programmation, les activités de plaidoyer et la rédaction de rapports.
 - Former le personnel concerné (par exemple, les acteurs chargés de la prise en charge des cas de VBG) aux méthodes sûres et éthiques de collecte, de stockage, d'analyse et de partage des données relatives aux survivants de VBG, notamment en ce qui concerne les systèmes de chiffrage et l'archivage sécurisé des dossiers.
 - Veiller à mettre en place un plan d'évacuation des données et attribuer des rôles et des responsabilités au personnel en cas de situation d'urgence.
 - En plus des actions clés énumérées ci-dessus, insistez sur le fait que DHF a également la possibilité de **refuser** de collecter les données.

Points clés à retenir :

- Attirez l'attention sur les Exigences minimales suivantes relatives à la gestion des données relatives aux personnes survivantes de VBG :
 - Les personnes survivantes de VBG doivent avoir accès aux services (assistance médicale ou soutien psychosocial) pour justifier la collecte des données.
 - Les données relatives aux personnes survivantes et aux incidents doivent être recueillies de manière à limiter les informations identifiables et, si ces données sont partagées à des fins d'analyse et de rédaction de rapports, elles doivent être anonymes.
 - Les données relatives aux personnes survivantes et aux incidents ne peuvent être partagées qu'avec le consentement éclairé des personnes survivantes.
 - Les informations identifiables concernant la prise en charge des personnes survivantes (par exemple, les formulaires d'orientation ou, en cas de transfert du dossier, les sections pertinentes du dossier en question) ne sont partagées qu'à des fins d'orientation et avec l'accord des personnes survivantes.
 - Les données relatives aux personnes survivantes doivent être protégées en permanence et n'être partagées qu'avec les personnes autorisées.
 - Avant de partager les données, un accord doit être conclu avec les prestataires de services afin de déterminer la manière dont les données seront partagées, protégées et utilisées, et à quelle fin.
- La collecte de données vise avant tout à améliorer la qualité des services dispensés. Le bien-être immédiat des personnes survivantes doit constituer la première préoccupation des prestataires de services. La collecte de données est par conséquent une priorité secondaire qui vient appuyer la prestation des services.
- La collecte ou l'enregistrement d'informations identifiables sur les personnes survivantes uniquement à des fins de protection ou de suivi de la situation en matière de droits de humains n'est pas conforme aux pratiques sûres et éthiques.

EXERCICE

3

Vrai ou faux ?



Préparation : recopiez les affirmations sur des diapositives PowerPoint.



Matériel : diapositives PowerPoint pour afficher les affirmations (facultatif : si cela est plus pratique, vous pouvez en faire des copies imprimées ou les afficher sur un écran d'ordinateur portable).



Durée : 45 minutes.



Consignes :

- Dites aux participants que vous allez lire une série d'affirmations ou les afficher sur des diapositives PowerPoint (une affirmation par diapositive). S'ils considèrent une affirmation comme étant vraie, ils devront se lever ; s'ils la considèrent comme étant fausse, ils devront rester assis.
- Cet exercice se veut rapide et amusant. Demandez aux participants d'expliquer brièvement leurs réponses respectives. Veillez à solliciter différents participants au cours de l'exercice.
- À la fin de l'exercice, attirez l'attention des participants sur les actions clés pertinentes de la Norme 14.

Affirmations vraies et fausses :

- Les travailleurs sociaux peuvent conserver les formulaires de consentement signés par les survivantes dans les tiroirs de leur bureau. (F)
- Les travailleurs sociaux peuvent transmettre les informations relatives aux survivantes à un tiers en cas de besoin. (F)
- Les travailleurs sociaux ne sont pas obligés de « trouver » des survivantes qui répondront aux questions des journalistes ou des acteurs de la communication, même s'il s'agit de donateurs. (V)
- La documentation papier concernant plusieurs incidents relatifs à la même survivante peut être conservée dans le même dossier. (F)
- Un journaliste ne peut prendre des photos dans un espace sûr à l'usage des femmes et des filles que s'il a obtenu le consentement explicite du responsable de l'espace. (F)
- Le nom de la survivante ne devrait jamais apparaître sur la face extérieure de son dossier. (V)
- En cas de transmission électronique, les fichiers relatifs aux cas de VBG devraient être chiffrés, protégés par un mot de passe et effacés immédiatement après le transfert. (V)

- Les collègues travaillant dans le cadre des programmes de lutte contre la VBG devraient pouvoir accéder librement aux dossiers papier concernant la prise en charge des cas conservés au bureau. (F)
- Pour donner de l'espoir aux survivantes du monde entier et obtenir plus de fonds pour les programmes de lutte contre la VBG, il est conseillé de faciliter les entretiens individuels entre les journalistes et les survivantes de VBG. (F)
- Les donateurs ont le droit de consulter les dossiers individuels. (F)
- Pour assurer la protection des données, il est déconseillé de créer des sauvegardes de fichiers électroniques. (F)
- Les informations indetifiables relatives aux cas ne sont partagées qu'à des fins d'orientation et avec l'accord de la survivante. (V)
- En situation d'urgence, les dossiers concernant la prise en charge des cas de VBG ne doivent pas être déplacés (ils doivent être conservés dans un meuble de rangement verrouillable au bureau). (F)
- Les données individuelles non identifiables sont des données combinées relatives à de multiples incidents qui ne permettent pas d'identifier les individus. (F)
- Les données sur l'incidence recensent tous les incidents de VBG dans une région donnée. (F)
- La principale préoccupation des prestataires de services – avant, pendant et après la collecte des données – devrait être le bien-être immédiat des survivantes. (V)



Notes de l'animateur

Réponses :

- Insistez sur les actions clés suivantes :
 - Former le personnel chargé des communications et des médias ainsi que les médias externes à parler de la VBG dans les situations d'urgence, à respecter l'approche centrée sur les survivantes et à appliquer les principes de sécurité et d'éthique lors de la réalisation des reportages relatifs à la VBG.
 - Mettre en place des politiques concernant l'utilisation éthique et sécurisée des données disponibles sur les programmes VBG et former le personnel chargé des communications et des médias à les appliquer.
 - Élaborer des protocoles internes qui permettront de déterminer comment les données identifiables individuelles (recueillies à des fins d'orientation) et les données agrégées non identifiables (recueillies pour la rédaction de rapports) seront partagées aux niveaux organisationnel et interorganisationnel.
 - Élaborer un protocole sur le partage de l'information concernant le partage des données agrégées non identifiables à des fins de compilation qui serviront à éclairer la programmation, les activités de plaidoyer et la rédaction de rapports.
 - Veiller à mettre en place un plan d'évacuation des données et attribuer des rôles et des responsabilités au personnel en cas de situation d'urgence.
 - Former le personnel concerné (par exemple, les acteurs chargés de la prise en charge des cas de VBG) aux méthodes sûres et éthiques de collecte, de stockage, d'analyse et de partage des données relatives aux survivantes de VBG, notamment en ce qui concerne les systèmes de chiffrement et l'archivage sécurisé des dossiers.
 - Évaluer régulièrement la qualité et l'efficacité des systèmes de gestion des données relatives à la VBG ainsi que la nécessité de les renforcer en vue d'adhérer aux normes mondiales en matière de sûreté et de sécurité.

Points clés à retenir :

- La collecte de données vise avant tout à améliorer la qualité des services dispensés. Le bien-être immédiat des survivantes doit constituer la première préoccupation des prestataires de services. La collecte de données est par conséquent une priorité secondaire qui vient appuyer la prestation des services.
- Les données sur l'incidence ne recensent pas tous les incidents de VBG dans une région donnée, mais seulement ceux signalés par les survivantes ayant accédé aux services de prise en charge des cas de VBG. Afin de mieux comprendre la situation en matière de VBG dans un contexte donné, il convient d'analyser d'autres sources d'information.
- Il est déconseillé de révéler le nombre de cas de VBG, car ces informations sont susceptibles d'être mal interprétées et risquent de compromettre la confidentialité des survivantes, en particulier lorsque le nombre des cas signalés ou le nombre de prestataires de services est réduit. En outre, ces données ne sont pas utiles et peuvent être trompeuses, car elles ont tendance à masquer la fréquence des cas de VBG.

- Toute donnée concernant une survivante ne devrait être recueillie que dans le cadre de la prestation de services et uniquement lorsqu'elle est communiquée directement par la survivante ou en présence de celle-ci par la personne qui s'en occupe. Ainsi, il n'est pas approprié de collecter ou d'enregistrer des informations identifiables sur les survivantes uniquement à des fins de protection ou de suivi de la situation en matière de droits humains.
- En raison des répercussions éventuelles sur la sûreté, la sécurité et le bien-être psychologique des survivantes, il est déconseillé de faciliter des entretiens individuels entre les journalistes et les survivantes de VBG. Qui plus est, il est possible de publier des articles tout aussi convaincants en s'adressant aux organisations locales ou internationales qui s'occupent des survivantes de VBG.
- Il est contraire à l'éthique de photographier les survivantes de VBG sans leur consentement explicite. Les photographies prises à l'intérieur des espaces consacrés à la prestation de services ne doivent être réalisées qu'avec le consentement préalable des femmes et des filles qui utilisent ces espaces, et en prenant en compte toutes les conséquences préjudiciables imprévues qui pourraient en découler, par exemple une attention excessive de la part de la communauté ou la stigmatisation des utilisatrices actuelles ou potentielles du centre. Le visage des survivantes ne doit pas être montré directement.

EXERCICE

4

Rédaction de courriels contenant des données relatives aux survivantes



Préparation : distribuez des copies imprimées du scénario et des questions de l'exercice.



Matériel : diapositives PowerPoint/copies imprimées du scénario et des questions, feuilles de tableau et marqueurs.



Durée : 1 heure.



Consignes : voir ci-dessous

- Répartissez les participants en trois groupes (groupes 1 à 3) et référez-vous à la Norme 14.
- Distribuez aux groupes les copies imprimées du scénario et des questions.
- Demandez aux groupes de lire attentivement le scénario et les questions qui leur ont été attribuées. Les groupes doivent rédiger des ébauches de courriels en réponse aux questions. Demandez aux groupes de noter les grandes lignes sur la feuille de tableau. Encouragez les participants à s'inspirer de la section portant sur la Norme 14. Les groupes peuvent également ajouter de nouvelles informations au scénario !
- Chaque groupe dispose de 25 minutes pour effectuer cet exercice. Lorsqu'il leur reste cinq minutes, demandez-leur de désigner un orateur qui lira le courriel à l'ensemble des participants.
- Invitez chaque orateur à lire l'ébauche de courriel de son groupe. Demandez aux participants s'ils ont été confrontés à une situation similaire dans le cadre de leur travail et s'ils se sentent à l'aise pour partager leur histoire avec le reste du groupe.
- Invitez un à deux participants à parler de leurs expériences (en fonction du temps) et expliquez comment ils peuvent utiliser le contenu de la Norme 14 pour répondre à de telles demandes dans le futur.

Exercice 4 – Document à distribuer

Scénario

Kazumi, directrice du Réseau international des femmes (RIF), envoie un courriel à Hussain, responsable de l'information au sein de l'organisation Peace for Women (une ONG fournissant des services de prise en charge aux survivantes de VBG), pour vérifier le contenu de certains rapports qu'elle a reçus de la part de ses collègues participant à la réunion du sous-groupe thématique de la lutte contre la VBG dans l'une des régions touchées par le conflit. Le RIF fournit un financement pluriannuel à Peace for Women destiné aux interventions de prévention et d'intervention face à la VBG.

Kazumi a ajouté Matthew, un journaliste américain basé à Washington, DC, en copie du courriel. Dans celui-ci, elle explique à Hussain que Matthew souhaite écrire un article sur l'ampleur de la VBG dans la région d'intervention de Peace for Women.

Elle aimerait qu'Hussain confirme le nombre total de femmes et d'enfants qui ont été victimes de VBG depuis le début de la crise. Kazumi veut également savoir qui sont les auteurs les plus fréquents de ces actes, et souhaite que ces informations soient ventilées par village.

Dans son courriel, Kazumi dit à Matthew de ne pas hésiter à contacter Hussain pour toute autre question. Matthew écrit à Hussain séparément et lui demande s'il peut interroger quelques survivantes et prestataires de services pour un article que son agence de presse souhaite publier. Hussain pense que c'est une bonne idée de partager ces informations avec lui, car il veut plaider en faveur des services de lutte contre la VBG et mobiliser des donateurs pour un nouveau projet ciblant les adolescentes.

Questions :

- **Groupe 1** : Vous êtes responsable des programmes de lutte contre la VBG au sein de l'organisation Peace for Women. Hussain vous demande des conseils sur la façon de répondre à Kazumi et à Matthew. Que lui suggérez-vous ?
- **Groupe 2** : Que doit répondre Hussain à Kazumi, la directrice du RIF ?
- **Groupe 3** : Que doit répondre Hussain à Matthew, le journaliste ?



Notes de l'animateur

Réponses :

- Compte tenu de la nature créative de cet exercice, encouragez les participants à s'inspirer des Normes minimales sur la VBG pour leurs ébauches de courriels.
- Le personnel travaillant dans le cadre des programmes de lutte contre la VBG ne devrait pas subir de pressions pour partager des données en dehors du protocole de partage de l'information ou d'autres protocoles interorganisations.
- Il est inapproprié de solliciter l'accès aux données relatives à une survivante ou de les partager en dehors de la prestation de services, sauf si des protocoles adéquats et agréés ont été préalablement mis en place et si l'on a obtenu le consentement éclairé de la survivante quant à la manière dont ces données seront utilisées, par qui, et à quelles fins.
- En raison des répercussions éventuelles sur la sûreté, la sécurité et le bien-être psychologique des survivantes, il est déconseillé de faciliter des entretiens individuels entre les journalistes et les survivantes de VBG.
- Insistez sur l'importance des actions clés suivantes lorsque les participants sont contactés par des parties prenantes internes et externes pour des demandes de programmation/opérationnelles similaires :
 - Former le personnel chargé des communications et des médias ainsi que les médias externes à parler de la VBG dans les situations d'urgence, à respecter l'approche centrée sur les survivantes et à appliquer les principes de sécurité et d'éthique lors de la réalisation des reportages relatifs à la VBG.
 - Mettre en place des politiques et former les membres de l'équipe des médias et de la communication à l'utilisation des données disponibles sur les programmes de lutte contre la VBG conformément aux principes de sécurité et d'éthique.
 - Élaborer des protocoles internes qui permettront de déterminer comment les données identifiables individuelles (recueillies à des fins d'orientation) et les données agrégées non identifiables (recueillies pour la rédaction de rapports) seront partagées aux niveaux organisationnel et interorganisationnel.
 - Élaborer un protocole sur le partage de l'information concernant le partage des données agrégées non identifiables à des fins de compilation qui serviront à éclairer la programmation, les activités de plaidoyer et la rédaction de rapports.

Points clés à retenir :

- Il est important d'expliquer la différence entre les données sur la prévalence et les données sur l'incidence. Les données sur la prévalence représentent le taux et la fréquence de la VBG dans une population donnée. En règle générale, il est impossible d'obtenir des données sur la prévalence de la VBG dans les situations de crise humanitaire. Les données sur l'incidence ne recensent pas tous les incidents de VBG dans une région donnée, mais seulement ceux signalés par les survivantes ayant accédés aux services de prise en charge des cas de VBG. Sachant que la plupart des survivantes ne signaleront jamais qu'elles ont été victimes de VBG, il convient de considérer les données sur l'incidence comme étant la « partie émergée de l'iceberg ».

- L'interprétation de données isolées relatives aux survivantes présente de nombreuses difficultés. Afin de mieux comprendre la situation en matière de VBG dans un contexte donné, il convient d'analyser d'autres sources d'information.
- Il est déconseillé de révéler le nombre de cas de VBG, car ces informations sont susceptibles d'être mal interprétées et risquent de compromettre la confidentialité des survivantes, en particulier lorsque le nombre des cas signalés ou le nombre de prestataires de services est réduit. En outre, ces données ne sont pas utiles et peuvent être trompeuses, car elles ont tendance à masquer la fréquence des cas de VBG. Les données sur les tendances à long terme, comme celles produites au niveau interorganisationnel par le GBVIMS, permettent d'éclairer les décisions en matière de programmation et des activités de plaidoyer. En outre, elles sont toujours accompagnées d'informations qualitatives importantes pour aider le lecteur à interpréter les données de manière responsable.
- Avant de partager les données, un accord doit être conclu avec les prestataires de services afin de déterminer la manière dont les données seront partagées, protégées et utilisées, et à quelle fin.
- Le partage de données au niveau interorganisationnel ne devrait être effectué que si les organisations qui collectent les données utilisent le même système de gestion de l'information et ont mis en place un protocole de partage de l'information ainsi que des règles sur la manière de partager les données.
- Les données agrégées sont des données combinées relatives à de multiples incidents qui ne permettent pas d'identifier les individus.
- Il convient de former le personnel chargé de la communication au sein des organisations et les journalistes souhaitant parler aux survivantes à adopter une approche centrée sur la sécurité et la confidentialité des survivantes. Les prestataires de services doivent toujours évaluer si les avantages du partage de données l'emportent sur les risques.

Coordination de l'action contre la VBG

La coordination permet de concevoir des mesures rapides et concrètes qui visent à atténuer les risques, ainsi qu'à mettre en œuvre des programmes de prévention et d'intervention face à la VBG.

Remarque : les divers documents utilisent des noms et des formats différents pour désigner le sous-groupe thématique, le secteur et les groupes de travail et de coordination de la lutte contre la VBG. Le présent guide de l'animateur utilise le terme « groupe de coordination » par souci de cohérence. Veuillez l'adapter si nécessaire au contexte et au mandat spécifiques des responsables de la coordination de l'action contre la VBG.

Contenu :



Présentation PowerPoint sur l'aperçu de la Norme 15



4 exercices sur la coordination de l'action contre la VBG

EXERCICE

1 Scénario



Consignes :

Les participants travailleront en groupe pour lire les questions associées au scénario et y répondre. Ils devront identifier les actions clés en se basant sur les Normes minimales sur la VBG pour résoudre les difficultés relatives à la programmation et établir des liens entre les Normes. La réponse au scénario peut s’inspirer de plusieurs Normes. Pour répondre aux questions, les participants devront également s’appuyer sur les Principes directeurs de l’action contre la VBG et sur les approches abordées dans l’Introduction et la section consacrée à la Norme 1 : Principes directeurs de l’action contre la VBG.



SCÉNARIO⁴¹

Un conflit sectaire a récemment éclaté dans la province de Levana et 200 000 personnes ont été déplacées. Une partie de la population touchée s’est réfugiée dans les églises, les mosquées et les écoles ; d’autres ont créé des campements collectifs, dont bon nombre sont situés dans les zones périurbaines. Des efforts de coordination, notamment en matière de planification du site, sont en cours.

Des initiatives de développement ont été mises en œuvre dans le pays depuis des décennies, mais ce dernier n’a pas été préparé à faire face à ce nouveau conflit. Aucune école n’est actuellement ouverte. Les enfants en âge d’être scolarisés sont donc oisifs pendant la journée. Le secteur de la santé est surchargé et plusieurs cliniques ont été détruites pendant les combats ; certains membres du personnel médical ont fui. Une petite coalition d’anciens membres du parlement et de femmes travaillant au sein d’organisations confessionnelles et dirigées par des femmes se sont associés sous le nom de Levana Women for Peace. Un groupe de coordination de l’action contre la VBG a été formellement mis en place, mais la personne désignée responsable du groupe attend de recevoir un visa. Comme vous vous trouvez dans le pays depuis deux ans et travaillez dans le cadre de la programmation en matière de VBG, l’UNFPA vous demande de remplacer cette personne jusqu’à son arrivée.



QUESTIONS

1. **Quelles sont les quatre actions clés que vous privilégieriez au début de cette situation d’urgence en vue de réaliser la Norme 15 ?**
2. **Quelles mesures prendriez-vous pour inciter divers acteurs travaillant dans le cadre des programmes de lutte contre la VBG, y compris les organisations locales et nationales ainsi que les entités gouvernementales, à participer activement aux interventions ?**

⁴⁰ Domaine de responsabilité VBG du Groupe mondial de la protection, 2019. *Manuel pour la coordination des interventions ciblant la violence basée sur le genre en situation d’urgence*, p. 140. Disponible à l’adresse suivante : https://gbvaor.net/sites/default/files/2021-01/Handbook%20for%20Coordinating%20GBViE_V11.pdf



Notes de l'animateur

Réponses :

1. Quelles sont les quatre actions clés que vous privilégieriez au début de cette situation d'urgence en vue de réaliser la Norme 15 ?

- **Quatre actions clés à privilégier :**
 - Recenser les services de lutte contre la VBG disponibles et établir ou mettre à jour la matrice. Veiller à ce que tous les membres du groupe de coordination sachent où et à qui s'adresser pour différents types de services d'intervention face à la VBG fournis au sein de la zone touchée par la crise, afin de garantir la couverture optimale des services et éviter tout chevauchement.
 - Mettre au point un système d'orientation et l'actualiser régulièrement afin de faciliter l'accès des survivantes aux services dispensés par des partenaires compétents (voir la Norme 7 : Systèmes d'orientation). Si des parcours d'orientation actualisés sont déjà en place, élaborer ou mettre à jour des modes opérationnels normalisés relatifs à la VBG conformes aux normes internationales et comportant des protocoles d'aide destinés aux survivantes d'exploitation et d'abus sexuels.
 - Effectuer, prendre part à et/ou diffuser des évaluations multisectorielles et spécifiquement axées sur la VBG. Analyser les données tirées de ces évaluations pour planifier et éclairer l'élaboration de la stratégie, du plan d'intervention et du plan de travail du groupe de coordination de l'action contre la VBG.
 - Contribuer aux activités de renforcement des capacités afin d'améliorer les connaissances relatives aux interventions humanitaires visant à lutter contre la VBG, en particulier les principes directeurs applicables dans ce domaine, en offrant aux acteurs concernés, notamment aux organisations locales, aux groupes de femmes et aux pouvoirs publics, la possibilité de développer leurs compétences professionnelles en matière de prévention et d'intervention face à la VBG.

2. Quelles mesures prendriez-vous pour inciter divers acteurs travaillant dans le cadre des programmes de lutte contre la VBG, y compris les organisations locales et nationales ainsi que les entités gouvernementales, à participer activement aux interventions ?

- **Rôle de l'organisme chef de file :**
 - La coordination de l'action contre la VBG vise à faciliter la mise en œuvre rapide des programmes de lutte contre la VBG, notamment des efforts de communication et de coordination avec d'autres groupes/organisations, des programmes de formation et de sensibilisation, ainsi que des activités de soutien de la planification stratégique, de suivi et d'évaluation.
 - L'UNFPA constitue l'organisme chef de file, désigné par le CPI, du Domaine de responsabilité VBG au sein du Groupe mondial de la protection. Si aucun groupe de coordination n'est mis en place et dans les situations impliquant des réfugiés, le HCR assure la coordination des groupes thématiques et des groupes de travail.
 - Au niveau national, l'UNFPA dirige les sous-groupes thématiques de l'action contre la VBG, souvent en collaboration avec une entité gouvernementale ou une ONG.

- **Démarches prioritaires :**

- La personne chargée de coordonner l'action contre la VBG doit comprendre les avantages de la participation active afin de pouvoir impliquer un éventail diversifié d'acteurs locaux. Elle peut avoir besoin de contacter des institutions, des organisations ou des individus particuliers, notamment au début de la création d'un sous-groupe thématique, tout en évaluant les difficultés éventuelles associées à l'inclusion de certains groupes. Il convient d'évaluer les membres potentiels en consultation avec les principaux acteurs, à la fois aux niveaux bilatéral et collectif, en vue d'examiner les avantages et les risques et de convenir des critères d'admission. (Voir le [Manuel de coordination des interventions contre la violence basée sur le genre dans les situations d'urgence](#), pour des conseils concernant la participation active, ainsi que la section 4.2 : Encourager l'adhésion inclusive, p. 138-142.)
- Recenser les prestataires de services et autres acteurs travaillant dans le cadre des programmes de lutte contre la VBG, en dressant une liste actualisée des parties prenantes, des réseaux, des groupes et des organisations. Créer de nouveaux mécanismes de coordination des interventions d'urgence face à la VBG ou soutenir les mécanismes existants en consultation avec ces entités.
- Élaborer, appuyer et actualiser annuellement un mandat précis pour le groupe de coordination. Veiller à ce que le mandat soit partagé avec les nouveaux membres.
- Faciliter les réunions de coordination de l'action contre la VBG conformément aux principes d'accessibilité et de redevabilité afin d'encourager la participation active de divers acteurs engagés dans la lutte contre la VBG, y compris des organisations locales et nationales et des entités gouvernementales.
- Participer au Groupe de coordination de la protection et à d'autres groupes de travail sectoriels ou intersectoriels.

Points clés à retenir :

- La coordination assure une réponse plus prévisible, plus responsable et plus efficace à la violence basée sur le genre dans les situations d'urgence.
- La coordination nécessite un effort collectif interorganisationnel et multisectoriel afin de mobiliser avec efficacité tous les acteurs concernés en vue d'atteindre un objectif commun.
- Au niveau mondial, l'UNFPA a un mandat spécifique pour diriger le Domaine de responsabilité VBG dans les situations d'urgence.
- Au niveau national, cela implique de collaborer avec les autorités nationales et locales ainsi qu'avec les acteurs humanitaires en vue de diriger les mécanismes de coordination de l'action contre la VBG, de créer et de renforcer les systèmes nationaux, et de garantir l'accès des survivantes à des services confidentiels et adéquats.
- Si aucun groupe de coordination n'est mis en place et dans les situations impliquant des réfugiés, le HCR assure toute la coordination des groupes thématiques et des groupes de travail.
- Une intervention collective et soutenue est nécessaire pour garantir la protection et la sécurité des femmes et des filles dans les situations d'urgence.

EXERCICE

2

Comprendre la coordination de l'action contre la VBG⁴²



Préparation : recopiez les questions ci-dessous sur un tableau à feuilles mobiles.



Matériel : feuilles de tableau, marqueurs et ruban adhésif.



Durée : 40 minutes.



Consignes :

- Cet exercice offre l'occasion de discuter des principales tâches et difficultés de coordination dans un contexte donné.
- Répartissez les participants en trois groupes de manière à mélanger les niveaux d'expérience et les antécédents. Demandez aux groupes de réfléchir aux questions suivantes pendant 20 minutes :
 - Quels types de groupes/systèmes/mécanismes de coordination existent dans votre contexte d'intervention ?
 - Quels sont, selon vous, les rôles/fonctions clés du groupe de coordination de l'action contre la VBG ?
 - Quel est votre rôle au sein de ces groupes/systèmes/mécanismes ? Contribuez-vous de quelque manière que ce soit à aider les femmes et les filles au sein ou par le biais de ces systèmes de coordination ?
 - Quels aspects de la coordination trouvez-vous difficiles ?

Discutez des réponses en plénière.

⁴¹ Adapté du document suivant : IRC, 2019. *GBV Emergency Preparedness and Response Facilitator's Guide*, p. 71-72. Disponible à l'adresse suivante : https://gbvresponders.org/wp-content/uploads/2019/08/GBV-EPR-Facilitators-Guide_2019.pdf



Notes de l'animateur

Réponses :

- Les actions clés de la Norme 15 : La coordination de l'action contre la VBG sont divisées en trois catégories : organisme de coordination chef de file du sous-groupe thématique/ secteur de la lutte contre la VBG ; sous-groupe thématique de la lutte contre la VBG/équipe de coordination sectorielle en collaboration avec les membres du sous-groupe/secteur ; membres du sous-groupe thématique/secteur de la lutte contre la VBG. Veuillez noter que les membres du sous-groupe thématique/secteur de la lutte contre la VBG apparaissent dans deux catégories.
- Voici quelques réponses relatives aux membres du sous-groupe thématique/secteur de la lutte contre la VBG :
 - Recenser les prestataires de services et autres acteurs travaillant dans le cadre des programmes de lutte contre la VBG, en dressant une liste actualisée des parties prenantes, des réseaux, des groupes et des organisations. Créer de nouveaux mécanismes de coordination des interventions d'urgence face à la VBG ou soutenir les mécanismes existants en consultation avec ces entités.
 - Participer activement aux mécanismes multisectoriels de coordination interorganisations de l'action contre la VBG.
 - Soutenir le fonctionnement du système d'orientation afin de faciliter l'accès des survivantes aux services.
 - Contribuer aux activités de renforcement des capacités afin d'améliorer les connaissances relatives aux interventions humanitaires visant à lutter contre la VBG, notamment les principes directeurs applicables dans ce domaine, en offrant aux acteurs concernés, notamment aux organisations locales, aux groupes de femmes et aux pouvoirs publics, la possibilité de développer leurs compétences professionnelles en matière de prévention et d'intervention face à la VBG.
 - Mettre régulièrement à jour et partager les informations relatives aux risques contextuels de VBG, et informer périodiquement le mécanisme de coordination de l'action contre la VBG concernant la couverture des services et les actions à privilégier.
 - Informer d'autres groupes thématiques et secteurs à propos des mesures d'atténuation des risques énoncées dans les Directives relatives à la VBG du CPI.

Points clés à retenir :

Insistez sur les points suivants, en particulier s'ils n'ont pas été soulevés lors de la séance de discussion :

- Communiquer régulièrement avec les femmes et les filles pour s'assurer qu'elles connaissent les points d'accès au système d'orientation et ont conscience des répercussions indésirables imprévues (par exemple, les infractions aux Principes directeurs de l'action contre la VBG relatifs à la confidentialité, à la sécurité, au respect et à la non-discrimination) constitue une des tâches clés du groupe de coordination de l'action contre la VBG.
- Il convient de mettre en œuvre des processus de coordination à tous les niveaux – formel ou informel, local ou régional, ou encore national ou international.

- Les mécanismes de coordination et les voies de communication officielles sont d'une grande importance et doivent être utilisés pour s'informer des évaluations, des activités et des plans élaborés par le groupe de coordination de l'action contre la VBG, en vue de parvenir à une entente commune et de coordonner les efforts collectifs pour combler les lacunes au sein de la programmation.
- Même en l'absence d'organes formels de coordination, les organisations ou les institutions qui se trouvent dans la même région peuvent se rencontrer de manière bilatérale ou convoquer des réunions collectives pour coordonner leurs activités.
- Les systèmes de coordination peuvent aider les acteurs de l'action contre la VBG à comprendre et à situer les événements, à repérer les lacunes et à planifier des interventions efficaces. Cela permet également d'éviter de dupliquer les efforts des autres. Les systèmes de coordination constituent avant tout un excellent forum pour soulever des problèmes auprès d'autres organisations/groupes de coordination afin que ceux-ci puissent les aborder (par exemple, si les prestataires de services ne répondent pas aux besoins des femmes et des filles, ou s'ils manquent de réactivité face aux lacunes au sein des programmes d'atténuation des risques qui exposent les femmes et les filles à des menaces accrues de VBG).

EXERCICE

3

Activité du fil rouge⁴³



Préparation : cette activité nécessite un grand espace où les participants peuvent se déplacer. Préparez 11 badges avec des intitulés de poste. Les badges doivent être faciles à lire de loin.



Matériel : feuilles de tableau, badges, marqueurs et une pelote de laine ou de ficelle rouge (ou autre couleur vive) d'une longueur d'au moins 40 m.



Durée : 1 heure.



Consignes :

- **Remarque :** Laissez les participants comprendre l'activité de manière autonome pendant qu'elle se déroule sous leurs yeux. Ne la décrivez pas et n'en expliquez pas les objectifs avant la fin.
- Créez des badges avec les intitulés de poste (intitulés de poste réels utilisés dans le milieu) d'environ 11 personnes susceptibles d'interagir avec une survivante pendant le processus d'intervention dans votre pays (le milieu de travail de la majorité des participants).
- Intitulés de poste suggérés : officier de police, médecin, mère, chef de quartier, assistante sociale spécialiste de la VBG, sage-femme, agent communautaire chargé du soutien psychosocial, coordonnateur du camp de santé pour femmes.
- Appelez suffisamment de volontaires et distribuez-leur les badges. Expliquez-leur qu'ils joueront le rôle de la personne indiquée sur leur badge.
- Invitez les volontaires à s'asseoir en cercle et à rapprocher leurs chaises. Demandez aux autres participants de se tenir à l'extérieur du cercle afin de pouvoir facilement observer l'activité.
- Expliquez que la pelote de laine/ficelle représente une jeune fille de 20 ans qui a été violée au cours de son adolescence.
- En vous tenant à l'extérieur du cercle, donnez la pelote à la personne jouant le rôle de la mère et dites-lui que sa fille lui a parlé de l'incident. Dites à la mère de tenir fermement l'extrémité du fil de laine/de la ficelle, de ne pas lâcher prise et de lancer la pelote à la personne que vous lui indiquez.
- Vous raconterez ensuite l'histoire de la jeune fille. Chaque fois qu'un acteur est impliqué, la pelote de laine/ficelle doit être lancée à travers le cercle vers cet acteur. Chaque personne qui reçoit la ficelle l'enroulera autour d'un doigt, puis lancera la pelote à l'acteur suivant comme indiqué.

⁴² Adapted from Reproductive Health Response in Conflict (RHRC) Consortium, [Training Manual & Facilitator's Guide: Interagency & Multisectoral Prevention and Response to Gender-based Violence in Populations Affected by Armed Conflict](#) (2004), p. 3-21-3-22.

- Voici un exemple d'histoire :
 - La mère emmène sa fille auprès du chef de quartier.
 - Le chef de quartier oriente la jeune fille vers le coordonnateur du camp de santé pour femmes (CCSF).
 - Le CCSF lui apporte de l'aide, mais la jeune fille a besoin d'une meilleure prise en charge médicale et le CCSF l'oriente vers la sage-femme.
 - La sage-femme pose quelques questions à la jeune fille et appelle le médecin.
 - Le médecin administre le traitement et renvoie la jeune fille auprès de la sage-femme.
 - La sage-femme oriente la fille vers l'agent communautaire de soutien psychosocial.
 - L'agent communautaire chargé du soutien psychosocial offre un soutien émotionnel et contacte l'assistante sociale spécialiste de la VBG lorsque la jeune fille demande à être mise en relation avec un prestataire de services de prise en charge des cas de VBG.
 - L'assistante sociale spécialiste de la VBG parle avec la jeune fille et découvre que celle-ci veut impliquer la police. Elle lui explique le processus et l'accompagne pour rencontrer l'officier de police.
 - L'officier de police pose quelques questions à la jeune fille et contacte le médecin.
 - Le médecin demande à revoir la jeune fille ; elle a oublié de faire un examen et doit ajouter quelques notes au dossier.
 - La mère pose des questions supplémentaires à sa fille.
 - La jeune fille va parler au chef de quartier parce qu'elle est confuse au sujet du processus.
 - Le chef de quartier contacte l'officier de police pour faire le point sur l'affaire.
- Arrêtez le jeu lorsque chaque acteur a pris part à au moins deux échanges concernant l'affaire.
- Il y aura une grande toile d'araignée rouge au centre du cercle, chaque acteur tenant des segments de laine/ficelle.
- Faites une pause pour observer la toile d'araignée. Posez quelques questions pour entamer la discussion :
 - Que voyez-vous au milieu de ce cercle ?
 - Tout cela a-t-il été utile pour la survivante ? Traumatisant ?
 - Une situation comme celle-ci pourrait-elle se produire ici ?
 - Qu'est-ce qui aurait pu être fait pour éviter de créer cette toile d'araignée ?
- Demandez aux observateurs : Combien de fois la jeune fille a-t-elle dû répéter son histoire ?
- Acteurs : Combien de fois avez-vous parlé avec cette survivante ou avec d'autres personnes à son sujet ? Vous souvenez-vous des détails ?
- Demandez à chacun de regagner sa place. Les volontaires doivent lâcher la laine/ficelle et la laisser tomber au sol. Laissez le tas de fil rouge sur le sol à la vue de tous pendant le reste de la session.
- Quelle est la fonction de la coordination de l'action contre la VBG dans ce contexte ? Comment pourriez-vous faciliter une meilleure coordination dans un cas comme celui-ci ? Quelles actions clés auraient pu éviter à la survivante d'avoir à répéter son histoire autant de fois ?



Notes de l'animateur

Réponses :

- Voici les actions clés pertinentes dans le cadre de cette activité :
 - Veiller à ce que tous les membres du groupe de coordination sachent où et à qui s'adresser pour différents types de services d'intervention face à la VBG fournis au sein de la zone touchée par la crise, afin de garantir la couverture optimale des services et éviter tout chevauchement (en remplissant par exemple une matrice [qui fait quoi, quand, où, pour qui](#)).
 - Mettre au point un système d'orientation et l'actualiser régulièrement afin de faciliter l'accès des survivantes aux services dispensés par des partenaires compétents (voir la Norme 7 : Systèmes d'orientation).
 - Créer des passerelles avec d'autres secteurs/groupes de travail essentiels, par exemple en matière de protection, de protection de l'enfance, de santé, de moyens de subsistance, de santé mentale et de soutien psychosocial.
 - Communiquer régulièrement avec les femmes et les filles pour s'assurer qu'elles connaissent les points d'accès au système d'orientation et ont conscience des répercussions indésirables imprévues (par exemple, les infractions aux Principes directeurs de l'action contre la VBG relatifs à la confidentialité, à la sécurité, au respect et à la non-discrimination).
 - Soutenir le fonctionnement du système d'orientation afin de faciliter l'accès des survivantes aux services.

Points clés à retenir :

- *Précisez que cet exercice porte sur la prise en charge individuelle des survivantes. Un responsable/intervenant travaillant dans le cadre des programmes de lutte contre la VBG coordonnerait l'accès des survivantes aux services par le biais du processus de prise en charge des cas, et non du groupe de coordination de l'action contre la VBG.*
- Les survivantes de VBG doivent souvent interagir avec un grand nombre d'interlocuteurs qui sont rarement bien formés et/ou coordonnés. Cela peut non seulement être très décourageant et déroutant pour la survivante et avoir des répercussions négatives sur elle, mais est également susceptible de la décourager à signaler l'incident.
- La coordination est utile pour garantir la mise en place de modes opérationnels normalisés et de parcours d'orientation clairs afin de minimiser les conséquences néfastes. Il est important d'établir un système cohérent de coordination des interventions qui dispose de parcours d'orientation et de points d'accès clairs permettant aux survivantes de recourir aux services de soutien.
- Dans le cas présent, la survivante a informé directement la personne chargée de la prise en charge des cas de VBG, mais elle aurait tout aussi bien pu signaler l'incident dans un dispensaire, auprès d'un chef de quartier ou de tout autre responsable communautaire, etc., d'où la nécessité de systèmes d'orientation clairs et d'une coordination efficace.
- Les détails des cas individuels ne doivent jamais être discutés lors des réunions de coordination de l'action contre la VBG. La fonction de la coordination de l'action contre la VBG dans le cadre de la prise en charge des cas est de recenser les services ainsi que d'établir et d'actualiser régulièrement des parcours d'orientation et des modes opérationnels normalisés clairs. Le groupe de coordination de l'action contre la VBG peut créer un groupe de travail sur la prise en charge des cas de VBG avec des membres travaillant dans le cadre de la programmation spécialisée afin d'adapter les outils et les recommandations au contexte et d'établir des normes en matière de sécurité, y compris des protocoles de protection des données relatives à la prise en charge des cas de VBG conformément aux Normes minimales sur la VBG.

EXERCICE

4

Les trois « C » : coordination, communication et collaboration



Matériel : feuilles vierges au format standard et marqueurs.



Durée : 25 minutes.



Consignes : voir ci-dessous.

- Répartissez les participants en groupes de trois ou quatre.
- Donnez à chaque groupe une feuille de papier vierge (format A4) et un marqueur.
- Demandez aux groupes de suivre les consignes suivantes :
 - Placer leur feuille sur la table et se tenir debout autour de cette dernière afin que chaque membre du groupe soit suffisamment proche de la feuille.
 - Retirer le capuchon du marqueur et tenir ensemble le marqueur.
 - Lorsque vous leur direz de commencer, ils auront 30 secondes pour dessiner une maison, un chien et un arbre, en respectant les règles suivantes :
 - ne pas soulever le marqueur du papier ;
 - ne pas parler ;
 - chacun doit garder sa main sur le marqueur.
- Attendez que tout le monde se taise. Dites-leur de COMMENCER. Surveillez la salle et rappelez aux participants de ne pas parler, le cas échéant.
- Après 30 secondes, dites-leur d'ARRÊTER.
- Demandez aux groupes de lever leurs dessins à tour de rôle pour les montrer au reste des participants.
- Demandez aux groupes qui avait le contrôle du marqueur et discutez de ce qui a fonctionné ou non dans chaque cas.

- Orientez la conversation sur les points de discussion suivants :
 - *Si le dessin ressemble réellement à une maison, à un chien et à un arbre, cela signifie en règle générale qu'une seule personne contrôlait le marqueur et que les autres suivaient passivement le chef. Bien que ce type d'autorité obtienne généralement les résultats escomptés, les autres membres du groupe tendent à devenir passifs et à perdre tout intérêt.*
 - *Si les lignes du dessin semblent chaotiques, tremblantes ou irrégulières, alors celui-ci traduit une vraie collaboration telle qu'observée au sein d'un nouveau groupe. Il faut du temps pour comprendre les croyances ainsi que la manière de penser et de se comporter des autres. De même, il faut du temps pour bien dessiner une maison, un chien et un arbre avec d'autres personnes. Cela implique de s'entraîner, de communiquer, d'échouer et de tirer des enseignements de ses erreurs.*
 - *La maison, le chien et l'arbre représentent les systèmes interorganisations et multisectoriels de prévention et d'intervention face à la VBG. La collaboration entre les organisations nécessite d'apprendre à travailler ensemble. Elle requiert du temps et une bonne communication, et implique la survenue de désaccords éventuels.*
- Demandez aux participants de réfléchir aux actions clés de la Norme 15 et de partager celles qui se rapportent spécifiquement 1) aux organismes chefs de file de la coordination de l'action contre la VBG et 2) à l'ensemble des acteurs de la programmation en matière de VBG.
- Discutez 1) des raisons pour lesquelles il existe une distinction entre les organismes chefs de file et les acteurs de la programmation en matière de VBG, ainsi que 2) de ce qui contribue à la mise au point d'un système efficace de coordination de l'action contre la VBG.



Notes de l'animateur

Réponses :

Actions clés à mettre en œuvre par l'organisme chef de file de coordination de l'action contre la VBG du sous-groupe thématique/secteur de la lutte contre la VBG :

- Désigner un coordonnateur de l'action contre la VBG dans les 72 heures qui suivent la mise en œuvre d'une intervention humanitaire à l'échelle du système.
- Recruter des coordonnateurs spécialisés dans la VBG ayant des compétences adéquates en matière de gestion de l'information et de programmation dans ce domaine pour co-diriger les mécanismes de coordination.

Actions clés à mettre en œuvre par l'ensemble des membres du sous-groupe thématique/secteur de la lutte contre la VBG :

- Communiquer régulièrement avec les femmes et les filles pour s'assurer qu'elles connaissent les points d'accès au système d'orientation et ont conscience des répercussions indésirables imprévues (par exemple, les infractions aux Principes directeurs de l'action contre la VBG relatifs à la confidentialité, à la sécurité, au respect et à la non-discrimination) constitue une des tâches clés du groupe de coordination de l'action contre la VBG.
- Participer activement aux mécanismes multisectoriels de coordination interorganisations qui s'occupent de la VBG.
- Soutenir le fonctionnement du système d'orientation afin de faciliter l'accès des survivantes aux services.
- Appuyer la mise en place d'un système de gestion éthique et sécurisé des données relatives aux incidents de VBG signalés.
- Contribuer aux activités de renforcement des capacités afin d'améliorer les connaissances relatives aux interventions humanitaires visant à lutter contre la VBG, notamment les principes directeurs applicables dans ce domaine, en offrant aux acteurs concernés, notamment aux organisations locales, aux groupes de femmes et aux pouvoirs publics, la possibilité de développer leurs compétences professionnelles en matière de prévention et d'intervention face à la VBG.
- Mettre régulièrement à jour et partager les informations relatives aux risques contextuels de VBG, et informer périodiquement le mécanisme de coordination de l'action contre la VBG concernant la couverture des services et les actions à privilégier. Informer d'autres groupes thématiques et secteurs à propos des mesures d'atténuation des risques énoncées dans les Directives relatives à la VBG du CPI.

Distinction entre les organismes chefs de file et les acteurs de la programmation en matière de VBG :

- La plupart des actions clés ci-dessus s'appliquent pour toutes les organisations qui interviennent dans un contexte donné et qui ont le devoir de coordonner leurs activités avec celles d'autres acteurs. Certaines de ces actions clés concernent spécifiquement les organismes chefs de file de la coordination de l'action contre la VBG, à savoir les organisations ou les services gouvernementaux qui ont pour mandat ou qui ont accepté d'assurer la coordination. Cette distinction vise à clarifier la notion de redevabilité.

Facteurs contributifs à un système de coordination efficace :

- Pour être efficace, un forum de coordination appelle une participation active, des mécanismes de redevabilité, une bonne communication et un engagement de la part de l'ensemble des acteurs de la programmation visant la VBG.

Points clés à retenir :

- Il convient de mettre en œuvre des processus de coordination à tous les niveaux – formel ou informel, local ou régional, ou encore national ou international. Même en l'absence d'organes formels de coordination, les organisations ou les institutions qui se trouvent dans la même région peuvent se rencontrer de manière bilatérale ou convoquer des réunions collectives pour coordonner leurs activités.
- Il est impératif de coordonner avec efficacité les acteurs des secteurs de la santé et de la protection de l'enfance afin de fournir des soins médicaux aux survivantes de VBG, ou un soutien collectif aux filles et aux garçons, jeunes et adolescents, survivants de violences sexuelles (voir la Norme 6 : La gestion de cas de VBG)

NORME
16

Examen initial, suivi et évaluation

Les informations recueillies conformément aux principes de confidentialité et de sécurité servent à améliorer la qualité des programmes de lutte contre la VBG et à préserver l'obligation de redevabilité à l'égard des femmes et des filles.

Contenu :



Présentation PowerPoint sur l'aperçu de la Norme 16



4 exercices sur l'examen initial, le suivi et l'évaluation

EXERCICE

1

Scénario



Consignes :

Les participants travailleront en groupe pour lire les questions associées au scénario et y répondre. Ils devront identifier les actions clés en se basant sur les Normes minimales sur la VBG pour résoudre les difficultés relatives à la programmation et établir des liens entre les Normes. La réponse au scénario peut s'inspirer de plusieurs Normes. Pour répondre aux questions, les participants devront également s'appuyer sur les Principes directeurs de l'action contre la VBG et sur les approches abordées dans l'Introduction et la section consacrée à la Norme 1 : Principes directeurs de l'action contre la VBG.



SCÉNARIO

Vous travaillez pour une ONG nationale de défense des droits des femmes, Women's Action Network (WAN), bien établie dans la région nord du pays. Le mois dernier, de nombreuses personnes ont commencé à fuir la guerre civile qui fait rage dans le pays voisin, Q, afin de chercher refuge dans la région nord de votre pays.

Sept heures de route séparent cette zone de votre quartier général. Votre organisation a été invitée à servir de partenaire de mise en œuvre de l'action contre la VBG dans la région nord en raison de sa présence bien établie. Après quatre semaines, vous avez obtenu l'accès et l'autorisation nécessaires pour vous rendre dans les nouveaux camps.

Vous savez d'après les reportages dans les médias que de nouveaux réfugiés arrivent continuellement et que les conditions de vie au sein des camps sont désastreuses. Vous êtes responsable de la mise en œuvre du programme de lutte contre la VBG de l'organisation WAN au sein de ces camps.

Cependant, vous n'avez pas de personnel pour le nouveau site d'intervention et, en raison des barrières linguistiques, vous devez vous assurer que votre équipe est capable de communiquer dans le dialecte des habitants du camp. Pour bien comprendre les risques et les besoins en matière de protection des femmes et des filles réfugiées, votre superviseur vous charge d'effectuer une évaluation.



QUESTIONS

- 1. Quelles actions clés pourriez-vous mettre en œuvre en vue de réaliser la Norme 16 ?**
- 2. Quels sont certains des risques et des défis associés à la collecte de données sur la VBG dans les situations de crise humanitaire ?**



Notes de l'animateur

Réponses :

1. Quelles actions clés pourriez-vous mettre en œuvre en vue de réaliser la Norme 16 ?

- Avant de recueillir de nouvelles données, étudier et analyser les données secondaires déjà disponibles (par exemple, enquêtes sur les ménages, données agrégées relatives aux services, cadre juridique, publications académiques et reportages) qui peuvent permettre d'éclairer le processus décisionnel.
- Recenser les services de lutte contre la VBG (par exemple, qualité et portée actuelles des services multisectoriels, des cadres juridiques et des politiques au niveau national) qui serviront à déterminer les priorités en matière de programmation visant la VBG et de coordination des acteurs des secteurs de la protection de l'enfance, de la santé et d'autres domaines d'intervention clés.
- Sélectionner avec soin les membres de l'équipe chargée de collecter les données, et veiller à ce qu'ils reçoivent une formation spécialisée pertinente et adéquate et bénéficient d'un appui constant. Planifier avec soin la composition de l'équipe (genre, âge, langue, etc.).
- Collaborer avec les structures et les groupes communautaires, tels que les groupes religieux, les groupes de jeunes, les prestataires de services de santé, les organisations communautaires et les ONG locales, afin de recueillir les données ; faire appel à des équipes multifonctionnelles, y compris des partenaires locaux, pour établir un premier contact lorsque la population touchée est éparpillée dans une zone urbaine ou éloignée.
- Former l'équipe chargée de collecter les données aux méthodes participatives, aux Principes directeurs de la lutte contre la VBG et aux principes d'éthique préconisés par l'OMS et applicables à la collecte de données sur la VBG, et s'assurer, pendant toute la période de formation et de mise en œuvre du programme, que l'attitude des membres de l'équipe est bien centrée sur les survivantes et respectueuse de l'égalité des genres.
- Mettre en œuvre des interventions spécialisées pour atteindre les groupes marginalisés de femmes et de filles, et consulter les acteurs spécialisés dans la protection de l'enfance et dans le handicap à ces sujets.
- Veiller à ce que les premiers rapports d'évaluation – qui peuvent avoir une incidence sur les priorités en matière de financement pour l'ensemble de l'intervention – comprennent des informations anonymes sur les types de VBG observés, les risques, les évaluations relatives à la qualité et à la portée des services multisectoriels en place, les obstacles à l'accès aux services que rencontrent les femmes et les filles, ainsi que des recommandations précises éclairées par les femmes et les filles et inspirées de ces observations.

2. Quels sont certains des risques et des défis associés à la collecte de données sur la VBG dans les situations de crise humanitaire ?

- Possibilité de porter préjudice aux bénéficiaires, notamment en entraînant des risques pour la sécurité des survivantes ainsi que celle de l'ensemble des femmes et des filles ;
- insuffisance de femmes qualifiées au sein du personnel pour enquêter et collecter des données ;
- insécurité, notamment le risque de représailles de la part des agresseurs et/ou de la communauté ;
- absence d'outils et de méthodes harmonisés pour la collecte de données sur la VBG ;

- absence ou faiblesse des dispositifs de protection des données permettant de garantir la sécurité, la confidentialité et l'anonymat des informations relatives aux incidents de violence ;
- absence de services de prise en charge efficaces et de qualité pour les survivantes de VBG ;
- mobilité restreinte de certaines tranches généralement marginalisées de la population féminine (par exemple, les femmes âgées, les adolescentes ou les femmes et les filles en situation de handicap) ;
- accès humanitaire limité à la population touchée, en particulier aux femmes et aux filles ;
- manque de temps pour établir des rapports de confiance et nouer des liens avec les populations touchées ;
- difficulté à créer un environnement adéquat qui garantit un minimum d'intimité pour mener les entretiens individuels.

Points clés à retenir :

- Il n'est nécessaire d'effectuer un examen initial avant la mise en œuvre des programmes de prévention et d'intervention face à la VBG lors de la phase aiguë d'une intervention humanitaire.
- Dans les situations d'urgence extrêmes, il faut avant tout veiller à collecter les informations relatives à la disponibilité et à la qualité des services, ainsi qu'à déterminer les risques de VBG et les obstacles à l'accès aux services.
- L'ensemble des acteurs humanitaires doit présumer que les femmes et les filles sont exposées à des risques de VBG, et privilégier la mise en œuvre de services de prise en charge adéquats ainsi que de mesures de prévention et d'atténuation des risques.
- Un examen initial crédible et réfléchi est un outil précieux pour les efforts de plaidoyer internes et externes ; il peut en effet contribuer à mobiliser les financements et améliorer les activités de lutte contre la VBG dans les situations d'urgence. Un bon examen initial permet la mise en œuvre d'interventions de qualité.
- Des examens participatifs effectués conformément aux principes de sécurité et d'éthique peuvent également offrir un espace sûr aux populations touchées pour discuter de la VBG, et amener certaines survivantes à signaler un incident de violence. Il convient de mettre en place des services de prise en charge de base avant d'effectuer l'examen initial ; l'équipe chargée de ce dernier doit savoir comment intervenir si des incidents de VBG ou d'autres risques en matière de sécurité sont signalés lors de l'examen, notamment en informant les survivantes sur l'accès aux soins. L'examen initial peut ainsi constituer une intervention en soi.
- Les survivantes de VBG ne doivent pas être ciblées en tant que groupe spécifique lors de l'examen initial.
- Il convient de mettre en place des interventions pour encourager les groupes marginalisés de femmes et de filles à participer en toute sécurité à la collecte de données (voir la Norme 2 : Participation et autonomisation des femmes et des filles).

EXERCICE

2

Objectif d'une évaluation spécifique sur la VBG⁴⁴



Préparation : demandez à certains participants de partager leurs expériences en matière d'évaluations spécifiques sur la VBG.



Matériel : feuilles de tableau et marqueurs.



Durée : 40 minutes.



Consignes :

- Commencez par demander aux participants pourquoi il est important de collecter des informations avant de mettre au point une intervention contre la VBG au début d'une situation d'urgence.
- Demandez aux participants de discuter de la question suivante : faut-il effectuer une évaluation pour « prouver » que des incidents de VBG ont lieu dans une situation d'urgence ?
- Notez que malgré le fait que ces directives soient reconnues et acceptées au niveau international, bon nombre d'ONG et d'organismes de coordination continuent d'exiger des données sur l'incidence afin de justifier les interventions ; pour y remédier, il convient de poursuivre les efforts de plaidoyer, en expliquant que ces données sont à la fois inutiles et impossibles à obtenir en l'absence de services de qualité.
- Demandez aux participants de discuter de la question suivante : quel est l'objectif des évaluations sur la VBG, si ce n'est pas de prouver l'incidence de cette dernière dans un contexte donné ? Expliquez que les évaluations rapides sur la VBG visent à recueillir des informations en vue de répondre aux questions suivantes :
 - *Qu'est-ce qui se passe ?*
 - *Quel est le problème et quelles sont les priorités ?*
 - *Quel est le type de violence observé dans le contexte ? Pourquoi ces incidents se produisent-ils ? Les femmes et les filles ont-elles d'autres besoins qui ne sont pas satisfaits ?*
 - *Quelles interventions permettraient de résoudre au mieux le problème ?*

⁴³ Adapté du document suivant : IRC, 2019. *GBV Emergency Preparedness and Response Facilitator's Guide*, p. 28-31. Disponible à l'adresse suivante : https://gbvresponders.org/wp-content/uploads/2019/08/GBV-EPR-Facilitators-Guide_2019.pdf

- *Quelles mesures sont d'ores et déjà mises en œuvre pour tenter de résoudre le problème ?*
- *Que pouvons et devons-nous faire pour appuyer ces efforts ?*
- *Dans quelle mesure pouvons-nous mettre en œuvre ces interventions ?*
- *Quelles sont les ressources disponibles ?*
- Invitez les participants à partager quelques brefs exemples de la manière dont les évaluations spécifiques sur la VBG ont été effectuées dans leur contexte d'intervention. Encouragez-les à s'appuyer sur les questions ci-dessus pour structurer leurs réponses.
- Demandez aux participants quels pourraient être, selon eux, les problèmes de sécurité ou d'éthique rencontrés lors de la collecte d'informations sur la VBG au début d'une crise et pourquoi.
- Expliquez-leur que l'OMS a élaboré un ensemble de recommandations en matière d'éthique et de sécurité pour la recherche, la documentation et le suivi relatifs à la violence sexuelle dans les situations d'urgence (bien que ces recommandations aient été développées spécifiquement pour la violence sexuelle, elles peuvent et doivent être appliquées dans le cadre de la programmation visant la VBG en général).



Notes de l'animateur

Réponses :

- Toujours présumer a) que les incidents de VBG se produisent dans tous les contextes et que les risques de VBG sont exacerbés dans les situations d'urgence, et b) qu'étant donné la nature sensible et taboue de la VBG, il est impossible d'obtenir des données précises sur l'incidence de la violence en l'absence de services confidentiels de qualité.
- Avant de recueillir de nouvelles données, étudier et analyser les données secondaires déjà disponibles (par exemple, enquêtes sur les ménages, données agrégées relatives aux services, cadre juridique, publications académiques et reportages) qui peuvent permettre d'éclairer le processus décisionnel.
- Déterminer les lacunes et les besoins en matière d'information sur la VBG, et évaluer les risques, les coûts et les avantages de la collecte et de l'analyse de données.
- Veiller à ce que les premiers rapports d'évaluation – qui peuvent avoir une incidence sur les priorités en matière de financement pour l'ensemble de l'intervention – comprennent des informations anonymes sur les types de VBG observés, les risques, les évaluations relatives à la qualité et à la portée des services multisectoriels en place, les obstacles à l'accès aux services que rencontrent les femmes et les filles, ainsi que des recommandations précises éclairées par les femmes et les filles et inspirées de ces observations.
- Mettre au point des mécanismes, des protocoles et des méthodes qui permettront aux femmes et aux filles d'apporter leur contribution à toutes les étapes du cycle de collecte de données. Mettre en place des systèmes de suivi et d'évaluation périodiques des apports, des produits ainsi que des résultats de la programmation visant la VBG.
- Collaborer avec les femmes et les filles, les organisations de femmes, les organisations de la société civile et d'autres acteurs locaux en vue de formuler des recommandations et partager des enseignements conformément au principe visant à « ne pas nuire ».

Points clés à retenir :

- L'objectif des évaluations sur la VBG n'est pas de prouver que les incidents de VBG se produisent, mais de mieux comprendre le contexte, les dynamiques sous-tendant la violence et les services existants pour déterminer les types de services et d'activités adéquats et réalisables. En outre, il est essentiel de comprendre le contexte des dynamiques de la violence afin d'éviter que les interventions ainsi que les activités d'atténuation des risques exposent par inadvertance les survivantes à de nouveaux préjudices (par exemple, exacerbation des tensions entre les groupes ethniques ou religieux).
- **Voici les principes d'éthique recommandés par l'OMS :**
 1. Les avantages de la documentation de la violence sexuelle doivent l'emporter sur les risques pour les survivantes et les communautés.
 2. La collecte et la documentation d'informations doivent être effectuées de manière à minimiser les risques pour les survivantes/participantes et en s'appuyant sur une méthodologie solide, l'expérience actuelle ainsi que les bonnes pratiques.
 3. Il convient de mettre en place des services de base pour prendre en charge les survivantes avant de poser des questions sur la violence sexuelle au sein d'une communauté.

4. La sûreté et la sécurité des survivantes, des personnes interrogées, des participantes, de la communauté et de l'équipe chargée de la collecte d'informations sont primordiales et doivent faire l'objet d'un suivi et d'une attention particulière dans les situations d'urgence.
5. Il est impératif de protéger la confidentialité de toutes les survivantes, des personnes interrogées et des participantes.
6. Chaque survivante/personne interrogée/participante doit donner son consentement éclairé avant de prendre part à la collecte de données.
7. Tous les membres de l'équipe chargée de collecter les données doivent être sélectionnés avec soin, recevoir une formation spécialisée pertinente et adéquate et bénéficier d'un appui constant.
8. Il convient de prévoir des politiques, des pratiques et des garanties supplémentaires si des enfants (c'est-à-dire des personnes âgées de moins de 18 ans) prennent part à la collecte d'informations.

EXERCICE

3

Soutenir les adolescentes en situation de handicap



Préparation : imprimer des copies du scénario et des questions.



Matériel : affiche avec la liste des questions (un exemplaire par groupe), copies du scénario (une copie par groupe), papillons adhésifs et stylos/marqueurs.



Durée : une heure.



Consignes : voir ci-dessous

- Répartissez les participants en groupes de quatre ou cinq (selon le nombre de personnes). Distribuez les copies imprimées du scénario et des questions (un exemplaire par groupe). Distribuez les papillons adhésifs et les stylos/marqueurs.
- Demandez à un volontaire de lire le scénario à haute voix.
- Demandez aux participants de réfléchir chacun de son côté aux questions du document et de rédiger en silence les réponses sur les papillons adhésifs.
- Chaque personne devra placer ses papillons adhésifs sous les questions correspondantes sur la table.
- Demandez aux groupes de discuter des réponses écrites sur les papillons adhésifs. Les membres du groupe ont-ils tous répondu de la même manière ou différemment ?
- Invitez les groupes à partager leurs propos en plénière.

Exercice 3 – Document à distribuer

Scénario

Une campagne sensibilisation à la VBG a été récemment mise en œuvre dans le cadre de votre programme et en collaboration avec d'autres secteurs (nutrition, EAH, logement), au sein des camps de personnes déplacées. On vous invite à participer à une discussion de groupe organisée par des collègues travaillant sur l'amélioration des logements et des installations dans les camps. Cette séance de discussion vise à comprendre les besoins et les difficultés des adolescentes en situation de handicap et de leurs aidants. Vous n'avez jamais vu un taux de participation aussi élevé pour ce groupe cible.

Au cours de la discussion de groupe, certains aidants font des commentaires négatifs sur les récentes activités de sensibilisation à la VBG menées conjointement dans le cadre de votre programme. Vous remarquez que les adolescentes restent silencieuses et n'expriment aucun avis sur le sujet. Vous commencez à vous demander si les activités ont été mises en œuvre de manière adéquate, au bon endroit et au bon moment pour répondre aux besoins de ce groupe cible. Vous vous demandez si vous avez gaspillé vos efforts et vos ressources.

Questions :

1. Quels sont, selon vous, **les risques et les avantages** associés à la collecte d'informations sur la VBG auprès des adolescentes en situation de handicap et de leurs aidants ?
2. Quelle **méthode** utiliseriez-vous pour recueillir ces informations ?
3. Quels sont, selon vous, **les services d'orientation** qu'il convient de recenser avant de commencer la collecte d'informations ?
4. Que faut-il prendre en compte en matière **de sûreté et de sécurité** ?
5. Comment **la confidentialité** des personnes qui participent aux activités est-elle protégée ?
6. Comment allez-vous obtenir **le consentement éclairé** ?
7. Qui fera partie de **l'équipe chargée de la collecte d'informations** et comment les membres seront-ils formés ?



Notes de l'animateur

Réponses :

- Il est déconseillé d'impliquer les filles et les garçons dans les évaluations en raison des risques encourus, y compris lorsqu'elles sont effectuées par des intervenants travaillant dans le cadre de la lutte contre la VBG. Cependant, ces derniers doivent être équipés pour impliquer les **adolescentes** en adoptant des approches adaptées à ce groupe. (Voir, par exemple, le document suivant : « [Girl Shine: Advancing The Field](#) ».)
- Au cours de la discussion en plénière, il est important de souligner certains éléments à prendre en compte lorsque l'on intervient auprès des femmes et des filles en situation de handicap et des personnes qui s'en occupent. Attirez l'attention sur les points suivants (voir le document : « [GBV Disability Toolkit](#) », p. 8-9) pendant la discussion :
 - Il convient de faire preuve de prudence lors des discussions avec les aidants, car ces derniers peuvent être les auteurs des actes de violence, ce qui limitera la participation des survivantes consultées en leur présence ou les exposera à des risques supplémentaires.
 - Insistez sur le fait que la participation est volontaire. Les femmes et les filles en situation de handicap et leurs aidants peuvent choisir de ne pas participer ou de se retirer à tout moment pendant les consultations. Surveillez les signes indiquant que les personnes ayant des difficultés de communication ne sont pas à l'aise pour participer à une activité (par exemple, stress, agitation ou pleurs), en particulier lorsque vous parlez avec la personne qui s'en occupe.
 - Pour les participants intéressés de moins de 18 ans (c'est-à-dire les adolescentes en situation de handicap et leurs frères et sœurs), il convient également d'obtenir le consentement de leurs parents ou des personnes qui s'en occupent. Les processus de demande de consentement doivent suivre les principes et les recommandations figurant dans les directives de l'OMS, en fonction de l'âge et du niveau de développement. Certains adultes porteurs d'un handicap intellectuel peuvent choisir de prendre part au processus de consentement et/ou à la consultation en présence d'un(e) aidant(e), d'un membre de la famille ou d'un(e) ami(e) de confiance. Il convient de leur demander en privé et à l'avance si tel est le cas.
 - Il peut falloir du temps pour que les personnes en situation de handicap, en particulier les femmes et les filles, partagent leurs opinions avec vous. Elles n'ont peut-être jamais participé à une activité comme celle-ci auparavant et peuvent ne pas être habituées à ce qu'on leur demande leur avis. Il peut aussi leur falloir du temps pour se sentir à l'aise et en sécurité. Le cas échéant, essayez de parler avec elles lors de différentes réunions et en utilisant différentes approches, telles que des activités participatives, des discussions de groupe ou des entretiens privés.
 - Veillez à impliquer les aidants dans l'évaluation. Il convient de les consulter séparément à propos de leurs propres besoins et expériences.

Points clés à retenir :

- La collecte de données sur un sujet quelconque auprès de populations vulnérables doit être entreprise avec prudence. Toutes les informations collectées doivent être utilisées afin de mettre au point et d'améliorer les interventions ou en vue de mener un plaidoyer en faveur de l'amélioration des activités ciblant les femmes et les filles ; la collecte d'informations qui ne seront pas utilisées est contraire à l'éthique et inutile.
- Il convient de travailler directement et autant que possible avec les membres de la communauté, notamment les femmes et les filles et les groupes de femmes, pour analyser et contextualiser les données recueillies. Communiquer les résultats de la collecte de données aux communautés touchées d'une manière significative et compréhensible dans le contexte local.
- Des examens participatifs effectués conformément aux principes de sécurité et d'éthique peuvent également offrir un espace sûr aux populations touchées pour discuter de la VBG, et amener certaines survivantes à signaler un incident de violence.
- Il convient de mettre en place des services de prise en charge de base avant d'effectuer l'examen initial ; l'équipe chargée de ce dernier doit savoir comment intervenir si des incidents de VBG ou d'autres risques en matière de sécurité sont signalés lors de l'examen, notamment en informant les survivantes sur l'accès aux soins. L'examen initial peut ainsi constituer une intervention en soi.

Équipe chargée de la collecte de données sur la VBG



Préparation : imprimez trois ou quatre copies du scénario et recopiez les questions sur des diapositives PowerPoint ou des feuilles de tableau.



Matériel : copies imprimées du scénario (un exemplaire par groupe), stylos/marqueurs de couleur, feuilles de tableau et papillons adhésifs.



Durée : 30 minutes.



Consignes : voir ci-dessous

- Répartissez les participants en groupes de trois ou quatre. Distribuez des affiches avec les profils des personnages et les copies imprimées du scénario ; préparer une copie pour chaque groupe. Distribuez des feuilles de tableau, des papillons adhésifs et des stylos/marqueurs.
- Demandez à un volontaire de lire à haute voix le scénario.
- Une fois que le volontaire aura fini de lire le scénario, demandez aux participants de discuter des questions du document. Vous pouvez projeter les questions sur une diapositive PowerPoint ou les écrire au tableau.
- Accordez 15 minutes aux groupes pour rédiger leurs réponses sur des papillons adhésifs et coller leurs notes sur la feuille de tableau.
- Après 15 minutes, demandez aux groupes de terminer les discussions et invitez des volontaires à présenter les réponses à l'ensemble des participants.

Exercice 4 – Document à distribuer

Scénario

Un afflux massif de personnes fuyant une guerre civile a eu lieu un an auparavant de la région frontalière du pays A vers le pays B. Au début de la crise, quelques 250 000 personnes avaient fui vers le pays B et s'étaient installées dans des camps de fortune le long de la frontière. Environ 65 % des personnes vivant dans les camps sont des femmes et des filles. Les médias ont mis en évidence le recours systémique à la violence sexuelle à l'égard des femmes et des filles par les parties belligérantes du pays A. Avec le soutien de la communauté internationale, le pays B a lancé une opération de secours humanitaire multisectorielle dans le cadre de cette situation d'urgence. Six mois après le début de la crise, les services de base ont été mis en place, mais de nombreux problèmes demeurent, notamment :

- a) couverture des services et présence d'acteurs humanitaires limitées en raison de restrictions d'accès arbitraires ;
- b) barrières linguistiques dues à un manque important de personnel parlant le dialecte QT (langue du pays A parlée par de nombreuses personnes vivant dans les camps) ;
- c) sentiment généralisé de méfiance entre les personnes du pays A et les prestataires de services du pays B ;
- d) peur des représailles et de la stigmatisation associées au signalement d'un incident de VBG (lors des discussions avec les communautés, les chefs religieux et les membres de la communauté masculins déclarent catégoriquement que la VBG n'est pas un problème).

Votre organisation est l'un des rares organismes spécialisés dans la VBG à être autorisés à mettre en œuvre des programmes au sein de certains camps de fortune. Pour garantir que les priorités de votre programme sont fondées sur des données factuelles, vous avez été chargé(e) de recruter et de former une équipe de collecte de données sur la VBG pour recueillir des informations sur la disponibilité, l'utilisation et l'efficacité des services dispensés au sein des camps en vue d'intervenir face à la VBG.

Questions :

1. Quelles actions clés privilégieriez-vous pour lancer une opération de collecte de données sur la VBG ?
2. À quels problèmes potentiels l'équipe chargée de la collecte de données peut-elle être confrontée dans le cadre du scénario ? Comment aborderiez-vous ces problèmes ? Notez un problème et une solution par papillon adhésif.



Notes de l'animateur

Réponses :

1. Actions clés :

- Avant de recueillir de nouvelles données, étudier et analyser les données secondaires déjà disponibles (par exemple, enquêtes sur les ménages, données agrégées relatives aux services, cadre juridique, publications académiques et reportages) qui peuvent permettre d'éclairer le processus décisionnel.
- Déterminer les lacunes et les besoins en matière d'information sur la VBG, et évaluer les risques, les coûts et les avantages de la collecte et de l'analyse de données.
- Recenser les services de lutte contre la VBG (par exemple, qualité et portée actuelles des services multisectoriels, des cadres juridiques et des politiques au niveau national).
- Déterminer les meilleures méthodes pour répartir les femmes, les filles, les garçons et les hommes en différents groupes cibles en vue de les impliquer dans la collecte périodique de données et les évaluations participatives.
- Sélectionner avec soin les membres de l'équipe chargée de collecter les données, et veiller à ce qu'ils reçoivent une formation spécialisée pertinente et adéquate et bénéficient d'un appui constant. Planifier avec soin la composition de l'équipe (genre, âge, langue, etc.). Il est recommandé de choisir une équipe composée en majorité de femmes afin de faciliter la participation des femmes et des filles. Veiller à ce que les membres de l'équipe fassent preuve de bienveillance et de compréhension à l'égard des femmes et des filles marginalisées ainsi que des survivantes de VBG.
- Collaborer avec les structures et les groupes communautaires, tels que les groupes religieux, les groupes de jeunes, les prestataires de services de santé, les organisations communautaires et les ONG locales, afin de recueillir les données ; faire appel à des équipes multifonctionnelles, y compris des partenaires locaux, pour établir un premier contact lorsque la population touchée est éparpillée dans une zone urbaine ou éloignée.
- Former l'équipe chargée de collecter les données aux méthodes participatives, aux Principes directeurs de la lutte contre la VBG et aux principes d'éthique préconisés par l'OMS et applicables à la collecte de données sur la VBG, et s'assurer, pendant toute la période de formation et de mise en œuvre du programme, que l'attitude des membres de l'équipe est bien centrée sur les survivantes et respectueuse de l'égalité des genres.
- Mettre en œuvre des interventions spécialisées pour atteindre les groupes marginalisés de femmes et de filles, et consulter les acteurs spécialisés dans la protection de l'enfance et dans le handicap à ces sujets.
- Cartographier les lieux de réunion informels et les réseaux qui se prêteraient à une évaluation à plus grande échelle.

2. La collecte de données sur la VBG dans les situations d'urgence humanitaire est associée à des problèmes et à des risques multiples, notamment :

- possibilité de porter préjudice aux bénéficiaires, en entraînant notamment des risques pour la sécurité des survivantes ainsi que celle de l'ensemble des femmes et des filles ;
- insuffisance de femmes qualifiées au sein du personnel pour enquêter et collecter des données ;
- stigmatisation des survivantes qui signalent des incidents de VBG ;

- insécurité, notamment le risque de représailles de la part des agresseurs et/ou de la communauté ;
- impunité des auteurs de la violence ;
- absence d'outils et de méthodes harmonisés pour la collecte de données sur la VBG ;
- absence ou faiblesse des dispositifs de protection des données permettant de garantir la sécurité, la confidentialité et l'anonymat des informations relatives aux incidents de violence ;
- absence d'infrastructures consacrées à la prestation de services ;
- absence de services de prise en charge efficaces et de qualité pour les survivantes de VBG ;
- mobilité restreinte de certaines tranches généralement marginalisées de la population féminine (par exemple, les femmes âgées, les adolescentes ou les femmes et les filles en situation de handicap) ;
- accès humanitaire limité à la population touchée, en particulier aux femmes et aux filles ;
- manque de temps pour établir des rapports de confiance et nouer des liens avec les populations touchées ;
- difficulté à créer un environnement adéquat qui garantit un minimum d'intimité pour mener les entretiens individuels.

Points clés à retenir :

- Les méthodes utilisées pour la collecte de données et d'informations devraient être à la fois quantitatives et qualitatives pour permettre de mieux comprendre la nature et l'ampleur de la VBG.
- Les méthodes quantitatives consistent en général à effectuer des enquêtes, à envoyer des questionnaires et à établir des statistiques. Les méthodes qualitatives reposent sur des entretiens, des discussions de groupes, des audits de sécurité ou des observations. Les méthodes qualitatives peuvent permettre d'obtenir des informations contextuelles sur les risques qui menacent les femmes et les filles, les différents types de VBG, les conséquences préjudiciables pour les survivantes et les changements en matière de normes sociales et de normes liées au genre provoqués par une crise humanitaire.
- Il est impératif d'encourager et de faciliter la participation de tous les groupes communautaires concernés dans le cadre de toutes les méthodes de collecte de données, en s'attachant tout particulièrement à inclure les femmes et les filles. La participation de la communauté à la collecte de données devrait être encouragée avec prudence dans les situations où cela pourrait poser des risques pour la sécurité ou accroître le risque de VBG.
- Compte tenu du caractère extrêmement sensible et susceptible de mettre des vies en danger de la VBG, toute évaluation ou enquête, qu'elle soit qualitative ou quantitative, doit être conforme aux principes de sécurité et d'éthique, aux normes internationales agréées et au principe visant à « ne pas nuire », faute de quoi, les femmes et les filles, les survivantes de VBG et les membres du personnel seraient mis en danger.



PARTIE II

Appliquer les Normes minimales sur la VBG : l'outil de contextualisation

1.	Contextualiser les Normes minimales sur la VBG	256
2.	Outil de contextualisation	261

Contextualiser les Normes minimales sur la VBG

L'outil de contextualisation propose un **processus** pour appliquer les Normes minimales au contexte local des participants. Il vise à aider les organisations et les partenaires de mise en œuvre dans le cadre de la lutte contre la VBG à évaluer et à améliorer les éléments de programmation en matière de VBG qui sont actuellement mis en place dans leur contexte spécifique, afin de réaliser les Normes minimales sur la VBG. Le processus de contextualisation des Normes minimales sur la VBG peut être considéré comme étant une intervention en soi, car il contribue à la réflexion, à la planification et à la collaboration entre les membres de l'équipe, les organisations et les partenaires.

Le processus de contextualisation consiste à : 1) évaluer collectivement le degré de conformité de la mise en œuvre des éléments de programmation visant la VBG avec une Norme minimale dans un contexte particulier ; et 2) déterminer ensemble quelles actions clés de chaque Norme minimale et/ou actions supplémentaires doivent être privilégiées, initiées, adaptées, soutenues, renforcées ou mieux coordonnées pour respecter la Norme minimale donnée dans un contexte spécifique. Il peut également s'agir d'identifier les partenaires appropriés et d'autres ressources, y compris les organisations de femmes⁴⁴, avec lesquels une coordination est nécessaire pour réaliser la Norme minimale.

Toutes les Normes minimales sur la VBG comprennent une liste non exhaustive d'actions clés visant à : 1) réaliser la Norme et 2) adapter la mise en œuvre de cette dernière au contexte. Bien que les Normes minimales soient applicables dans tous les contextes d'intervention, l'ensemble des actions clés ne s'appliquera probablement pas dans tous les contextes, ni à tous les stades d'une intervention humanitaire⁴⁵. Chacune des Normes minimales sur la VBG traduit ainsi une entente commune sur les aspects à respecter pour que l'élément de programme considéré soit d'une qualité suffisante et conforme au principe visant à « ne pas nuire ».

La contextualisation des Normes minimales sur la VBG est importante, car elle aboutira à une programmation en matière de VBG axée sur les survivantes, d'une qualité suffisante et adaptée à l'évolution des besoins des femmes et des filles dans un contexte spécifique. Il s'agit également d'un processus crucial pour bâtir une communauté plus forte de praticiens, de militants et de décideurs qui s'investissent dans le développement et dans la prestation de qualité et en toute transparence de services de prévention et de riposte en matière de VBG⁴⁶.

La contextualisation peut également être un outil de consolidation d'équipe et de renforcement des capacités, en permettant aux acteurs de la mise en œuvre de cultiver la notion d'appartenance et de façonner le processus de réalisation des Normes minimales sur la VBG. Elle peut aider les gestionnaires et les coordonnateurs à être à l'écoute et à apprendre des membres de l'équipe de mise en œuvre et des organisations de femmes, qui ont une connaissance et une compréhension précises et d'une importance capitale du contexte de la

⁴⁴ Les organisations de femmes comprennent des entités de la société civile nationales, régionales et locales, notamment des organisations dirigées par des femmes et axées sur les femmes, des organisations de défense des droits des femmes et des mouvements féministes

⁴⁵ Normes minimales sur la VBG, p. xv.

⁴⁶ Normes minimales sur la VBG, p. xv.

programmation en matière de VBG, ainsi que des réalités, des difficultés et des perspectives à chaque endroit.

Toutes les Normes minimales sur la VBG reposent sur le droit international humanitaire et les traités internationaux relatifs aux droits humains applicables même en temps de crise. La contextualisation ne doit donc pas abaisser ces normes dans une situation difficile ni en modifier les fondements relatifs aux droits humains. Elle doit au contraire appuyer l'identification des lacunes et inciter les acteurs de la lutte contre la VBG à mettre en œuvre des programmes qui reflètent les bonnes pratiques et ne causent pas de préjudices supplémentaires.

Une analyse du contexte peut mettre en lumière la nécessité de privilégier certaines Normes par rapport à d'autres, notamment si certains services ne sont pas d'une qualité adéquate ou ne respectent pas le principe visant à « ne pas nuire ». Dans certaines circonstances, des facteurs propres au contexte local (par exemple, la sécurité, l'accessibilité, etc.) peuvent rendre impossible la réalisation des Normes minimales et des actions clés critiques à court terme. Il est essentiel de réfléchir aux réalités du contexte local et de mettre au point des stratégies visant à faire évoluer la situation afin de relever les défis et de réaliser les Normes minimales.

Il peut se révéler impossible de réaliser une Norme minimale particulière si d'autres Normes ne sont pas encore atteintes. Par exemple, si un programme ne satisfait pas à certaines Normes minimales, comme la Norme 1 : Principes directeurs de l'action contre la VBG, il faudra probablement changer l'ordre des priorités afin de garantir que le programme adhère à ces principes et ne cause pas de préjudices. Autre exemple, la Norme 13 : Transformation des systèmes et des normes sociales exige que les services d'intervention soient en place et accessibles avant la mise en œuvre des programmes de prévention. Autrement dit, il est impossible de réaliser la Norme 13 si des services d'intervention ne sont pas en place. Dans ce cas, il est recommandé de privilégier dans le cadre de la programmation les Normes minimales sur la VBG axées sur les services d'intervention, la sécurité et l'atténuation des risques, avant de se concentrer sur la prévention. La dernière étape du processus de contextualisation, relative à la planification, offre l'occasion de définir les actions nécessaires pour réaliser chaque Norme.

Objectif de l'outil de contextualisation

L'objectif de l'outil de contextualisation est d'aider les organisations qui mettent en œuvre des programmes de lutte contre la VBG, y compris les partenaires gouvernementaux, à évaluer et à améliorer les éléments de la programmation visant la VBG qui sont actuellement mis en œuvre dans le contexte d'intervention en vue de réaliser les Normes minimales sur la VBG.

L'outil de contextualisation guide les participants à travers quatre étapes clés pour répondre aux questions suivantes :

1. Dans quelle mesure la Norme minimale est-elle actuellement mise en œuvre ?
2. Quelles sont les actions clés nécessaires pour réaliser la Norme en question ?
3. Quels sont les acteurs principaux qui devront collaborer en vue de réaliser la Norme ?
Quels outils et ressources peuvent accélérer la mise en œuvre ?
4. Qui fera quoi et à quelle échéance (en fonction des activités ou des actions clés identifiées) ?

Le processus requiert une réflexion approfondie de la part des acteurs de la programmation visant la VBG afin d'évaluer la réalisation des Normes minimales sur la VBG dans leur contexte. Il convient de noter que les questions associées aux quatre étapes décrites ci-dessous ne devraient pas requérir d'outils supplémentaires pour y répondre.

Le processus de contextualisation : quatre étapes

Les quatre étapes du processus de contextualisation sont énoncées dans le tableau ci-dessous:

	Étape de contextualisation	Explication
1.	Dans quelle mesure la Norme minimale est-elle actuellement mise en œuvre ?	<p>ÉVALUER la mise en œuvre actuelle d'une Norme minimale.</p> <p>Comment la Norme est-elle mise en œuvre dans le contexte d'intervention ? Quels aspects de votre programme contribuent à la réalisation de cette Norme ?</p> <p>La Norme est-elle appliquée de façon homogène et/ou accessible de la même manière à toutes les personnes concernées (adolescentes, femmes âgées, femmes et filles en situation de handicap ou ayant des orientations sexuelles et des identités de genre diverses) ? Certaines femmes et filles sont-elles exclues ?</p>
2.	Quelles sont les actions clés nécessaires pour réaliser la Norme en question ?	<p>IDENTIFIER les actions nécessaires à privilégier – en s'appuyant sur les actions clés énoncées dans la section consacrée à la Norme minimale et/ou sur des actions supplémentaires – pour atteindre la Norme.</p> <p>Il convient de noter que certaines actions devront probablement être initiées, tandis que d'autres devront être adaptées pour mieux refléter le contexte social et culturel, ou encore soutenues, renforcées ou mieux coordonnées.</p>
3.	Quels sont les acteurs principaux qui devront collaborer en vue de réaliser la Norme ? Quels outils et ressources peuvent accélérer la mise en œuvre ?	<p>COORDONNER : identifier les acteurs et les ressources disponibles pour soutenir la réalisation de la Norme minimale.</p> <p>Quels sont les partenaires appropriés, y compris les organisations de femmes à inclure dans la coordination ?</p> <p>Quels sont les outils et les ressources qui aideront à mettre en œuvre la Norme ?</p> <p>Que faut-il pour maintenir une qualité adéquate des services en place ?</p>
4.	Qui fera quoi et à quelle échéance (en fonction des activités ou des actions clés identifiées) ?	<p>PLANIFIER : hiérarchiser, convenir et planifier des actions afin de soutenir la réalisation de la Norme minimale et promouvoir la responsabilisation.</p> <p>En fonction des activités et des actions identifiées, planifier les prochaines étapes à suivre au sein d'une organisation, parmi les organismes chargés de la mise en œuvre et/ou au sein du groupe de coordination de l'action contre la VBG, le cas échéant.</p>

Le processus de contextualisation

L'outil de contextualisation est configuré comme suit :

1. Les quatre étapes – Évaluer, Identifier, Coordonner et Planifier – définissent les colonnes de l'outil. Elles sont présentées sous forme de questions pour inciter les utilisateurs à réfléchir et susciter la discussion.
2. Chacune des 16 lignes est consacrée à l'une des Normes minimales sur la VBG et comprend une liste non exhaustive de questions qui y sont associées. Le processus de réflexion sur la réalisation de la Norme dans un contexte donné devrait reposer sur ces trois à quatre grandes questions. *Les animateurs sont encouragés à utiliser les questions qui leur semblent les plus pertinentes par rapport au contexte et à ajouter des questions supplémentaires.*

Animer le processus de contextualisation

1. Rappelez aux participants la ou les Normes minimales sur la VBG qui seront contextualisées lors de la séance. Il peut être utile d'expliquer pourquoi elles ont été choisies. Par exemple, il se peut que les éléments du programme soient au cœur de la programmation de votre organisation, ou bien, dans le contexte d'une intervention coordonnée ou collective, il est conseillé de privilégier les Normes minimales en question dans la zone de mise en œuvre.
2. Désignez un participant ou un co-animateur chargé de remplir le formulaire du plan d'action (modèle fourni ci-dessous) afin de documenter la session. Vous pouvez également recopier chaque intitulé de colonne sur une feuille de tableau et prendre des notes sur la discussion et les accords tout au long de la session.

Formulaire du plan d'action :

Norme minimale sur la VBG	Actions prioritaires	Principaux contributeurs (nouveaux ou existants)	Responsable (personne ou organisation)	Ressources ou outils pour améliorer la mise en œuvre	Étapes suivantes	Échéance
Numéro/ intitulé de la Norme						

3. Référez-vous aux en-têtes des colonnes décrivant les quatre étapes du processus de contextualisation : Évaluer, Identifier, Coordonner et Planifier. Expliquez ces étapes en vous appuyant sur le tableau ci-dessus.
4. Notez que l'objectif de la session de contextualisation est de stimuler la réflexion stratégique concernant :
 - la mise en œuvre actuelle de la Norme dans un contexte donné ;
 - les actions clés nécessaires pour réaliser la Norme dans le contexte étudié ;
 - les principales ressources (partenaires, outils, etc.) disponibles pour appuyer la réalisation de la Norme ;
 - les mesures à mettre en œuvre pour promouvoir la réalisation de la Norme dans le contexte étudié.

5. Veuillez vous référer aux *Normes minimales interorganisations pour la programmation d'actions de lutte contre la violence basée sur le genre dans les situations d'urgence* et indiquez les pages ou les sections correspondant à chaque Norme. Trouvez les lignes qui correspondent aux Normes minimales étudiées lors de la session dans l'outil ci-dessous.
6. Pour chaque Norme, discutez des questions les plus pertinentes énoncées pour chaque étape et répondez-y. Rappel : les questions présentées dans l'outil de contextualisation ne constituent pas une liste exhaustive et n'abordent pas *tous les aspects* de chaque Norme.
7. Encouragez les discussions portant sur les problèmes rencontrés et les approches constructives visant à améliorer l'application des Normes minimales sur la VBG dans le contexte local.
8. Pour garantir la responsabilisation, n'hésitez pas à revoir le tableau des actions prioritaires et des prochaines étapes lors d'une réunion de suivi ou des sessions suivantes.

Bien que certains aspects du processus de contextualisation puissent être compliqués, les questions relatives à chaque Norme ne devraient pas nécessiter d'outils supplémentaires pour y répondre.

Outil de contextualisation

ÉVALUER	IDENTIFIER	COORDONNER	PLANIFIER
Dans quelle mesure la Norme minimale est-elle actuellement mise en œuvre ?	Quelles sont les actions clés nécessaires afin de réaliser la Norme en question ?	Quels sont les principaux acteurs qui devront collaborer en vue de réaliser la Norme minimale ? Quels outils et ressources peuvent accélérer la mise en œuvre ?	Qui fera quoi et à quelle échéance (en fonction des activités ou des actions clés identifiées) ?
NORME 1 : Principes directeurs de l'action contre la VBG			
<ul style="list-style-type: none"> • Comment la Norme est-elle appliquée dans votre pays ou dans votre situation d'urgence ? • Quels Principes directeurs de l'action contre la VBG sont bien compris et largement appliqués ? • Quels Principes directeurs de l'action contre la VBG sont moins bien compris et rarement appliqués ? 	<ul style="list-style-type: none"> • Quelles mesures prenez-vous pour garantir l'application des Principes directeurs de l'action contre la VBG ? • Quelles autres actions clés pourriez-vous mettre en œuvre pour améliorer l'application des Principes directeurs de l'action contre la VBG ? 	<ul style="list-style-type: none"> • Quels acteurs devront collaborer pour mettre en œuvre ces actions clés ? • Quelles autres ressources, telles que des outils ou des programmes de formation, pourraient être utiles à votre collaboration en vue de réaliser la Norme minimale ? 	<ul style="list-style-type: none"> • Comment saurez-vous que vous avez réalisé les actions clés identifiées (qui est chargé d'en rendre compte, à quelle échéance, et comment mesurerez-vous le taux de réussite) ?

ÉVALUER	IDENTIFIER	COORDONNER	PLANIFIER
<p>Dans quelle mesure la Norme minimale est-elle actuellement mise en œuvre ?</p>	<p>Quelles sont les actions clés nécessaires afin de réaliser la Norme en question ?</p>	<p>Quels sont les principaux acteurs qui devront collaborer en vue de réaliser la Norme minimale ?</p> <p>Quels outils et ressources peuvent accélérer la mise en œuvre ?</p>	<p>Qui fera quoi et à quelle échéance (en fonction des activités ou des actions clés identifiées) ?</p>
<p>NORME 2 : Participation et autonomisation des femmes et des filles</p>			
<ul style="list-style-type: none"> • Comment la Norme est-elle appliquée dans votre pays ou dans votre situation d'urgence ? • Quels obstacles avez-vous repérés en ce qui concerne la participation des femmes et des filles, notamment celles qui sont le plus exclues et le plus marginalisées ? • Qu'avez-vous fait pour réduire les obstacles à leur participation ? • Comment surveillez-vous les répercussions négatives potentielles de l'initiative sur les femmes et les filles ? 	<ul style="list-style-type: none"> • Quelles autres mesures pouvez-vous mettre en œuvre pour maximiser la participation des femmes et des filles ? • Que ferez-vous pour garantir la participation des femmes et des filles à l'élaboration des programmes de lutte contre la VBG ? • Comment pouvez-vous mettre en œuvre un programme qui s'attaque ouvertement aux inégalités de pouvoir ? 	<ul style="list-style-type: none"> • Quels acteurs devront collaborer pour mettre en œuvre ces actions clés ? • Quelles autres ressources, telles que des outils ou des programmes de formation, pourraient être utiles à votre collaboration en vue de réaliser la Norme minimale ? 	<ul style="list-style-type: none"> • Comment saurez-vous que vous avez réalisé les actions clés identifiées (qui est chargé d'en rendre compte, à quelle échéance, et comment mesurerez-vous le taux de réussite) ?

ÉVALUER	IDENTIFIER	COORDONNER	PLANIFIER
<p>Dans quelle mesure la Norme minimale est-elle actuellement mise en œuvre ?</p>	<p>Quelles sont les actions clés nécessaires afin de réaliser la Norme en question ?</p>	<p>Quels sont les principaux acteurs qui devront collaborer en vue de réaliser la Norme minimale ?</p> <p>Quels outils et ressources peuvent accélérer la mise en œuvre ?</p>	<p>Qui fera quoi et à quelle échéance (en fonction des activités ou des actions clés identifiées) ?</p>
NORME 3 : Prise en charge et soutien du personnel			
<ul style="list-style-type: none"> • Comment la Norme est-elle appliquée dans votre pays ou dans votre situation d'urgence ? • Votre organisation a-t-elle mis en œuvre des mesures relatives 1) à la gestion des effectifs, 2) à la sécurité et 3) au bien-être ? • Comment votre organisation peut-elle améliorer les politiques et les pratiques mises en place afin de réaliser la Norme minimale ? • Quels domaines ont le plus besoin d'être améliorés ? 	<ul style="list-style-type: none"> • Quelles sont les autres mesures que vous et/ou votre organisation pouvez prendre pour améliorer la prise en charge et le soutien du personnel ? • Quelles mesures peuvent être mises en œuvre pour apporter un soutien technique et psychosocial suffisant au personnel ? 	<ul style="list-style-type: none"> • Quels acteurs devront collaborer pour mettre en œuvre ces actions clés ? • Quelles autres ressources, telles que des outils ou des programmes de formation, pourraient être utiles à votre collaboration en vue de réaliser la Norme minimale ? 	<ul style="list-style-type: none"> • Comment saurez-vous que vous avez réalisé les actions clés identifiées (qui est chargé d'en rendre compte, à quelle échéance, et comment mesurerez-vous le taux de réussite) ?

ÉVALUER	IDENTIFIER	COORDONNER	PLANIFIER
<p>Dans quelle mesure la Norme minimale est-elle actuellement mise en œuvre ?</p>	<p>Quelles sont les actions clés nécessaires afin de réaliser la Norme en question ?</p>	<p>Quels sont les principaux acteurs qui devront collaborer en vue de réaliser la Norme minimale ?</p> <p>Quels outils et ressources peuvent accélérer la mise en œuvre ?</p>	<p>Qui fera quoi et à quelle échéance (en fonction des activités ou des actions clés identifiées) ?</p>
<p>NORME 4 : Soins de santé pour les survivantes de VBG</p>			
<ul style="list-style-type: none"> • Dans quelle mesure la Norme est-elle appliquée dans votre pays ou dans votre situation d'urgence ? • Les survivantes de VBG ont-elles accès à des services de santé 1) de qualité, 2) confidentiels, 3) adaptés à l'âge et 4) compatissants ? • Quels sont certains des obstacles à la pleine réalisation de la Norme ? 	<ul style="list-style-type: none"> • Quelles actions clés pouvez-vous mettre en œuvre pour maximiser l'accès des femmes, des filles et de leur communauté aux soins de santé et pour les inciter à prendre part au processus décisionnel dans ce domaine ? • Comment pouvez-vous collaborer avec les acteurs du secteur de la santé et les prestataires de soins pour identifier les lacunes à combler dans la prestation de services aux survivantes de VBG ? 	<ul style="list-style-type: none"> • Quels acteurs devront collaborer pour mettre en œuvre ces actions clés ? • Quelles autres ressources, telles que des outils ou des programmes de formation, pourraient être utiles à votre collaboration en vue de réaliser la Norme minimale ? 	<ul style="list-style-type: none"> • Comment saurez-vous que vous avez réalisé les actions clés identifiées (qui est chargé d'en rendre compte, à quelle échéance, et comment mesurerez-vous le taux de réussite) ?

ÉVALUER	IDENTIFIER	COORDONNER	PLANIFIER
<p>Dans quelle mesure la Norme minimale est-elle actuellement mise en œuvre ?</p>	<p>Quelles sont les actions clés nécessaires afin de réaliser la Norme en question ?</p>	<p>Quels sont les principaux acteurs qui devront collaborer en vue de réaliser la Norme minimale ?</p> <p>Quels outils et ressources peuvent accélérer la mise en œuvre ?</p>	<p>Qui fera quoi et à quelle échéance (en fonction des activités ou des actions clés identifiées) ?</p>
<p>NORME 5 : Soutien psychosocial</p>			
<ul style="list-style-type: none"> • Dans quelle mesure la Norme est-elle appliquée dans votre pays ou dans votre situation d'urgence ? • Les survivantes de VBG ont-elles accès à des services de soutien psychosocial 1) centrés sur les survivantes et 2) adaptés à leur âge, qui renforcent la résilience communautaire et favorisent des mécanismes positifs d'adaptation ? • Quels sont certains des obstacles à la pleine réalisation de la Norme ? 	<ul style="list-style-type: none"> • Quelles actions clés pouvez-vous mettre en œuvre pour garantir la participation des femmes et des filles à l'élaboration des services qui favorisent leur bien-être psychosocial ? • Quelles mesures pouvez-vous prendre pour garantir que les services de soutien psychosocial fournis dans le cadre de vos programmes soit conformes à la Norme donnée ? 	<ul style="list-style-type: none"> • Quels acteurs devront collaborer pour mettre en œuvre ces actions clés ? • Quelles autres ressources, telles que des outils ou des programmes de formation, pourraient être utiles à votre collaboration en vue de réaliser la Norme minimale ? 	<ul style="list-style-type: none"> • Comment saurez-vous que vous avez réalisé les actions clés identifiées (qui est chargé d'en rendre compte, à quelle échéance, et comment mesurerez-vous le taux de réussite) ?

ÉVALUER	IDENTIFIER	COORDONNER	PLANIFIER
<p>Dans quelle mesure la Norme minimale est-elle actuellement mise en œuvre ?</p>	<p>Quelles sont les actions clés nécessaires afin de réaliser la Norme en question ?</p>	<p>Quels sont les principaux acteurs qui devront collaborer en vue de réaliser la Norme minimale ?</p> <p>Quels outils et ressources peuvent accélérer la mise en œuvre ?</p>	<p>Qui fera quoi et à quelle échéance (en fonction des activités ou des actions clés identifiées) ?</p>
NORME 6 : Gestion de cas de VBG			
<ul style="list-style-type: none"> • Dans quelle mesure la Norme est-elle appliquée dans votre pays ou dans votre situation d'urgence ? • Quels types de soutien coordonné (soins médicaux, soutien psychosocial, sécurité et protection, assistance juridique, éducation/moyens de subsistance et/ou autres services de protection) sont mis en œuvre de manière efficace dans le cadre de la Norme ? • Quels sont certains des obstacles à la pleine réalisation de la Norme ? 	<ul style="list-style-type: none"> • Quelles actions clés pouvez-vous mettre en œuvre pour vous assurer que le personnel s'occupant de la prise en charge des cas de VBG dispose des connaissances, des ressources et des outils nécessaires pour appliquer la Norme ? • Quelles mesures pouvez-vous prendre pour vous assurer que les services de prise en charge des cas de VBG sont conformes à la Norme et pour garantir l'accès aux services de soutien à toutes les survivantes de VBG ? 	<ul style="list-style-type: none"> • Quels acteurs devront collaborer pour mettre en œuvre ces actions clés ? • Quelles autres ressources, telles que des outils ou des programmes de formation, pourraient être utiles à votre collaboration en vue de réaliser la Norme minimale ? 	<ul style="list-style-type: none"> • Comment saurez-vous que vous avez réalisé les actions clés identifiées (qui est chargé d'en rendre compte, à quelle échéance, et comment mesurerez-vous le taux de réussite) ?

ÉVALUER	IDENTIFIER	COORDONNER	PLANIFIER
<p>Dans quelle mesure la Norme minimale est-elle actuellement mise en œuvre ?</p>	<p>Quelles sont les actions clés nécessaires afin de réaliser la Norme en question ?</p>	<p>Quels sont les principaux acteurs qui devront collaborer en vue de réaliser la Norme minimale ?</p> <p>Quels outils et ressources peuvent accélérer la mise en œuvre ?</p>	<p>Qui fera quoi et à quelle échéance (en fonction des activités ou des actions clés identifiées) ?</p>
<p>NORME 7 : Systèmes d'orientation</p>			
<ul style="list-style-type: none"> • Dans quelle mesure la Norme est-elle appliquée dans votre pays ou dans votre situation d'urgence ? • Le système d'orientation actuel est-il bien établi et facilite-t-il l'accès rapide, confidentiel et sécurisé des survivantes à des services multisectoriels de qualité ? • Quels sont certains des obstacles à la pleine réalisation de la Norme ? 	<ul style="list-style-type: none"> • Quelles mesures pouvez-vous mettre en œuvre pour orienter en toute sécurité les femmes, les filles et les autres groupes à risque vers les services multisectoriels adéquats de prévention et d'intervention face à la VBG ? 	<ul style="list-style-type: none"> • Quels acteurs devront collaborer pour mettre en œuvre ces actions clés ? • Quelles autres ressources, telles que des outils ou des programmes de formation, pourraient être utiles à votre collaboration en vue de réaliser la Norme minimale ? 	<ul style="list-style-type: none"> • Comment saurez-vous que vous avez réalisé les actions clés identifiées (qui est chargé d'en rendre compte, à quelle échéance, et comment mesurerez-vous le taux de réussite) ?

ÉVALUER	IDENTIFIER	COORDONNER	PLANIFIER
<p>Dans quelle mesure la Norme minimale est-elle actuellement mise en œuvre ?</p>	<p>Quelles sont les actions clés nécessaires afin de réaliser la Norme en question ?</p>	<p>Quels sont les principaux acteurs qui devront collaborer en vue de réaliser la Norme minimale ?</p> <p>Quels outils et ressources peuvent accélérer la mise en œuvre ?</p>	<p>Qui fera quoi et à quelle échéance (en fonction des activités ou des actions clés identifiées) ?</p>
<p>NORME 8 : Espaces sûrs à l'usage des femmes et des filles</p>			
<ul style="list-style-type: none"> • Dans quelle mesure la Norme est-elle actuellement appliquée dans votre pays ou dans votre situation d'urgence ? • Les espaces sûrs à l'usage des femmes et des filles sont-ils actuellement en phase avec les cinq objectifs standards ? Certains objectifs sont-ils mieux respectés que d'autres ? • Quels sont certains des obstacles à la pleine réalisation de la Norme ? 	<ul style="list-style-type: none"> • Quelles actions clés pouvez-vous mettre en œuvre pour garantir que les cinq objectifs standards de l'espace sûr à l'usage des femmes et des filles soient atteints ? • Comment pouvez-vous vous assurer que les groupes communautaires, en particulier les femmes et les filles, participent à la mise au point et à la prestation des services de l'espace sûr à l'usage des femmes et des filles ? 	<ul style="list-style-type: none"> • Quels acteurs devront collaborer pour mettre en œuvre ces actions clés ? • Quelles autres ressources, telles que des outils ou des programmes de formation, pourraient être utiles à votre collaboration en vue de réaliser la Norme minimale ? 	<ul style="list-style-type: none"> • Comment saurez-vous que vous avez réalisé les actions clés identifiées (qui est chargé d'en rendre compte, à quelle échéance, et comment mesurerez-vous le taux de réussite) ?

ÉVALUER	IDENTIFIER	COORDONNER	PLANIFIER
<p>Dans quelle mesure la Norme minimale est-elle actuellement mise en œuvre ?</p>	<p>Quelles sont les actions clés nécessaires afin de réaliser la Norme en question ?</p>	<p>Quels sont les principaux acteurs qui devront collaborer en vue de réaliser la Norme minimale ?</p> <p>Quels outils et ressources peuvent accélérer la mise en œuvre ?</p>	<p>Qui fera quoi et à quelle échéance (en fonction des activités ou des actions clés identifiées) ?</p>
NORME 9 : Sécurité et atténuation des risques			
<ul style="list-style-type: none"> • Dans quelle mesure la Norme est-elle appliquée dans votre pays ou dans votre situation d'urgence ? • Quelles méthodes utilisez-vous pour renforcer la sécurité des femmes et des filles et atténuer les risques de VBG ? • Y a-t-il des secteurs particuliers qui pourraient améliorer l'atténuation des risques et/ou la participation des femmes et des filles ? • Quels sont certains des obstacles au progrès dans ce domaine ? 	<ul style="list-style-type: none"> • Quelles actions clés pourriez-vous mettre en œuvre pour vous assurer que vous respectez la Norme ? • Comment pouvez-vous garantir la participation des femmes et des filles aux évaluations des risques de VBG et à l'élaboration des stratégies relatives à la sécurité ? • Que pouvez-vous faire pour inciter d'autres groupes thématiques ou secteurs à adhérer aux <i>Directives relatives à la violence basée sur le genre</i> du CPI ? 	<ul style="list-style-type: none"> • Quels acteurs devront collaborer pour mettre en œuvre ces actions clés ? • Quelles autres ressources, telles que des outils ou des programmes de formation, pourraient être utiles à votre collaboration en vue de réaliser la Norme minimale ? 	<ul style="list-style-type: none"> • Comment saurez-vous que vous avez réalisé les actions clés identifiées (qui est chargé d'en rendre compte, à quelle échéance, et comment mesurerez-vous le taux de réussite) ?

ÉVALUER	IDENTIFIER	COORDONNER	PLANIFIER
<p>Dans quelle mesure la Norme minimale est-elle actuellement mise en œuvre ?</p>	<p>Quelles sont les actions clés nécessaires afin de réaliser la Norme en question ?</p>	<p>Quels sont les principaux acteurs qui devront collaborer en vue de réaliser la Norme minimale ?</p> <p>Quels outils et ressources peuvent accélérer la mise en œuvre ?</p>	<p>Qui fera quoi et à quelle échéance (en fonction des activités ou des actions clés identifiées) ?</p>
<p>NORME 10 : Justice et aide judiciaire</p>			
<ul style="list-style-type: none"> • Dans quelle mesure la Norme est-elle appliquée dans votre pays ou dans votre situation d'urgence ? • Les systèmes actuels 1) permettent-ils aux survivantes de déterminer ce qui constitue la justice, et 2) protègent-ils leur sécurité et leur dignité ? Les systèmes sont-ils en adéquation avec les décisions des survivantes et sont-ils non discriminatoires, équitables et transparents ? • Quels sont certains des obstacles à la réalisation de la Norme ? 	<ul style="list-style-type: none"> • Quelles actions clés pourriez-vous mettre en œuvre pour vous assurer que vous respectez la Norme ? • Que pouvez-vous faire pour vous assurer que vous et les autres intervenants favorisez une approche centrée sur les survivantes, qui respecte ces dernières et leur dignité ? • Que faites-vous pour vous assurer que les organisations et les groupes de femmes jouent un rôle central dans la réalisation de cette Norme ? 	<ul style="list-style-type: none"> • Quels acteurs devront collaborer pour mettre en œuvre ces actions clés ? • Quelles autres ressources, telles que des outils ou des programmes de formation, pourraient être utiles à votre collaboration en vue de réaliser la Norme minimale ? 	<ul style="list-style-type: none"> • Comment saurez-vous que vous avez réalisé les actions clés identifiées (qui est chargé d'en rendre compte, à quelle échéance, et comment mesurerez-vous le taux de réussite) ?

ÉVALUER	IDENTIFIER	COORDONNER	PLANIFIER
<p>Dans quelle mesure la Norme minimale est-elle actuellement mise en œuvre ?</p>	<p>Quelles sont les actions clés nécessaires afin de réaliser la Norme en question ?</p>	<p>Quels sont les principaux acteurs qui devront collaborer en vue de réaliser la Norme minimale ?</p> <p>Quels outils et ressources peuvent accélérer la mise en œuvre ?</p>	<p>Qui fera quoi et à quelle échéance (en fonction des activités ou des actions clés identifiées) ?</p>
NORME 11 : Trousses d'hygiène féminine, aide en espèces et en bons d'achat			
<ul style="list-style-type: none"> • Dans quelle mesure la Norme est-elle appliquée dans votre pays ou dans votre situation d'urgence ? • Les programmes de distribution de trousses d'hygiène féminine et d'aide en espèces et en bons d'achat sont-ils conçus pour répondre aux besoins des femmes et des filles ? La distribution est-elle juste, transparente et à grande échelle ? Comment l'avez-vous déterminé ? • Quels sont certains des obstacles à la réalisation de la Norme ? 	<ul style="list-style-type: none"> • Quelles actions clés pourriez-vous mettre en œuvre pour vous assurer que vous respectez la Norme ? • Que pouvez-vous faire pour évaluer, minimiser, surveiller et aborder les risques de VBG dans le cadre des programmes de distribution d'aide en espèces et en bons d'achat ? 	<ul style="list-style-type: none"> • Quels acteurs devront collaborer pour mettre en œuvre ces actions clés ? • Quelles autres ressources, telles que des outils ou des programmes de formation, pourraient être utiles à votre collaboration en vue de réaliser la Norme minimale ? 	<ul style="list-style-type: none"> • Comment saurez-vous que vous avez réalisé les actions clés identifiées (qui est chargé d'en rendre compte, à quelle échéance, et comment mesurerez-vous le taux de réussite) ?

ÉVALUER	IDENTIFIER	COORDONNER	PLANIFIER
<p>Dans quelle mesure la Norme minimale est-elle actuellement mise en œuvre ?</p>	<p>Quelles sont les actions clés nécessaires afin de réaliser la Norme en question ?</p>	<p>Quels sont les principaux acteurs qui devront collaborer en vue de réaliser la Norme minimale ?</p> <p>Quels outils et ressources peuvent accélérer la mise en œuvre ?</p>	<p>Qui fera quoi et à quelle échéance (en fonction des activités ou des actions clés identifiées) ?</p>
<p>NORME 12 : Autonomisation économique et moyens de subsistance</p>			
<ul style="list-style-type: none"> • Dans quelle mesure la Norme est-elle appliquée dans votre pays ou dans votre situation d'urgence ? • Comment vous assurez-vous que vous et les autres intervenants travaillant dans le cadre des programmes relatifs aux moyens de subsistance mettez en œuvre des programmes d'autonomisation économique qui prennent en compte et abordent les préjudices potentiels et/ou les risques liés à la participation des femmes ? • Que faites-vous pour garantir la participation des femmes au processus d'évaluation des risques, au recensement des besoins et à l'élaboration de programmes adéquats et adaptés ? • Quels sont certains des obstacles à la réalisation de la Norme ? 	<ul style="list-style-type: none"> • Quelles actions clés pourriez-vous mettre en œuvre pour vous assurer que vous et les autres intervenants respectez la Norme ? • Comment pouvez-vous améliorer la coordination et la collaboration entre les secteurs/ groupes thématiques travaillant dans le cadre de la lutte contre la VBG et ceux travaillant dans le cadre des programmes relatifs aux moyens de subsistance ? • Que pouvez-vous faire pour remédier aux structures de pouvoir sous-jacentes qui excluent les femmes des possibilités économiques ? 	<ul style="list-style-type: none"> • Quels acteurs devront collaborer pour mettre en œuvre ces actions clés ? • Quelles autres ressources, telles que des outils ou des programmes de formation, pourraient être utiles à votre collaboration en vue de réaliser la Norme minimale ? 	<ul style="list-style-type: none"> • Comment saurez-vous que vous avez réalisé les actions clés identifiées (qui est chargé d'en rendre compte, à quelle échéance, et comment mesurerez-vous le taux de réussite) ?

ÉVALUER	IDENTIFIER	COORDONNER	PLANIFIER
<p>Dans quelle mesure la Norme minimale est-elle actuellement mise en œuvre ?</p>	<p>Quelles sont les actions clés nécessaires afin de réaliser la Norme en question ?</p>	<p>Quels sont les principaux acteurs qui devront collaborer en vue de réaliser la Norme minimale ?</p> <p>Quels outils et ressources peuvent accélérer la mise en œuvre ?</p>	<p>Qui fera quoi et à quelle échéance (en fonction des activités ou des actions clés identifiées) ?</p>
<p>NORME 13 : Transformation des systèmes et des normes sociales</p>			
<ul style="list-style-type: none"> • Dans quelle mesure la Norme est-elle appliquée dans votre pays ou dans votre situation d'urgence ? • Quels aspects d'un programme de lutte contre la VBG analysent et abordent explicitement les normes sociales néfastes et les inégalités de genre, et sont-ils éclairés par les contributions des femmes et des filles ? • Quels sont les facteurs qui entravent la mise en œuvre des programmes visant à transformer les systèmes et les normes ? 	<ul style="list-style-type: none"> • Quelles actions clés pourriez-vous mettre en œuvre pour vous assurer que vous et les autres intervenants respectez la Norme ? • Que feriez-vous au cours des phases de préparation, d'intervention et de relèvement ? • Comment pouvez-vous garantir que les femmes et les filles jouent un rôle central dans la mise en œuvre des initiatives visant à transformer les systèmes et les normes ? 	<ul style="list-style-type: none"> • Quels acteurs devront collaborer pour mettre en œuvre ces actions clés ? • Quelles autres ressources, telles que des outils ou des programmes de formation, pourraient être utiles à votre collaboration en vue de réaliser la Norme minimale ? 	<ul style="list-style-type: none"> • Comment saurez-vous que vous avez réalisé les actions clés identifiées (qui est chargé d'en rendre compte, à quelle échéance, et comment mesurerez-vous le taux de réussite) ?

ÉVALUER	IDENTIFIER	COORDONNER	PLANIFIER
<p>Dans quelle mesure la Norme minimale est-elle actuellement mise en œuvre ?</p>	<p>Quelles sont les actions clés nécessaires afin de réaliser la Norme en question ?</p>	<p>Quels sont les principaux acteurs qui devront collaborer en vue de réaliser la Norme minimale ?</p> <p>Quels outils et ressources peuvent accélérer la mise en œuvre ?</p>	<p>Qui fera quoi et à quelle échéance (en fonction des activités ou des actions clés identifiées) ?</p>
<p>NORME 14 : Collecte et utilisation des données sur les survivantes</p>			
<ul style="list-style-type: none"> • Dans quelle mesure la Norme est-elle appliquée dans votre pays ou dans votre situation d'urgence ? • Considérez ceci en ce qui concerne 1) le GBV-IMS et d'autres systèmes (par exemple MARA), 2) les protocoles d'échange d'informations, 3) les systèmes nationaux de données sur la VBG et 4) les rapports et communications sur la VBG. • Quels aspects des cinq activités principales (collecte de données, consentement éclairé, stockage de données, analyse de données et partage de données) satisfont à la Norme minimale ? • Quels sont certains des obstacles à la réalisation de la Norme ? 	<ul style="list-style-type: none"> • Quelles actions clés pourriez-vous mettre en œuvre pour vous assurer que vous respectez la Norme ? • Que pouvez-vous faire pour promouvoir une gestion, un stockage et une utilisation des informations sûrs et éthiques ? • Comment pouvez-vous vous assurer que les autres intervenants respectent également la Norme minimale ? • Comment pouvez-vous vous assurer que le personnel (et en particulier celui impliqué dans les communications et les médias) utilise une approche centrée sur les survivantes dans le traitement des données ? 	<ul style="list-style-type: none"> • Quels acteurs devront collaborer pour mettre en œuvre ces actions clés ? • Quelles autres ressources, telles que des outils ou des programmes de formation, pourraient être utiles à votre collaboration en vue de réaliser la Norme minimale ? 	<ul style="list-style-type: none"> • Comment saurez-vous que vous avez réalisé les actions clés identifiées (qui est chargé d'en rendre compte, à quelle échéance, et comment mesurerez-vous le taux de réussite) ?

ÉVALUER	IDENTIFIER	COORDONNER	PLANIFIER
<p>Dans quelle mesure la Norme minimale est-elle actuellement mise en œuvre ?</p>	<p>Quelles sont les actions clés nécessaires afin de réaliser la Norme en question ?</p>	<p>Quels sont les principaux acteurs qui devront collaborer en vue de réaliser la Norme minimale ?</p> <p>Quels outils et ressources peuvent accélérer la mise en œuvre ?</p>	<p>Qui fera quoi et à quelle échéance (en fonction des activités ou des actions clés identifiées) ?</p>
NORME 15 : Coordination de l'action contre la VBG			
<ul style="list-style-type: none"> • Dans quelle mesure la Norme est-elle appliquée dans votre pays ou dans votre situation d'urgence ? • Dans quelle mesure pensez-vous que votre organisation et le sous-groupe thématique/ secteur ou groupe de travail sur la VBG mettent en œuvre leurs six fonctions essentielles ? • Quels sont certains des obstacles à la réalisation des six fonctions essentielles/de la Norme ? 	<ul style="list-style-type: none"> • Quelles actions clés pourriez-vous mettre en œuvre pour vous assurer que vous respectez la Norme ? • Comment pouvez-vous évaluer si le secteur travaille ensemble à la coordination des résultats dans des actions concrètes et opportunes pour atténuer les risques et prévenir et répondre à la VBG ? • Quels types de formation/ ressources/leadership pourriez-vous fournir à d'autres acteurs de la coordination de la lutte contre la VBG ? • Comment aborderiez-vous les problèmes de coordination de la lutte contre la VBG, collectivement avec d'autres intervenants ? 	<ul style="list-style-type: none"> • Quels acteurs devront collaborer pour mettre en œuvre ces actions clés ? • Quelles autres ressources, telles que des outils ou des programmes de formation, pourraient être utiles à votre collaboration en vue de réaliser la Norme minimale ? 	<ul style="list-style-type: none"> • Comment saurez-vous que vous avez réalisé les actions clés identifiées (qui est chargé d'en rendre compte, à quelle échéance, et comment mesurerez-vous le taux de réussite) ?

ÉVALUER	IDENTIFIER	COORDONNER	PLANIFIER
<p>Dans quelle mesure la Norme minimale est-elle actuellement mise en œuvre ?</p>	<p>Quelles sont les actions clés nécessaires afin de réaliser la Norme en question ?</p>	<p>Quels sont les principaux acteurs qui devront collaborer en vue de réaliser la Norme minimale ?</p> <p>Quels outils et ressources peuvent accélérer la mise en œuvre ?</p>	<p>Qui fera quoi et à quelle échéance (en fonction des activités ou des actions clés identifiées) ?</p>
NORME 16 : Examen initial, suivi et évaluation			
<ul style="list-style-type: none"> • Dans quelle mesure la Norme est-elle appliquée dans votre pays ou dans votre situation d'urgence ? • Votre processus de collecte de données comprend-il des approches participatives et un alignement avec les principes d'éthique de l'OMS ? • Quels mécanismes sont mis en place pour garantir une contribution régulière de toutes les femmes et filles ? 	<ul style="list-style-type: none"> • Quelles actions clés pourriez-vous mettre en œuvre pour vous assurer que vous respectez la Norme ? • Vos méthodes de collecte de données et de suivi régulier donnent-elles la priorité à la sécurité des femmes et des filles ? • Comment vos efforts de collecte de données pourraient-ils être plus participatifs ? • Vos activités régulières de collecte de données autonomisent-elles les communautés locales et génèrent-elles des données que les communautés pourraient utiliser ? 	<ul style="list-style-type: none"> • Quels acteurs devront collaborer pour mettre en œuvre ces actions clés ? • Quelles autres ressources, telles que des outils ou des programmes de formation, pourraient être utiles à votre collaboration en vue de réaliser la Norme minimale ? 	<ul style="list-style-type: none"> • Comment saurez-vous que vous avez réalisé les actions clés identifiées (qui est chargé d'en rendre compte, à quelle échéance, et comment mesurerez-vous le taux de réussite) ?



BIBLIOGRAPHIE: GUIDE DE L'ANIMATEUR SUR LES NORMES MINIMALES SUR LA VBG

Comité de pilotage du Système de gestion de l'information sur la violence basée sur le genre (GBVIMS), 2017. *Directives relatives à la gestion inter-agence des cas de violence basée sur le genre*. Disponible à l'adresse suivante :

<https://gbvresponders.org/wp-content/uploads/2018/02/French-Version-LOW-RES.pdf>

Comité de pilotage du GBVIMS, 2017. *Formation inter-agence sur la gestion des cas de violence basée sur le genre : Guide du formateur*. Disponible à l'adresse suivante :

<https://gbvresponders.org/wp-content/uploads/2018/02/French-Facilitators-Guide-HIGH-Res.pdf>

Domaine de responsabilité VBG du Groupe mondial de la protection, 2019. *Manuel pour la coordination des interventions ciblant la violence basée sur le genre en situation d'urgence*.

Disponible à l'adresse suivante :

https://gbvaor.net/sites/default/files/2021-01/Handbook%20for%20Coordinating%20GBViE_V11.pdf

CPI, 2015. *Directives pour l'intégration d'interventions ciblant la violence basée sur le genre dans l'action humanitaire – Réduction des risques, promotion de la résilience et aide au relèvement*.

Disponible à l'adresse suivante : https://gbvguidelines.org/wp/wp-content/uploads/2016/03/2015-IASC-Directrices-VBG_version-francaise.pdf

IMC, 2020. « La gestion des programmes contre les violences basées sur le genre dans les situations d'urgence » (Guide pédagogique).

IRC, 2019. *GBV Emergency Preparedness and Response Facilitator's Guide*. Disponible à l'adresse suivante :

https://gbvresponders.org/wp-content/uploads/2019/08/GBV-EPR-Facilitators-Guide_2019.pdf

IRC, 2018. *Part 4: Girl Shine Mentor and Facilitator Training Manual*. Disponible à l'adresse suivante :

<https://gbvresponders.org/wp-content/uploads/2019/09/IRC-Girl-Shine-Part-4-Digital.pdf>

IRC, 2014. *Part 2: Training Guide – Preventing Violence Against Women and Girls: Engaging Men through Accountable Practice*. Disponible à l'adresse suivante:

<https://prevention-collaborative.org/wp-content/uploads/2018/10/IRC-EMAP-Training-Guide.pdf>

IRC, 2008. *Concepts Fondamentaux Relatifs aux VBG : le Guide du Facilitateur*. Disponible à l'adresse suivante :

<https://gbvresponders.org/wp-content/uploads/2015/07/Core-Concepts-Facilitator-Manual-French.pdf>

IRC et UNICEF, 2012. *La prise en charge des enfants ayant subi des violences sexuelles en situations de crise humanitaire (2012) et Boîte à outils (anglais, français, arabe)*. Disponibles à l'adresse suivante :

<https://gbvresponders.org/response/caring-child-survivors/>

JASS Associates, 2020. « We Rise Toolkit: Power and Powerlessness Activity ». Disponible à l'adresse suivante :

https://werise-toolkit.org/en/system/tdef/pdf/tools/Power-and-Powerlessness_0.pdf?file=1&force=

Oxfam, 2003. *Disability, Equality, and Human Rights: A Training Manual for Development and Humanitarian Organizations*. Disponible à l'adresse suivante :

<https://oxfamilibrary.openrepository.com/bitstream/handle/10546/115363/bk-disability-equality-human-riights-010403-en.pdf;jsessionid=666D1CB0Aafb3f15f1b82a99d4d2b0d7?sequence=5>

Réseau PEAS/ISCG Bangladesh, 2020. « Inter-Agency Awareness-Raising Session on Sexual Exploitation and Abuse: Facilitator's Guide » (PSEA Training Materials: Cox's Bazar, Bangladesh). Disponible à l'adresse suivante :

https://drive.google.com/drive/folders/1M_im7YDUeaa6wuxmL2l6lZ5jzIXxUB-

RHRC, 2004. *Training Manual & Facilitator's Guide: Interagency & Multisectoral Prevention and Response to Gender-based Violence in Populations Affected by Armed Conflict*. Disponible à l'adresse suivante :

<https://www.endvawnow.org/uploads/browser/files/Interagency%20Multisector%20Response%20to%20GBV.pdf>

The Coaching Tools Company, 24 août 2018. « Workshop Exercise for Stress Management: Keep Your Balloons in the Air! » Disponible à l'adresse suivante : <https://www.thecoachingtoolscompany.com/stress-management-workshop-exercise-for-groups-keep-balloons-in-air/>

UNFPA, 2019. *Establishing WGSS Training Manual: Facilitation Guide*. Disponible à l'adresse suivante : <https://gbvaor.net/sites/default/files/2019-07/Establishing%20WGSS%20Training%20Manual%20UNFPA%202017.pdf>

UNFPA, 2019. *Normes minimales interorganisations pour la programmation d'actions de lutte contre la violence basée sur le genre dans les situations d'urgence*. Disponible à l'adresse suivante: https://www.unfpa.org/sites/default/files/pub-pdf/19-200_Minimum_Standards_Report_FRENCH-10_Jan.pdf

UNFPA, 2017. *Facilitator's Guide: Understanding the Minimum Standards for Prevention and Response to Gender-Based Violence in Emergencies*.

UNFPA Pakistan, 2010. *Building Survivor-Centered Response – Facilitator's Manual*. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.humanitarianresponse.info/sites/www.humanitarianresponse.info/files/documents/files/Building%20Survivor%20Centered%20Response%20Services%20-%20%20Participants%27%20Module.pdf>

OMS, 2007. *Principes d'éthique et de sécurité recommandés par l'OMS pour la recherche, la documentation et le suivi de la violence sexuelle dans les situations d'urgence*. Disponible à l'adresse suivante : https://www.who.int/gender/EthicsSafety_Fr_web.pdf

